

TRENTE-DEUXIÈME SESSION DE LA 51^e LÉGISLATURE

Session du Grand Conseil des 25 et 26 juin 2024

Séance du mardi 25 juin 2024, à 13h30, au Château de Neuchâtel

Présidence de M^{me} Mary-Claude Fallet, présidente

PARTIS REPRÉSENTÉS AU GRAND CONSEIL ET GROUPES POLITIQUES

Les partis représentés au Grand Conseil forment cinq groupes désignés par les sigles suivants :

LR	Groupe libéral-radical	groupe formé par les membres du parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
S	Groupe socialiste	groupe formé par les membres du parti socialiste neuchâtelois (PSN)
VertPOP	Groupe VertPOP	groupe formé par les membres du parti Les Verts et du parti ouvrier et populaire (POP) ¹⁾
UDC	Groupe Union démocratique du centre	groupe formé par les membres de l'Union démocratique du centre (UDC)
VL-LC	Groupe Vert'Libéral-Le Centre	groupe formé par les membres du parti Vert'Libéral (VL) et du parti Le Centre (LC) ²⁾

PRÉSENCE

Présents : 87 députées et députés, 11 députées suppléantes et députés suppléants

<i>Députées et députés excusés</i>	<i>Députées suppléantes et députés suppléants en remplacement</i>
M ^{me} Céline Barrelet	M. Daniel Sigg
M. Laurent Duding	M. David Moratel
M ^{me} Céline Dupraz	M. Jean-Marie Rotzer
M. Arnaud Durini	M. Damien Schär
M ^{me} Cloé Dutoit	M. Yves Pessina
M. Richard Gigon	M ^{me} Catherine Loetscher
M. Ludovic Kuntzer	M ^{me} Edith Aubron Marullaz
M ^{me} Pascale Ethel Leutwiler	M. Olivier Favre-Bulle
M. Sébastien Marti	–

1) Le soulignement d'une lettre du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.
Exemples : groupe VertPOP : membre des Verts = VertPOP, membre du POP = VertPOP.

2) Le soulignement de lettres du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.
Exemples : groupe VL-LC : membre VL = VL-LC, membre LC = VL-LC.

M. Ahmed Muratovic	M ^{me} Jacqueline Zosso
M ^{me} Sarah Pearson Perret	M. Pierre-Yves Jeannin
M. Martial Robert-Nicoud	–
M ^{me} Sophie Rohrer	M. Alain Rapin

PROPOSITIONS DÉPOSÉES

Les propositions suivantes ont été déposées et transmises aux membres du Grand Conseil et du Conseil d'État :

Interpellation

DDTE

24.173

24 juin 2024, 10h02

Interpellation Christine Ammann Tschopp

Horaire 2025 du transport régional de voyageurs : tout le monde n'est pas gagnant !

L'horaire 2025 du transport régional de voyageurs est synonyme d'améliorations de la desserte régionale ferroviaire sur la ligne du Pied du Jura. Par contre, les correspondances en gare de Neuchâtel pour les voyageurs venant notamment du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz seront fortement dégradées. Le Conseil d'État est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil d'État envisage-t-il de remédier à cette dégradation de l'offre ?
2. Pourquoi les Conférences régionales des transports (CRT) et le Conseil des transports n'ont-ils pas participé aux réflexions sur la refonte de l'horaire 2025 ? Pourquoi le Conseil d'État n'implique-t-il pas ces organes consultatifs pour trouver des solutions adéquates ?
3. Pourquoi l'ensemble des projets d'horaires n'ont-ils pas été publiés sur la plateforme officielle tp-info ?
4. Pourquoi la communication du canton de Neuchâtel relative au nouvel horaire 2025 n'est-elle pas disponible sur le site officiel de la Confédération (tp-info) comme celles de presque tous les autres cantons ?
5. Des modifications sont-elles encore prévues, suite à la consultation publique qui s'est déroulée du 23 mai au 9 juin ? Par qui et dans quels délais les propositions déposées durant la consultation seront-elles étudiées ? Les CRT et le Conseil des transports seront-ils enfin impliqués activement (et pas seulement passivement) dans le processus ?

Si l'on considère, comme cas d'école, l'exemple de la ligne 421 qui assure la desserte entre la gare de Neuchâtel et le Val-de-Ruz, le Conseil d'État peut-il répondre aux questions suivantes :

6. Pourquoi la desserte locale de la ville de Neuchâtel est-elle privilégiée par rapport à la ponctualité et aux correspondances avec le trafic national en gare de Neuchâtel ?
7. Pourquoi, dans ses réponses aux consultations des horaires des années précédentes, le service cantonal des transports (SCTR) ne mentionne-t-il jamais les remarques faites au sujet de cette ligne ?

Développement

Le projet d'horaire 2025 des transports publics mis récemment en consultation présente des changements importants, découlant notamment de l'entrée en vigueur du nouvel horaire CFF sur la ligne du Pied du Jura. Si l'on peut saluer la nouvelle offre en transports régionaux entre Yverdon et Bienne et l'amélioration notoire des liaisons régionales pour Fribourg au départ de Neuchâtel, on constate aussi que les horaires du trafic régional, notamment au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz, voire à La Chaux-de-Fonds, n'ont pas été repensés pour être en correspondance avec l'offre nationale.

Ainsi, un habitant de Noiraigue qui met 1h20 aujourd'hui pour se rendre à Lausanne, devra compter 1h30 dès décembre 2024, avec 20 minutes d'attente à Neuchâtel. Une personne de Chézard-Saint-Martin désirant se rendre à Lausanne met aujourd'hui 1h22. Elle aura besoin de 1h50 dès 2025. Si elle souhaite se rendre à Bienne, 50 minutes lui suffisent aujourd'hui. Dès 2025, son trajet demandera 1h06 au minimum. Quant aux habitants de Montmollin désirant se rendre au-delà de Neuchâtel, ils devront transiter par Les Geneveys-sur-Coffrane dès le mois de décembre, ce qui rendra le trajet plus onéreux pour les utilisateurs en raison du changement de zone supplémentaire. Il s'agit là de quelques exemples montrant que les horaires du transport régional n'ont pas été optimisés, ce qui risque de rendre dissuasif l'usage des transports publics pour de nombreuses personnes, alors que l'objectif affiché par le plan directeur cantonal est un « *report modal fort vers les TP [transports publics] et les MD [mobilités douces]* » et que le plan climat vise à favoriser l'utilisation des transports publics.

Il est surtout navrant de savoir que le canton n'a travaillé ni avec les Conférences régionales des transports (CRT), ni avec le Conseil des transports pour réaliser ce projet d'horaire, et s'est contenté d'informer ces organes. Ne s'agit-il pas pourtant d'acteurs clés susceptibles d'être force de proposition ?

En outre, alors qu'une grande majorité des cantons ont transmis dans les temps les projets d'horaires et les commentaires aux CFF, qui gèrent la plateforme nationale d'information sur les transports publics, le canton de Neuchâtel n'a pas été en mesure de tenir les délais. Les données du canton de Neuchâtel sont ainsi lacunaires, ce qui oblige les personnes et associations souhaitant faire part de propositions sur cette plateforme à réaliser des exercices compliqués de comparaison entre les données de cette plateforme et celles publiées sur le site du canton.

Enfin, l'exemple de la ligne 421 qui relie Cernier à Neuchâtel en passant par Savagnier constitue un cas d'école. Cette ligne, dont le taux de couverture des coûts est largement supérieur à la moyenne cantonale et même nationale, dessert, en plus du trafic régional, le trafic local en ville de Neuchâtel, en parallèle de la ligne 109 qui offre une desserte à une cadence de 10 minutes.

Depuis plusieurs années, les usagers du Val-de-Ruz demandent de supprimer cette desserte locale, ce qui permettrait d'améliorer la ponctualité de l'offre de la ligne 421. Jusqu'ici, le Conseil d'État n'a jamais donné suite à cette demande, et s'est toujours contenté de réponses évasives. Il faut aussi noter qu'il s'agit de la seule ligne de bus du canton qui dessert à la fois le trafic local et le trafic régional. Or, cette desserte locale peut, en raison des arrêts, retarder le bus de plusieurs minutes, ce qui conduit à des retards et à des ruptures de correspondances en gare de Neuchâtel et à Cernier.

Cette demande devient encore plus pressante, car sans cette amélioration la correspondance pour les habitants du Val-de-Ruz avec les trains à destination de Zurich se transforme en une attente rédhibitoire de plus de 30 minutes à Neuchâtel. De quoi garantir de beaux jours à la mobilité individuelle et à l'encombrement du réseau routier !

L'urgence est demandée.

Première signataire : Christine Ammann Tschopp.

Autres signataires : Clarence Chollet, Daniel Sigg, Adriana Ioset, Marc Fattou, Jasmine Herrera, Niel Smith, Catherine Loetscher, Michèle Gillard.

Projets de lois

DDTE

24.166

30 mai 2024, 12h18

Projet de loi Jasmine Herrera

Projet de loi modifiant la loi sur les constructions (LConstr.) (Économie d'énergie et empreinte carbone des constructions)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décède :

S'il est indéniable que le béton présente de nombreux avantages, à l'heure de l'urgence climatique et de la chute drastique de la biodiversité, le béton présente aussi de nombreux inconvénients dans la nécessaire transition écologique des villes. Par ailleurs, s'il est difficile d'imaginer pouvoir s'en passer complètement, à court terme, il est possible de prendre des mesures pour en limiter la consommation ou de réduire son impact environnemental en menant une réflexion de fond sur le choix des matériaux qui le composent, son recyclage ou son réemploi et en recourant à des matériaux alternatifs, tels que le bois !

Le présent projet de loi ne cherche pas à faire le procès d'un matériau en particulier. Il demande au contraire d'inclure un indicateur objectif dans les pratiques constructives, celui de l'empreinte carbone. Heureusement, l'évolution des techniques et normes constructives offre de nombreuses possibilités pour construire « bas carbone ». On pense tout d'abord au bois et à l'ensemble des matériaux issus de la biomasse, matière première abondante dans nos régions, et qui ont le double avantage d'être économes en énergie de production et de faire office de puits de carbone en stockant du carbone durant tout leur cycle de vie².

L'empreinte carbone du béton peut également être réduite en recourant à des matériaux recyclés ou à des techniques qui permettent de modifier sa composition en remplaçant le ciment par des résidus industriels issus de la combustion des centrales à charbon ou des biocarburants.

En parallèle du recyclage, le réemploi de matériaux constitue aussi une véritable alternative. En offrant une deuxième vie à des cloisons, des poutres, du parquet ou des portes, on divise par deux les émissions de ces objets. Il s'agit de mettre en place des solutions pour inciter les entreprises de démolition à déposer les matériaux par lots sur des plateformes d'échange destinées à des professionnel-le-s pour redonner une seconde vie aux matériaux. Le postulat de réduire l'empreinte carbone des matériaux vaut également pour les rénovations. L'isolation des bâtiments, par exemple, doit également s'effectuer avec des isolants biosourcés. Ainsi, les milliers de bâtiments qui feront l'objet d'un assainissement ces prochaines années doivent également être perçus comme autant d'occasions de stocker du carbone, grâce à l'utilisation des « bons » matériaux lors de la rénovation.

Force est de constater qu'aujourd'hui, le recours à ces solutions (bois, écobéton, matériaux recyclés, réemploi...) n'est pas très fréquent, et le recours au béton traditionnel semble malheureusement aller de soi, en raison du poids des habitudes ou du fait qu'à ce jour, il n'existe aucun incitatif ni aucune prescription légale visant à orienter les maîtres d'ouvrage sur le choix des matériaux de construction et de façade à Neuchâtel. La prescription d'un seuil carbone pour les nouvelles constructions permettrait de donner des orientations aux maîtres d'ouvrage, de favoriser l'innovation architecturale en matière de construction écologique. On assiste d'ailleurs à la mise en place d'une régulation à ce sujet dans la plupart des pays européens³.

¹<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/etat/donnees/inventaire-gaz-effet-serre/batiment.html>

²www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/forets/info-specialistes/etat-et-fonctions-des-forets/foret-bois-et-co2/effets-de-l-utilisation-du-bois.html

³www.oneclicklca.com/the-unregulated-energy-use-and-carbon-emissions-from-buildings-and-how-that-is-changing

Première signataire : Jasmine Herrera.

Autres signataires : Clarence Chollet, Manon Roux, Christine Ammann Tschopp, Barbara Blanc, Stéphanie Skartsounis, Monique Erard, Patrick Erard, Cloé Dutoit, Nicolas de Pury, Céline Barrelet, Emile Blant, Michèle Gillard, Marc Fatton, Mireille Tissot-Daguette, Brigitte Leitenberg, Jennifer Hirter, Caroline Plachta, Sarah Pearson Perret, Magali Brêchet, Aël Kistler, Martine Donzé, Sébastien Marti, Pierre-Yves Jeannin, Maxime Auchlin.

DDTE

24.167

20 juin 2024, 9h06

Projet de loi du groupe socialiste

Projet de loi modifiant la loi sur les sépultures (inhumation gratuite) (Dépôt des cendres)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décrète :

Article premier La loi sur les sépultures (inhumation gratuite), du 10 juillet 1894, est modifiée comme suit :

Article 36

Les cendres sont déposées dans un lieu de sépulture régulièrement établi. Elles peuvent aussi être déposées dans un columbarium ou remises aux familles qui en font la demande. *Les cendres peuvent être déposées dans les forêts funéraires, lorsque celles-ci existent sur un territoire communal ou intercommunal.*

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation de la présente loi, qui entre en vigueur dès sa promulgation.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
La présidente, Le secrétaire général,

Motivation

De nombreuses communes suisses proposent des alternatives au dépôt des cendres d'une personne défunte dans un cimetière, avec la création de forêts funéraires. Ces forêts répondent à un nouveau besoin en matière de rites funéraires et permettent aux familles de se recueillir en dehors des cimetières, dans un lieu de vie en pleine nature.

Première signataire : Corine Bolay Mercier.

Autres signataires : Katia Della Pietra, Joëlle Eymann, Fabienne Robert-Nicoud, Anne Bramaud du Boucheron, Hugo Clémence, Anita Cuenat, Christian Mermet, Margaux Studer, Patricia Sörensen, Yasmina Herrera, Céline Barrelet, Monique Erard, Manon Roux, Patrick Erard, Céline Barrelet, Aurélie Gressot.

DFFD

24.174

24 juin 2024, 22h01

Projet de loi Christine Ammann Tschopp

Projet de loi modifiant la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) (Priorité du frein à l'endettement sur la réserve de lissage)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décède :

Article premier La loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014, est modifiée comme suit :

Article 11a, alinéa 2bis (nouveau)

Le Conseil d'État attribue à la réserve de lissage, par le biais du compte de résultat extraordinaire, la part du montant calculé à l'article 11a, alinéa 2, qui permet le respect des exigences formulées à l'article 30, alinéas 1, lettre b, 4^{bis} et 4^{ter}.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 Le Conseil d'État pourvoit à la promulgation de la présente loi et fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
La présidente, Le secrétaire général,

Motivation

Lors de l'exercice 2024, le montant attribué à la réserve de lissage par le calcul défini dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC) était tel que le bénéfice s'est vu réduit au point que les exigences du frein à l'endettement n'ont pas pu être satisfaites. Il nous paraît que la priorité doit être donnée à la maîtrise des finances plutôt qu'à l'alimentation de la réserve de lissage, comme ceci a été déjà fait pour la réserve conjoncturelle.

Première signataire : Christine Ammann Tschopp.

Autres signataires : Patrick Erard, Armin Kapetanovic, Niel Smith.

Recommandations

DFFD

24.170

21 juin 2024, 13h15

Recommandation du groupe VertPOP

Pour une campagne cantonale d'information, de promotion de la santé et de prévention auprès de la population neuchâteloise sur les risques liés à l'usage des outils numériques

Le Conseil d'État est invité à élaborer et à coordonner une campagne d'information, de promotion de la santé et de prévention sur les risques tant sanitaires que psychosociaux liés à l'usage excessif des outils numériques, pour toute la population, quel que soit l'âge.

Développement

Suite au rapport [19.032](#), Éducation numérique, et à la stratégie digitale cantonale, le rapport 23.044, Informatique neuchâteloise, est un jalon de plus dans le développement de l'utilisation des outils numériques, tant pour l'administration cantonale que pour les administrés.

Cette incitation forte pour la population à s'équiper d'appareils numériques et à utiliser ces outils au quotidien, notamment pour ses relations avec l'État, favorise aussi un usage purement privé. Or, on le constate de plus en plus, si ces outils permettent des simplifications dans les processus, une accélération des démarches, une diminution des déplacements et de nombreux avantages pour l'analyse et la statistique, le tout-digital apporte aussi son lot de problèmes de santé publique.

On relèvera particulièrement :

- La problématique de la captation excessive de l'attention exercée par les outils numériques, qui peut avoir des conséquences plus ou moins graves sur les individus, ce indépendamment de leur âge : des troubles de la concentration, des troubles de l'attention, des difficultés d'apprentissage, des risques d'obésité, de troubles musculosquelettiques, de myopie ou encore, pour la petite enfance, un retard de développement psychosocial, du langage, de la motricité, pour ne citer que les principaux ;
- Les risques en lien avec les réseaux sociaux, dont le cyberharcèlement ;
- Des troubles somatiques dus à l'électrosensibilité et les autres effets dus aux rayonnements des téléphones portables, comme l'atteinte à la fertilité.

À ce propos, le Conseil d'État, dans son rapport 19.032, pages 12-13, relevait les risques sanitaires et de dépendances, ainsi que la nécessité de mener une campagne cantonale de prévention : *« L'éducation aux médias recouvre la prévention des risques liés à l'utilisation des outils numériques et la promotion des bons usages. Ces éléments font partie du cursus de l'éducation numérique. [...] Il serait opportun d'élargir le programme à des interventions en lien avec les risques sanitaires et de dépendances relatifs à l'utilisation excessive des technologies. [...] Un message cantonal augmente les chances d'atteindre une majorité de parents. »*

Dans ce sens, le canton du Valais, par exemple, a établi une stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé, intitulée [Éducation numérique](#), qui propose « *un ensemble de mesures à*

destination des enfants et adolescent-e-s, des parents et des enseignant-e-s tout au long d'un parcours de formation ».

Qu'en est-il dans notre canton pour la population en général ?

Le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnelles et les professionnels des établissements scolaires (CAPPES) dispose certes d'un certain nombre de ressources sur ce thème, mais qui ne sont pas librement accessibles, et les mesures cantonales publiques (hors cadre scolaire), le cas échéant, sont restées très discrètes.

Aussi, le Grand Conseil invite le Conseil d'État à élaborer et coordonner, avec les partenaires engagés sur ces thématiques, des campagnes régulières d'information, de promotion de la santé et de prévention des risques tant sanitaires que psychosociaux que peut induire l'utilisation des outils numériques à destination de toute la population neuchâteloise.

Première signataire : Brigitte Neuhaus.

DSRS

24.172

23 juin 2024, 20h35

Recommandation du groupe VertPOP

Autofinancement des communes : le règlement type doit respecter les décisions du Grand Conseil

Le Conseil d'État est prié de corriger le règlement type « Règlement communal sur les finances (RCF) pour les communes (version 2023) »¹, afin qu'il corresponde aux décisions prises par le Grand Conseil en mars 2022 sur le rapport [21.031](#). L'article 7 du règlement type des communes doit en conséquence être supprimé, assorti de la mention « facultatif » ou d'une variante conforme à la pratique de l'État.

Développement

Une révision de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) a donné lieu en 2021 au rapport [21.031](#), qui a été traité en plénum le 29 mars 2022. Les débats ont concerné, entre autres, la définition de l'autofinancement que les communes doivent adopter et intégrer dans leur frein à l'endettement pour couvrir une part de leurs investissements. Le Grand Conseil a choisi de ne pas imposer aux communes la formule prônée par le MCH2. On consultera à ce sujet les débats sur l'article 32, alinéa 3bis, LFinEC, et l'amendement y relatif accepté à l'unanimité (90-0) du Grand Conseil, selon le procès-verbal de la session et le document réunissant les amendements au rapport².

Or, le règlement type « Règlement communal sur les finances (RCF) pour les communes (version 2023) », dans son article 7, alinéa 1, lettre *a*, explicite : « *L'autofinancement se détermine selon la méthode harmonisée à l'échelle nationale et définie dans la réglementation cantonale.* » La méthode harmonisée à l'échelle nationale n'est autre que celle prévue dans le MCH2.

Cette définition de l'autofinancement n'est donc pas conforme à la décision prise par le Grand Conseil. Il convient ainsi de la supprimer, de la rendre explicitement facultative ou de l'assortir d'une variante qui laisse les mains plus libres aux communes pour établir la définition de leur autofinancement, par exemple en s'inspirant de celle de l'État.

En effet, l'État n'applique pas lui-même la définition harmonisée du MCH2, puisqu'il a choisi la formule simplifiée de l'autofinancement, établi comme la somme du résultat et des amortissements nets du patrimoine administratif. Il l'a fait à juste titre, car l'extrême volatilité du degré d'autofinancement selon le MCH2 ne permet pas d'en faire un outil pour apprécier la bonne gestion d'une collectivité.

L'argument souvent servi que le règlement type n'est pas contraignant et que les communes peuvent adopter des dispositions plus souples se confronte à une constatation expérimentale : la sanction du Conseil d'État lors de propositions alternatives n'est généralement pas obtenue.

¹https://www.ne.ch/autorites/DFS/SCOM/Pages/Modeles_rgt_et_arretes.aspx

²https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Amendements/2021/ad21031_Amend_Reunis.pdf

Première signataire : Christine Ammann Tschopp.

Autres signataires : Clarence Chollet, Stéphanie Skartsounis, Emile Blant, Marc Fatton, Diane Skartsounis, Patrick Erard, Monique Erard, Nicolas de Pury, Niel Smith.

Motions

DDTE

24.168

20 juin 2024, 12h20

Motion du groupe VertPOP

Des bonus cantonaux pour la biodiversité des cours d'eau

Dans l'optique de mieux préserver encore les espèces et les biotopes liés aux cours d'eau et aux milieux humides, le Conseil d'État est invité à proposer un soutien financier (bonus cantonal) aux projets de protection contre les crues qui iraient au-delà des exigences de la Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (LACE) ([RS 721.100](#)).

En prenant en compte les qualités écologiques des cours d'eau dans les projets de protection contre les crues, ce bonus soutiendra les mesures additionnelles en faveur de la biodiversité.

Développement

Dans le canton de Neuchâtel, les projets de revitalisation sont portés par le canton et ceux visant la protection contre les crues par les communes. Dans le cadre de la revitalisation, l'objectif principal est de redonner aux cours d'eau un état aussi naturel que possible en rétablissant les fonctions écologiques. Cet objectif est également suivi dans les projets de protection contre les crues, dont le but principal demeure néanmoins la diminution du risque lié aux inondations. En vertu de l'article 37 de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), les projets de protection contre les crues doivent également respecter les exigences d'un aménagement proche de l'état naturel. Un financement supplémentaire peut être octroyé par la Confédération au sens de la LEaux pour la mise à disposition d'un espace garantissant la biodiversité, si l'ensemble de cet espace respecte les exigences d'un aménagement proche de l'état naturel, ou pour la revitalisation de tronçons adjacents ne présentant aucun déficit de sécurité nécessitant une intervention.

Récemment, le canton de Neuchâtel et la commune de Val-de-Travers ont réalisé conjointement deux projets de réaménagement de cours d'eau à Môtiers. Le premier est un projet communal de protection contre les crues de la zone industrielle de Môtiers, qui intègre également une revitalisation de la confluence entre l'Areuse et la Vieille-Areuse. Le second projet, mené par le canton, a permis de revitaliser l'embouchure du Bied de Môtiers. L'attractivité de l'ensemble du site s'est hautement améliorée, tant pour la faune que pour les promeneuses et promeneurs.

Dans sa réponse à l'interpellation [22.162](#), le Conseil d'État rappelle que la politique de protection contre les crues est du ressort des communes. L'élaboration et l'exécution des mesures de protection leur appartiennent donc. Il rappelle également que la Confédération est prête à « [...] augmenter le taux de subventionnement pour des projets de protection contre les crues qui iraient au-delà des exigences de la Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (LACE). Les critères permettant d'obtenir ce subventionnement supplémentaire sont contraignants : ils impliquent un élargissement de l'espace cours d'eau ou un réaménagement de l'espace cours d'eau au-delà du périmètre du projet de protection contre les crues. »

À l'instar de la Confédération, le canton du Jura s'est doté d'un tel mécanisme de subventionnement additionnel pour les projets de protection contre les crues¹ qui favorisent notablement la biodiversité. Ainsi, un bonus supplémentaire de 5% ou 10% peut être touché. Différents critères doivent être remplis. Par exemple, le bonus cantonal supplémentaire de 10% est notamment octroyé aux projets qui rétablissent la connectivité longitudinale (libre migration piscicole) et latérale (amélioration de la morphologie du lit / augmentation de la diversité structurelle des zones aquatiques), qui augmentent la diversité et la structure des milieux amphibiens et, finalement, qui créent ou améliorent la structure du boisement rivulaire.

Au vu de la réussite du projet de protection contre les crues intégrant également une revitalisation dans le Val-de-Travers, de l'exemple jurassien et de l'engagement existant de la Confédération pour promouvoir la biodiversité aussi dans les projets de protection contre les crues, il paraît adéquat de doter le canton d'un mécanisme de subventionnement additionnel pour des mesures en faveur de la biodiversité qui apportent une plus-value aux projets à visée sécuritaire. Les qualités écologiques des cours d'eau du canton s'en trouveraient ainsi nettement améliorées.

https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/80dae75b5ac8c0f568b19bdd62da967194dbd0f1c3bb90f3740d85442929c935.pdf/200_204_Directive_aménagement_cours_eau-avec-annexes.pdf?download=1 (pages 21 et suivantes)

Première signataire : Céline Barrelet.

Autres signataires : Diane Skartsounis, Jasmine Herrera, Christine Ammann Tschopp, Richard Gigon, Barbara Blanc, Jean-Marie Rotzer, Patrick Erard, François Perret, Catherine Loetscher, Marc Fatton, Adriana Ioset, Niel Smith, Yves Pessina, Daniel Sigg, Emile Blant, Monique Erard, Manon Roux, Marina Schneeberger.

DFFD

24.171

23 juin 2024, 18h00

Motion du groupe VertPOP

Apprentissage à 80% pour favoriser un accès élargi à la formation professionnelle

Le Conseil d'État est prié de déterminer les conditions-cadres pour la mise en place d'un apprentissage à 80%.

Développement

Le canton, par le biais de l'article 3 de la loi sur la formation professionnelle (LFP), « *encourage la mise en place d'un système éducatif qui permette aux individus de développer des compétences et de s'épanouir aux niveaux professionnel et personnel tout au long de leur vie* ». Il vise en particulier à « *faire évoluer en permanence la formation professionnelle et la formation continue vers les nouveaux besoins du monde du travail et de la société* » (alinéa 2, lettre e).

La possibilité de proposer un apprentissage à 80% s'inscrit parfaitement dans cette volonté. En effet, commencer un apprentissage à temps plein se révèle impossible dans certaines circonstances telles que l'état de santé, des enfants à charge, le fait d'être proche aidant, sportif, porteur de handicap, etc.

De manière générale, faciliter l'accès à ce type d'apprentissage permet aussi de favoriser la possibilité de se réorienter ou d'augmenter le nombre de personnes qualifiées dans le monde du travail.

Le Conseil d'État pourrait s'inspirer des mesures mises en place par le canton de Vaud¹, qui prévoit ce dispositif pour les apprentissages en entreprise. La durée d'apprentissage est prolongée d'une année et s'articule de la manière suivante :

- la partie théorique est achevée à la fin de la 2^e année pour l'AFP et de la 3^e ou 4^e année pour le CFC ;
- l'année supplémentaire est consacrée à la formation pratique en entreprise.

¹<https://www.vd.ch/formation/formation-professionnelle/apprentissage-en-entreprise-a-temps-partiel-80>

Première signataire : Stéphanie Skartsounis.

Autres signataires : Sarah Blum, Patrick Erard, Daniel Sigg, Diane Skartsounis, Yves Pessina, Barbara Blanc, Catherine Loetscher, Céline Barrelet, Clarence Chollet, Marc Fatton, Aurélie Gressot, Niel Smith, Monique Erard, Brigitte Neuhaus, Nicolas de Pury, Jean-Marie Rotzer.

Postulat

DFFD

24.169

20 juin 2024, 21h35

Postulat du groupe socialiste

Informatique neuchâteloise et santé au travail

En parallèle des développements informatiques prévus dans le rapport 23.044, Informatique neuchâteloise, le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'étudier et d'identifier les mesures nécessaires ainsi que les moyens adéquats pour préserver la santé au travail face à la digitalisation croissante.

Il s'agira en particulier de traiter de l'effet de l'augmentation du temps passé devant un écran sur la santé neurologique, visuelle et comportementale. Le droit à la déconnexion des collaborateurs-trice-

s de l'État ainsi que les impacts de la fragmentation du temps de travail et du télétravail devront également être abordés.

Développement

Les crédits d'engagement sollicités par le Conseil d'État auprès du Grand Conseil dans le cadre du rapport 23.044 contribuent à l'intensification de la numérisation des processus administratifs. Cette dynamique est souhaitable sur certains points et surtout inéluctable dans son ensemble. Le groupe socialiste est toutefois convaincu que l'impact de cette numérisation sur la santé des collaborateur-trice-s doit être pris au sérieux et faire l'objet de mesures adéquates.

Le rapport 23.044 ne traite pas de la santé au travail, ni du droit à la déconnexion. Le groupe socialiste propose dès lors un postulat pour que ces points fassent l'objet d'une réflexion en parallèle. De plus, ce postulat s'inscrit dans les mesures à entreprendre pour garantir l'intégrité numérique et la protection du droit à une vie hors ligne.

Première signataire : Anne Bramaud du Boucheron.

Questions

DDTE

24.383

10 juin 2024, 12h00

Question du groupe UDC

Modification dangereuse du carrefour de la Côte Rosière (Val-de-Travers)

Le réaménagement du carrefour de la Côte Rosière sur la H10 engendre de gros risques de congestion du trafic, voire de collisions (notamment avec les camions), en raison de la nouvelle nécessité de se rabattre sur la voie de droite avant de tourner en direction des Ponts-de-Martel.

Le Conseil d'État peut-il détailler les raisons de cette modification et en démontrer l'utilité et la pertinence, alors que la présélection préexistante permettait de fluidifier le trafic sans problème ?

Une réponse écrite est demandée.

Premier signataire : Niels Rosselet-Christ.

Autres signataires : Roxann Durini, Arnaud Durini, Quentin Geiser, Christiane Barbey, Daniel Berger, Evan Finger, Yann Mesot, Damien Schär.

DESC

24.384

24 juin 2024, 20h33

Question Yves Pessina

Fermeture de bureaux, comme une lettre à la poste ?

Fin mai 2024, La Poste annonçait sa volonté de fermer 170 filiales d'ici à 2028. Nous invitons donc le Conseil d'État à répondre aux questions suivantes :

- Le Conseil d'État est-il informé des projets de restructuration de La Poste dans notre canton ?
- Quels sont les critères utilisés permettant de définir quels points de vente seront fermés et lesquels ne le seront pas ?
- Comment se positionne le Conseil d'État concernant cette annonce de La Poste ? Compte-t-il faire entendre sa voix auprès de l'entreprise ?

Premier signataire : Yves Pessina.

Autres signataires : Richard Gigon, Brigitte Neuhaus, Christine Ammann Tschopp, Nicolas de Pury, Jean-Marie Rotzer, Monique Erard, Patrick Erard, Adriana Ioset, Céline Barrelet, Marina Schneeberger, Stéphanie Skartsounis, Clarence Chollet, Sarah Blum, Daniel Sigg, Marc Fatton, Niel Smith, Catherine Loetscher, Armin Kapetanovic, Céline Dupraz, Manon Roux, Romain Dubois, Ahmed Muratovic, Yasmina Produit, Fabienne Robert-Nicoud, Amina Chouiter Djebaili.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente session a été transmis en temps utile aux membres du Grand Conseil. Il est de la teneur suivante :

Objets	Commentaires
Assermentation de député-e-s suppléant-e-s	4 assermentations
Élection d'un-e membre du bureau du Grand Conseil	
<p><i>Suite du traitement, débuté lors de la séance du 29 mai 2024</i></p> <p style="text-align: right;">DDTE</p> <p>23.245 12 octobre 2023</p> <p>Motion du groupe VertPOP Pour la réalisation d'un Plan loup cantonal</p> <p>Amendements selon ordre de traitement et de vote : Amendement des groupes socialiste et libéral-radical, du 24 juin 2024 Amendement du groupe UDC, du 25 mars 2024</p>	<p>Position du Conseil d'État : refus de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p style="text-align: right;">DFFD</p> <p>24.020ce tome 1 24.020ce tome 2 24.020 COFI 24.020 COGES 22 avril, 10 juin et 28 mai 2024</p> <p>Comptes – Gestion financière de l'État pour l'exercice 2023 Rapports du Conseil d'État, de la commission des finances et de la commission de gestion à l'appui des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2023</p> <p><i>Ordre de la discussion par chapitre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Autorités judiciaires (AUJU)</i> – <i>Autorités législatives (AULE)</i> – <i>Autorités exécutives (AUEX) / Chancellerie d'État (CHAN)</i> – <i>Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)</i> – <i>Contrôle cantonal des finances (CCFI)</i> – <i>Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)</i> – <i>Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)</i> – <i>Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)</i> – <i>Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)</i> – <i>Département des finances et de la santé (DFS)</i> 	<p>Débat libre</p> <p>Projet de loi LFinEC : vote à la majorité simple</p> <p>Décret sur les comptes et la gestion 2023 de l'État : vote à la majorité simple</p> <p>Motion 19.107, postulats 20.133 et 21.129 et recommandation 22.222 : vote sur le classement</p>
<p style="text-align: right;">DESC</p> <p>23.252com 3 mai 2024</p> <p>Inéligibilité Rapport de la commission législative concernant un projet de loi modifiant la loi sur les droits politiques (LDP) (Inéligibilité)</p>	<p>Débat libre</p> <p>Vote sur l'acceptation du rapport</p>

<p style="text-align: right;">DFFD</p> <p>23.044ce Annexe 23.044com 20 décembre 2023 et 10 juin 2024 Informatique neuchâteloise Rapports du Conseil d'État et de la commission des finances concernant le schéma directeur des systèmes d'information pour les années 2024-2029 à l'appui</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un projet de décret portant sur l'octroi d'un crédit de 44'046'000 francs en faveur du développement des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel ; – d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 31'238'552 francs en faveur du renouvellement des infrastructures informatiques ; – d'un projet de loi modifiant la loi sur le guichet sécurisé unique (LGSU) 	<p style="text-align: center;">Débat libre</p> <p>Projet de décret n°1 (développement systèmes d'information) : vote à la majorité qualifiée de 3/5</p> <p>Projet de décret n°2 (renouvellement infrastructures informatiques) : vote à la majorité qualifiée des 3/5</p> <p>Projet de loi : vote à la majorité simple</p> <p>Postulats 15.156, 18.125, 20.149 et 22.158, motion 19.107 et recommandation 22.228 : vote sur le classement</p> <p>Postulat 24.169 : Position du Conseil d'État : acceptation du postulat Vote à la majorité simple</p> <p>Recommandation 24.170 : vote à la majorité simple</p>
<p style="text-align: right;">DSRS</p> <p>24.011ce 24.011com 14 février et 4 juin 2024 Établissements médico-sociaux – Cautionnements Rapports du Conseil d'État et de la commission Santé à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement d'un montant de 65'000'000 francs, destiné au cautionnement d'emprunts pour la modernisation et le développement des infrastructures des établissements spécialisés (EMS et pensions)</p>	<p style="text-align: center;">Débat libre</p> <p>Projet de décret : vote à la majorité qualifiée de 3/5</p>

<p style="text-align: right;">DSRS</p> <p>24.012ce Annexe 24.012com 14 février et 11 juin 2024 Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers – Phase I – Premier rapport Rapports du Conseil d'État et de la commission Santé à l'appui</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un projet de loi d'exécution de la loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers – d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 21'100'000 francs destiné à la mise en œuvre de l'encouragement des prestations fournies par les acteurs de la formation pratique de l'offensive de formation prévue par l'initiative sur les soins infirmiers pour la période 2024-2032 et à de premières mesures d'accompagnement 	<p>Débat libre</p> <p>Projet de loi : vote à la majorité qualifiée des 3/5</p> <p>Projet de décret : vote à la majorité simple</p>
--	--

Assermentation judiciaire

- Assermentation d'une procureure au Ministère public

Réponses du Conseil d'État aux questions

Réponse écrite transmise depuis la dernière session : [24.378 PRÉS.](#) *

Propositions déposées avec demande d'urgence	Commentaires
<p style="text-align: right;">DDTE</p> <p>24.173 24 juin 2024 Interpellation Christine Ammann Tschopp Horaires 2025 du transport régional de voyageurs : tout le monde n'est pas gagnant !</p>	<p>Vote sur l'urgence</p> <p>Demande de développement ?</p> <p>Réponse du Conseil d'État si l'urgence est acceptée</p>

Autres propositions, par ordre chronologique de dépôt	Commentaires
<p style="text-align: right;">DDTE</p> <p>23.250 30 octobre 2023 Interpellation du groupe Vert'Libéral-Le Centre Bois et bois-énergie : bientôt un croisement des courbes entre potentiel et projets existants/déposés, aussi à Neuchâtel ?</p>	<p>Demande de développement ?</p> <p>Pas de vote</p>
<p style="text-align: right;">DDTE</p> <p>23.251 30 octobre 2023 Recommandation de député-e-s interpartis Reconnectons le Val-de-Ruz ouest au réseau ferroviaire : la halte de Montmollin-Montezillon doit rouvrir !</p>	<p>Vote à la majorité simple</p>

<p>23.253 30 octobre 2023 Projet de résolution du groupe Vert'Libéral-Le Centre Prochain arrêt : hausses de prix, tout le monde descend !</p>	DDTE	<p>Vote à la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents dans la salle</p>
<p>23.257 10 novembre 2023 Postulat du groupe VertPOP Pour une évolution positive et pérenne du Chemin des rencontres, colonne vertébrale de la mobilité douce dans les Montagnes neuchâteloises et voie verte touristique transfrontalière</p>	DDTE	<p>Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>23.258 21 novembre 2023 Interpellation du groupe UDC Ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, esquisse d'un calendrier de réalisation et questions complémentaires</p>	DDTE	<p><i>(Urgence refusée le 6 décembre 2023)</i></p> <p>Demande de développement ?</p> <p><i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p>23.260 30 novembre 2023 Interpellation du groupe Vert'Libéral-Le Centre Santé financière et pérennité de transN : notre compagnie de transport est-elle au bord de la faillite ?</p>	DDTE	<p>Demande de développement ?</p> <p><i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p>23.263 30 novembre 2023 Motion de la commune de La Tène Initiative communale de la commune de La Tène demandant l'interdiction de l'utilisation des mousses d'extinction fluorées ou contenant un autre additif non biodégradable sur le territoire du canton de Neuchâtel</p>	DDTE	<p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.101 8 décembre 2023 Postulat de la commission Santé Concept cantonal d'accompagnement des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme avec ou sans déficience intellectuelle</p>	DECS	<p>Position du Conseil d'État : refus du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.102 11 décembre 2023 Postulat du groupe socialiste L'écofiscalité au service de la mobilité douce</p>	DFFD	<p>Position du Conseil d'État : refus du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.104 12 décembre 2023 Motion de la commune de Val-de-Travers Initiative communale : motion concernant les relations institutionnelles entre le Grand Conseil et les communes</p>	DSRS	<p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>

<p>24.105 19 janvier 2024 Postulat du groupe socialiste IA, canton et citoyen-ne : planifier le ménage à trois</p>	DFFD	<p>Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.107 22 janvier 2024 Interpellation Clarence Chollet Hauts-marais et bas-marais en eaux troubles ?</p>	DDTE	<p>Demande de développement ?</p> <p><i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p>24.109 25 janvier 2024 Interpellation de député-e-s Vert'Libéraux Écosystème crypto et BCN : une erreur stratégique pour la place économique neuchâteloise</p>	DESC	<p><i>(Urgence refusée le 23 janvier 2024)</i></p> <p>Demande de développement ?</p> <p>Pas de vote</p>
<p>24.110 29 janvier 2024 Interpellation Armelle von Allmen Benoit Qu'en est-il de la prévention du suicide dans le monde agricole neuchâtelois ?</p>	DDTE	<p>Demande de développement ?</p> <p><i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p>24.113 7 février 2024 Interpellation Diane Skartsounis Climatisation : froid dedans, chaud, très chaud dehors</p>	DSRS	<p>Demande de développement ?</p> <p><i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p>24.114 8 février 2024 Motion Clarence Chollet Protection de l'intégrité sexuelle des élèves et sensibilisation déontologique des enseignant-e-s Amendement du groupe socialiste, du 26 mars 2024 Amendement Roxann Durini, du 25 mars 2024</p>	DFFD	<p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.115 9 février 2024 Motion du groupe Vert'Libéral-Le Centre Pour une élection de nos représentantes et représentants au Conseil des États selon le système majoritaire à deux tours</p>	DESC	<p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.116 9 février 2024 Motion du groupe Vert'Libéral-Le Centre Pour une introduction du bulletin unique dans le canton de Neuchâtel</p>	DESC	<p><i>(Urgence refusée le 23 janvier 2024)</i></p> <p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>

<p>24.117 9 février 2024 Motion du groupe Vert'Libéral-Le Centre Plus de hasard pour une démocratie plus solide lors de la mise au point des listes de candidatures</p>	DESC	<p><i>(Urgence refusée le 23 janvier 2024)</i></p> <p>Position du Conseil d'État : refus de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.119 12 février 2024 Interpellation du groupe UDC Procédures de classement sans suite dans le cadre des violences domestiques</p>	DESC	<p>Demande de développement ?</p> <p>Pas de vote</p>
<p>24.123 16 février 2024 Interpellation Barbara Blanc Les restaurants ferment, ce sont nos villages et villes qui perdent en attrait</p>	DESC	<p>Demande de développement ?</p> <p><i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p>24.124 16 février 2024 Interpellation du groupe libéral-radical Insécurité ou sentiment d'insécurité : où en est notre canton ?</p>	DESC	<p>Demande de développement ?</p> <p>Pas de vote</p>
<p>24.126 16 février 2024 Interpellation des groupes VertPOP et socialiste Voulons-nous des complications administratives, une perte de sécurité et une augmentation des coûts dans le secteur du ramonage cantonal ?</p>	DESC	<p>Demande de développement ?</p> <p><i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p>24.125 16 février 2024 Recommandation des groupes socialiste et VertPOP Non à une libéralisation inutile du marché du ramonage</p>	DESC	<p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.130 7 mars 2024 Interpellation Olivier Beroud La surveillance en milieu carcéral se privatise-t-elle ?</p>	DESC	<p>Demande de développement ?</p> <p>Pas de vote</p>
<p>24.132 11 mars 2024 Motion de député-e-s interpartis Préserver, valoriser et pérenniser le site historique de l'Observatoire cantonal de Neuchâtel Amendement du Conseil d'État, du 26 mars 2024</p>	DESC	<p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion si l'amendement du Conseil d'État est accepté</p> <p>Vote à la majorité simple</p>

<p>24.134 21 mars 2024 Postulat du groupe libéral-radical Pour des allocations familiales équitables</p>	DECS	<p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.137 24 mars 2024 Interpellation du groupe VertPOP Niveau des fraudes aux assurances sociales dans le canton de Neuchâtel</p>	DECS	<p>Demande de développement ?</p> <p><i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p>24.138 24 mars 2024 Projet de résolution du groupe VertPOP Rendre les prestations complémentaires aisément accessibles aux personnes qui y ont droit</p>	DECS	<p>Vote à la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents dans la salle</p>
<p>24.139 25 mars 2024 Interpellation du groupe socialiste Permettre aux personnes malvoyantes et aveugles de prendre facilement les transports publics</p>	DDTE	<p>Demande de développement ?</p> <p>Pas de vote</p>
<p>24.140 26 mars 2024 Postulat du groupe UDC École obligatoire : et si on laissait une chance à l'uniforme ?</p>	DFFD	<p>Position du Conseil d'État : refus du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.141 26 mars 2024 Motion de député-e-s interpartis Révision du mode de gouvernance de l'école obligatoire Amendement du Conseil d'État, du 16 mai 2024</p>	DFFD	<p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion si l'amendement du Conseil d'État est accepté</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.143 11 avril 2024 Postulat de la commission Nature Politique agricole : que peut faire le canton ?</p>	DDTE	<p>Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.144 11 avril 2024 Postulat de la commission Nature Revenu agricole : quelle réalité se cache derrière les chiffres ?</p>	DDTE	<p>Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.145 18 avril 2024 Postulat de député-e-s interpartis Pour la faisabilité d'une assurance perte de gain maladie obligatoire pour les chômeur-euse-s</p>	DECS	<p>Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>

<p>24.147 19 avril 2024 Motion de députés interpartis Survie des pêcheurs et gestion plus durable de la population de cormorans</p>	DDTE	<p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.148 19 avril 2024 Postulat du groupe Vert'Libéral-Le Centre Création de pôles intergénérationnels dans les EMS</p>	DSRS	<p>Position du Conseil d'État : refus du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.150 22 avril 2024 Postulat des groupes VertPOP et socialiste Ajuster le tir en matière de nuisances sonores causées par les stands de tir</p>	DESC	<p>Position du Conseil d'État : refus du postulat <i>(position écrite à recevoir)</i></p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.151 24 avril 2024 Postulat des groupes VertPOP et socialiste Formation musicale, votation fédérale, 10 ans après : l'heure du bilan ?</p>	DFFD	<p>Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.152 29 avril 2024 Postulat des groupes Vert'Libéral-Le Centre et VertPOP Mettre sur les rails les projets de haltes ferroviaires à Vauseyon et Monruz / La Coudre !</p>	DDTE	<p>Position du Conseil d'État : refus du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.154 15 mai 2024 Interpellation Barbara Blanc Comment le canton promeut-il le report modal chez ses collaborateurs-trice-s ?</p>	DESC	<p>Demande de développement ?</p> <p><i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p>24.155 15 mai 2024 Interpellation Jasmine Herrera Vision de la mobilité neuchâteloise 2040-2050 : allons-nous rester à quai ?</p>	DDTE	<p>Demande de développement ?</p> <p><i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p>24.156 15 mai 2024 Postulat Patrick Erard Créer un pont pour la mobilité douce</p>	DDTE	<p>Position du Conseil d'État : refus du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>24.157 15 mai 2024 Recommandation Yves Pessina Un espace, un canton cycliste et adepte des transports publics</p>	DDTE	<p>Vote à la majorité simple</p>

<p>24.160 16 mai 2024 Recommandation du groupe socialiste Cinéforum : un outil indispensable à l'encouragement de la production cinématographique – Neuchâtel doit payer sa part</p>	DESC	Vote à la majorité simple
<p>24.163 23 mai 2024 Motion populaire d'un groupe de citoyens Pour un départ à la retraite plus équitable</p>	DFFD	Position du Conseil d'État : acceptation de la motion Vote à la majorité simple
<p>24.164 24 mai 2024 Motion du groupe libéral-radical Pompiers volontaires : une nécessité pour notre sécurité</p>	DESC	Position du Conseil d'État : acceptation de la motion Vote à la majorité simple
<p>24.165 29 mai 2024 Motion Barbara Blanc Pour l'introduction d'une déduction fiscale proche aidant-e</p>	DFFD	Position du Conseil d'État : refus de la motion <i>(position écrite à recevoir)</i> Vote à la majorité simple
<p>24.168 20 juin 2024 Motion du groupe VertPOP Des bonus cantonaux pour la biodiversité des cours d'eau</p>	DDTE	Position du Conseil d'État : <i>(position à recevoir)</i> Vote à la majorité simple
<p>24.171 23 juin 2024 Motion du groupe VertPOP Apprentissage à 80% pour favoriser un accès élargi à la formation professionnelle</p>	DFFD	Position du Conseil d'État : <i>(position à recevoir)</i> Vote à la majorité simple
<p>24.172 23 juin 2024 Recommandation du groupe VertPOP Autofinancement des communes : le règlement-type doit respecter les décisions du Grand Conseil</p>	DSRS	Vote à la majorité simple

La présidente : – Bonjour à toutes et tous, nous vous souhaitons la bienvenue à cette session.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de boire et de manger dans la salle. Pour les boissons, les contenants fermés sont toutefois tolérés. Nous vous remercions de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que du liquide ne soit renversé sur les pupitres.

En vue des débats, nous vous rappelons également que, suite à l'adoption d'une nouvelle disposition de notre loi d'organisation, il vous revient d'annoncer en préambule de vos prises de parole vos éventuels liens d'intérêts avec le sujet traité. Il peut notamment s'agir d'un mandat exercé au niveau d'une association, d'une fondation, d'un établissement de droit public, d'une société ou d'une collectivité. Cela n'implique pas la récusation formelle, mais contribue à une meilleure transparence du débat.

Bonne session à toutes et tous !

MUTATIONS AU SEIN DU GRAND CONSEIL

La présidente : – Trois démissions ont été annoncées depuis la dernière session. Il s'agit de :

- M^{me} Martine Docourt, députée de la liste du parti socialiste, avec effet au 28 mai 2024, remplacée par M^{me} Célia Jeanneret, députée suppléante, qui a accepté le siège devenu vacant ;
- M. Jonathan Gretilat, député de la liste du parti socialiste, avec effet au 31 mai 2024, remplacé par M. Mathias Gautschi, député suppléant, qui a accepté le siège devenu vacant ;
- M^{me} Julie Courcier Delafontaine, députée de la liste du parti socialiste, avec effet au 15 juin 2024, remplacée par M^{me} Yasmina Produit, députée suppléante, qui a accepté le siège devenu vacant.

Nous n'avons pas à procéder à leur assermentation, celle-ci ayant déjà eu lieu.

ASSERMENTATION DE DÉPUTÉ-E-S SUPPLÉANT-E-S

La présidente : – À la suite de la démission de M^{me} Anne Macherel Rey, députée suppléante de la liste du parti socialiste, avec effet au 31 mai 2024, le secrétariat général du Grand Conseil a pris acte de l'acceptation du poste de député suppléant devenu vacant par M. Karim Djebaili.

Par ailleurs, l'accession de certain-e-s député-e-s suppléant-e-s à la fonction de député-e requiert la nomination et l'assermentation de nouvelles et nouveaux député-e-s suppléant-e-s. Il s'agit de :

- M^{me} Jacqueline Zosso, suppléante de la liste du parti socialiste, qui, suite au désistement de M^{me} Isabelle Mellana Tschoumy, a accepté de remplacer M^{me} Célia Jeanneret ;
- M. David Moratel, suppléant de la liste du parti socialiste, qui, suite au désistement de M^{me} Ariane Huguenin et de M. Maurice Binggeli, a accepté de remplacer M. Mathias Gautschi ;
- M^{me} Edith Magali Barblan, suppléante de la liste du parti socialiste, qui, suite au désistement de M^{me} Isabelle Romerio, a accepté de remplacer M^{me} Yasmina Produit.

Nous prions l'huissière de faire entrer les nouveaux membres du Grand Conseil dans la salle et invitons l'assemblée et les représentants de la presse à se lever.

(Entrent M^{mes} et MM. Jacqueline Zosso, Edith Magali Barblan, Karim Djebaili et David Moratel.)

Mesdames les députées suppléantes et Messieurs les députés suppléants, nous vous donnons lecture de la formule du serment. À l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et déclarer « je le promets » ou « je le jure » ou « je le jure devant Dieu ».

Je promets de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyennes et des citoyens, d'observer strictement la Constitution et les lois constitutionnelles et de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.

M^{me} Jacqueline Zosso : – Je le promets.

M^{me} Edith Magali Barblan : – Je le promets.

M. Karim Djebaili : – Je le promets.

M. David Moratel : – Je le promets.

La présidente : – Nous vous remercions et vous souhaitons la bienvenue dans ce parlement.

(Applaudissements.)

ÉLECTION D'UN-E MEMBRE DU BUREAU DU GRAND CONSEIL

La présidente : – M^{me} Sophie Rohrer, 2^e vice-présidente, a démissionné du bureau du Grand Conseil en date du 4 juin 2024. M. Romain Dubois reprend la fonction de 2^e vice-président et nous allons maintenant procéder à l'élection de la personne qui entrera comme nouveau membre au sein du bureau.

Le nombre de candidats présentés par les groupes correspondant à celui du seul membre à élire au bureau de notre Conseil, nous déclarons élue, sans scrutin, sauf avis contraire de l'un d'entre vous, en application de l'article 320 de la loi d'organisation du Grand Conseil :

Nouvelle membre : M^{me} Béatrice Haeny

(Applaudissements.)

La présidente : – Nous invitons M^{me} Béatrice Haeny et M. Romain Dubois à prendre la place qui leur est réservée.

(M^{me} Béatrice Haeny et M. Romain Dubois prennent place.)

COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Procès-verbaux

Les procès-verbaux des 26 et 27 mars 2024 ont été transmis aux membres du Grand Conseil en date du 13 mai 2024. S'ils n'appellent pas d'observations avant la fin de la session, conformément aux articles 147 et 148 OGC, ils seront considérés comme adoptés.

Courrier

Le courrier suivant a été adressé au Grand Conseil :

- Courrier du Conseil d'État du 27 mai 2024 adressé au bureau du Grand Conseil concernant la recevabilité des interpellations et questions relatives aux autorités judiciaires.

Élections dans des commissions

Nous devons procéder à différentes élections dans des commissions :

- commission Accueil des enfants (LAE3) : M^{me} Julie Courcier Delafontaine, démissionnaire, est remplacée par M^{me} Patricia Sörensen ;
- commission Climat et énergie : M. Jonathan Gretillat, démissionnaire, est remplacé par M. Laurent Duding ;
- commission Démocratie cantonale : M^{me} Julie Courcier Delafontaine, démissionnaire, est remplacée par M. David Moratel ;
- commission Éducation : M^{me} Julie Courcier Delafontaine, démissionnaire, est remplacée par M^{me} Yasmina Produit ;
- commission des finances : M. Jonathan Gretillat, démissionnaire, est remplacé par M^{me} Anne Bramaud du Boucheron ;
- commission Magistrature judiciaire : M. Jonathan Gretillat, démissionnaire, est remplacé par M^{me} Célia Jeanneret ;
- commission Transports publics : M^{me} Julie Courcier Delafontaine, démissionnaire, est remplacée par M. Romain Dubois.

Composition de commissions

La commission temporaire Exécutif cantonal – Prévoyance professionnelle (rapport 23.026) sera composée comme suit : M^{mes} et MM. Hugo Clémence, président, et Yasmina Produit pour le groupe socialiste ; Alexis Maire, vice-président, Alain Rapin, Stéphane Rosselet et Sarah Curty pour le groupe libéral-radical ; Clarence Chollet, Stéphanie Skartsounis et Olivier Beroud pour le groupe VertPOP ; M. Evan Finger pour le groupe UDC ; Maxime Auchlin pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre.

La commission temporaire Centre archives et patrimoine (rapport 24.023) sera composée comme suit : M^{mes} et MM. Caroline Plachta, présidente, pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre ; Diane Skartsounis, vice-présidente, Marina Schneeberger et Barbara Blanc pour le groupe VertPOP ; Patricia Borloz, Mary-Claude Fallet, Michel Zurbuchen et Hermann Frick pour le groupe libéral-radical ; Edith Magali Barblan et Mathias Gautschi pour le groupe socialiste ; M. Evan Finger pour le groupe UDC.

Renvoi de projets de lois en commission

Différents projets de lois ont été renvoyés en commission :

- le projet de loi de la commune de Val-de-Ruz 24.153, du 3 mai 2024, modifiant la loi sur les transports publics (LTP) (Redonner la parole aux communes en matière de transports publics), initialement renvoyé à la commission Transports publics, est renvoyé à la commission Mobilité ;
- les projets de loi du groupe socialiste 24.161 et 24.162, du 17 mai 2024, modifiant la loi sur l'utilisation du domaine public (LUDP) (respectivement Régime de notification préalable pour les manifestations à caractère idéal et Gratuité des manifestations à caractère idéal) sont renvoyés à la commission législative ;
- le projet de loi Jasmine Herrera 24.166, du 30 mai 2024, modifiant la loi sur les constructions (LConstr.) (Économie d'énergie et empreinte carbone des constructions) est renvoyé à la commission Climat et énergie.

Renvoi de pétitions en commission

La pétition du Syndicat des services publics Région Neuchâtel (SSP Région Neuchâtel) et de l'Association des éducatrice-teur-s de l'enfance, Berne, Jura et Neuchâtel (AEDE BEJUNE), du 13 juin 2024, « Pour une LAE 3 à la hauteur des enjeux de l'accueil de l'enfance ! », est renvoyée à la commission Accueil des enfants (LAE3).

Les pétitions d'un groupe de citoyens, du 13 juin 2024, « Pour une représentation politique inclusive et participative » et « Pour l'accessibilité universelle des structures, de l'information publique et du matériel de vote », sont renvoyées à la commission des pétitions et des grâces.

MOTION 23.245 (SUITE)

DDTE

23.245

12 octobre 2023, 10h36

Motion du groupe VertPOP

Pour la réalisation d'un Plan loup cantonal

Après presque deux siècles d'absence, les loups reviennent par eux-mêmes dans le canton de Neuchâtel et ce retour semble durable. Maillon important de nos écosystèmes, cette espèce protégée a sa place dans nos contrées et nous devons assurer un équilibre entre sa présence et les activités humaines.

En raison de la faible densité de cerfs, notre canton n'est certainement pas destiné à accueillir de nombreux individus à court ou moyen terme. La nature de l'élevage dans le canton de Neuchâtel,

principalement bovin, implique que les conflits avec cette espèce seront sensiblement différents que dans d'autres régions.

Cette situation place notre canton dans une position intéressante pour se profiler en tant que canton pionnier pour la mise en place de solutions innovantes visant une cohabitation harmonieuse avec le loup alliant communication, prévention et adaptation.

Afin de concrétiser cette volonté, le Conseil d'État est prié de réaliser un Plan d'action encadrant la présence du loup sur le territoire cantonal. Ce dernier comprendra notamment :

- le suivi de l'espèce ;
- le concept de protection des alpages, incluant des propositions allant au-delà du cadre fédéral et visant la réduction des situations conflictuelles sur le long terme ;
- la marche à suivre lors d'une attaque et la procédure d'indemnisation ;
- les mesures de soutien aux agriculteur-trice-s, incluant des mesures d'adaptation assurant un élevage compatible avec la présence du loup à long terme ;
- le cadre et la mise en œuvre des décisions de tir avec le principe directeur qu'un éventuel tir doit intervenir uniquement après avoir mis en place une série de mesures préventives et d'effarouchement visant la diminution des prédatations ;
- les mesures de communication mettant en avant le statut de protection du loup, son utilité dans l'écosystème et les potentiels conflits qui peuvent exister avec les activités humaines.

L'objectif de ce Plan d'action sera d'offrir une vision progressiste, basée sur la législation en vigueur et sur le Plan loup fédéral, mais proposant des mesures complémentaires visant prioritairement les deux objectifs suivants :

- établir des conditions favorables pour l'établissement des loups et leur maintien à long terme dans le canton ;
- réduire les dommages sur les animaux de rente et les conflits avec les activités humaines.

Développement

Le retour du loup en Suisse et dans notre région, qui fascine ou inquiète mais ne laisse personne indifférent, a engendré de nombreux débats passionnés, des législations et réglementations fédérales fréquemment mises à jour et des applications et interprétations variant selon les cantons.

Le cadre fédéral donne de nombreux éléments structurants en matière de gestion de la cohabitation avec cette espèce protégée. Cependant, les cantons ont plusieurs prérogatives, notamment en matière de protection des alpages et de décisions de tir. Ainsi, il paraît essentiel que le canton de Neuchâtel se dote d'un outil de planification pour cette thématique aussi émotionnelle qu'importante. Le canton de Vaud s'est déjà doté d'un tel plan d'action qui clarifie la politique cantonale en matière d'accompagnement du retour de cette espèce.

Ce plan loup cantonal doit guider les actions futures du gouvernement afin que Neuchâtel se profile comme un canton pionnier en matière de cohabitation avec ce grand prédateur, comme il l'a été lors du retour du lynx. Il doit définir une vision globale et d'avenir pour l'élevage en relation avec la présence durable du loup et permettre de développer des solutions innovantes pour assurer une cohabitation harmonieuse qui sera profitable à toutes les parties.

Première signataire : Clarence Chollet.

Autres signataires : Cloé Dutoit, Emile Blant, Mireille Tissot-Daguette, Céline Barrelet, Adriana Ioset, Aël Kistler, Michèle Gillard, Christine Ammann Tschopp, Manon Freitag, Sarah Blum, Marie-France Vaucher, Jennifer Hirter, Nicolas de Pury, Fanny Gretillat, Sarah Pearson Perret, Brigitte Neuhaus, Manon Roux, Pierre-Yves Jeannin, Niel Smith, Marc Fatton, Blaise Fivaz, Yves Pessina, Stéphanie Skartsounis, Maxime Auchlin, Armin Kapetanovic, Aurélie Gressot, Martine Donzé, Richard Gigon, Patrick Erard, Marina Schneeberger, Barbara Blanc, Monique Erard, Manon Freitag.

Position du Conseil d'État

La gestion stratégique du loup est de compétence fédérale. Adoptée par l'OFEV, l'aide à l'exécution « Plan Loup Suisse » est en vigueur, avec pour objectifs de conserver l'espèce et de prévenir et gérer ses attaques. Ce plan fixe de manière précise l'organisation, le rôle des acteurs ainsi que les processus s'agissant de la prévention des dégâts et de leur indemnisation, ainsi que des mesures

à prendre en cas d'attaques du loup sur des élevages, y compris sa régulation. Le Conseil d'État est lié par ce plan, qui a force légale. Il est mis en œuvre dans le canton depuis fin 2021. Créer un plan loup cantonal est superflu, mais aussi délicat, compte tenu du cadre fédéral harmonisé. Le Conseil d'État s'oppose à la motion.

Amendement du groupe UDC, du 25 mars 2024

(...)

Les coûts des mesures liées à la protection du bétail – y compris les heures de travail – du Plan d'action ne doivent pas être à la charge des agricultrices et des agriculteurs. Si les coûts ne sont pas pris en charge totalement ou partiellement au niveau fédéral, c'est le canton qui complète ou prend entièrement ces frais.

Motivation

Si plan loup il devait y avoir, les mesures à mettre en place par les agricultrices et agriculteurs, plus précisément celles relatives à l'élevage, ne doivent pas être assumées par ces dernières et ces derniers.

Ce n'est pas aux agricultrices et agriculteurs d'assumer des coûts supplémentaires en lien avec la protection de leurs animaux.

En effet, ces derniers mettent déjà en place des clôtures dans le but que leur bétail ne fasse pas de dégâts chez de tierces personnes, mais les animaux sauvages sont du ressort cantonal et, de ce fait, chacun doit prendre ses responsabilités.

Premier signataire : Quentin Geiser.

Autres signataires : Niels Rosselet-Christ, Roxann Durini.

Amendement des groupes socialiste et libéral-radical, du 24 juin 2024

Afin de concrétiser cette volonté, le Conseil d'État est prié de réaliser un Plan d'action encadrant la présence du loup sur le territoire cantonal. Ce dernier comprendra notamment :

- le suivi de l'espèce ;
- le concept de protection des alpages, incluant des propositions allant au-delà du cadre fédéral et visant la réduction des situations conflictuelles sur le long terme. *Il s'agit par exemple d'autoriser les tirs d'effarouchement selon des directives fixées par le département ;*
- la marche à suivre lors d'une attaque et la procédure d'indemnisation ;
- les mesures de soutien aux agriculteur-trice-s, incluant des mesures d'adaptation assurant un élevage compatible avec la présence du loup à long terme ;
- Le cadre et la mise en œuvre de décisions de tir avec le principe directeur qu'un éventuel tir doit intervenir *selon les principes posés par la Confédération après avoir mis en place une série de mesures préventives visant la diminution des prédations ;*
- les mesures de communication mettant en avant le statut de protection du loup, son utilité dans l'écosystème et les potentiels conflits qui peuvent exister avec les activités humaines.

L'objectif de ce Plan d'action sera d'offrir une vision progressiste, basée sur la législation en vigueur et sur le Plan loup fédéral, mais proposant des mesures complémentaires visant prioritairement les deux objectifs suivants :

- établir des conditions favorables pour *une cohabitation avec les loups* et leur *présence* à long terme dans le canton ;
- réduire les dommages sur les animaux de rente et les conflits avec les activités humaines.

Motivation

La motion 23.245, Pour la réalisation d'un plan loup cantonal, initialement déposée était perçue comme un danger pour l'agriculture neuchâteloise. Afin de trouver un compromis, l'amendement susmentionné permet d'envisager une cohabitation loup-agriculture réussie.

Auteur : Christian Mermet.

Autre signataire : Armelle von Allmen Benoit.

La présidente : – Pour rappel, le débat général sur cette motion a été mené lors de la dernière session. Y a-t-il des demandes de prise de parole avant que nous traitions l'amendement des groupes socialiste et libéral-radical du 24 juin 2024 ?

M^{me} Clarence Chollet (VertPOP) : – Après un mois, nous reprenons le traitement de cette motion. Un mois donne la possibilité de réfléchir aux prises de parole précédentes et, surtout, de relire encore et encore le texte déposé.

Que demande cette motion ? La création d'un plan d'action sur une thématique hautement sensible, actuelle et qui concerne de nombreuses personnes. Qui a intérêt à ce que le canton ne précise pas sa vision dans un tel domaine ?

Cette motion demande des mesures de soutien aux agriculteurs et agricultrices. Soutien essentiel aux yeux de notre groupe et de notre Autorité, qui a déjà fait un premier pas en décembre en octroyant des moyens supplémentaires pour les mesures de protection des troupeaux sur notre impulsion.

Cette motion demande également de mettre en place des mesures préventives et d'effarouchement en complément des décisions de tir, dont les principes sont définis au niveau fédéral, à l'image de ce qui se pratique actuellement dans le canton de Vaud. À quoi servent ces mesures préventives et d'effarouchement ? Avant tout, à protéger les troupeaux ! Un loup effarouché va conserver son territoire, mais éviter de s'approcher des animaux de rente et des humains. Lorsqu'un territoire est occupé par un loup qui ne crée pas de dommages, cela évite à un autre individu, qui pourrait avoir un comportement problématique, de venir s'établir. C'est d'ailleurs un point régulièrement rappelé par les scientifiques. Bien sûr, les tirs d'effarouchement échouent parfois et, dans ce cas, l'étape suivante est appliquée, à savoir le tir de l'individu problématique.

Cette motion demande encore de mettre en place des bases pour une cohabitation durable entre agriculture et grands prédateurs. Oui, cette motion utilise des termes comme « canton pionnier », « solutions innovantes », « réduction des situations conflictuelles sur le long terme » ou encore « élevage compatible avec la présence du loup ». Mais nulle part il n'est dit que son but est de sacrifier l'agriculture pour permettre aux loups d'envahir notre territoire en interdisant les tirs tel que prévu par la Confédération.

Ainsi, le Conseil d'État et certains membres du Grand Conseil peuvent combattre cette motion en dénonçant qu'elle vise à interdire les tirs des individus problématiques ou qu'elle veut établir un eldorado pour les loups dans le canton. Or, c'est faux. Le cadre fédéral doit être appliqué et respecté. Mais ce cadre ne permet pas toujours de trouver des solutions adéquates et satisfaisantes à long terme, permettant une cohabitation avec ces grands prédateurs.

Nous aimerions rappeler que le plan loup neuchâtelois sera élaboré par le Conseil d'État, qui aura une grande marge de manœuvre dans sa réalisation. Il devra permettre de fixer un cadre clair, qui prenne en compte les intérêts de l'agriculture, ainsi que ceux de la protection des espèces menacées.

Nous espérons avoir ainsi rétabli plusieurs vérités au sujet de la motion dont il est question aujourd'hui.

Notre groupe a pris connaissance du nouvel amendement signé par les groupes socialiste et libéral-radical. À nos yeux, il reformule surtout le texte, supprimant au passage quelques éléments intéressants. Nous ne le soutiendrons pas, mais pourrons vivre avec un texte amendé qui conserve son essence.

La présidente : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc prendre l'amendement des groupes socialiste et libéral-radical. Y a-t-il des oppositions à cet amendement ? Cela ne semble pas être le cas, **l'amendement des groupes socialiste et libéral-radical est donc accepté.**

Nous passons maintenant à l'amendement du groupe UDC, du 25 mars 2024. Cet amendement est-il combattu ?

M. Quentin Geiser (UDC) : – Le groupe UDC retire son amendement.

La présidente : – Nous prenons note que **l'amendement UDC est retiré**.

Nous donnons maintenant la parole au Conseil d'État.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – L'avis du Conseil d'État n'a pas changé sur le fond.

Le Plan Loup existe, il est national, il est harmonisé. Le territoire du loup est bien plus large que celui d'un canton. Les coordinations intercantionales sont en place et c'est important que l'on puisse gérer le loup d'une manière harmonisée, coordonnée à l'intercantonal, et c'est ce que nous faisons. Nous avons mis en place un concept de gestion du loup dans le canton, qui fait l'objet d'une page internet sur le site de l'État, pour que toute information soit disponible, non seulement pour les éleveurs et éleveuses et les organisations concernées, mais aussi pour la population. Dès lors, ce concept est en place, il fait ses preuves. Nous avons augmenté le soutien aux éleveurs et aux éleveuses avec des clôtures qui vont maintenant à 1,30 m, sauf erreur, avec un soutien cantonal de 100'000 francs. Le canton de Neuchâtel se montre donc plus généreux, plus volontariste en termes de prévention des dégâts. Nous estimons dès lors que de vouloir un plan loup cantonal, ce n'est guère créer de plus-value vis-à-vis du contexte actuel, puisque les mesures sont en place.

Vous dites qu'il faudrait ajouter des mesures d'effarouchement et, selon le nouveau texte de la motion, ceci de compétence du département. Alors, merci pour votre confiance, nous nous empressons de le dire, mais nous voudrions quand même vous rendre attentifs au fait que les mesures d'effarouchement, ce n'est pas si simple à prendre. Ce serait peut-être bien que vous nous disiez ce que vous entendez par là parce que des mesures d'effarouchement par tirs de balles en caoutchouc, c'est du droit fédéral. Tirer avec une arme, même s'il s'agit de balles en caoutchouc, c'est le droit fédéral qui le prévoit, ce n'est pas le droit cantonal, ni le département. Et c'est interdit, sous réserve d'avoir un permis de chasse. Mais, vous savez, on ne pourra pas mettre les gardes auxiliaires, les gardes rangers du canton, qui sont en petit nombre, à l'affût toute la nuit sur les alpages de notre canton. Les possibilités d'effaroucher véritablement avec des armes qui tirent à 20, voire 30 mètres par la petite équipe que nous avons, c'est juste irréaliste. Alors, vous pourriez dire qu'il faut que les éleveurs et éleveuses puissent le faire... Eh bien, pourquoi pas, mais le droit fédéral ne le permet pas, si ce n'est de faire un permis de chasse, ce qui n'est pas tout à fait anodin.

Nous vous rendons donc attentifs au fait que nous appliquons ces mesures dans le respect du droit fédéral, c'est très juste, comme le prévoit le texte, et nous devons en rester là. Dire qu'il faut ajouter des mesures particulières comme l'effarouchement et que seulement après cela, il sera peut-être possible de réguler, ce ne sera pas possible, nous tenons à le dire ici. Ces mesures ne sont donc pas cumulatives, elles sont potestatives : si on peut le faire, par chance nous dirions, pourquoi pas, mais il n'est pas imaginable de faire garder tous les élevages de ce canton par des gardes ou des chasseurs munis d'un permis et d'une arme qui tire des balles en caoutchouc à 20 ou 30 mètres ! Ce n'est pas réaliste. Du reste, le canton de Vaud, qui le proposait dans son plan cantonal, n'a pas utilisé cette capacité, parce que ce n'est pas pratique, cela n'apporte pas de résultats. Nous déduisons donc que votre vision, parce que nous imaginons que vous l'avez étudiée, n'est pas celle de cumuler les conditions, mais si c'est possible pourquoi pas, puisque l'on doit bien sûr respecter le droit fédéral à tout point de vue, vous l'avez aussi dit.

Peut-être encore un élément sur le rôle de pionnier du canton de Neuchâtel. On a parlé, lors du dernier débat, et nous aimerions revenir là-dessus, du rôle de pionnier du canton à l'époque pour l'arrivée du lynx, et le rôle aujourd'hui que le canton aurait à jouer. Nous aimerions quand même vous dire que l'on a deux espèces très différentes : le lynx ne s'attaque que très, très, très rarement aux animaux de rente, et si c'est le cas – bien sûr, c'est toujours pour la bête concernée et son éleveur quelque chose de terrible –, ce sont des dégâts dans une très moindre mesure que ce qu'un loup ou une meute pourrait faire dans les élevages d'ovins, de caprins même, de bovins, à travers le canton. Nous avons donc deux réalités très différentes. Et nous aimerions aussi vous parler de la fragilité des espèces : le lynx est une espèce beaucoup plus fragile, qui est beaucoup moins colonisatrice que ne l'est le loup. Le loup, si l'on ne prend pas de mesures de régulation, verra une explosion de ses effectifs, de ses meutes, à travers l'Arc jurassien, le canton aussi, avec des difficultés très importantes de cohabitation avec l'élevage de manière générale, d'où notre politique – pionnière, nous pensons – de favoriser des mesures de prévention pratiques – l'élévation de la hauteur des clôtures, avec un soutien cantonal particulier –, mais pas des mesures qui deviendraient d'une complication insupportable pour l'élevage et qui, à la fin, ne permettraient plus de régulation.

Nous cultivons une vision d'équilibre entre cohabitation, prévention et régulation, et ces trois éléments doivent être mis en pratique semaine après semaine, pour limiter les dégâts bien sûr, pour prendre au sérieux le souci de l'élevage, les heures de travail des éleveurs et des éleveuses pour se protéger contre le loup qui, effectivement, peut être vorace, féroce, tueur sur les élevages neuchâtelois. De ce point de vue-là, merci de cultiver cet équilibre et de ne pas vouloir cumuler des mesures qui, à la fin, deviendront des entraves à la possibilité de bien gérer l'équilibre entre cohabitation, prévention et régulation.

Vous nous entendez, le Conseil d'État estime que le travail est déjà en large partie réalisé, que le concept loup cantonal est en place, qu'il est communiqué. Vous nous avez demandé, la dernière fois, de mieux le matérialiser : il est communiqué, il est publiquement disponible sur le site de l'État. Les mesures complémentaires d'effarouchement ont leurs limites vu le droit fédéral ; nous estimons que nous devons en rester au Plan Loup fédéral, qui harmonise les pratiques, qui fait ses preuves. De ce point de vue-là, la motion n'est, selon nous, pas nécessaire, voire contre-productive si elle devait être l'origine d'entraves à la bonne régulation de l'effectif des loups dans le canton.

M^{me} Armelle von Allmen Benoit (LR) : – Tout d'abord, nous tenons à remercier tous nos collègues de cet hémicycle pour le travail accompli afin de trouver un terrain d'entente pour sortir de l'ornière dans laquelle la motion initiale s'était introduite. L'objet déposé opposait le monde agricole au loup et cherchait à installer des conditions favorables à son établissement, au détriment des conditions favorisant la cohabitation.

Nous étions aussi farouchement opposés à durcir les règles fédérales au niveau cantonal en matière de régulation du loup. La Confédération a une stratégie de cohabitation et de régulation déjà très restrictive et il nous semblait non pertinent d'être plus restrictifs. Il était donc inacceptable pour notre groupe de conditionner les autorisations pour la régulation du loup au tir d'effarouchement préalable. Cela charge aussi les agriculteurs, qui ont l'impression que ce qu'ils font n'est jamais suffisant.

Ceci dit, notre groupe trouve pertinent d'autoriser les tirs d'effarouchement, comme le prévoit, par exemple, le droit français, afin de montrer au loup qu'il n'est pas le bienvenu à certains endroits. Comme mentionné par le Conseil d'État, cela pourrait concerner les agriculteurs qui ont un permis de chasse. Les amendements mettent bien en avant qu'il ne s'agit pas de cumuler les exigences. Avec les amendements proposés, le plan loup cantonal est viable pour l'agriculture ainsi que pour les loups. Il permet aussi au Conseil d'État d'expliquer sa stratégie et les mesures déjà mises en place pour s'adapter au retour du loup. Pour notre groupe, il est important de rappeler que le Conseil d'État a été hautement proactif sur ce thème et qu'il n'a pas attendu la motion pour réunir et créer une *task force* cantonale loup.

Les amendements proposés sont acceptés par le groupe libéral-radical. Toutefois, certains parlementaires du groupe refuseront l'objet au vote final, car pour eux, même s'il n'est plus un danger pour le secteur primaire, il n'en reste pas moins inutile, car le Conseil d'État a déjà fait le travail.

La présidente : – Il nous semble qu'il n'y a plus de demandes de parole, nous allons donc maintenant voter sur la motion amendée.

On passe au vote.

La motion amendée est acceptée par 67 voix contre 22.

COMPTES – GESTION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2023 24.020

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
à l'appui
des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2023**

(Du 22 avril 2024)

**Rapport de la commission des finances du Grand Conseil
chargée de l'examen
de la gestion financière de l'État pour l'exercice 2023**

(Du 10 juin 2024)

**Rapport de la commission de gestion du Grand Conseil
chargée de l'examen
de la gestion de l'État pour l'exercice 2023**

(Du 28 mai 2023)

M. Damien Humbert-Droz, pour la COFI, et M. Christian Mermet, pour la COGES, occupent les sièges de rapporteur.

Débat d'entrée en matière

M. Damien Humbert-Droz (LR), rapporteur de la commission des finances : – La commission des finances (COFI) a quelque peu évolué dans ses pratiques : si le travail de fond est resté sensiblement le même au sein de notre commission, avec une présentation en plénière ici, tout comme avec les collègues de la commission de gestion et d'évaluation (COGES), les travaux de sous-commission par département, le rapport tel qu'il a été soumis au plénum aujourd'hui – vous l'avez constaté, chers et chères collègues – est allégé par rapport à ses précédentes versions.

En effet, dans la fonction qui nous est attribuée, mais aussi dans celle attribuée aux collègues de la COGES, il convient parfois d'adapter les pratiques, d'en améliorer l'efficacité. À ce titre, les éléments qui sont traités dans notre rapport sont beaucoup plus factuels, beaucoup plus brefs qu'ils ne l'étaient par le passé ; un rapport que certains qualifient de plus digeste aujourd'hui qu'il ne l'était auparavant. C'est donc une focalisation sur quelques éléments principaux et sur la position politique des groupes que la COFI nous soumet à l'appui de ce bouclage 2023, les autres éléments étant traités dans un rapport beaucoup plus conséquent de la COGES.

Ces éléments sont appelés à perdurer, voire à changer encore de manière plus conséquente : des discussions sont aujourd'hui en cours afin que les travaux parlementaires soient les plus fluides possible et respectent au mieux les prérogatives de chacun. L'évolution dont nous avons pris connaissance, dont nous avons discuté ici et qui se met en place aujourd'hui au sein des commissions, avec un rôle accru pour la COGES dans l'analyse, d'une part, du bouclage, mais surtout des politiques publiques, et qui sera un des éléments les plus importants, voire essentiels, du bouclage des exercices comptables, se reflétera encore plus ces prochaines années.

Voilà, Madame la Présidente, pour les éléments que le rapporteur de la COFI pouvait donner. Nous laissons maintenant la parole et la place pour la suite des discussions au rapporteur de la commission de gestion et d'évaluation.

M. Christian Mermet (S), rapporteur de la commission de gestion : – Nous devons dire que c'est un peu avec émotion que nous prenons la parole aujourd'hui. Finalement, c'est peut-être la dernière année où la COGES traite le rapport de gestion de cette manière-là. Comme l'a rappelé notre préopinant, nous avons maintenant décidé que la COGES aurait deux fonctions : d'une part, la fonction de commission de gestion, mais aussi d'évaluation des politiques publiques. L'année prochaine, ce volet fera pleinement partie du rapport de gestion et ce sera certainement un élément essentiel du rapport sur la politique du canton qui vous sera soumis dans le cadre du rapport.

Aujourd'hui, le rapport qui vous a été soumis retrace par le menu toutes les activités qui ont été menées par la COGES, principalement et beaucoup par ses sous-commissions tout au long de l'année, avec les sujets sensibles que nous avons connus ; certains ont même fait l'objet de rapports spécifiques au Grand Conseil, comme typiquement le rapport concernant le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ). C'est une chose importante qu'il faut rappeler, le rôle de la COGES, le rôle de cette haute surveillance de la COGES qui, quelque part, est le garant que le travail du Conseil d'État, selon la politique décidée par le Grand Conseil, est effectué dans les meilleures conditions.

Aujourd'hui, nous n'allons pas allonger sur les éléments politiques qui sont contenus dans le rapport. Nous pensons que les groupes sauront vous détailler leurs attentes et les questions qui sont les leurs, mais nous nous permettons juste de saluer, en tant que rapporteur de la COGES, le travail exécuté par tous les services, toutes les entités qui ont, quelque part, été inspectées et toutes les entités qui font l'objet du rapport aujourd'hui. Nous nous permettons aussi de remercier le Conseil d'État pour son travail, pour les réponses qui ont été apportées à la COGES et à la COFI lors de l'examen de ces comptes, et pour féliciter le canton de Neuchâtel pour sa magnifique santé.

La présidente : – La parole est maintenant aux groupes.

M. Quentin Di Meo (LR) : – Il y a quelques mois, prévisions, projections et autres rumeurs se répandaient dans le Château, dans les salles de commission et à l'intérieur de notre hémicycle. Nous pouvions alors entendre des scénarios catastrophiques, des pertes immenses pour l'année 2023. Un budget largement déficitaire, tout d'abord, avec un résultat total affichant un déficit de 13,5 millions de francs. Puis des éléments supplémentaires, parfois imprévus, sont venus se greffer à ce résultat. Les chiffres de la BNS, quelques résidus des crises sanitaire et énergétique, des crédits complémentaires pour le domaine de la santé, des incertitudes conséquentes provoquées par la situation géopolitique sur le continent, une inflation grimpanche. Autant d'éléments à coups de dizaines de millions de francs qui auraient pu laisser présager aujourd'hui une situation complètement différente. Mais, contre toute attente, les comptes 2023 affichent finalement un bénéfice de 1,7 million de francs. Alors, tout va pour le mieux ? Non, bien sûr.

Notre groupe se réjouit évidemment de ce résultat, qui permet une stabilisation des finances de notre canton. Mais l'augmentation importante des recettes fiscales qui ont permis de compenser une large partie des inquiétudes mentionnées précédemment ne doit pas être considérée comme acquise pour le moment. La diminution particulièrement vigoureuse du chômage dans notre canton ainsi que la bonne marche des affaires des entreprises en 2023 sont les témoins d'une amélioration conjoncturelle. Mais déjà aujourd'hui, cette tendance n'est plus démontrée et les résultats sont à la baisse. La prudence est donc de mise, car tantôt le canton engrange près de 80 millions de francs de recettes fiscales supplémentaires, tantôt l'inverse. En voyant la volatilité de certaines lignes du budget, nous n'avons pas d'autre choix que de considérer certains éléments avec précaution et ne pas nous disperser dans de nouvelles dépenses que nous ne pourrions pas assumer.

Cela justifie également, à notre sens, les réserves actuelles. Si nous devons considérer l'année 2023 comme exceptionnelle au regard des rentrées fiscales, il est donc évident qu'elle représente le moment idéal pour renforcer les réserves qui nous permettront de faire face aux exercices plus compliqués. À cela s'ajoute évidemment un regret, celui d'augmenter la dette, malgré des recettes supplémentaires conséquentes et imprévues. Cela présage encore des années très pénibles pour les finances cantonales, sentiment renforcé à la lecture du plan financier et des tâches.

Au niveau des investissements nets, il s'agit du premier exercice depuis l'instauration du mécanisme prévu par le frein à l'endettement en 2020 qui respecte le minimum légal. Cette nouvelle est réjouissante, mais doit être relativisée par trois éléments. Premièrement, le canton est en sous-investissement depuis de nombreuses années. Deuxièmement, le budget est toujours trop ambitieux et les reports d'investissements sont nombreux ; cela inquiète notre groupe, qui voit un

portefeuille de projets s'agrandir d'année en année. Finalement, sans l'acquisition du bâtiment administratif des Poudrières en fin d'année, le volume d'investissements nets minimum n'aurait pas été respecté.

Concernant les deux autres critères du frein à l'endettement, à défaut d'être respectés, ils permettent de contenir les dépenses tout en encourageant les efforts d'investissement. Nous réaffirmons ici notre volonté de pérenniser ces mécanismes et d'en faire une ligne de conduite stricte qu'il nous faut respecter, en tendant même vers une diminution de la dette et un allègement des charges financières.

Fin 2023, l'administration comptait 2'493 équivalents plein temps (EPT). Des effectifs difficiles à évaluer au regard de la méthodologie actuelle, qui ne différencie pas la nature et le financement de ces postes. Nous attendons dès lors avec impatience une différenciation entre les EPT financés par le budget de fonctionnement de l'État, ceux inclus dans les investissements, ainsi que les postes autofinancés, en considérant bien entendu que les postes autofinancés ne soient pas attribués à des prestations requises par des entités subventionnées par ailleurs.

Nous sommes conscients des efforts fournis par le Conseil d'État et par l'administration dans le renouement avec un équilibre financier durable. Nous nous permettons à ce titre d'évoquer les résultats synthétiques des entités parapubliques mentionnés dans le tome 1 des comptes 2023. En cumulant les trois plus grandes entités, un déficit de près de 18 millions de francs est annoncé. Des résultats alarmants alors que le Grand Conseil a voté des crédits supplémentaires pour pallier les déficits projetés. Les inquiétudes sont vives et nous savons la difficulté que rencontrent ces entités. Nous les remercions, à ce titre, des efforts déjà fournis. Mais cette situation grève le budget de l'État tout comme celui des habitantes et des habitants de notre canton. Nous devons impérativement maintenir le dialogue afin de trouver des solutions à long terme et accroître notre vigilance.

Ce résultat positif est l'affaire de tous, gouvernement et parlement en première ligne. Mais le mérite des efforts accomplis tout au long de l'année revient particulièrement aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale. À ce titre, le groupe libéral-radical souhaite adresser ses remerciements à l'ensemble des services et des départements pour le travail effectué en 2023. Au sortir de plusieurs crises et à l'aube de difficultés croissantes, l'implication de chacun permettra à notre canton de voir l'avenir avec sérénité.

Vous l'avez bien compris, notre groupe contient son enthousiasme devant ce résultat, mais acceptera les comptes 2023, le projet de loi lié et le classement des différents objets. Si nous pouvons être satisfaits des chiffres noirs, nous devons rapidement réussir à retrouver des résultats qui respectent les mécanismes du frein à l'endettement, et même au-delà. Une année de haute conjoncture comme 2023 aurait dû permettre davantage de bénéfiques. Climat, santé, pouvoir d'achat et précarité, vieillissement de la population, transports publics et bien d'autres : les défis sont nombreux et si nous pouvons déjà identifier les coûts approximatifs de ceux-ci, la manière de les financer reste pour le moins incertaine. Notre population a besoin de stabilité et de clarté dans nos choix politiques. L'intérêt du consensus n'a jamais été aussi éprouvé et nous serons au rendez-vous pour les prochaines années.

M^{me} Christine Ammann Tschopp (VertPOP) : – Comme déjà dit par nos préopinants, un travail considérable a été effectué par l'administration cantonale et par les services de l'État en 2023, comme le prouve le rapport de gestion extrêmement complet, sur lequel le groupe VertPOP s'est consciencieusement penché. Nous désirons adresser tout d'abord notre reconnaissance non seulement au Conseil d'État et aux auteurs et autrices de ces deux imposants tomes, mais également à tout le personnel de l'État bien évidemment.

Ce dernier est d'ailleurs mis à forte contribution, car pourvoir des postes n'est pas chose aisée pour une administration cantonale qui peine à séduire des profils correspondant aux compétences nécessaires. La vacance de nombreux postes se reflète en miroir dans la surcharge du personnel en place. Nous nous en inquiétons et souhaitons qu'un effort particulier soit déployé pour rendre la fonction publique plus attrayante, car toute publique qu'elle soit, elle répond à la loi du marché, fait face à une pénurie généralisée bien connue dans de nombreux secteurs ainsi qu'à l'appétence de notre jeunesse pour une qualité de vie qui s'accommode de moins et moins d'emplois à plein temps pour privilégier les temps partiels. Une réflexion en la matière s'impose et notre groupe posera une question sur ce sujet.

Si, au recto de la médaille, les affres du recrutement se dessinent en bas-relief, l'autre côté de ce même Vreneli représente les économies de salaires que ces emplois inoccupés amènent aux charges de l'État. Cette baisse des charges de personnel par rapport au budget n'est qu'une des perles du chapelet de contributions qui ont permis de rendre les comptes extraordinairement meilleurs que le budget. Ceci pourrait échapper à un coup d'œil négligent, mais si le compte de résultats n'est que de 13 millions de francs meilleur que le budget, les grands postes montrent une embellie phénoménale presque dix fois supérieure.

Le point le plus réjouissant, ce sont les recettes fiscales, comme s'il en pleuvait, avec l'impôt sur les personnes physiques – +43 millions de francs –, l'impôt fédéral direct – +31 millions de francs –, l'impôt sur les personnes morales – +47 millions de francs, dont, soit dit en passant, environ une dizaine provient du relèvement judiciaire, au 1^{er} janvier 2023, du taux d'imposition des bénéficiaires des multinationales aux 15% prônés par l'OCDE –, bref, c'est du lourd !

Cette conjoncture radieuse se reporte sur la baisse du recours à l'aide sociale et sur un taux de chômage plancher, et rejaillit en chiffres noirs sur le ménage cantonal. Mais elle ne doit pas reléguer dans l'ombre la précarité de nombreuses habitantes et de nombreux habitants de notre canton, assommé-e-s par leurs primes d'assurance-maladie en expansion permanente. Ces dernières ne sont toujours pas prises en compte dans le calcul de l'inflation et ne donnent donc pas lieu à des indexations des salaires et des rentes. Au sein du paquet « Vie chère », fort sagement adopté par notre hémicycle lors du budget, les subsides d'assurance-maladie ont opportunément soulagé les plus précaires et devront, à notre sens, être prorogés, tant dans leur version ordinaire que dans les mesures SEPA, puisque le vote clair de notre population, le 9 juin, n'a pas été suivi. Ainsi, les subsides restent exclusivement sur les épaules de l'État sans être partagés par la Confédération.

Nous nous trouvons face à cette ambivalence entre celles et ceux qui gagnent, tandis que d'autres s'enfoncent. Ceci éclaire d'une lumière crue l'accroissement des disparités.

Si l'on continue à égrener les bonnes surprises de 2023, les crises énergétique et Covid-19 appartiennent désormais au passé, et la guerre en Ukraine a conduit relativement peu de personnes fuyant le conflit à venir requérir l'asile dans notre pays. La condition de prélèvement des 17 millions de francs à la réserve conjoncturelle estimée lors du budget n'a pas été remplie. Du côté des moins bonnes nouvelles, ce qui manque dans notre escarcelle, c'est bien évidemment la part ordinaire sonnante et trébuchante que la Banque nationale suisse n'a pas accordée aux cantons, une fois de plus. Dont acte.

Ce que notre groupe déplore, ce sont les finances à la dérive de nos institutions de santé, malgré la bouée de sauvetage de 34 millions de francs octroyée par l'État en 2023. Pour nous, les contrats de prestations sans clause d'indexation ne sont plus imaginables, mais un soutien plus ferme doit intervenir par un amarrage de nos systèmes de soins à l'État, car ce dernier n'a de toute façon pas le choix d'abandonner ces institutions au naufrage. Une révision de la politique de santé dans notre pays s'impose, comme on le sait bien. La mise en œuvre de l'initiative pour les soins infirmiers doit également devenir rapidement concrète, thème que nous aborderons plus tard lors de cette session.

Ce que notre groupe regrette, c'est que, outre l'achat du bâtiment administratif de la police, les investissements soient à la peine : le service des bâtiments se trouve face à une montagne d'assainissements à effectuer ; des passoires avec un CECB ayant une note G ne sont toujours pas en chantier.

Ce qui nous désole, c'est que la réserve pour le développement durable n'ait pas trouvé un usage à la hauteur des enjeux et que le Plan climat ait pris du retard. En ceci, il est vrai, le Grand Conseil a eu besoin de temps sur ce dossier pour donner des impulsions déterminées au projet timide du Conseil d'État. Nous saluons néanmoins la mise en place de l'équipe qui se consacrera à ce dossier capital, en espérant qu'elle pourra faire valoir son autorité sur toutes les parties prenantes. La gouvernance du Plan climat est un point qui nous est cher et nous souhaitons ardemment rattraper le temps perdu.

Et tout ceci est à mettre en regard avec, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, la réserve de lissage, alimentée à hauteur de 54 millions de francs. Et ceci nous interroge, car le mécanisme de cette réserve est faussé. Le filtre de Hodrick-Prescott sur lequel se base la gestion de la réserve est une méthode mathématique fiable sur des séries temporelles factuelles. Mais lorsqu'il s'appuie sur des plans financiers et des tâches hypothétiques systématiquement pessimistes, il gonfle inexorablement la réserve en sous-estimant les recettes tendancielles, sans possibilité d'ajustement

politique. Le balai de l'apprenti sorcier est hors de contrôle et remplit l'autre de ses trop nombreux seaux d'eau.

Pourquoi est-il grave d'avoir ce biais ?

D'un côté technique, car cette alimentation pénalise le bénéficiaire, au point que les comptes violent le frein à l'endettement. En passant, notre groupe salue le fait que, cette année enfin, celui-ci soit correctement calculé. Mais c'est quand même un comble avec toutes ces recettes de : 1) ne pas amortir 1% de notre découvert ; 2) ne pas suffisamment autofinancer nos investissements ! Nous demandons donc d'accorder au moins la priorité au frein à l'endettement sur la dotation de la réserve de lissage, comme cela se fait déjà pour la réserve conjoncturelle. Un projet de loi est soumis dans ce sens.

Mais c'est encore un moindre mal. Ce qui est bien plus absurde, c'est que nous pourrions faire beaucoup mieux avec ces millions de francs que de les thésauriser. On pourrait en utiliser une partie au moins à des politiques publiques nécessaires et bénéfiques : Plan climat, soutien aux plus démunis, aux institutions de santé et aux soignants et aux soignés, accélération de l'assainissement de notre patrimoine et soutien aux privé-e-s dans leur tournant énergétique.

Il est grand temps de réviser et corriger ces mécanismes, estimables quant à leur fonction, mais mal paramétrés. Nos réserves multiples et rebondies couvrent 90% du découvert ; 90%, Mesdames et Messieurs ! Cela laisse songeur et cela stimule l'imagination.

Sur la dette, peu de choses à dire : qu'on la prenne au sens large ou au sens étroit, elle est sous contrôle, et la BNS, venant d'abaisser son taux directeur, nous laisse augurer une charge de la dette qui reste parfaitement supportable. Mais nous avons approfondi ces éléments suffisamment lors de l'une de nos sessions précédentes, inutile donc d'épiloguer.

En conclusion, notre groupe rejoindra la commission de gestion en refusant le classement de la motion 19.107 et des postulats 21.129 et 20.133. Il sera partagé sur le classement de la recommandation 22.222.

Il approuvera le décret et le projet de loi des comptes et vous invite à faire de même, mais il remercie également le Conseil d'État de tirer rapidement des enseignements de cet exercice.

M^{me} Mireille Tissot-Daguette (VL-LC) : – Tout d'abord, le groupe Vert'Libéral-Le Centre remercie l'ensemble des services pour la bonne gestion des comptes et pour leur travail.

Cette année encore, nous pouvons de nouveau constater une différence importante entre le budget et les comptes, avec aussi de nombreuses péjorations du budget entre crédits supplémentaires et manque à gagner. Cependant, la situation très particulière de l'année 2023, avec le début de la guerre en Ukraine en 2022 et la hausse importante de l'inflation durant l'élaboration du budget, ne donnait pas de signes clairs d'une économie florissante. Pourtant, la bonne conjoncture a permis de dégager un excédent de revenus d'environ 1,7 million de francs, même bien plus en prenant en compte le montant de 54,2 millions de francs non prévu alloué à la réserve de lissage et sans compter la non-ponction dans les différentes réserves.

Pour notre groupe, malgré ce bon résultat, il faut rester prudent pour l'avenir. Le climat économique ne durera pas forcément. Les premiers signes de ralentissement sont visibles et notre économie tournée vers l'extérieur dépend des décisions politiques au niveau européen, mais aussi au niveau mondial. L'économie mondiale ne dépend pas seulement de nos décisions politiques, malheureusement, mais aussi des élections qui vont bientôt avoir lieu et qui peuvent avoir des conséquences directes ou indirectes.

Parallèlement, les enjeux climatiques restent toujours d'actualité et le chemin vers la neutralité carbone est encore long. Nous ne devons, en tout cas, pas relâcher les efforts sur la rénovation du patrimoine bâti, mais plutôt continuer, voire accélérer, le transfert modal de la population en améliorant la place du vélo sur nos routes et l'offre des transports publics. Ce transfert modal permet non seulement d'améliorer le bilan énergétique du canton, mais aussi la santé des concitoyens en leur permettant de bouger. D'ailleurs, la santé est aussi un domaine où beaucoup de défis financiers nous attendent. Le vieillissement de la population, l'augmentation des coûts et la pénurie de main-d'œuvre devront trouver des solutions pour l'avenir. Déjà quelques esquisses de solutions seront peut-être amenées durant cette session.

Malgré le bon résultat, les comptes ne respectent pas deux des trois critères du frein à l'endettement. Le volume minimum d'investissements est pour une fois atteint et cela nous enchante. Seulement, le degré minimal et l'excédent de revenus ne sont pas suffisants pour répondre aux critères. Comme le Conseil d'État a décidé de renflouer la réserve de lissage de 54,2 millions de francs, il est difficile de répondre en plus à ces deux critères. La question est d'ordre politique, de privilégier les réserves ou le respect des règles du frein à l'endettement. Pour notre part, il nous semble important que les comptes puissent d'abord respecter les règles financières qui ont été fixées avant de pouvoir provisionner des réserves, sinon, cela ne sert à rien d'avoir des règles financières.

Si nous revenons sur le montant des investissements réalisés, nous arrivons à presque trois quarts de ceux budgétés, ce qui représente une grande amélioration par rapport aux années précédentes. Cependant, nous pouvons soulever que l'achat du bâtiment administratif des Poudrières pour 14,7 millions de francs n'était pas budgété, ce qui signifie qu'en réalité, seulement 71,5 millions de francs des un peu plus de 117 millions d'investissements budgétés ont été réalisés. Ce montant représente environ 60%, ce qui est déjà une amélioration par rapport aux précédentes années, où les investissements réalisés avaient de la peine à dépasser la moitié de ceux budgétés. Nous soulevons positivement cette amélioration, mais ce n'est pas suffisant. Nous espérons que cette part augmentera encore ces prochaines années. L'assainissement du patrimoine bâti, la mise en œuvre du Plan climat et la transition énergétique ont besoin de ces investissements indispensables.

Concernant les différents votes, nous accepterons le classement des différents objets, ainsi que le projet de loi et le projet de décret.

En conclusion, la transition énergétique propose différentes solutions à nos défis futurs : cela ne dépend que de nos choix politiques, de nos ambitions et de l'orientation de nos investissements.

M. Quentin Geiser (UDC) : – Le groupe UDC a pris connaissance des rapports du Conseil d'État et de la commission des finances relatifs aux comptes 2023.

Notre groupe est satisfait de constater que, pour la quatrième année consécutive, lesdits comptes sont bénéficiaires. Cependant, l'endettement augmente de 24,3 millions de francs et le degré d'autofinancement diminue à 55,27%. Le déficit structurel se situe à 25 millions de francs, surtout à cause des transferts horizontaux et, de ce fait, il n'y a pas d'économies effectivement réalisées.

Nous pouvons remarquer que les comptes sont à nouveau bénéficiaires grâce à des rentrées d'argent supplémentaires et à des charges en diminution dans les comptes d'exploitation par rapport à ce qui avait été articulé lors du budget. De plus, aucun prélèvement n'a dû être fait à la réserve de politique conjoncturelle, et une attribution de 54,2 millions de francs à la réserve de lissage des recettes fiscales a été effectuée, compte tenu d'une augmentation significative des recettes fiscales.

Derrière ce résultat positif, nous pouvons formuler néanmoins quelques remarques. Les équivalents plein temps (EPT) sont en augmentation de plus de 40 unités et, de ce fait, la masse salariale est et reste très importante. Nous nous posons également la question, dans le cadre des discussions concernant la rémunération de nos conseillers d'État, de savoir si les salaires des hauts fonctionnaires du canton et des magistrats ne sont pas trop élevés. Prochainement, nous allons demander de vérifier la structure salariale et de l'adapter à nos moyens financiers à disposition.

Nous nous opposons à toute augmentation de la dette malgré le fait qu'il y ait une tendance dans notre hémicycle à ne pas en tenir compte, à savoir que l'endettement très important qui est le nôtre est une charge lourde pour les générations futures.

Le frein à l'endettement n'est une fois encore pas respecté. En 2022, c'était le volume des investissements, et, en 2023, le degré d'autofinancement. Il y a encore des efforts à fournir afin de respecter la LFinEC.

Aucun versement de la BNS pour 2023. Pour 2024, c'est identique. Nous sommes d'avis que pour les budgets à venir, il ne faille plus compter sur cette manne financière.

En conclusion, le groupe UDC est satisfait de la bonne tenue des comptes 2023. Le résultat opérationnel est positif pour la deuxième année consécutive. Nous restons toutefois inquiets au vu de la prévision du plan financier et des tâches (PFT), des années à venir et de la crise en Ukraine qui ne va pas s'atténuer ces prochaines années. Notre groupe acceptera les comptes 2023, le classement des divers objets, la modification de la loi.

Nous remercions l'administration de leur engagement ainsi que de la lisibilité du rapport transmis.

M^{me} Corine Bolay Mercier (S) : – En préambule, le groupe socialiste tient à remercier l'ensemble de l'administration et le Conseil d'État qui, grâce à leur travail et leur engagement, assurent le bon fonctionnement de nos institutions publiques et parapubliques.

Avec un bénéfice à hauteur de 56 millions de francs avant attributions extraordinaires, ou un bénéfice de 1,7 million de francs après attributions, les comptes 2023 sont bien meilleurs qu'escompté.

Sur le plan purement financier, ces chiffres noirs réjouissent le groupe socialiste, car ils traduisent une année de bonne conjoncture, avec à la clé une augmentation importante des recettes fiscales. Ces comptes en noir reflètent également le long travail de consolidation des finances mené depuis plusieurs législatures par le Conseil d'État.

Mais... Car il y a presque toujours un mais...

L'écart entre le budget et les comptes, d'une telle ampleur, pose des questions. En comparant le résultat opérationnel prévu au budget 2023 et celui réalisé dans les comptes que nous avons sous les yeux aujourd'hui, on constate – nous précisons bien dans le résultat opérationnel –, tenez-vous bien, une amélioration de 100 millions de francs ! Si c'était un coup unique, on pourrait se dire que c'est un accident budgétaire. Mais, l'année dernière déjà, notre groupe faisait le même constat.

Ainsi, cet écart reflète une difficile maîtrise des indicateurs pour construire le budget, mais certainement aussi la volonté de l'exécutif de faire pression, au moment du budget, sur les éventuelles demandes et propositions. Affirmer que le budget sera catastrophique, affirmer que l'État de Neuchâtel se situera à nouveau dans les chiffres rouges, fait indéniablement pression sur les député-e-s que nous sommes. À chaque exercice budgétaire, les débats sont ainsi nourris, et parfois enflammés, pour trouver un compromis acceptable pour la majorité des groupes. Nous en voulons pour preuve tout le débat qu'il y a eu en fin d'année passée sur l'indexation des salaires du personnel de la santé, et, cette indexation, nous ne l'avons adoptée que pour une demi-année par rapport au personnel de l'État.

Mais, lorsque nous constatons que l'écart entre ce que nous avons prévu au budget et la réalité des comptes se compte en dizaines de millions de francs, nos débats budgétaires prennent parfois une teneur fade, voire presque vaine.

Partant de ce constat, notre groupe estime que les budgets futurs doivent se construire pour soutenir la population dans le besoin, soutenir la formation, soutenir les employé-e-s de la fonction publique et parapublique et dynamiser les investissements durables. La bonne santé financière retrouvée depuis maintenant quatre années doit permettre à notre canton de jouer son rôle, social et écologique.

Une partie de la population, toujours plus importante, s'appauvrit en raison d'une baisse des salaires réels, de la hausse des primes d'assurance-maladie, de l'augmentation des coûts de l'énergie, de l'augmentation des loyers. Caritas rappelle que la pauvreté s'accroît en Suisse : ainsi, presque 20% des personnes vivant en Suisse – donc une personne sur cinq – ne peuvent pas faire face à une facture inattendue de 2'500 francs. Caritas rappelle également que les demandes d'aide alimentaire sont en constante augmentation. Les besoins sont donc bien présents.

Or, nous constatons que, dans le domaine de la prévoyance sociale, les dépenses sont largement en dessous des sommes budgétées ; 17,4 millions de francs en moins. Le parlement avait, dans les débats budgétaires, alloué des subsides d'assurance-maladie à hauteur de 7 millions de francs. Or, nous constatons que seuls 4,4 millions de francs ont été affectés. Pourquoi ? Nous ne comprenons pas cette politique de l'écureuil lorsque de nombreuses et de nombreux Neuchâtelois-e-s font face à de réelles difficultés. Il en va de même pour le Plan climat, pour lequel la moitié seulement du budget a été dépensée.

Pour notre groupe, l'exécutif doit accomplir les mesures décidées par le Grand Conseil lors de l'établissement du budget, mesures parfois obtenues, nous le rappelons et nous l'avons dit, après de vifs débats. Notre groupe sera donc d'autant plus attentif à ce que le budget de l'année prochaine se soucie de la majorité de la population dont le pouvoir d'achat diminue et des défis climatiques à venir, et que l'exécutif attribue tous les montants obtenus dans les débats budgétaires.

Au niveau du service de l'enseignement obligatoire, le sondage mené par les syndicats auprès des enseignants romands a confirmé que l'inclusion, telle que développée aujourd'hui dans les classes, sur le terrain, est difficile et mal vécue, notamment – mais pas seulement – en raison du manque de moyens. Il est donc urgent que le département délie les cordons de la bourse et repense les bases de l'inclusion, afin de ne pas trop démotiver les employés.

Au niveau des investissements, notre groupe salue l'amélioration des réalisations des investissements prévus au budget. Mais il rappelle aussi qu'il est primordial que les investissements futurs soient concentrés sur l'assainissement des bâtiments et la transition écologique.

Finalement, notre groupe reste préoccupé par la gestion des ressources humaines au sein de l'administration cantonale, puisque nous constatons, dans les comptes 2023, une diminution importante de personnes engagées par rapport au budget. Ce qui signifie concrètement un report de travail sur de nombreuses collaboratrices et de nombreux collaborateurs, notamment dans les domaines de la santé, dans les prisons, dans le domaine des bâtiments et dans d'autres services.

Les récits de collaboratrices et collaborateurs fatigué-e-s se multiplient. Le gouvernement évoque souvent la « réorganisation du fonctionnement des services », alors que de nombreux services indiquent, au contraire, un travail à « flux tendu », euphémisme pour indiquer que le manque d'employé-e-s pèse sur le travail courant et que les absences de collaboratrices et collaborateurs s'accroissent. C'est inquiétant et nous suivrons attentivement les suites données au postulat 24.142 demandant d'introduire un meilleur monitoring des ressources humaines au sein de l'administration cantonale. Ce monitoring sera d'ailleurs aussi utile pour transposer les pistes d'amélioration dans les entités parapubliques.

En conclusion, le groupe socialiste s'engagera, au vu des nombreux défis à venir, dans les domaines de la santé, du social, de la formation, pour que l'État de Neuchâtel mène une politique proactive, responsable écologiquement pour assurer la cohésion sociale.

Le groupe socialiste approuvera les comptes, le décret y relatif et le classement de la recommandation. Notre groupe accepte également la modification de l'article 76 de la LFinEC.

Une majorité du groupe, par contre, refusera le classement de la motion 19.107 et celui du postulat 20.133.

À l'unanimité cette fois, notre groupe refusera le classement du postulat 21.129.

M^{me} Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation : – Nous souhaitons vous remercier pour l'accueil, dira-t-on, plus ou moins contenu que vous réservez à ces comptes. Nous aimerions associer le Conseil d'État aux remerciements que vous avez adressés aux collaborateurs et collaboratrices pour le gros travail effectué. Nous remercions également les rapporteurs des commissions pour leur synthèse, et les commissions COGES et COFI pour les discussions toujours très constructives dans le traitement de ce rapport, et globalement, naturellement.

Quatrième année consécutive, il faut le relever, que les comptes présentent un résultat positif sans prélèvement aux réserves conjoncturelles et de lissage. Même si, pour certains, c'est un peu trop haut et pour d'autres pas assez, mais un résultat, selon le Conseil d'État, solide malgré les détériorations, notamment l'absence de versement de la BNS ou le crédit supplémentaire pour les institutions de santé. Un résultat qui tient compte, en plus, des crises ukrainienne et énergétique et de la tempête du 24 juillet dernier, et cela, nous l'avons déjà dit, malgré l'absence de prélèvement aux instruments conjoncturels, et ce quand bien même le budget prévoyait de prélever 2,5 millions de francs. Au contraire, et plusieurs d'entre vous l'ont relevé, la réserve de lissage a pu être alimentée. Respectivement, nous aimerions préciser qu'elle a dû être alimentée conformément à la LFinEC et pas seulement – comme nous avons pu le lire dans la position d'un groupe dans le rapport de la COFI et que nous avons aussi entendu tout à l'heure – selon une simple décision du Conseil d'État de renflouer la réserve ; il s'agit bien d'une décision de votre Autorité, d'une règle financière que le Conseil d'État a appliquée.

Les réserves, nous tenons à le rappeler, nous permettent de traverser les crises. Elles doivent bien être alimentées dans les périodes plus favorables. Et, aujourd'hui, alors que les recettes s'accroissent un peu, le Conseil d'État tient à ces dispositifs, et nous nous réjouissons qu'à tout le moins une grande majorité de cet hémicycle ne le conteste pas, même si l'examen de certains biais pourra encore être repris.

Ce ne sont donc pas les moyennes à jour qui doivent nous guider, quand bien même les sollicitations sont nombreuses, mais la vision à moyen et long terme de la structure financière de l'État. Si les comptes 2023 présentent un résultat solide, nous devons rester disciplinés. Nous voyons notamment que la dette a augmenté de 24,3 millions de francs, ce qui doit rester une préoccupation, mais nous n'ouvrons pas ici le débat que nous avons déjà fait.

En l'occurrence, si le résultat est, on pourrait le dire, à l'équilibre, il est dû principalement à la conjoncture. Dans un contexte conjoncturel largement favorable et de baisse du chômage, l'économie neuchâteloise étant proche du plein emploi, il en résulte une hausse des revenus qui permet à l'État de compenser le déficit prévu au budget et les multiples détériorations constatées. Et c'est pour nous l'occasion ici, au nom du Conseil d'État, de remercier et de féliciter tous les acteurs et toutes les actrices de l'économie qui s'engagent malgré la succession de crises et qui s'investissent en faveur d'un canton uni, attractif et innovant.

Les comptes 2023 sont également le résultat de la consolidation débutée avant la crise, une consolidation qui a permis d'ailleurs d'accompagner le budget 2023 d'un paquet de mesures « Vie chère » pour soulager la population, notamment en accroissant l'effort de réduction des primes maladie et la charge fiscale.

Les comptes 2023, ce sont aussi des investissements élevés, 86,2 millions de francs, même si ce n'est pas encore suffisant, mais la dynamique est lancée. Et vu les investissements très conséquents que vous avez initiés par les crédits d'étude ou qui débutent maintenant, d'ici à 2025-2026, nous pourrions vraisemblablement même devoir faire des arbitrages difficiles, puisqu'ils provoqueront des volumes qui devraient être clairement supérieurs au minimum requis par la législation financière.

Les comptes 2023 sont solides, mais les défis qui demeurent restent conséquents, vous l'avez toutes et tous, nous croyons, relevé : vieillissement de la population, attraction de nouveaux habitants et nouvelles habitantes, hausse des dépenses du système de santé, des transports publics, digitalisation, climat, modernisation des infrastructures, baisse du pouvoir d'achat et une économie cantonale qui subit les aléas conjoncturels peut-être plus fortement que dans d'autres cantons. Il s'agira, par conséquent, de mutualiser les prestations, de maîtriser les dépenses nouvelles, qui sont difficilement intégrables dans la structure financière actuelle du canton, et ce malgré la progression des recettes fiscales, et, bien sûr, de poursuivre la consolidation financière de l'État.

Certains mettent en évidence les écarts relativement importants entre budget et comptes. Ici, il nous faut rappeler que le Conseil d'État fixe les chiffres du budget à peu près vingt-quatre mois avant que vous les commentiez. Il s'agit donc bien de prévisions, les prévisions les plus vraisemblables à un moment donné, et donc de prédictions. À l'inverse, si les écarts avaient été trop faibles ou trop négatifs, il est à peu près sûr que des critiques auraient été émises également. Et, en cela, il faut tenir compte de la forte dépendance de l'État de certains revenus sur lesquels il n'a aucune influence. L'un d'entre vous a évoqué la volatilité : eh bien, oui, en termes de péréquation financière, vous l'avez vu récemment, par une pondération du facteur zêta – nous en avons parlé ce matin en COFI – et d'autres calculs puissants, le canton de Neuchâtel se verra attribuer 41 millions de francs de plus pour 2025. Mais ce sont aussi les bénéficiaires de la BNS qui sont volatils : on a pu passer d'une année à 80 millions de francs à l'année suivante à 0. Les volumes des subventions reçues sont également volatils. Les revenus de transfert représentent, pour rappel, plus de 790 millions de francs et, en parallèle, les charges de transfert atteignent 1,4 milliard de francs, soit plus de 60% du total des charges.

De nombreux efforts et le maintien d'une grande rigueur seront donc encore nécessaires pour préserver la dynamique positive enregistrée dans les comptes de l'État au cours des années écoulées, d'autant que le plan financier 2025-2028 présente un résultat encore loin de l'équilibre et n'intègre pas les charges nouvelles qui découleraient de l'acceptation des multiples initiatives pendantes. La situation de l'État doit ainsi l'inciter à mener une politique prudente et proactive, afin de pouvoir simultanément faire face aux retournements conjoncturels ou à des crises et, de l'autre côté, investir pour stimuler des dynamiques vertueuses en faveur des générations futures.

Et nous revenons très brièvement sur l'une des dernières remarques de la porte-parole du groupe socialiste pour vous dire que vous ne convaincrez pas le Conseil d'État de dépenser à tout prix. Les bonnes surprises compensent parfois les moins bonnes surprises. Le Conseil d'État n'a pas la volonté de « claquer » tout ce qui est autorisé, mais de dépenser ce qui est nécessaire et dans le respect des intentions, bien sûr, du Grand Conseil. Notamment – et notre collègue nous le soufflait –, lorsqu'il y a

du retard dans la mise en œuvre du Plan climat, la volonté n'est pas de « claquer », mais de s'adapter au retard qui a été pris.

La présidente : – Il nous semble que la parole n'est plus demandée. La discussion générale étant close, nous passons à la discussion par chapitre.

Nous allons pour cela suivre l'ordre des services tel que présenté dans le tome 2 du rapport du Conseil d'État, qui correspond à la répartition des services par département lors de la période sous revue, donc structurée selon l'ancienne composition des départements. Après chaque question posée, la parole sera donnée au Conseil d'État, qui s'organisera librement pour y répondre, que ce soit avec la nouvelle ou la précédente direction de département.

Discussion par chapitre

Autorités judiciaires (AUJU)

Pas d'observation.

Autorités législatives (AULE)

Pas d'observation.

Chancellerie d'État (CHAN)

M. Francis Krähenbühl (LR) : – Ces questions concernent le service d'achat, logistique et imprimés (SALI).

Une remarque d'abord : nous regrettons de ne pas avoir de vue synthétique de l'ensemble des achats de l'État chaque année. Il est à peu près impossible de retrouver quel est le volume d'achats effectués par l'ensemble des services chaque année.

Nos questions maintenant : quand envisagera-t-on de concentrer l'achat des prestations (assurances, contrats, etc.), dont le potentiel d'économies est sans doute très élevé au regard des plus de 2'000 contrats passés chaque année ? Concernant les marchés publics, les avenants aux contrats ne sont souvent pas négociés, ce qui peut donner lieu à une forte augmentation des prix de la part des fournisseurs par rapport aux prix initiaux, et donc conduire à des coûts supplémentaires relatifs aux projets. Pourrait-on avoir des précisions sur ce qu'il en est ? Enfin, que fait-on pour inciter les communes qui n'y participent pas encore à utiliser la centrale d'achats de l'État afin de bénéficier d'un plus grand effet de volume ?

M^{me} Florence Nater, présidente du Conseil d'État : – Concernant votre première question, le Conseil d'État a également exprimé, dans le cadre de son Programme de législature 2022-2025, des attentes, comme celles que vous partagez, dans le domaine des achats. Il a adopté, au début de cette année 2024, la stratégie qu'il entend mettre en place dès le début du second semestre de cette année. Il s'agit d'agir prioritairement sur l'ensemble des achats dits « massifiables et transverses », donc qui sont communs à plusieurs entités de l'administration, en d'autres termes les achats stratégiques pour l'État, et cela, soit par la prise en charge et, par conséquent, la centralisation de l'entier du processus d'acquisition, soit par un appui systématique aux spécialistes.

Concernant votre deuxième question sur les avenants, ce que le Conseil d'État peut dire est que le renforcement qui est prévu justement dans le secteur achat doit en fait aussi permettre d'établir des cahiers des charges beaucoup plus précis, afin d'éviter tout avenant justement, pour éviter les plus-values que vous avez évoquées dans le cadre des projets.

Et pour ce qui est de votre troisième question en lien avec la collaboration avec les communes, les collaborations ne doivent pas s'arrêter aux communes, mais des synergies doivent aussi être

trouvées avec d'autres cantons. C'est déjà le cas, par exemple pour les fournitures papier, le matériel scolaire ou le matériel informatique. Quant aux communes, les plus grandes collaborent déjà (villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ainsi que les communes de Milvignes et La Tène). L'incitation à collaborer se fonde, évidemment, sur la volonté d'efficacité des prestations, dont fait naturellement partie le prix.

Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)

Pas d'observation.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Pas d'observation.

Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)

M. Romain Dubois (S) : – Notre question concerne la police neuchâteloise (PONE). Dans le cadre du rapport 22.012 en lien avec l'adaptation de la loi sur la police (LPol) à la nouvelle Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI), notamment en lien avec les mesures particulières liées au terrorisme, dans le cadre des travaux de commission et comme cela ressortait du rapport de commission, le Conseil d'État s'était engagé, à la suite d'un retrait du postulat qui avait été proposé par le groupe socialiste, à ce que, dans le rapport annuel de la police, qui figure maintenant dans le rapport des comptes, le nombre de mesures ou de fiches de renseignements en lien avec la mise en œuvre de la LMSI serait indiqué dans le rapport. Dès lors que ces statistiques ne sont pas dans le rapport 2023, nous nous permettons de demander si ces chiffres sont connus et s'ils seront publiés à l'avenir.

Et en lien avec cette question ou en tout cas en lien, de manière plus générale, avec la police neuchâteloise et avec une question qui avait déjà été posée lors de la dernière session et la fameuse présence d'un policier du groupe de renseignement de la police neuchâteloise dans une assemblée générale de la Fédération des étudiant-e-s neuchâtelois-e-s (FEN), il est demandé simplement quelle était la base légale sur laquelle se basait cette observation, parce qu'en quelque sorte, quand une personne de la police est présente sur un lieu à titre secret, eh bien, c'est une observation secrète au sens juridique. Et il est demandé également si cette observation s'est faite sur la base de la Loi fédérale sur le renseignement, puisqu'on a un policier du groupe renseignement, ou sur la base des articles 68 et suivants de la LPol, qui parlent quand même, quand on fait une observation secrète, de soupçons concrets de crime ou délit, et auquel cas quels seraient ces soupçons concrets de crime ou délit.

M. Francis Krähenbühl (LR) : – Notre question concerne également la police neuchâteloise (PONE). 49% d'augmentation de la criminalité en matière numérique. A-t-on une idée des coûts directs et indirects induits par la cybercriminalité, au-delà des 2,8 EPT qui sont occupés dans cette brigade ?

M^{me} Diane Skartsounis (VertPOP) : – La question concerne le service des ressources humaines (SRHE).

Dans les comptes 2023, comme il l'a déjà été dit, la charge du personnel est bien inférieure au budget. Un grand nombre de postes n'ont pas été repourvus et notamment des postes de cadres. Quelle en est la raison ? Y a-t-il un manque d'attractivité car les salaires ne sont pas adéquats ? Les conditions de travail sont-elles trop exigeantes ou y a-t-il une pénurie de personnel ayant le profil désiré ?

M. Francis Krähenbühl (LR) : – Toujours concernant le SRHE, a-t-on un décompte précis des ressources humaines qui sont activées au bilan, donc qui correspondent en principe à des postes

autofinancés ? Petite remarque : autofinancés parfois par l'État lui-même au travers des projets qu'il finance.

M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture : – Permettez-nous en préambule de nous excuser pour notre absence tout à l'heure après notre intervention ainsi que ce soir, ceci dû à notre situation physique. À noter que celle-ci traduit notre fort engagement pour votre Autorité, puisque ceux qui ne le savent pas encore apprendront que nous nous sommes blessé au cours d'un match du Grand Conseil neuchâtelois contre le Grand Conseil vaudois, un match malheureusement perdu 6 à 3 et, comme nous l'avons déjà dit une fois, une clavicule à 0 !

Nous en venons aux questions qui nous ont été posées.

Nous avons considéré qu'il y avait deux questions du député Romain Dubois, les sujets paraissant tout de même un peu différents.

Pour la première, nous aurions envie de dire : « Mais enfin, Monsieur le député, si le Conseil d'État s'engage à faire quelque chose, il le fait ! C'est un principe général. » Donc, les mesures auxquelles vous faites allusion et dont vous ne retrouvez pas de trace, il faut savoir qu'elles sont ordonnées extrêmement rarement. Nous pouvons donc confirmer que l'absence des statistiques pour 2023 indique qu'aucune mesure n'a été prise en relation avec la LMSI, donc les mesures visant à empêcher des activités terroristes et les mesures contre la violence lors des manifestations sportives. Pour plus de clarté et pour éviter une question l'année prochaine, si cette situation devait se reproduire en 2024, une mention serait faite dans les statistiques de la PONE qu'il n'y a pas de statistiques.

Votre deuxième question : un policier à l'assemblée générale de la FEN, le retour ! De manière générale, la police neuchâteloise ne s'intéresse pas aux activités de la FEN. Il appartient néanmoins à la police de prévenir d'éventuels désordres et d'être à même d'intervenir si nécessaire. C'est avec cette stratégie qu'elle a suivi d'assez près les événements qui ont eu lieu au sein de l'Université lors desquels un certain nombre d'étudiants ont choisi d'emprunter une voie qui, qu'on le veuille ou non, reste illicite. La présence d'un inspecteur lors de l'assemblée générale publique de la FEN s'inscrit dans ce contexte. Il n'avait ni pour mission ni pour intention d'y prendre la moindre part active, et cette activité aurait pu être réalisée par n'importe quel agent de police judiciaire. Son activité s'inscrit bel et bien dans le cadre des articles 68 et 70 de la loi sur la police (LPol).

Toujours concernant la police, les questions de coûts liés à l'effort en matière de cybercriminalité. On peut faire les choses de deux manières. Méthode 1 : pour lutter contre la cybercriminalité, la police neuchâteloise comptabilise 2,7 ETP de spécialistes de la brigade cyberenquêtes, 1 ETP spécialisé dans l'analyse criminelle, 2 ETP de spécialistes des traces numériques et 1 ETP de policier de proximité distribué dans les différents postes du canton. Au total, cela représente donc environ 6,7 ETP. Notons que ces ETP spécialisés n'ont pas l'exclusivité de la lutte contre la cybercriminalité, chaque policier de proximité en particulier étant appelé à prendre des plaintes de citoyens lésés au guichet et à les traiter. Il faut ajouter à cela la contribution de la police neuchâteloise aux centres de compétence intercantonaux au niveau romand (RC3) et suisse (NEDIK), qui s'élève à 62'000 francs par an. De même, la contribution de 4'000 francs par an pour le portail « Suisse ePolice », qui permet le dépôt de plainte en ligne pour certains phénomènes de cybercriminalité. Ainsi, la somme totale selon cette méthode, en comptant 150'000 francs par ETP, est d'environ 1,2 million de francs.

Si on prend une autre méthode et que, sur le plan des prestations livrées par la police neuchâteloise selon GestionNE, la prestation « enquête judiciaire » contre la cybercriminalité représente un coût estimé d'environ 1,7 million de francs en 2023, soit environ 10% des coûts globaux de la prestation « enquête judiciaire » ; ce sont tous les coûts indirects, c'est-à-dire informatiques, immobiliers, gestion administrative, etc., qui expliquent la différence entre les méthodes 1 et 2.

Par ailleurs, pour évoquer, comme cela a été fait lors d'une conférence de presse, le préjudice financier à l'égard des citoyens de cette nouvelle criminalité : en 2023, un peu moins de 7 millions de francs, soit environ 5'800 francs par cas en moyenne. Ce chiffre a été publié dans le cadre de la conférence de presse sur la statistique policière de la criminalité, en mars dernier. À noter que ces chiffres sont appelés à bouger et qu'il conviendra d'augmenter à l'avenir la dotation en personnel nécessaire pour faire face à cette nouvelle menace.

Nous changeons de service pour passer à celui des ressources humaines (SRHE) avec la question liée aux vacances de postes. Ces vacances de postes sont naturelles et tout à fait habituelles, et s'expliquent par plusieurs raisons. Avec un taux de rotation avoisinant les 8%, nombreux sont les processus de recrutement en cours simultanément. Cela occasionne très fréquemment des vacances passagères de plus ou moins longue durée qui, cumulées, génèrent des économies sur les charges. On a même eu, en 2023, l'exemple d'un poste de chef de service adjoint remplacé par un chef d'office, lui-même remplacé par le chef d'office adjoint, lui-même remplacé par un collaborateur, et, à chaque fois, même si c'est une personne qui est partie, il y a eu des délais de carence à peu près à chaque niveau, le temps de recruter, d'ouvrir à l'extérieur, etc., et on a là l'une des explications. Les départs naturels de personnes génèrent fréquemment au sein des services des réflexions visant à améliorer l'efficacité de leur organisation. Cette réflexion, évidemment, prend aussi un peu de temps, mais conduit parfois à des affectations différentes ; c'est à ce moment-là que c'est le plus aisé de changer le cahier des charges d'une personne que l'on est appelé à recruter. Il arrive donc que les processus de recrutement soient retardés dans un objectif de meilleure pertinence.

Pour le surplus, force est de constater que l'administration cantonale, comme la plupart des autres employeurs publics et privés en Suisse, est confrontée à une pénurie croissante de personnel, et le pire est à venir. Cet assèchement du marché peut générer dans certains domaines, techniques en particulier, ou pour certaines positions – on pense notamment à l'encadrement – des difficultés de recrutement. Il est vrai que les traitements offerts aux positions d'encadrement supérieur sont généralement en dessous de ceux qui peuvent être versés sur le marché. Mais ce constat ne suffit pas à expliquer la problématique du manque de postulants adéquats. Une démarche d'amélioration de la « marque-employeur de l'État » vient d'être lancée par le Conseil d'État, dans un double objectif d'attirer de nouvelles forces de travail et de retenir celles qui sont en place.

En conclusion, le Conseil d'État est attentif à la pénurie croissante de personnel et prend des mesures afin d'en limiter les effets négatifs. Il reste en parallèle attentif à une maîtrise stricte de la masse salariale, possible notamment grâce aux vacances passagères de postes ; c'est ce qui, en partie, dote l'écart statistique, un poste du budget que vous connaissez très bien.

Et nous en arrivons à la dernière question qui concerne notre département, toujours en matière de ressources humaines, sur l'identification des postes autofinancés. Dans le cadre du processus budgétaire 2025 – nous sommes donc en plein dedans –, le service financier travaille sur une identification des postes autofinancés ou, autrement dit, sans impact net au compte de fonctionnement. La commission des finances ayant demandé plusieurs fois que cet inventaire des postes soit disponible, le Conseil d'État a décidé, lors de l'établissement des directives budgétaires 2025, d'inclure la classification des postes dans le suivi des EPT, mais nous croyons que cette décision a été communiquée à la commission des finances.

Font partie de ces identifications, les postes dédiés à des investissements, bien sûr – c'était d'ailleurs le cœur de votre question –, mais également les postes financés par des tiers, ainsi que des postes autofinancés par leurs activités : que l'on pense, par exemple, aux nouveaux documents d'identité qu'il s'est agi d'établir, avec des émoluments à la clé qui couvrent les augmentations de bouts de postes. Les postes portés au bilan sont considérés comme des postes capitalisés et non pas autofinancés, puisque la dépense subsiste, certes pas au compte de fonctionnement mais au compte des investissements. Le suivi est effectué par le système de saisie des heures CATS, qui permet une identification individuelle et par projet du temps dédié aux projets d'investissements. Ils sont valorisés au taux horaire du service ou office concerné. Il n'y a pas une valeur standard pour l'ensemble de l'administration. C'est ainsi qu'en 2023, on a pu identifier 42'212 heures, pour être précis, qui ont été prestées sur des projets d'investissements, totalisant une masse salariale portée au bilan, donc activée ou capitalisée, de 4'125'000 francs, nous vous passons les francs et les centimes. En 2024, de janvier à mai, 17'356 heures ont été prestées, totalisant 1'750'000 francs. Durant toute cette période, nous avons recensé 107 personnes qui ont saisi des heures, pas forcément l'entier de leur engagement bien sûr, sur des projets d'investissements. Le nombre d'heures est très variable par personne, allant de quelques heures à 2'165 heures pour celui qui en a fait le plus, toujours pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 mai 2024.

Voilà, nous nous permettons de vous saluer et de vous souhaiter une bonne suite de session. Nous disparaîtrons discrètement dans quelques minutes.

Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)

M. Stéphane Rosselet (LR) : – Cette question est adressée au secrétariat général du département. Étant donné que certains investissements importants planifiés et budgétés ont dû être reportés en 2023, à votre avis, premièrement, y a-t-il un risque avéré, suite au cumul d'investissements des autres départements, que le DFFD soit exposé à un goulet d'étranglement et que ces investissements ne soient plus priorisés ? Deuxièmement, il y a aussi « l'épée de Damoclès » du non-respect des exigences sur le degré de l'autofinancement pour les années suivantes, dépendant des résultats futurs du compte de fonctionnement.

M^{me} Margaux Studer (S) : – Cette question s'adresse au service de l'enseignement obligatoire (SEEO). La presse a récemment rapporté que des activités culturelles et sportives ne seraient plus proposées aux élèves de l'EOREN en raison d'une réduction de l'enveloppe allouée par le canton à cet effet. Ces activités rencontraient un succès certain auprès des élèves et apportaient satisfaction à toutes et tous les participant-e-s. Le Conseil d'État envisage-t-il d'apporter un soutien particulier à ces activités dans la perspective d'encourager l'accès au sport et à la culture comme facteur de cohésion sociale ?

M. Stéphane Rosselet (LR) : – Toujours pour le SEEO, première question : la volonté de favoriser l'école inclusive rencontre de plus en plus de vives critiques, venant de partis politiques comme des syndicats des enseignants. Cela ne produirait pas les effets positifs souhaités. En même temps, le besoin de soutien spécialisé dans les écoles augmente année après année. Quel est votre avis et comment pensez-vous solutionner cette « quadrature du cercle » avec les contraintes budgétaires que nous connaissons chaque année dans les discussions budgétaires ?

Deuxième question, concernant le placement des élèves arrivant d'Ukraine. Est-il possible de savoir quel est le pourcentage des élèves ukrainiens qui suivent les cours ? Il semble qu'une partie de ces élèves ne viennent pas à l'école et suivent l'école de leur pays en ligne. On peut se demander s'il y a vraiment un réel besoin de scolarisation dans nos institutions, si ce passage chez nous ne semble que provisoire.

M. Mathias Gautschi (S) : – Cette question concerne le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE). Des informations qui nous sont parvenues font état d'une baisse sectorielle importante du nombre d'élèves au CMNE, ce malgré une publicité qui a augmenté et des collaborations variées avec les autres écoles de musique. Le Conseil d'État peut-il nous donner un état des lieux et quelques explications sur les mesures prises ? La baisse est-elle explicable par des critères financiers, ou géographiques, ou démographiques ? Quelles mesures sont prises pour les professeur-e-s qui pâtissent assez directement de cette baisse du nombre d'élèves ? Cette baisse aura-t-elle des conséquences négatives à moyen terme sur les prestations et les lieux d'enseignement ? Et, éventuellement, d'autres mesures que celles susmentionnées ont-elles été prises à ce jour ?

M. Emile Blant (VertPOP) : – Nous avons trois questions qui s'adressent au service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), et plus particulièrement à l'office des hautes écoles et de la recherche.

Première question, qui touche au nouveau bâtiment, dont nous croyons que le nom est Univers, mais nous n'en sommes plus certain ! Le Conseil d'État peut-il nous préciser quels moyens et montants ont été alloués jusqu'ici à la gestion de ce projet ? Et juge-t-il que cet engagement est suffisant pour permettre une conduite de ce projet dans les temps qui ont été annoncés ?

Deuxième question : tout en respectant l'autonomie de l'Université, comment le Conseil d'État pourrait-il soutenir la volonté, si elle existe, de l'Université de Neuchâtel de rejoindre une alliance universitaire européenne en qualité de membre associé ? Et comment le Conseil d'État voit-il la situation actuelle, où l'Université de Neuchâtel n'est pas membre d'un tel réseau ?

Dernière question, concernant le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI) qui est actuellement en cours de traitement aux Chambres fédérales. Celui-ci prévoit, en l'état actuel, une croissance des montants inférieure à celle du corps étudiant en Suisse. Comment le Conseil d'État voit-il cette potentielle diminution des recettes

provenant de la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) pour l'Université, alors que le fonds de cohésion, prévu de manière transitoire, arrive à échéance ? Quelle position le Conseil d'État a-t-il défendue lors de la procédure de consultation ?

M. Stéphane Rosselet (LR) : – La question est également adressée au SFPO. Le département prévoit-il de créer annuellement une provision pour financer le choix final de la maturité gymnasiale (10 + 4 ou 11 + 3), sachant que l'implémentation de la version finale, imposée par la Confédération, aura un coût important ? Il faudra payer : comment et où prendra-t-on l'argent ?

M. Hugo Clémence (S) : – Toujours pour le SFPO, notre question est la suivante : en septembre, l'Université de Neuchâtel a annoncé une rentrée record de 2'000 inscriptions, mais nous souhaiterions cependant savoir quel est le nombre exact des étudiantes et étudiants qui ont confirmé leur inscription après la période de découverte des cours et des inscriptions aux enseignements, c'est-à-dire courant octobre ou novembre 2023.

M. Jean-Marie Rotzer (VertPOP) : – La question concerne le Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE). Le Conseil d'État peut-il nous en dire davantage sur la baisse des charges du personnel au CPNE par rapport au budget 2023, ce alors que plusieurs filières vivent une réforme importante et que les classes composées d'apprentis sont bien pleines ?

M^{me} Manon Freitag (VL-LC) : – Notre question concerne le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ). Nous aurions souhaité connaître l'avancement du dossier concernant la motion 23.185, « Favoriser le consensus parental pour mieux protéger les enfants lors de la séparation de leurs parents ». Quelle est la perception par les différentes autorités – judiciaires, SPAJ, avocats, associations – et où en est-on par rapport à cette motion ?

M. Romain Dubois (S) : – Nous voyons que nous avons des inspirations communes parce que notre question était à peu près identique.

M^{me} Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation : – Nous répondons donc à onze questions, mais des questions relativement brèves, qui donneront lieu à des réponses brèves.

La première, concernant les investissements : Monsieur le député Stéphane Rosselet, vu les investissements très conséquents que vous avez initiés par votre Autorité par des crédits d'étude ou des travaux qui débutent maintenant, d'ici à 2025-2026, nous devons vraisemblablement devoir potentiellement faire des arbitrages, parfois difficiles, et ce pas seulement au DFFD, puisqu'ils provoqueront des volumes qui pourraient être clairement supérieurs au minimum requis par la législation financière.

Nous en venons à la deuxième question pour le SEEO, de la députée Margaux Studer, concernant les activités culturelles et sportives. Les activités évoquées dans la question font référence aux activités complémentaires et facultatives, les ACF. Le canton subventionne les ACF en allouant une enveloppe aux cercles scolaires selon un quota de périodes proportionnel au nombre d'élèves dans les années 9 à 11 des centres scolaires. En conséquence, elles peuvent fluctuer d'une année à l'autre, mais selon l'évolution des effectifs. Le mode de calcul pour la définition de l'enveloppe est le même depuis l'année scolaire 2017-2018 ; il n'y a pas eu de réduction de l'enveloppe allouée par le canton. Cette enveloppe permet aux centres scolaires de proposer une offre d'activités de développement personnel pour les élèves, en particulier dans le domaine culturel ou sportif. Elle permet aussi de financer des projets d'établissement dont les prestations s'adressent directement aux élèves. En résumé, ce sont les centres scolaires qui gèrent leur enveloppe et qui élaborent le programme des ACF qui est proposé aux élèves. Celui-ci est susceptible d'évoluer au fil du temps, mais il n'y a pas eu de réduction de l'enveloppe, contrairement à ce que vous évoquez.

Nous passons à la troisième question, concernant l'école inclusive, de M. Stéphane Rosselet. Effectivement, les critiques sur l'école inclusive existent, elles doivent être entendues. Elles viennent en effet de gauche comme de droite. À Neuchâtel, le nombre d'élèves en classe spéciale et en institution spécialisée a peu évolué, alors même que les moyens financiers affectés sont toujours plus importants. Force est donc de constater que l'augmentation des moyens financiers ne répond

pas à la quadrature du cercle. Ce constat est d'ailleurs unanimement partagé par nos collègues en charge de la formation dans les autres cantons de Suisse. Nous avons toujours insisté sur le fait que l'intégration des élèves en classe ordinaire devait avoir du sens, conformément d'ailleurs aux conventions internationales et aux concordats signés, et nous en restons convaincus. L'inclusion à tout prix n'est pas une réponse. Un travail est mené notamment avec les directions d'école pour définir un dispositif qui puisse s'inscrire dans l'intérêt de toutes et tous les élèves et des professionnels qui les entourent et qui accomplissent un travail conséquent, avec toujours l'objectif que les élèves puissent, au terme de leur scolarité, s'insérer dans la vie sociale et professionnelle de la meilleure des manières.

La quatrième question, toujours concernant le SEEO et toujours du député Stéphane Rosselet, concernant le nombre d'élèves ukrainiens. Ce nombre est assez stable : il y avait 229 élèves à la rentrée 2023-2024 et il y en a 234 à la fin avril. S'agissant du taux de présence en classe des élèves, nous n'avons malheureusement pas de chiffres à vous fournir et, en lien avec votre question sur les besoins de scolarisation de ces élèves, nous vous répondrons volontiers qu'il est nécessaire de les scolariser.

La cinquième question, concernant le Conservatoire, du député Mathias Gautschi. Alors, Monsieur le député, nous n'avons pas les mêmes informations que vous. Il n'y a pas de baisse du nombre d'élèves au Conservatoire. Pour 2019, selon les chiffres que l'on nous a fournis ce matin, il y avait 1'751 élèves ; pour 2020, 1'756 ; pour 2021, 1'814 ; pour 2022, 1'801 ; pour 2023, 1'805. Nous constatons même donc, entre 2019 et 2023, une légère hausse, et ceci alors même que la population scolaire globale dans le canton de Neuchâtel a tendance à baisser ces dernières années.

La question, ensuite, du député Emile Blant concernant l'Université. Nous changeons de service pour aller au service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO). Question concernant Univers ; c'est effectivement son petit nom. Le Grand Conseil a voté un crédit d'étude pour le volet UniHub académique – c'est comme cela qu'il était mentionné dans le rapport 20.053, avant d'obtenir le nom d'Univers après le concours d'architectes – d'un montant de 6 millions de francs, dont 2,6 millions ont été utilisés à ce jour. Aujourd'hui, rien ne laisse croire que le montant de ce crédit d'étude sera insuffisant. Par ailleurs, les dernières adjudications des mandataires permettent de prédire qu'il n'y aura pas de dépassement de crédit pour la partie académique du projet.

Toujours une question du député Emile Blant et toujours concernant l'Université : la volonté ou non de l'Université de rejoindre une alliance universitaire européenne. Monsieur le député, la collaboration internationale de l'Uni relève de son autonomie. Le mandat numéro 5, « Partenariats avec les hautes écoles », du mandat d'objectifs 2023-2026 le rappelle. Il lui revient donc de décider de l'opportunité de rejoindre ou non une alliance universitaire européenne. Le Conseil d'État n'entend donc pas orienter la politique que mènera l'Université dans le choix de ses partenariats futurs.

Toujours même service, même député, même thématique ou pas tout à fait, puisqu'il s'agit, pour la troisième question du député Emile Blant, du message FRI. M. Blant nous demande quelle est la position du Conseil d'État, quelle était sa position lorsqu'il a répondu à la consultation. La position du Conseil d'État défendue lors de la consultation est disponible sur le site de l'État, et dès lors qu'elle fait deux pages et demie, nous vous proposons de ne pas vous la lire ici et de vous y renvoyer. Mais, en résumé, le Conseil d'État a fait sien la position de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Dans sa réponse, il a ainsi plaidé pour une croissance du financement fédéral à hauteur de 2,5%, en particulier s'agissant des contributions de base aux hautes écoles, sans oublier la pareille pour le domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF), le canton ayant la chance d'accueillir le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) et une antenne de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Le Conseil d'État a également soutenu un engagement financier plus fort de la Confédération dans le domaine de la formation professionnelle, à mesure que la clé de répartition de financement fédéral et cantonal dans ce domaine n'était pas, à ce jour, entièrement respectée.

Nous en venons maintenant à la question du député Stéphane Rosselet sur le financement de la maturité gymnasiale, pour savoir si une provision allait être créée. Monsieur le député, depuis l'introduction du modèle comptable harmonisé MCH2, les préfinancements ne sont plus autorisés, donc ce ne sera pas le cas.

Nous revenons à l'Université avec une question du député Hugo Clémence, qui se demande combien de personnes sont, au final, entrées à l'Université pour cette rentrée. Le nombre de

personnes qui se sont présentées à la rentrée et qui se sont immatriculées, confirmant ainsi leur inscription définitive, est de 1'539.

Et, finalement, la dernière question, concernant le CPNE et le lien entre le budget 2023 et les comptes 2023 du CPNE. Le budget 2023 a été établi au printemps 2022, alors que les centres de formation professionnelle n'étaient pas encore fusionnés. Dès lors, il était encore un peu tôt pour tenir compte de certaines synergies. Mais surtout, et par ailleurs, le budget 2023 est toujours établi au printemps 2022, soit sur des prévisions et des hypothèses qui ne se vérifient pas toujours, ce qui a été le cas notamment pour : les effectifs d'élèves ukrainiens, qui ont été moins importants que prévu au pôle Préapprentissage et transition ; le transfert des classes du lycée Jean-Piaget, qui a été moins important que prévu ; certaines formations continues ou supérieures, qui n'ont pas été ouvertes par manque de participant-e-s ; certains changements de plans d'études, qui ont entraîné une diminution des périodes enseignées ; l'évolution de la dualisation, qui a été plus importante que prévu. En ce qui concerne le nombre maximum d'élèves par classe à temps plein, le CPNE respecte le cadre fixé. Il est à noter que ce maximum n'est pas toujours atteint, en particulier pour les formations duales.

Et si s'agissait de la dernière question concernant les services de notre nouveau département et, comme convenu avec notre collègue Frédéric Mairy, il répondra aux questions relatives au service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ).

M. Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports : – Nous prenons effectivement le relais pour les deux questions relatives au SPAJ, qui ont le même objet, à savoir où en est le traitement de la motion 23.185, « Favoriser le consensus parental pour mieux protéger les enfants lors de la séparation de leurs parents ». Une fiche de projet a été établie et elle a déjà fait l'objet d'une première présentation aux autorités judiciaires, qui nous ont fait part de quelques remarques. Une fiche de projet définitif est en cours de validation actuellement. En l'état, il est prévu de travailler la mise en œuvre de cette motion avec une équipe de projet qui regroupera des représentants des entités faitières des différentes organisations concernées, à savoir les autorités judiciaires, l'autorité de surveillance des avocats, des médiateurs et médiatrices, le SPAJ et l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE), ainsi qu'un comité spécialisé qui pourrait regrouper des représentants des corporations concernées par cette motion, ainsi que de possibles délégués issus des cantons voisins qui réalisent les mêmes démarches que nous. Donc, le traitement de la motion avance bien, selon nous.

Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

M^{me} Jasmine Herrera (VertPOP) : – Notre question concerne le service de l'aménagement du territoire (SCAT) et le fonds d'aménagement du territoire, et en particulier le cas où le terrain qui serait dézonné ne répondrait pas aux critères de dédommagement. Par exemple, nous pensons à un terrain qui est de nature agricole : dans le cas où il serait hypothéqué par son propriétaire, que se passe-t-il pour éviter que le propriétaire ne reçoive une facture de la banque payable à 30 jours pour plusieurs centaines de milliers de francs ?

M. Emile Blant (VertPOP) : – Nous avons deux questions pour le service des transports (SCTR).

La première : le Conseil d'État informe régulièrement le Grand Conseil de difficultés de planification de l'exploitation sur le long terme des infrastructures de transport public transfrontalières. Quelle piste le Conseil d'État voit-il pour apaiser et stabiliser la situation ? Juge-t-il que le soutien de la Confédération en la matière est suffisant ?

Deuxième question, qui concerne cette fois-ci la « voie 0 », qui est un projet, pour rappel, qui vise à créer un quai supplémentaire en gare de Neuchâtel, permettant ainsi la densification de l'offre en direction notamment de Berne. Comment le Conseil d'État voit-il la possibilité de traiter de manière concomitante le projet de voie 0 et le projet de la ligne directe ? Juge-t-il que ce projet pourrait être une composante décisive pour la réalisation d'autres projets à très long terme ? En particulier le doublement de la voie entre Neuchâtel et Marin, mais par exemple aussi, la question du goulet d'étranglement de Vauseyon.

M^{me} Brigitte Neuhaus (VertPOP) : – Toujours pour le SCTR, notre question concerne transN. Le rapport de gestion transN fait état d'un taux d'absentéisme qui a évolué de 7,5% en août 2023 à 13,2% en décembre 2023. Il y est expliqué également que les prestations régionales ont pu être intégralement assurées. La réalité est quelque peu différente, puisque, régulièrement, des courses sont supprimées sur des lignes très fréquentées, comme la 101 à Neuchâtel, cela à toute heure du jour et de la nuit, en semaine comme le week-end. Le Conseil d'État a-t-il des éléments d'explication sur l'évolution inquiétante du taux d'absentéisme ? Et des mesures ont-elles été prises ou seront-elles prises pour soutenir le personnel et ne pas détériorer davantage l'attractivité des transports publics ?

M^{me} Brigitte Neuhaus (VertPOP) : – Cette question concerne le service des ponts et chaussées (SPCH). Le rapport de gestion financière, en page 294, fait état de dossiers non finalisés en matière d'assainissement du bruit routier, dont vraisemblablement celui de la H10 entre Peseux et Vauseyon. Il est pour le moins étonnant que, six ans après la publication du rapport 18.036 sur l'assainissement du bruit routier, où ce même tronçon avait été catégorisé en priorité 1 en raison des fortes nuisances de bruit lié au trafic et de la densité de la population qui y est exposée, rien n'ait été entrepris. Selon le cadastre du bruit basé sur les chiffres 2021, les valeurs d'alarme y sont dépassées pour nombre d'immeubles de jour et de nuit. Le Conseil d'État envisage-t-il de prendre des mesures rapides, même provisoires, en collaboration avec la ville, afin de tendre à enfin répondre aux exigences fédérales, et surtout de limiter les atteintes à la santé de la population riveraine de ces axes beaucoup trop bruyants ? De plus, à quelle fréquence le cadastre du bruit est-il mis à jour ?

Nous avons également une seconde question, concernant le cadastre du bruit. Les valeurs inscrites dans le cadastre du bruit tiennent-elles compte des émissions des seules routes cantonales et communales, celles des autoroutes H20, ou N20 selon la génération, étant exclues parce que de compétence fédérale, ce qui conduirait, dans ce cas, à une forte sous-estimation du problème ? Il est difficile, à ce jour, de le savoir, car les informations du cadastre du bruit par immeuble sur sitn.ne.ch sont en contradiction sur ce point avec la notice explicative qui y est associée.

M^{me} Jennifer Hirter (VL-LC) : – La question concerne service de l'énergie et de l'environnement (SENE). En mai, Viteos annonçait sur son site internet qu'il allait mettre fin à l'offre de gaz naturel carburant (GNC), qui sert à la mobilité au gaz, et ceci dans une volonté d'alignement avec la politique énergétique cantonale qui vise à encourager une transition vers des sources d'énergie plus respectueuses de l'environnement en matière de mobilité. Ils prennent donc la décision de fermer en janvier 2026 les deux stations GNC, situées l'une à Neuchâtel et l'autre à La Chaux-de-Fonds. Première question : le canton étant le quatrième actionnaire de Viteos, a-t-il été informé de cette décision, et ceci en amont ? Deuxième question : les services du Conseil d'État peuvent-ils nous renseigner quant au nombre de véhicules enregistrés dans le canton qui roulent au GNC, ainsi que l'âge moyen et médian de ces véhicules ? Et cette question, mais nous ne savons pas si elle s'adresse au service de l'énergie (SENE) ou au préposé à la protection des données et à la transparence, nous avons demandé un retour : Viteos ayant adressé un courrier individuel aux propriétaires des véhicules, les services de l'État ont-ils été mis à contribution afin d'identifier ces propriétaires ? Et si tel devait être le cas, ce partage de données est-il en accord avec les principes de protection des données ?

M. Michel Zurbuchen (LR) : – Toujours pour le SENE, une question concernant le chauffage à distance. Beaucoup de communes neuchâteloises utilisent le bois des forêts neuchâteloises. Y aura-t-il toujours assez de bois dans nos forêts pour les communes désirant se chauffer au bois pour leur chauffage à distance dans le futur ? La localité des Geneveys-sur-Coffrane pense passer à un chauffage à distance au bois et éventuellement à en importer en provenance de la France.

M. Michel Zurbuchen (LR) : – Cette question concerne le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). Nous aimerions savoir quel est le pourcentage du travail des gardes-faune ou rangers pour la surveillance de la faune, et quel est le pourcentage pour la surveillance des promeneurs. Et ces gardes-faune ont-ils la possibilité de verbaliser lesdits promeneurs en cas d'incivilités de leur part ?

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – De nombreuses questions et sous-questions, autant vous dire que cela prendra un peu de temps pour y répondre.

Nous allons commencer par le service des transports (SCTR), avec la question du député Emile Blant sur la voie 0. Effectivement, la voie 0 fait partie du concept de future gare de Neuchâtel. L'étude préliminaire des CFF à ce sujet est en cours. La bonne compatibilité, aussi bien temporelle que constructive, avec la ligne directe reste bien sûr essentielle. Le comité de pilotage Ligne directe, dirigé par l'Office fédéral des transports (OFT), traitera désormais également du préprojet de nouvelle gare de Neuchâtel, afin d'assurer une vue d'ensemble. La voie 0 accueillera en priorité des trains en provenance de Berne et de Fribourg, mais elle sera aussi utile lors du phasage, à terme, des travaux de modernisation de la gare de Neuchâtel. Voilà ce que nous pouvons en dire aujourd'hui.

Pour ce qui est de la deuxième question du député Emile Blant, relative aux relations transfrontalières quant à l'infrastructure de transport public, nous aimerions concentrer notre réponse sur la ligne Neuchâtel-Pontarlier-Frasne. Nous imaginons que c'est celle-là qui vous intéresse en particulier, vu, effectivement, les difficultés que nous avons actuellement en matière d'infrastructure mais aussi d'exploitation. Tout d'abord, pour l'infrastructure, il faut savoir qu'entre Les Verrières et Pontarlier, la voie est fortement dégradée. Des restrictions de vitesse de circulation, sur France donc, ont été mises en place. Conscient des enjeux, le canton a demandé au comité de pilotage qui se réunit entre l'OFT et la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM), du Ministère des transports à Paris, de lancer une étude d'infrastructure. Le mandat est en cours d'élaboration auprès de l'OFT. En termes d'exploitation, l'offre 2023 du RegioExpress entre Neuchâtel et Frasne a été financée par la Confédération, le canton et la Région Bourgogne-Franche-Comté, comme jusque-là normalement. Maintenant, des discussions sur la clé de financement pour les années 2024 et 2025 ont dernièrement repris, après que la Région Bourgogne-Franche-Comté a d'abord refusé, pendant plusieurs mois, de continuer à financer cette desserte entre Les Verrières, Pontarlier et Frasne. C'est donc une affaire à suivre. Neuchâtel ne peut pas, ne doit pas financer seul la desserte de transport public sur France, vous en conviendrez certainement. Nous pouvons dire que la position avec la France a été relativement ferme il y a quelques mois maintenant à ce sujet-là, mais elle trouve aujourd'hui – nous ne savons pas quel terme utiliser, il faut faire attention avec les termes « renaissance », « re-ci », « re-ça » –, mais trouve l'occasion d'une nouvelle discussion qui est, nous l'espérons, constructive. Rien n'est gagné, mais sachez que le canton de Neuchâtel a commandé la desserte 2025 de ce train, nous y tenons, mais nous tenons aussi à ce que la France assume financièrement sa part. Notez encore que le Conseil d'État a fait la demande à la Confédération de thématiser la problématique de nos liaisons transfrontalières lors de la visite en Suisse, en novembre 2023, du président français Emmanuel Macron. Les États, donc la Suisse et la France, prévoient maintenant de signer une déclaration d'intention pour pérenniser ces relations transfrontalières ; cela nous réjouit, c'est aussi le fruit d'un travail de conviction et diplomatique que nous avons mené ces derniers mois. Nous pouvons dire que, dès lors, en l'état, le soutien de la Confédération est bon sur cette desserte transfrontalière, sur cette desserte ferroviaire, comme du côté de la ligne des Horlogers entre La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Morteau. Nous pouvons donc compter sur le soutien de la Confédération.

Nous passons maintenant à la question de M^{me} Brigitte Neuhaus concernant l'absentéisme chez transN. Vous faites référence non pas au rapport sur les comptes et la gestion de l'État, mais au rapport de gestion de transN. Soit. Nous verrons ce que nous pouvons en dire. Vous le savez, suite au Covid-19, une augmentation de l'absentéisme au travail a été constatée dans toutes les sociétés de transport de notre pays, et cela dans tous les domaines des transports, mais en particulier au niveau des conducteurs de bus. C'est là que l'on a le plus de défis. La moyenne nationale d'absentéisme varie entre 7 et 10%. Pour transN, à notre connaissance, les chiffres de l'absentéisme des chauffeurs de bus sont de quelque 9,6% en moyenne, entre janvier 2023 et avril 2024. Il s'agit d'un enjeu important, bien sûr, au vu des impacts tant pour le personnel lui-même que financiers, et finalement sur la qualité de la desserte des transports publics. L'entreprise a dès lors pris des mesures pour corriger cette situation. Nous n'entrerons toutefois pas ici dans la gestion opérationnelle de transN ; ce n'est pas le rôle du Conseil d'État. Par contre, comme cela a déjà été communiqué dans cet hémicycle, le canton et transN ont lancé en commun un audit global pour comprendre les raisons de la croissance importante du besoin en indemnités de l'entreprise. La qualité des prestations est également étudiée dans cet audit ; elle n'est pas ici remise en question, elle est juste évaluée aussi dans cet audit. Un rapport sur les constats et les suites à donner sera remis au Grand Conseil d'ici le terme de cette législature.

Nous pouvons passer plus loin cette fois, du côté du service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). Nous reviendrons au service des ponts et chaussées tout à l'heure.

Question de M. Michel Zurbuchen relative aux activités de garde-faune et ranger dans le canton de Neuchâtel. Comme annoncé récemment par notre département, le SFFN a prévu de revoir son organisation dans le domaine de la surveillance des espaces naturels, de la flore et de la faune. Alors que les tâches des agents « faune » et « nature » étaient au préalable clairement séparées, une nouvelle fonction rassemble aujourd'hui les deux cahiers des charges. Nous venons de le faire, il s'agira bientôt de le mettre en œuvre. L'équipe, composée de sept agents dénommés « gardes-faune rangers » sera pleinement effective en août prochain. Vous comprendrez dès lors qu'il est délicat de se prononcer aujourd'hui sur une répartition des tâches des agents du SFFN, alors que la nouvelle organisation n'est pas encore entrée en vigueur. Cette répartition pourra par ailleurs fortement varier selon les enjeux nature et faune présents dans les différents secteurs attribués aux agents. Nous nous limiterons donc à dire que cette nouvelle organisation permettra en l'état de faire face aux différents enjeux en lien avec la gestion de la nature et de la faune. En ce qui concerne les compétences attribuées, les gardes-faune rangers assumeront des tâches de sensibilisation, de surveillance et de police. Ils auront donc la possibilité de verbaliser les usagères et usagers de la nature en cas d'infractions constatées.

Nous passons à une autre question de M. Michel Zurbuchen quant au chauffage à distance à bois pour les communes neuchâteloises. Selon les résultats de l'étude menée en 2023 par l'association Énergie-bois Suisse pour le compte du canton au sujet du potentiel bois-énergie du canton de Neuchâtel, dont une communication a été faite par le Conseil d'État – et nous imaginons que vous ne l'avez pas manquée – le 7 juin dernier, il ressort que le canton a largement développé déjà ses capacités de chauffage au bois-énergie au cours des dernières années, respectivement décennies. Actuellement, le potentiel de bois-énergie cantonal est presque utilisé à son maximum, malheureusement. Un solde de quelques milliers de mètres cubes reste malgré tout encore à valoriser. Au vu de la situation, le développement de nouvelles grandes installations de chauffage au bois doit être considéré avec prudence. Actuellement, plusieurs grands projets sont à l'étude. S'ils se réalisaient tous – et ce n'est en général jamais le cas, mais malgré tout –, ils dépasseraient les capacités de production de la forêt neuchâteloise. Dès lors, le DDTE évalue actuellement les mesures à prendre pour cadrer, respectivement freiner, le développement de grandes installations. Nous ne parlons pas forcément du chauffage à distance (CAD) des Geneveys-sur-Coffrane que vous citiez tout à l'heure, mais de grandes installations basées sur un potentiel local qui deviendrait inexistant, respectivement sur une importation massive de bois déchiqueté. Ce n'est pas ce que nous voulons. Ces mesures seront discutées avec la branche et les communes, puis communiquées en principe à l'automne par le Conseil d'État. Cela nous permet de dire au groupe Vert'Libéral que cela répond en partie ou en bonne partie à leur interpellation déposée sur la même question du potentiel bois-énergie ; nous aurons peut-être l'occasion d'en discuter en bilatéral tout à l'heure.

Nous continuons avec justement une question de la députée Vert'Libérale Jennifer Hirter relative à la mobilité au gaz naturel et la politique menée par Viteos. Vous le savez, le canton... Ah non, cela, vous ne le savez pas ! (*Rires.*) Ce que vous savez, c'est que le canton est actionnaire de Viteos à hauteur de 2,5% environ, pas 4%, et que cela reste effectivement une modeste participation. Nous sommes bien loin d'être l'actionnaire principal de la société Viteos, ce qui explique aussi que le canton, via le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) et le département, n'a pas eu connaissance en amont de la démarche de Viteos. Pour répondre à vos différentes questions techniques, en juin 2024, donc actuellement, il y a 144 véhicules qui peuvent utiliser du gaz naturel comme carburant, dont 37 qui appartiennent directement à Viteos. Parmi ces 144 véhicules, 77 sont bivalents, c'est-à-dire qu'ils peuvent également utiliser de l'essence. La moyenne d'âge de ces véhicules est de 9,15 années. L'âge médian est de 8 ans. Comme cela, vous avez toutes les précisions quant aux questions posées. En accord avec sa stratégie de soutien à la mobilité électrique, Viteos, à l'instar d'autres fournisseurs, a pris la décision d'abandonner, c'est vrai, le gaz naturel comprimé (GNC) comme carburant. Compte tenu des avancées technologiques liées aux batteries et aux systèmes de stockage de l'électricité, ainsi que des avantages écologiques, l'électricité se présente comme une meilleure solution pour une mobilité privée plus durable, au détriment – eh oui – du GNC. Les deux stations de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds seront par conséquent définitivement fermées à fin 2025. Une centaine de propriétaires de véhicules seront concernés par ce changement. Sachez que, par ailleurs, Viteos travaille en étroite collaboration avec les villes, afin d'étendre le parc de bornes électriques publiques, actuellement composé de 44 points de recharge. À Neuchâtel, donc en ville, cette volonté se concrétise, en 2024 déjà, avec la mise en service prévue de 20 nouveaux emplacements. Pour ce qui est de la question de la

protection des données et du courrier aux propriétaires, sachez que Viteos a contacté le service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) pour obtenir les adresses des détenteurs de véhicules pouvant circuler au gaz naturel, afin de les informer de la fermeture des deux stations GNC, ceci près de deux ans avant la fermeture effective. Par courtoisie, nous pensons que c'est juste. Viteos a de plus prévu le versement d'une prime de dédommagement unique en fonction de l'âge du véhicule en 2026, si un cas devait être problématique. Pour ce qui est de la demande d'adresses auprès du SCAN, le SCAN se base sur l'article 25 de la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE) de mai 2012. Comme mentionné dans l'alinéa 2, si la remise des adresses demandées va dans l'intérêt de la personne concernée, et c'est le cas ici, le SCAN peut accepter la demande. Dans ce cas, comme dit, il y a clairement un intérêt pour les détenteurs de véhicules à gaz naturel d'être informés de la fermeture des deux seules stations GNC du canton. Voilà une réponse assez exhaustive, nous l'espérons, pour vous.

Nous en venons aux questions de M^{me} Brigitte Neuhaus sur le bruit routier. Deux questions très techniques, des réponses qui le seront également. La première question est relative à la H10 entre Vauseyon et Peseux et aux travaux qui étaient annoncés pour 2021. Ceux-ci sont effectivement retardés, car, suite aux difficultés rencontrées dans la planification de l'entretien routier en localité, qui comprend de nombreux intervenants, la commune, respectivement les communes, à travers le canton, et les propriétaires des réseaux souterrains – on peut penser à Viteos, effectivement, pour le chauffage à distance, ou alors Swisscom pour la télécommunication, mais il y en a d'autres –, les travaux d'assainissement du bruit routier sur la route H10 entre Vauseyon et Peseux seront réalisés entre 2025 et 2031. Ils ont effectivement pris un certain retard vu ces projets, nous y revenons. Car, comme vous le savez, dans la majorité des cas, il n'est pas possible d'intervenir sur une chaussée pour un renouvellement de la couche d'usure sans coordination avec les interventions sur les infrastructures sises dans la route. De plus, les travaux qui ne concernent pas uniquement la couche de roulement coûtent notablement plus cher, leur financement étant subordonné aux moyens financiers et à la planification de l'entretien constructif des routes. En outre, les communes souhaitent généralement, et justement, profiter de ces travaux pour réaménager et requalifier leur traversée de localité, ainsi que pour rénover leurs réseaux souterrains. Pour ce faire, elles doivent solliciter les crédits nécessaires auprès de leur législatif, ce qui peut générer d'importants reports de projets, c'est le cas ici. Dans le cas, donc, de la traversée de Peseux, le service des ponts et chaussées a dû repousser de quatre ans le chantier de la route H10, qui devait démarrer en 2021, en raison de la décision de Viteos – décision communale également – de développer un réseau de chauffage à distance alternatif au gaz. C'est une bonne décision sur le fond, vous en conviendrez, mais le projet doit encore être développé par Viteos et la commune. Ce projet ne touchera pas seulement la traversée du centre de Peseux, mais s'étendra aussi en direction de Vauseyon.

Maintenant, contrairement à ce qui était mentionné dans votre question, il y a, Madame la députée, peu de dépassements des valeurs d'alarme de jour et aucun de nuit. Cela étant, le problème des dépassements des valeurs limites d'immission – pas des valeurs d'alarme, mais des valeurs d'immission – est réel, mais il n'est malheureusement pas possible de prendre des mesures provisoires efficaces pour le traiter. Un changement de revêtement pour une courte durée, compte tenu des prochains travaux planifiés sur les infrastructures, serait extrêmement coûteux – on parle de 1 à 2 millions de francs, il ne faut pas le faire –, alors qu'une diminution de la limitation de vitesse serait très peu efficace et ne résoudrait aucun réel problème sur le fond.

Concernant les mises à jour du cadastre du bruit routier – question subsidiaire –, elles dépendent de plusieurs facteurs, dont l'évolution de la charge de trafic est le principal. Ce facteur peut, par exemple, être influencé par l'ouverture ou la fermeture de routes, par la création de nouvelles constructions ou l'installation de nouvelles entreprises. L'évolution dite « naturelle » du trafic n'a que peu d'influence sur le bruit routier, la progression étant relativement lente, voire très lente. Vous nous direz, heureusement. La dernière mise à jour du cadastre du bruit routier été faite en 2022 et la prochaine sera disponible en 2025, établie sur la base d'un nouveau modèle de calcul, puisque ce dernier change. Des mises à jour plus fréquentes ne se justifient pas selon nous, les évolutions des valeurs d'une année à l'autre étant faibles et l'établissement d'un tel cadastre représentant, vous le savez, un travail et un investissement financier très importants.

Voilà pour cette première question quant au bruit routier, mais ce n'était que l'apéritif ! Nous voilà arrivés sur une question relative au bruit routier sur les routes nationales. C'est bien cela, vous l'avez posée, nous sommes d'accord ? Parce que sinon, nous nous épargnons du temps ! S'agissant du cadastre du bruit routier disponible sur le géoportail du système d'information du territoire

neuchâtelois (SITN), il n'y a pas de contradiction entre les points d'immission sur les bâtiments proches d'une route nationale et la notice explicative y relative qui précise, pour les routes nationales : « *L'assainissement du bruit des routes nationales étant de la compétence de la Confédération, les données trafic de l'autoroute A5 Vaumarcus – Le Landeron n'ont pas été prises en considération en raison de l'absence de données précises sur les charges de trafic.* » Toutefois, une annotation informe des bâtiments qui sont sous l'influence du bruit autoroutier. Ainsi, pour un bâtiment se situant le long d'une route cantonale proche de l'A5, seules les valeurs du bruit de la route cantonale sont mentionnées. S'agissant de la route nationale N20, Thielle – Col-des-Roches, intégrée dernièrement au réseau des routes nationales – c'était au 1^{er} janvier 2020, vous vous en souvenez –, la problématique du bruit routier est également de la compétence de la Confédération, c'est bien normal, mais, contrairement à l'A5, le service des ponts et chaussées (SPCH) dispose des données trafic nécessaires à la détermination des émissions ; l'axe N20 a été pris en compte. Ainsi, une remarque mentionne les bâtiments influencés par la N20 au-dessus de 1,5 dB(A).

En conclusion, le canton est d'avis qu'il n'est pas représentatif de ne pas tenir compte du bruit routier des routes nationales, ce qui conduit à sous-estimer la situation réelle des riverains soumis au bruit conjugué des routes cantonales et nationales. C'est pourquoi une démarche a été entreprise auprès de l'OFROU afin d'obtenir et utiliser les données fédérales pour le calcul du cadastre du bruit routier à l'horizon 2024-2025, qui sera réalisé dans le deuxième semestre de cette année déjà, cela veut dire que le travail démarre. Ce cadastre du bruit sera établi avec le nouveau modèle de calcul développé par l'OFEV, qui permettra de travailler sur un modèle correspondant à l'état actuel de la technique et des connaissances, et d'obtenir des résultats plus proches de la réalité qu'actuellement pour les traversées de localités et les faibles vitesses. Nous espérons que cela saura vous satisfaire.

Nous arrivons, nous pensons, cette fois – déjà, nous direz-vous ! –, à la dernière question... Nous ne pensons pas en avoir oublié. Question de M^{me} la députée Jasmine Herrera concernant le passage de zone à bâtir à zone agricole. Vous le savez bien sûr, la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire impose la mise en place d'un système de compensation des avantages et des inconvénients des mesures d'aménagement du territoire. En cas d'avantage, lorsque le terrain passe de zone agricole en zone à bâtir, la collectivité prélève une partie de cette plus-value. Le taux de prélèvement a été fixé à 30% dans le canton de Neuchâtel depuis la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), c'était en 2020 ou 2021, de mémoire. En cas d'inconvénient, *a contrario*, le cas le plus objectif est celui d'un terrain en zone à bâtir restitué à la zone agricole, et là, une indemnité peut, pourrait être versée. Dans ce cas, il appartient au propriétaire de saisir la commission d'expropriation, qui statuera sur le fait qu'il y ait ou non – ce n'est pas garanti, vous le savez – une expropriation matérielle et, le cas échéant, à quelle hauteur s'élèverait l'indemnité. Le débiteur de l'indemnité est l'autorité qui a pris la mesure d'aménagement, en principe la commune. Le fonds sur l'aménagement du territoire est prévu pour subventionner la ou les communes ayant pris de telles mesures. Il n'est pas exclu que de telles mesures portent sur des parcelles qui n'auraient pas droit à une indemnisation. Le cas échéant, cela veut dire que ces parcelles n'auraient pas dû être attribuées à la zone à bâtir à l'époque, car la commune était, est toujours surdimensionnée en zone à bâtir, ou que les parcelles ne sont pas correctement équipées, ou qu'elles font l'objet d'une mesure de protection – prenez une protection des eaux S1 ou S2 qui ne permet pas la construction –, ou qu'une planification complémentaire est nécessaire et que ces parcelles ne sont pas prêtes à la construction. En tant que gage immobilier, ces parcelles offrent très peu de sécurité depuis non pas des années mais des décennies. Les banques qui, en général, sont prudentes – surtout depuis la crise immobilière des années 1980 nous imaginons, et cela dure, quarante à cinquante ans – ne devaient ou n'auraient pas dû accepter de tels gages. Donc, en principe, le cas que vous évoquez ne devrait guère se présenter. Le cas échéant, toutefois, s'il y en a, un accord devrait être trouvé entre celui qui a accepté le gage et le propriétaire du terrain, si naturellement une indemnité pour expropriation matérielle n'est pas attribuée par la commission d'experts. Voilà le processus qui est en place.

Nous croyons que nous avons déjà terminé !

Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)

M^{me} Adriana Ioset (VertPOP) : – La question est adressée au secrétariat général (SECS). Le Conseil d'État ayant renoncé à l'idée d'un rapport d'information sur les Assises de la cohésion sociale au

profit de divers rapports sectoriels en résultant, pouvons-nous avoir un calendrier des dates où ces rapports nous seront soumis ?

Pour le service de l'emploi (SEMP), combien de personnes issues de la migration ont obtenu un emploi grâce au réseau Joker ? Quels étaient leurs pays d'origine ?

M. Damien Humbert-Droz (LR) : – La question concerne le SEMP. Le groupe libéral-radical souhaiterait des éléments complémentaires, très pratiques, concernant les démarches entreprises pour rapprocher les personnes « les plus éloignées du marché de l'emploi ». Qu'y a-t-il concrètement derrière ces termes et, concernant l'activité du service, qu'est-il mis en œuvre, de manière très pratique, pour arriver à cet objectif ?

M. Romain Dubois (S) : – La question est également adressée au SEMP. Vous vous souvenez probablement, il y a quelques années, que nous avons voté l'interdiction des récoltes rémunérées de signatures, interdiction qui, malheureusement, a été levée partiellement au niveau fédéral. Depuis, nous pensons que vous avez toutes et tous pu constater que, dans nos rues, un peu partout, nous avons de nouveau plein de personnes qui récoltent des signatures, qui sont, comme nous l'avions déjà relevé, engagées en France voisine. Après quelques discussions avec des personnes qui récoltent ces signatures, qui travaillent toutes pour l'entreprise INCOP, nous avons pu constater – d'ailleurs, nous avons pu le constater directement sur le terrain, notamment aux alentours de Festi'neuch, nous pensons que vous l'avez vu aussi – que ces personnes travaillaient le dimanche, qu'elles travaillaient tard le soir, parfois jusqu'à minuit et plus tard. Donc, bien sûr que cela pose des questions au niveau du respect de la Loi sur le travail (LTr) ; cela pose aussi une question au niveau de la rémunération, puisque la LTr prévoit des rémunérations spéciales dans ce genre de cas. Et puis, surtout, ce qui est assez impressionnant, en discutant avec ces personnes, c'est que nous avons appris que leur directeur, M. Franck Tessemo, leur a expliqué que, puisque récolter des signatures relevait quand même d'un acte politique, d'un engagement, eh bien, ces personnes ne seraient payées qu'une semaine sur deux ! Alors, sachez que toutes les personnes qui récoltent des signatures dans la rue sont en théorie payées 2 francs la signature, mais une semaine sur deux ! Donc, en moyenne, vous faites le calcul, on en est à 1 franc la signature, ce qui paraît très probablement en dessous du salaire minimum cantonal. Donc, notre question, en voyant ces méthodes déloyales qui semblent contraires au droit public du travail, est de savoir si des contrôles ont eu lieu ou auront lieu en lien avec ces méthodes et, surtout, quelles mesures seront prises pour un respect de la LTr et du salaire minimum, et pour une cessation de ces méthodes déloyales qui sont à peu près partout sur l'espace public et qui font vraiment honte à notre démocratie. Quelles mesures seront prises par le Conseil d'État ?

M. Mathias Gautschi (S) : – Notre question concerne le SEMP et comment les prescriptions de l'Ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (OACI) sont appliquées quant à la qualité et la quantité des recherches d'emploi qui sont demandées aux chômeurs et chômeuses, et comment les offices régionaux de placement (ORP) les appliquent. Ceux et celles qui ont été une fois au chômage le savent : les prescriptions de l'article 26 OACI en matière de qualité et de quantité de recherches d'emploi sont appliquées de manière différente par les conseillers et les ORP, notamment en exigeant un nombre variable de recherches d'emploi. Pour éviter le favoritisme, ce sont des juristes qui sont chargés de sanctionner les manquements de manière indépendante, et ce sans tenir compte des situations particulières et en rendant du coup certaines sanctions injustes et floues pour les personnes assurées. Le Conseil d'État peut-il nous dire comment ces prescriptions sont appliquées par les conseillers et conseillères et les ORP, quelle marge de manœuvre ils et elles ont dans l'appréciation du nombre et de la qualité des recherches d'emploi ? Et, d'autre part, sur quelle directive se basent les sanctions en cas de manquement ? Une autre question : l'indépendance des pouvoirs a certes du sens, mais quelle coordination est possible entre la conseillère ou le conseiller de l'ORP et le ou la juriste afin d'informer en amont et d'appréhender la sanction à sa juste mesure ?

M. Damien Humbert-Droz (LR) : – La question concerne le service des migrations (SMIG). L'objectif ambitieux fixé par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) concernant l'employabilité des ressortissants ukrainiens, alors, est certes salué, mais cet objectif de 40% interpelle aussi. Nous souhaiterions savoir ce qui est entrepris au niveau neuchâtelois du SMIG et connaître les éléments

mis en place pour que le canton fasse aussi sa part de l'effort, à défaut d'atteindre la moyenne suisse, cet objectif ayant aussi été décliné au niveau helvétique.

M. Antoine de Montmollin (S) : – Une question concernant le service de l'action sociale (SASO). Lors du budget 2023, nous avons longuement discuté du paquet « Vie chère ». Nous avons trouvé des consensus sur différents points, dont un élément était très cher aux yeux du groupe socialiste, celui de l'ajout de 7 millions de francs supplémentaires pour les subsides d'assurance-maladie en soutien au pouvoir d'achat. Or, on voit dans les comptes 2023 que seuls 60%, soit 4,4 millions de francs, ont été dépensés sur ces 7 millions de francs validés par le parlement. Dès lors, on peut se poser des questions sur le pourquoi de cette dépense uniquement partielle, alors que le pouvoir d'achat des Neuchâteloises et des Neuchâtelois a diminué en 2023. Le Conseil d'État peut-il nous expliquer cette situation ?

M. Damien Humbert-Droz (LR) : – Nous avons deux questions relatives au service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA). Tout d'abord, une question concernant un bilan intermédiaire ou en tout cas un état de situation du dispositif Fondation Addiction Neuchâtel. Le virage ambulatoire opéré, la fermeture, par exemple, du site de Boudry et sa concentration, mais aussi dans d'autres régions du canton nous interpellent, et nous souhaiterions avoir quelques informations à ce stade, ou en tout cas sur l'état de situation, qui peut être jugé encore comme intermédiaire puisque des évolutions du dispositif sont encore discutées, semble-t-il.

Une autre question subsidiaire, et pour terminer en beauté : le rapport du Conseil d'État fait état d'une première consultation, en tout cas d'un premier point de situation sur le 3, donc le règlement d'exécution de la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LInCA), au printemps 2023 au sein du gouvernement. Il n'y a à ce jour que peu de nouvelles sur l'évolution de ce règlement, nous souhaitons donc connaître le futur agenda.

M^{me} Florence Nater, conseillère d'État, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale : – Nous allons donc tenter de prendre les différentes questions et réponses dans l'ordre.

D'abord, la question de M^{me} Adriana Ioset concernant la suite ou les rapports sectoriels en lien avec la démarche des Assises de la cohésion sociale. Peut-être rappeler quand même juste rapidement que le processus des Assises a permis à plus de 2'000 personnes de participer, dont une partie importante de personnes bénéficiaires de prestations sociales au sens large dans le canton de Neuchâtel. Et, dans le fond, l'objectif était de faire remonter cette expérience de terrain auprès des autorités politiques. Ce premier objectif a été atteint, puisqu'on a notamment à disposition le rapport de l'Université de Neuchâtel, qui est, comme vous le savez, disponible sur notre site. Peut-être dire aussi que les Assises ont montré que les efforts qui ont été menés depuis plusieurs années dans le canton sur les différentes thématiques qui ont émergé dans ce processus, les politiques qui ont réformé un certain nombre de domaines aujourd'hui portent leurs fruits pour la plus grande partie des personnes qui font appel aux dispositifs de prestations, mais c'est vrai que certains profils, certaines personnes, pour des raisons différentes, des trajectoires de vie différentes, échappent aux dispositifs en place. Cela appelle effectivement des améliorations, et nous avons identifié quatre domaines d'amélioration : l'accès au premier marché de l'emploi – nous allons en parler tout à l'heure sur d'autres questions ; la participation des personnes concernées dans les processus d'élaboration des politiques publiques qui les concernent ; l'accès aux prestations ; et la reconnaissance de certaines activités, qui ne sont pas des activités rémunérées, mais qui profitent à l'ensemble de la société. C'est sur ces quatre axes que nous travaillons avec un certain nombre de mesures qui, pour certaines, aboutiront effectivement à des rapports au Grand Conseil. Certaines ont déjà été thématiques : on peut penser à l'accès au premier marché de l'emploi dans le cadre du rapport quadriennal de la politique de l'emploi ; on peut penser à l'accès aux prestations quand on l'a thématiquement – et nous insistons bien sur « partiellement » parce que ce n'est pas l'ensemble de la question de l'accès aux prestations – dans le rapport sur le langage simplifié ; et il y aura en principe encore un rapport substantiel en matière de politique sociale autour de la redéfinition des prestations sociales 3, qui devrait venir encore cette législature et qui répondra à un certain nombre de thématiques sur ces quatre axes des Assises que nous avons évoqués. Mais, parallèlement à cela, encore une fois, il y a des mesures qui sont déjà aujourd'hui initiées, qui sont opérationnelles, qui se mettent en œuvre, et d'autres qui sont en réflexion et qui viendront notamment dans le rapport Redéfinition des prestations sociales, et probablement un rapport sur la prochaine législature... Alors, nous ne savons pas encore, potentiellement, si cela aboutira à un

rapport, mais à la potentielle réorganisation des guichets sociaux régionaux. Il y a déjà une première démarche en cours, notamment sur le rôle des agences AVS/AI, et cela fera partie évidemment des chantiers notamment liés à l'accès à l'information et aux prestations pour les personnes concernées.

Nous en venons maintenant à votre deuxième question et qui peut aussi compléter celle de M. Damien Humbert-Droz concernant la « Task force Employabilité Migrant-e-s », en rappelant effectivement que la *task force* et le réseau Joker, puisque c'est l'élément spécifique de votre question, s'inscrivent vraiment comme une mesure dans l'ensemble du dispositif de la stratégie d'intégration professionnelle. Nous voulons rappeler ici, et nous le rappelons aussi pour M. Damien Humbert-Droz tout à l'heure, que, dans le fond, la stratégie d'intégration professionnelle qui destine tous les services qui ont potentiellement des demandeurs et demandeuses d'emploi – le service des migrations, le service de l'action sociale, les services sociaux régionaux et d'autres – vers la même porte d'entrée qui est celle, effectivement, du SEMP. Mais le sésame pour accéder aux prestations du SEMP passe par ces fameuses évaluations, ces fameux pronostics P1, P2, dont vous avez certainement déjà entendu parler, et c'est ce fameux pronostic 1 qui fait l'évaluation d'un certain nombre de compétences de base ; et si ces compétences de base ne sont pas acquises, potentiellement, les personnes ne peuvent pas accéder aux prestations du SEMP. Mais dans ces compétences qui manquent potentiellement, il y a la question de la langue. Nous le savons évidemment et nous renforçons les mesures qui sont destinées à l'apprentissage de la langue pour ces publics-là, mais nous savons que, potentiellement, il y a des personnes qui peuvent peut-être mettre le pied à l'étrier dans un emploi sans forcément avoir encore toutes les compétences de langue nécessaires. C'est dans ces situations très particulières, très spécifiques, que nous avons effectivement inscrit les réseaux Joker, donc c'est vraiment un petit nombre de personnes qui sont concernées parce qu'elles ont vraiment une trajectoire de vie et un profil spécifiques.

Pour répondre précisément à votre question sur le réseau Joker asile, 22 demandeurs et demandeuses d'emploi ont été proposé-e-s dans ce dispositif interdisciplinaire, 20 personnes ont été retenues pour participer au processus de développement de leur employabilité dans le cadre du réseau Joker, 2 personnes n'ont pas été retenues parce qu'elles ne remplissaient vraiment pas du tout les critères suffisants pour accéder quand même à un minimum notamment de connaissance de la langue française. Et, parmi les 20 personnes qui ont intégré ce réseau Joker, 4 personnes ont suivi une formation et ont aujourd'hui trouvé un emploi, 13 personnes ont suivi, suivent actuellement ou suivront prochainement une mesure de formation ou encore une mesure d'emploi, et 3 personnes ont échoué aux tests d'entrée dans une mesure de formation, au motif que le niveau de français était trop faible, et elles sont donc de nouveau suivies par le service référent porte d'entrée pour remettre l'ouvrage sur le métier, si vous nous permettez cette expression, pour l'apprentissage du français.

Puis vous demandiez l'origine de ces personnes. Sur les 22 personnes en question, 10 personnes sont originaires d'Érythrée, 3 personnes d'Afghanistan, 2 de Syrie et les autres personnes viennent des pays suivants : une personne de Chine, une du Congo, une de Guinée, une de Mongolie, une du Soudan, une de Turquie et une d'Ukraine. Et pour aller dans le sens d'une question qui s'inscrit un tout petit peu dans la même veine : quelles sont les démarches concrètes qui sont entreprises pour rapprocher les personnes les plus éloignées du marché ou d'un potentiel retour à l'emploi ? Alors, là, nous évoquons effectivement la situation des personnes issues de l'asile. Aujourd'hui, nous l'évoquons tout à l'heure, il y a effectivement ce processus autour de la stratégie d'intégration professionnelle, qui prévoit que c'est le SEMP qui est le premier acteur, nous dirions, dans les mesures de formation, d'intégration professionnelle, pour autant que les personnes remplissent un certain nombre de critères. Et ces fameux critères, c'est notamment ce pronostic 1, la connaissance du français, etc. En amont de cela, les autres services préparent les demandeurs et les demandeuses d'emploi à accéder aux prestations du SEMP. Maintenant, quand les personnes arrivent au SEMP, pour certaines, évidemment, elles ont passé très peu de temps dans leur processus de chômage ou de demande d'emploi et ont retrouvé rapidement le premier marché du travail ; et pour d'autres, en particulier des personnes peut-être un peu plus âgées ou des personnes qui ont certains obstacles encore au niveau de la langue, elles vont bénéficier d'un suivi personnalisé. Il y a donc des personnes qui sont dédiées à l'accompagnement spécifique de ces demandeurs et demandeuses d'emploi ; on est presque dans l'accompagnement sur mesure, c'est la raison pour laquelle il est difficile de vous donner l'ensemble des mesures concrètes, mais on va évidemment évaluer les compétences, les freins, et surtout voir quelles mesures le SEMP peut mettre en œuvre pour lever ces freins d'accès à l'emploi. Ce que l'on doit vraiment retenir, c'est qu'il y a une très grande coordination entre l'ensemble des services qui amènent les personnes vers le SEMP, et ensuite le SEMP qui est vraiment l'acteur clé pour favoriser le retour au premier marché

du travail des personnes concernées, ce qui, encore une fois, marche pour le plus grand nombre ; mais il y a un certain nombre de personnes pour lesquelles c'est un tout petit peu plus compliqué, cela nécessite cet accompagnement presque personnalisé. Le cas échéant, nous savons que nous ne devons pas divulguer les travaux de commission, mais il y a eu deux présentations qui ont été faites par le SEMP et le service de l'action sociale (SASO) sur l'ensemble du dispositif ; peut-être que ces documents-là pourraient être remis aux députés non membres de la commission Prestations sociales. Et nous précisons volontiers, le cas échéant.

Nous en venons maintenant à la question de M. Romain Dubois. Nous craignons malheureusement, Monsieur Dubois, que la réponse que nous allons vous donner ne vous satisfasse pas et ne vous rassure pas. Malheureusement, force est de constater que nous allons devoir vous donner cette réponse-là. INCOP Suisse est décrite – et nous citons les informations publiques connues, ce n'est pas notre propos mais ce que nous pouvons obtenir aujourd'hui comme données – comme une association à but non lucratif qui soutient « *des actions en faveur de la démocratie directe, principalement par le biais de l'envoi de bénévoles afin d'expliquer le fonctionnement des droits d'initiative et référendaires, ainsi que par la récolte de signatures dans un but d'information, de sensibilisation et d'incitation au débat public* ». Interpellée déjà à plusieurs reprises par les médias et journaux, il semble toutefois que les « bénévoles » qu'elle mobilise peuvent être rémunéré-e-s, et c'est ce que vous avez relayé. Des salaires seraient ainsi versés à la tâche, et si cette manière de procéder est interdite au niveau cantonal et sanctionnée par une contravention, elle n'en reste pas moins légale au niveau fédéral. Dès lors, le rapport de la commission législative du 19 mai 2021 avait précisé que, saisi d'un recours, le Tribunal fédéral pourrait juger le droit cantonal non conforme au droit constitutionnel fédéral supérieur. Saisi d'une initiative similaire, le Conseil fédéral avait indiqué de plus qu'une telle interdiction serait problématique au niveau de la proportionnalité et de l'aptitude à atteindre le but visé, deux conditions nécessaires à toute restriction des droits fondamentaux constitutionnels. Ainsi, la modification législative n'a pas obtenu l'approbation du Conseil fédéral. De manière plus spécifique, les questions que pose la rémunération à la tâche sont liées en premier lieu – et vous l'avez dit d'ailleurs dans votre question – à l'application de la Loi fédérale sur le travail, et, en particulier, cela nécessite de pouvoir définir un temps de travail et des horaires en fonction des tâches à exécuter ou à accomplir. Cet aspect est central pour pouvoir contrôler la rémunération. Or, dans le droit suisse, ce sont les autorités de contrôle du canton où le siège de l'entreprise est sis qui est compétent, soit, *a priori*, dans le cas de l'entreprise INCOP, le canton de Vaud. Ainsi, des contrôles de salaire ne pourraient objectivement être effectués par le SEMP que si celui-ci était considéré comme compétent, dans le cas précis, en matière de Loi sur le travail, mais vous l'avez entendu, c'est loin d'être une évidence. Par ailleurs, concernant le salaire minimum neuchâtelois, s'il devait être appliqué, il faudrait, d'une part, que les travailleur-euse-s exercent « habituellement » leur activité sur le canton de Neuchâtel et, d'autre part, que leur activité dépasse une rémunération de 2'300 francs par année civile, selon les fameuses normes AVS. Donc, avec la rémunération à la tâche que vous avez mise en évidence, évidemment que ce serait sans doute un élément difficile à évaluer, et on devrait ensuite pouvoir ramener la rémunération à la tâche au temps de travail réellement effectué.

Nous répondons aussi à la question de M. Mathias Gautschi. Nous espérons avoir entendu l'ensemble des sous-questions, parce que cela n'était pas forcément clair, mais nous allons essayer d'y répondre d'une façon la plus précise possible. Nous voulons rappeler en préambule, évidemment, que les exigences en matière de recherche d'emploi, comme les sanctions, sont déterminées par un cadre législatif fédéral, qui est effectivement celui qui est appliqué potentiellement dans l'ensemble des cantons suisses, le service cantonal de l'emploi étant, comme nous aimons à le rappeler parfois, en quelque sorte le bras armé de la Confédération sur l'application de la Loi sur l'assurance-chômage. Maintenant, c'est vrai qu'il y a, dans les bases légales, une marge de manœuvre dans l'interprétation ou en tout cas dans les dispositions individuelles ou les situations individuelles particulières. Mais, là aussi, les procédures pour l'évaluation de ces situations particulières individuelles sont définies de manière assez précise, ce qui donne évidemment une suite de réponses un peu techniques, vous nous le pardonnerez. Nous voulons dire aussi que toutes les sanctions qui sont délivrées par le SEMP qui ne seraient pas conformes aux dispositions légales fédérales ou aux directives émises par la Confédération peuvent potentiellement être mises à la charge financière des cantons, ce qui n'est encore jamais arrivé pour le canton de Neuchâtel. Maintenant, pour en revenir à votre question, pour juger finalement de la suffisance des efforts qui sont consentis par un demandeur ou une demandeuse d'emploi dans ses recherches d'emploi, il faut tenir compte à la fois de la quantité et de la qualité des démarches entreprises ; d'ailleurs, vous le dites aussi dans votre question. Quantitativement, la pratique

administrative exige 10 à 12 demandes d'emploi par mois en moyenne. Les circonstances sont toutefois toujours déterminantes. Dans des situations particulières, le conseiller ou la conseillère en personnel peut exiger davantage de recherches d'emploi, par exemple en cas de disponibilité durant une période relativement courte, ou, souvent, on exigera aussi moins de recherches de la part, par exemple, de travailleurs ou de travailleuses spécialisé-e-s. On demandera par contre à ces personnes-là de cibler davantage leurs postulations. Qualitativement, l'assuré-e doit cibler ses recherches d'emploi selon les méthodes de postulation ordinaires et fournir à l'ORP la preuve des efforts qu'il ou elle entreprend pour trouver du travail. Les méthodes de postulation doivent être adaptées aux spécificités des activités recherchées. Les recherches d'emploi doivent porter, dans un premier temps, sur les activités de prédilection, sauf si ces activités sont touchées par le chômage de façon plus significative. Assez rapidement également, les recherches d'emploi doivent porter sur d'autres activités que celles qui étaient exercées précédemment, puisque l'objectif est véritablement que la personne puisse sortir du chômage. Donc, effectivement, les conseillers et conseillères en personnel disposent d'une certaine marge d'appréciation et, derrière les conseillers et conseillères en personnel, ce sont aussi évidemment des humains qui respectent des bases légales et des directives, mais des humains qui ont une appréciation des situations pour juger si les recherches d'emploi sont suffisantes quantitativement et qualitativement. Ils doivent tenir compte de toutes les circonstances de cas particuliers. Le type et le nombre de recherches d'emploi dépendent notamment, évidemment, de la situation du marché du travail et des circonstances personnelles, telles que la formation, l'expérience professionnelle, la durée du chômage, l'âge, la mobilité géographique, etc. Et puis encore un mot sur les sanctions, donc les suspensions du droit à l'indemnité de chômage en cas d'absence de recherches d'emploi ou en cas d'insuffisance de recherches d'emploi durant l'indemnisation. Celles-ci se basent sur les instructions qui sont données, en principe, aux personnes assurées par leur conseiller ou conseillère en personnel et sur un examen de la qualité des recherches en fonction des critères que nous avons évoqués précédemment.

Pour en revenir à la question de M. Damien Humbert-Droz sur l'objectif de 40% d'intégration des personnes en provenance d'Ukraine fixé par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), vous l'avez dit, Monsieur le député, c'est un objectif ambitieux fixé par la Confédération. Tous les cantons s'accordent à dire que l'objectif est ambitieux et probablement pas nécessairement réalisable. Il n'en demeure pas moins, effectivement, que des mesures sont prises et doivent être prises pour renforcer cette employabilité. Lors de la dernière session, nous avons répondu, sauf erreur, à M. Blaise Courvoisier, sur le taux d'emploi des personnes en provenance d'Ukraine et, en gros – nous n'allons pas redonner tous les chiffres –, il y a un peu plus de 700 personnes qui sont aujourd'hui en âge de travailler, et sur ces 700 personnes, il y en a 19% qui sont aujourd'hui en emploi. Et si on ajoute les personnes qui sont en formation, en stage ou en mesures destinées à favoriser leur intégration professionnelle, on arrivait à peu près à 60% de ces 700 et quelques personnes qui sont occupées en vue de leur intégration professionnelle. Ce qui est aussi intéressant à savoir, c'est que parmi ces personnes en âge de travailler et donc pour lesquelles on souhaite effectivement viser une intégration professionnelle, il y a aussi bon nombre de parents, principalement des mamans seules avec des enfants à charge. Nous vous donnons quand même juste deux chiffres : on a aujourd'hui, parmi ces personnes en âge de travailler, 36 personnes qui sont ici en Suisse avec un ou deux enfants âgés de moins de 6 ans, et on a 111 personnes adultes qui sont ici en Suisse seules avec un ou des enfants de 12 ans ou de moins de 12 ans, donc entre 7 et 12 ans. Et donc, ces personnes-là, comme les citoyens et citoyennes suisses ou les personnes qui résident dans notre canton, sont confrontées à la question de la garde de leurs enfants. Donc, évidemment, si on rajoute tous ces chiffres, disons que le taux d'employabilité des personnes en provenance d'Ukraine peut être lu quand même de différentes manières. Mais, encore une fois, il n'en demeure pas moins que des mesures doivent être prises, du côté du service des migrations (SMIG) effectivement, mais pas seulement, aussi au niveau du service de la cohésion multiculturelle (COSM) ; c'est lui notamment qui met en place les cours de français. Nous avons accéléré drastiquement le processus pour les cours de français : aujourd'hui, il n'y a pas de liste d'attente, donc quelqu'un qui veut prendre un cours de français peut accéder à un cours de français. Puis, du côté du SMIG, nous avons renforcé aussi le dispositif de conseiller-ère en insertion socioprofessionnelle, pour, par exemple, mettre des personnes en stage ou faire un bilan de pré-intégration professionnelle. Et, surtout, nous avons pris contact de façon très ciblée avec chacune des personnes qui sont en âge de travailler par un courrier qui leur est adressé, pour les personnes dont nous ne savons pas si, aujourd'hui, elles sont en emploi ou quelle est leur situation. C'est vrai que nous devons aussi évidemment se poser la question sur quelles conséquences, quelles « sanctions » pourraient être envisagées si les personnes refusent de collaborer en vue de leur intégration d'ordre professionnel,

mais cela reste évidemment quelque chose de compliqué, considérant que ce sont des personnes qui sont là sans trop savoir combien de temps elles vont rester ou quand elles vont pouvoir rentrer. Mais disons que nous mettons de l'énergie sur ce dispositif-là, que la Confédération a engagé un délégué à l'intégration professionnelle, qu'il s'est tenu récemment une journée sur l'intégration professionnelle des personnes issues de la migration, et en particulier des personnes en provenance d'Ukraine, et le canton de Neuchâtel a été appelé à faire une présentation du dispositif neuchâtelois. Alors, cela ne veut pas dire que celui-ci est parfait, mais probablement que si on nous a sollicités pour présenter la stratégie d'intégration professionnelle, les réseaux Joker et tout ce que nous vous avons expliqué, c'est que l'on essaie de faire le mieux possible. Encore une fois, ce n'est jamais parfait, on peut toujours s'améliorer, et nous y travaillons.

Nous en venons maintenant à la question de M. Antoine de Montmollin concernant les subsides à l'assurance-maladie. C'était aussi dans l'intervention de M^{me} Corine Bolay Mercier au nom du groupe socialiste. Pourquoi n'avons-nous pas dépensé la somme à disposition ? Nous pouvons rappeler peut-être la façon dont les discussions budgétaires ont eu lieu et la façon dont nous avons établi une prévision budgétaire de l'ordre de 7 millions de francs. Il faut rappeler effectivement que nous avons décidé d'octroyer un subside extraordinaire du pouvoir d'achat, mais que cela restait une prestation sous conditions de ressources. Ce n'était donc pas un chèque de 21 francs par mois destiné à toutes les Neuchâteloises et à tous les Neuchâtelois, mais bien à un public cible un peu plus élargi que le public ordinaire des bénéficiaires ordinaires de subsides à l'assurance-maladie pour aller un peu plus près des personnes qui sont dans les situations non pas les plus précaires – qui y ont de toute façon droit –, mais celles et ceux qui sont dans une situation modeste. Pour cela, effectivement, vous pouvez nous reprocher la faiblesse de nos évaluations, c'est vrai, parce qu'aujourd'hui, on manque un peu d'outils à disposition pour avoir des prévisions fiables. Quand on prend une mesure d'élargissement, par exemple du cercle des ayants droit, si on dit qu'on élargit les revenus jusqu'à 50'000 francs de revenu déterminant pour une personne seule, il s'agit de définir combien de personnes dans le canton sont susceptibles d'entrer dans cette catégorie-là, et c'est ce qui va nous permettre de déterminer quel coût cela va avoir. C'est là, effectivement, que les prévisions n'étaient, on peut le dire, effectivement pas tout à fait justes, puisque l'on avait estimé, pour le subside extraordinaire du pouvoir d'achat, que cela pourrait toucher 28'000 bénéficiaires au total, c'est-à-dire 19'000 bénéficiaires ordinaires et 9'000 bénéficiaires nouveaux. Et, en fait, la statistique 2023 nous montre qu'on a effectivement touché 19'200 bénéficiaires ordinaires, également avec le subside extraordinaire pouvoir d'achat (SEPA), mais pour les nouveaux ou les personnes au-dessus de ces normes-là, au lieu des 9'000 personnes de l'estimation, on en a eu 4'300. Et ceci explique la différence de l'utilisation du montant qui était alloué par le Grand Conseil. Donc, oui, nous devrions être meilleurs dans les estimations, nous y travaillons, mais pour l'heure, la réalité est celle que nous pouvons vous décrire ici.

Nous en venons maintenant aux deux dernières questions de M. Damien Humbert-Droz concernant d'abord le bilan de la réforme du dispositif neuchâtelois de l'addiction et la suite, nous pensons que c'était la première de vos questions. Vous avez rappelé effectivement l'importante réforme qui a été menée en 2016 et qui visait principalement une réforme structurelle, avec la fusion d'un certain nombre d'entités en une seule fondation, qui est devenue donc la Fondation Addiction Neuchâtel, autour de ce que l'on avait appelé le dispositif Neuchâtel Addiction. Ces objectifs portaient vraiment principalement sur la structure. On était dans une réforme de l'offre et des prestations, avec l'idée de favoriser un peu plus de synergie entre l'ambulatoire et l'hébergement notamment. En 2022, nous avons fait un bilan d'étape de cette réforme, avec une évaluation qui a été réalisée aussi avec un partenaire externe. En fait, le bilan d'étape a montré, en gros, que tout ce qui était un peu des objectifs structurels, y compris sous l'angle financier, même si aujourd'hui la facture dans le domaine des addictions croît de nouveau, elle croît aussi pour d'autres raisons, pas liées à la réorganisation en tant que telle, donc en gros la réforme structurelle a été profitable, mais par contre, effectivement, ce bilan d'étape n'avait pas permis de faire l'évaluation de l'adéquation entre l'offre des prestations dans le domaine des addictions et le besoin de la population. C'est quelque chose qui n'a pas pu être fait et c'est quelque chose sur quoi nous avons travaillé ensuite avec un partenaire externe qui a mené des travaux – le Bureau BASS – et qui a été mandaté dans le courant de l'année 2023 pour faire cette évaluation, avec, nous le précisons, un groupe d'accompagnement métier, donc avec les institutions concernées, professionnel-le-s de la santé, du social, et évidemment le service métier dédié. Ce rapport est disponible, il est d'ailleurs, sauf erreur, mis en ligne sur le site SAHA, donc il est tout à fait accessible, et, en gros, on peut dire aujourd'hui que l'offre, globalement, répond à la demande pour la plus grande partie des personnes qui ont besoin d'une prise en charge, mais nous avons identifié effectivement deux ou trois domaines où il y a aujourd'hui des faiblesses dans le

dispositif, ce qui implique parfois que des personnes doivent être placées hors canton. C'est en particulier le cas pour les personnes pour qui on n'est pas dans une mesure temporaire – par exemple, la prise en charge stationnaire n'est pas une mesure temporaire comme on le veut sous l'angle de la réinsertion et des réadaptations –, mais des personnes qui ont vraiment un long parcours, une longue histoire avec l'addiction et qui recherchent plutôt un lieu de vie à long terme, ce qui était un peu le rôle du Devens avant et ce n'est plus tout à fait son rôle aujourd'hui. On a donc un manque dans ce domaine-là, on a aussi un manque pour des personnes pour lesquelles l'abstinence n'est pas la bonne option thérapeutique, mais où on parle de consommation contrôlée. Aujourd'hui, dans le canton, on n'a pas de lieu dédié à la prise en charge des personnes qui ont la nécessité, en quelque sorte, d'une prise en charge par le biais d'une consommation contrôlée. Et nous avons aussi identifié une problématique pour la prise en charge des femmes ou des mères qui ont des problématiques d'addiction, qui sont bien prises en charge pendant la phase hospitalière, mais qui ne le sont pas nécessairement dans la suite de leur prise en charge, quand elles sortent de l'hôpital. Cela fait donc partie des éléments que nous intégrons aujourd'hui et pour lesquels nous essaierons de trouver et de proposer des réponses dans le cadre du rapport de planification sur l'offre des institutions sociales pour adultes, qui devrait vous parvenir, nous l'espérons, avant la fin de cette année.

Enfin, concernant votre dernière question, vous avez dit « terminer en beauté » avec le ReLInCA, nous pensons que cela parlera à certaines personnes dans la salle. Oui, en effet, le règlement d'exécution de la loi avait été soumis pour une première lecture au Conseil d'État au mois de mars 2023, avec l'objectif que celui-ci soit ensuite soumis à la consultation des partenaires et des institutions. C'est ce qui avait été convenu au moment de l'élaboration de la loi. Nous avons effectivement gelé cette consultation durant l'année 2023 parce que nous nous étions fixé un deuxième objectif ambitieux, qui était celui d'aboutir à la signature de contrats de prestations avec l'ensemble des institutions concernées, ce qui était quand même un gros travail pour les institutions concernées, pour le service dédié, pour le département aussi et le Conseil d'État *in fine*, et donc ce n'était pas réaliste de mener simultanément les discussions autour du contrat de prestations et la consultation sur le ReLInCA. Nous pensons que nous aurions épuisé tout le monde dans cette démarche, raison pour laquelle nous avons privilégié la réalisation et la signature des contrats de prestations, qui sont maintenant pour 2024 et 2025. Et puis, maintenant, effectivement, nous avons ouvert la consultation, les groupes de travail et les discussions avec les institutions autour du ReLInCA, avec l'espoir d'avoir un ReLInCA qui soit aligné avec les contrats de prestations qui seront signés à l'horizon 2026.

M. Romain Dubois (S) : – Nous nous permettons de reprendre la parole, en lien avec notre question, parce que nous devons quand même dire que nous sommes profondément choqué, alors non pas par la réponse du Conseil d'État – nous rassurons tout de suite M^{me} Nater sur le fait que nous comprenons tout à fait sa réponse –, mais par l'impunité de cette soi-disant association qui, depuis des années, sévit, qui a un but mensonger au registre du commerce. M^{me} Nater a rappelé le but de cette association, mais qui croit, ici, dans cette salle, qu'INCOP a vraiment pour but un but non lucratif d'aller favoriser la démocratie directe en Suisse, alors qu'elle ne respecte pas la loi du travail, qu'elle ne respecte pas le salaire minimum, qu'elle utilise souvent des arguments dans la rue éloignés de la réalité pour récolter des signatures, et tout cela sur le dos de notre démocratie directe et rien ne se passe ? Nous trouvons que c'est absolument honteux. Nous pensons que nos droits populaires ne doivent pas être des mines d'or illégales dans lesquelles on pourrait aller puiser allègrement. Nous invitons donc vraiment le Conseil d'État à trouver une manière, un moyen de faire respecter le droit, en tout cas sur notre territoire, quitte à communiquer avec le canton de Vaud à ce sujet pour leur demander, en tout cas, de se poser des questions sur l'inscription d'INCOP au registre du commerce, qui, de toute évidence, ne devrait pas être une association et n'a pas un but non lucratif.

Département des finances et de la santé (DFS)

M. Stéphane Rosselet (LR) : – Voici une question pour le service des contributions (SCCO), qui doit répondre annuellement à 100'000 appels téléphoniques. Pour désengorger ce service et en vue de gagner en efficacité, l'utilisation ponctuelle de l'intelligence artificielle via des *chatbots* pour des questions standards et récurrentes, qui ne nécessitent pas l'intervention d'un taxateur, est-elle une

option que vous envisagez ? Cela se pratique déjà à satisfaction, par exemple par des compagnies d'assurances.

M. Hugo Clémence (S) : – Cette question s'adresse au service de la santé publique (SCSP) et concerne l'actualité de notre canton, mais aussi au-delà. Il y a quelques semaines, un nouveau produit euphorisant est arrivé sur le marché, son nom est un peu rigolo, mais ce n'est pas si rigolo que cela : cela s'appelle le Sniffy. S'il ne contient aucune substance interdite en Suisse, cet énergisant se consommait à l'origine par inhalation, rappelant ainsi dangereusement les codes de consommation de la cocaïne. Face à la polémique, la marque a changé de stratégie, un peu, mais pas de nom, et recommande maintenant son absorption par oralité. Trop tard sans doute, et l'on peut raisonnablement penser que l'absorption par inhalation – et donc les associations de mauvaises idées qui s'y rattachent – se poursuivra. Le Conseil d'État peut-il nous dire si, à sa connaissance, ce produit se diffuse dans le canton, notamment au sein de la jeunesse, s'il entend prendre des mesures de prévention, et si, d'après lui, la nouvelle Loi fédérale sur les produits du tabac suffira à enrayer ce phénomène, puisque, rappelons-le, les produits sans tabac et sans nicotine à usage oral sont également concernés ?

M^{me} Fanny Gretillat (VertPOP) : – Cette question concerne le service des bâtiments (SBAT), et en particulier le lycée Blaise-Cendrars, pour lequel un crédit d'étude en vue de son assainissement a été ouvert en début d'année. Cela signifie-t-il que le degré de priorité pour l'assainissement intégral de ce bâtiment a été réévalué à la hausse suite à la tempête survenue à La Chaux-de-Fonds ? Et, si tel est le cas, dans quel délai les travaux d'assainissement seront-ils réalisés ?

M. Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports : – Nous allons commencer avant de passer le relais à notre collègue Crystel Graf. Comme nous n'avons que deux questions, nous prendrons le temps de vous donner des réponses longues et détaillées. Non, nous vous rassurons, nous serons bref !

D'abord, la question de M. Hugo Clémence au sujet du Sniffy. Effectivement, pour celles et ceux qui ne connaissent pas ce produit, c'est un produit qui est composé de caféine, créatine, l-citrulline, taurine, bêta alanine et maltodextrine, qui sont en gros les mêmes produits utilisés pour les boissons énergisantes, ce qui fait qu'à ce stade, le produit doit être comparé à un stimulant et non pas un stupéfiant, ce qui fait qu'en Suisse en tout cas, il ne peut pas être interdit. Il a été rappelé qu'effectivement, au-delà de sa composition, c'est surtout son mode de consommation, en l'occurrence par inhalation, qui fait débat, qui a amené la marque qui commercialise ce produit à modifier la manière dont elle le vend. Par rapport aux questions posées sur la situation dans le canton : à ce jour, nous n'avons pas eu de témoignages de consommation notable de ce produit dans le canton de Neuchâtel. Sur les sites romands Ciao.ch et Ontécoute.ch, qui permettent notamment aux jeunes de poser des questions à des spécialistes, notamment en lien avec des produits comme ceux-là, aucune mention n'était faite, jusqu'à hier en tout cas, au sujet de ce produit, ce qui est en soi déjà plutôt rassurant. Quant à savoir ce que le Conseil d'État entend prendre comme mesures de prévention, d'une manière plus large, nous sommes en train de travailler sur la stratégie cantonale d'addiction globale en intégrant les aspects de prévention, d'intervention précoce, de traitement et de répression. Les intervenants en prévention qui sont notamment Addiction Neuchâtel et le Centre d'information pour la prévention du tabagisme mettent en œuvre, sur mandat de l'État, des programmes cohérents de prévention, notamment auprès de la jeunesse. Ces professionnels suivent de près les nouvelles évolutions en la matière et intègrent celles-ci dans leurs interventions. Bien qu'avec ce nouveau produit, on ne puisse pas, à proprement parler, parler d'addiction à ce stade, sa consommation peut tout à fait être thématiquée dans ces interventions si cela s'avère pertinent. Enfin, quant à savoir si la nouvelle Loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) sera suffisante pour enrayer la diffusion de ce produit, il est difficile aujourd'hui de vous répondre positivement à ce sujet. La LPTab au niveau suisse prévoit que le Conseil fédéral peut décider d'intégrer des produits dans la catégorie dite des « produits similaires » pour les soumettre aux mêmes prescriptions que le tabac. En ce sens, le Sniffy pourrait être considéré comme produit similaire, étant entendu que c'est un mode de consommation proche de celui du tabac qui pourrait être évoqué. Mais, encore une fois, nous ne pouvons pas vous donner de garantie que ce sera effectivement le cas. Donc, en résumé, la situation méritera d'être suivie non seulement sur le plan fédéral, mais aussi sur le plan suisse.

Concernant la question de M^{me} Fanny Gretillat au sujet du lycée Blaise-Cendrars. Effectivement, pour rappel, le lycée Blaise-Cendrars faisait partie des vingt bâtiments cantonaux jugés prioritaires pour un assainissement qui étaient mentionnés dans le rapport 19.009 que votre Autorité avait adopté en 2020, rapport à l'appui d'un crédit de 44 millions de francs. À la suite de la tempête du 24 juillet dernier, comme cela a été fait pour d'autres bâtiments de La Chaux-de-Fonds, le Conseil d'État a décidé de lancer des études en vue de l'assainissement de ce bâtiment. À noter toutefois que lors de la tempête, ce sont des superstructures en toiture qui ont été endommagées, mais les plus gros dégâts ont été subis par les façades, qui ont été évidemment sécurisées. Actuellement, des analyses préliminaires sont en cours, des mandats d'étude parallèles vont être lancés prochainement, afin de déterminer les travaux nécessaires à l'assainissement de ce lycée. Un devis général devrait être établi et un crédit de construction sollicité d'ici à fin 2026. Parallèlement, un nouveau crédit-cadre pour l'assainissement du patrimoine sera sollicité auprès de votre Autorité, puisque les 44 millions de francs qui avaient été votés en 2020 ne seront de loin pas suffisants pour ce bâtiment-ci comme pour d'autres. Dès lors, compte tenu de cette première phase d'étude, on estime aujourd'hui que les travaux devraient pouvoir être menés entre 2027 et 2028, voire 2029, étant entendu qu'il s'agira d'avoir un phasage des travaux précis pour permettre aux cours de se tenir dans les meilleures conditions possibles.

Nous en avons terminé. Madame Graf, nous vous donnons la parole pour la question qui relève du service des contributions.

M^{me} Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation : – Une dernière question du député Stéphane Rosselet pour savoir s'il y a une réflexion qui est menée sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) au SCCO. Oui, tout à fait : le SCCO, que nous avons visité encore tout dernièrement, travaille actuellement sur la question, et il mène des réflexions afin d'améliorer son efficacité et, en l'occurrence, l'intelligence artificielle fait partie des options qui pourraient permettre potentiellement de répondre aux nombreux appels téléphoniques, par exemple. Un autre élément important est la mise en place de l'organisation permettant de gérer un *chatbot*, soit des réponses par l'IA, donc la mise en place d'une banque de données, les mises à jour régulières de cette dernière ou alors encore les reprises d'échanges si les questions devaient être plus complexes, nécessitant l'intervention de collaborateurs ou collaboratrices. Dans tous les cas, cela nécessitera un investissement de départ en ressources important et nous pensons que cela peut être une solution, mais pas uniquement pour répondre au téléphone et pas seulement au SCCO.

La présidente : – Nous avons terminé l'examen par département, nous allons donc passer au projet de loi modifiant la LFinEC. Y a-t-il une opposition à l'entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas, **l'entrée en matière du projet de loi est acceptée.**

Débat article par article

Loi modifiant la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)

Article premier. – Adopté.

Article 2 – Adopté.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final.

Le projet de loi est adopté par 95 voix sans opposition.

La présidente : – Nous passons maintenant au décret portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2023. Y a-t-il une opposition à l'entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas, **l'entrée en matière du projet de décret est acceptée.**

Débat article par article

**Décret
portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2023**

Article premier. – Adopté.

Articles 2 à 4. – Adoptés.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final.

Le projet de décret est adopté par 96 voix sans opposition.

La présidente : – Dans le cadre de ce rapport sur le budget, nous devons encore nous prononcer sur le classement de propositions.

CLASSEMENT DE PROPOSITIONS

La présidente : – Motion du groupe libéral-radical 19.107, du 23 janvier 2019, Actes civiques pour personnes inscrites au Guichet unique. Le classement de cette motion est-il combattu ?

M^{me} Corine Bolay Mercier (S) : – Le groupe socialiste s'opposera au classement.

La présidente : – On nous informe que les membres de la commission de gestion et d'évaluation (COGES) refusent également le classement. Nous allons donc voter sur ce classement.

On passe au vote.

Le classement de la motion est refusé par 58 voix contre 23.

La présidente : – Nous passons au postulat du groupe libéral-radical 20.133, du 27 avril 2020, Exercer en toute circonstance les droits démocratiques. La COGES refuse le classement de cet objet. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote.

On passe au vote.

Le classement du postulat est refusé par 61 voix contre 31.

La présidente : – Nous pouvons passer au postulat du groupe socialiste 21.129, du 15 février 2021, Resserrer les mailles du filet social pour les travailleur-euse-s précaires. La COGES est opposée à

ce classement également. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, nous pouvons donc voter.

On passe au vote.

Le classement du postulat est refusé par 61 voix contre 35.

La présidente : – Nous passons enfin à la recommandation des groupes socialiste et VertPOP et de député-e-s Vert'Libéraux et du Centre, 22.222, du 23 septembre 2022, « Renforçons le pouvoir d'achat – Des subsides plus importants et distribués plus largement ».

Il nous semble que le classement de cette recommandation n'est pas combattu.

M^{me} Sarah Blum (VertPOP) : – Le classement est combattu par une partie de notre groupe.

La présidente : – Nous allons donc procéder au vote.

On passe au vote.

Le classement de la recommandation est accepté par 72 voix contre 21.

INÉLIGIBILITÉ**23.252**

**Rapport de la commission législative au Grand Conseil
concernant
un projet de loi modifiant la loi sur les droits politiques (LDP) (Inéligibilité)**(Du 3 mai 2024)

M. Romain Dubois occupe le siège de rapporteur.

Débat d'entrée en matière

La présidente : – Nous sommes dans un débat libre. La parole est au rapporteur de la commission.

M. Romain Dubois (S) : – Un rapport de la commission législative, assez bref comme vous avez pu le voir, pour une raison très simple, qui est surtout une raison formelle, c'est que le projet qui a été déposé était un projet de modification de loi, et les questions d'éligibilité des membres de notre Autorité sont réglées dans la Constitution cantonale. On ne peut donc simplement déjà pas passer par une modification de loi pour aller de l'avant avec ce projet. Se posait donc la question de savoir si, finalement, on voulait passer par une modification de la Constitution, s'il y avait une volonté d'aller dans ce sens-là, sachant qu'une modification de la Constitution – nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter à différentes occasions lors des dernières sessions avec d'autres projets – est un processus assez lourd, qui prend du temps, qui demande toutes sortes de vérifications et notamment aussi, ensuite, deux votes devant notre plénum, et surtout, au terme de cette procédure, demande un vote populaire, un vote du peuple sur cette question.

La question qui a été posée à la commission allait donc plus loin que celle de simplement savoir s'il s'agissait d'accepter un projet de loi, mais était bien de savoir s'il valait la peine de mettre en œuvre toute une procédure de modification de la Constitution et un référendum obligatoire sur cette question. Et, vous avez pu le voir dans les votes de la commission, il semblait à une très grande majorité de notre commission que cela n'en valait pas la peine, simplement du fait que, pour une grande partie de la commission, sur le fond, il y avait déjà une opposition au fait de limiter l'éligibilité d'une partie de la population sur des critères qui pourraient être en fait assez risqués au niveau de la démocratie. On peut tout à fait imaginer les questions de définition de ce qu'est un crime ou un délit qui est incompatible avec la fonction de député. Et on voit notamment dans d'autres pays, on voit dans d'autres régions de ce monde-là, que c'est un outil qui peut aussi être utilisé à des fins antidémocratiques. Il y a donc ce risque de dérive pour, finalement, un gain qui paraissait assez faible pour la commission, étant donné qu'on a rarement des cas qui nous sont présentés et qui concernent finalement le projet de loi. On a rarement eu des personnes qui étaient condamnées pour des crimes très graves ou des délits très graves qui auraient pu être élues aux plus hautes fonctions de l'État. Quand nous disons « auraient pu être élues », c'est avec des chances objectives d'être élues. Et donc, lancer tout un processus, avec les risques qu'il implique tant au niveau formel de modification de la Constitution qu'au niveau du fond, paraissait à la commission quelque chose d'inadéquat.

Voilà, principalement pour des raisons formelles, mais également pour des raisons de fond, la commission vous propose donc de ne pas entrer en matière sur ce projet de loi.

La présidente : – La parole est aux groupes.

M. Michel Zurbuchen (LR) : – Comme vous le savez, en novembre 2023, la population neuchâteloise a été appelée à se prononcer pour une élection complémentaire au Conseil d'État. Cette élection a fait beaucoup causer auprès de nos concitoyennes et concitoyens. Beaucoup de personnes se posaient la question : « Comment un citoyen peut-il se porter candidat à une élection

au Conseil d'État, alors que cette personne a été condamnée pénalement par un tribunal quelques mois auparavant ? Et combien coûtera cette élection complémentaire au canton de Neuchâtel ? »

C'est pour cette raison que quelques collègues cosignataires et nous-même siégeant dans cet hémicycle avons déposé ce projet de loi 23.252, car nous estimons que la crédibilité de notre gouvernement et de notre parlement est remise en cause vis-à-vis de l'électorat neuchâtelois. Comme vous pouvez le lire sous la rubrique motivation, alors qu'il existe une procédure de destitution pour un-e élu-e condamné-e pénalement, il n'y a aucune raison de ne pas appliquer cette mesure en amont. Il en va de l'image de notre canton, chers et chères collègues.

Comme le précise le rapport de la commission législative, certains membres relèvent qu'il serait possible d'établir une liste exhaustive d'infractions graves constituant des cas d'incompatibilité totale ou, comme le suggère un commissaire, une transparence sur une partie des casiers judiciaires des candidat-e-s.

Nous reconnaissons que ce projet de loi 23.252 est assez contraignant, voire dur, mais il serait judicieux que le parlement neuchâtelois rédige un règlement pour toutes les personnes désirant se porter candidates sur les listes des partis lors des élections cantonales, ceci pour une question de confiance et de crédibilité vis-à-vis de notre population.

Enfin, et pour conclure, une majorité du groupe libéral-radical se ralliera à l'avis de la commission législative.

M^{me} Sarah Blum (VertPOP) : – Les préoccupations exprimées par les autrices et auteurs de ce projet de loi ont trouvé un écho au sein du groupe VertPOP. Mais notre groupe rejoint l'avis de la commission législative et du service juridique, à savoir que le projet concerne la Constitution et non la loi sur les droits politiques. Nous accepterons donc le rapport de la commission, qui refuse l'entrée en matière.

M^{me} Manon Freitag (VL-LC) : – Le groupe Vert'Libéral-Le Centre soutiendra le rapport 23.252 de la commission législative, qui recommande de ne pas entrer en matière sur le projet de loi modifiant la loi sur les droits politiques (LDP) en matière d'inéligibilité. Nous partageons pleinement l'analyse de la commission selon laquelle il n'est pas possible de modifier uniquement l'article 31, alinéa 1, de la LDP pour répondre aux préoccupations soulevées par les auteurs du projet de loi.

En effet, c'est bien l'article 47 de la Constitution neuchâteloise qui définit les conditions d'éligibilité des membres du Conseil d'État et du Grand Conseil, et c'est cet article qui devrait être modifié. Aussi, pour notre groupe, il ne semble pas pertinent de proposer une modification de la Constitution neuchâteloise.

De plus, sur le fond, nous serions préoccupés par le risque que l'introduction d'une telle condition d'éligibilité puisse restreindre indûment le droit de vote ou d'éligibilité. En effet, quelles infractions empêcheront d'accéder à la fonction ? Une mention au casier judiciaire pour des infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR) devrait-elle conduire – vous nous excuserez le jeu de mots – à ne pouvoir être candidat ?

En conclusion, le groupe Vert'Libéral-Le Centre appelle le Grand Conseil à suivre la recommandation de la commission législative et à rejeter le projet de loi modifiant la LDP en matière d'inéligibilité.

M. Daniel Berger (UDC) : – Les avocats ont parlé, donc le groupe UDC est partagé sur ce sujet. Personnellement, nous trouvons que l'on va dans la direction de ce que l'on vit aux États-Unis. Peut-être aussi qu'il y a des M. Trump qu'on pourrait élire ici. Voilà, les avocats ont parlé, la commission législative a majoritairement été contre et le groupe UDC est partagé à ce niveau-là.

M. Hugo Clémence (S) : – Nous ne serons pas beaucoup plus innovant que nos préopinantes et préopinants. Sur le fond quand même, quelques mots : le groupe socialiste juge problématique de proposer des mesures qui iraient vers une inéligibilité des personnes ayant un casier judiciaire, notamment parce que les critères qui seraient mis en place sont encore très incertains, et l'application de ces critères soulève énormément de questions, tant juridiques qu'éthiques. Mais enfin, le débat n'est pas allé aussi loin et, simplement, pour rester sur la forme, le groupe socialiste, comme la majorité d'entre nous, nous croyons, si nous avons bien compris, s'opposera donc à

l'entrée en matière, soutiendra la commission sur le fait de ne pas entrer en matière sur ce projet, notamment parce que cela relève de la Constitution, comme cela a été dit.

M. Romain Dubois (S) : – Peut-être encore brièvement, nous souhaiterions ajouter un point à notre prise de parole de tout à l'heure, pour dire quand même que le projet de loi qui a été déposé soulève à notre sens, enfin au sens d'une partie de la commission, une vraie question, une vraie question, qui est de savoir si les faits pénaux qui sont commis par des personnes qui se présentent à des élections peuvent être toujours, absolument toujours, compatibles avec une fonction publique, parfois une fonction publique importante. Nous souhaitons relever quand même que, finalement, la solution à tout cela, c'est une démocratie saine, qui est fondée sur une information de qualité, et relever vraiment l'importance, là-dedans, du débat public et du travail des médias qui sont ici, parce que, finalement, lorsque l'on a une personne qui commet un crime ou un délit grave et qui aspire à des fonctions électives assez élevées, généralement on a une information à ce sujet, on a un débat public et on a pu d'ailleurs le voir dans différents pays, dans différents cantons, à ce sujet. Et il s'agit vraiment de relever l'importance du débat public autour de la démocratie et de dire que dès le moment où la population est correctement informée et a les outils en main, elle peut elle-même, à partir du choix qui lui est donné, prendre sa décision, quelles que soient finalement les infractions qui ont été commises : si la population veut que X soit élu, eh bien, c'est le principe même de la démocratie.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de prise de parole, nous vous proposons donc de voter sur l'acceptation de ce rapport.

On passe au vote.

Le rapport est accepté par 88 voix contre 4.

La présidente : – Nous terminons ici nos travaux pour cet après-midi et nous reprendrons à 19h30. Nous vous remercions d'être ponctuels. Bon appétit à toutes et tous !

Séance levée à 17h50.

La présidente,

M.-C. FALLET

Le secrétaire général,

M. LAVOYER-BOULIANNE

TRENTE-DEUXIÈME SESSION DE LA 51^e LÉGISLATURE

Session du Grand Conseil des 25 et 26 juin 2024

Séance du mardi 25 juin 2024, à 19h30, au Château de Neuchâtel

Présidence de M^{me} Mary-Claude Fallet, présidente

PARTIS REPRÉSENTÉS AU GRAND CONSEIL ET GROUPES POLITIQUES

Les partis représentés au Grand Conseil forment cinq groupes désignés par les sigles suivants :

LR	Groupe libéral-radical	groupe formé par les membres du parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
S	Groupe socialiste	groupe formé par les membres du parti socialiste neuchâtelois (PSN)
VertPOP	Groupe VertPOP	groupe formé par les membres du parti Les Verts et du parti ouvrier et populaire (POP) ¹⁾
UDC	Groupe Union démocratique du centre	groupe formé par les membres de l'Union démocratique du centre (UDC)
VL-LC	Groupe Vert'Libéral-Le Centre	groupe formé par les membres du parti Vert'Libéral (VL) et du parti Le Centre (LC) ²⁾

PRÉSENCE

Présents : 80 députées et députés, 16 députées suppléantes et députés suppléants

<i>Députées et députés excusés</i>	<i>Députées suppléantes et députés suppléants en remplacement</i>
M ^{me} Céline Barrelet	M. Daniel Sigg
M ^{me} Clarence Chollet	M. Yves Pessina
M ^{me} Anita Cuenat	M. Karim Djebaili
M ^{me} Céline Dupraz	M. Jean-Marie Rotzer
M. Arnaud Durini	M. Damien Schär
M ^{me} Cloé Dutoit	M ^{me} Michèle Gillard
M. Mathias Gautschi	M. David Moratel
M ^{me} Claudine Geiser	M. Bernard Schumacher
M. Richard Gigon	M ^{me} Catherine Loetscher

1) Le soulignement d'une lettre du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.
Exemples : groupe VertPOP : membre des Verts = VertPOP, membre du POP = VertPOP.

2) Le soulignement de lettres du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.
Exemples : groupe VL-LC : membre VL = VL-LC, membre LC = VL-LC.

M ^{me} Aurélie Gressot	–
M. Julien Gressot	M ^{me} Ella Romelli
M ^{me} Jennifer Hirter	–
M. Ludovic Kuntzer	M ^{me} Edith Aubron Marullaz
M ^{me} Brigitte Leitenberg	M. Maxime Auchlin
M ^{me} Pascale Ethel Leutwiler	M. Olivier Favre-Bulle
M. Sébastien Marti	–
M. Ahmed Muratovic	M ^{me} Jacqueline Zosso
M ^{me} Sarah Pearson Perret	M. Pierre-Yves Jeannin
M ^{me} Sophie Rohrer	M. Alain Rapin
M ^{me} Manon Roux	–

La présidente : – Bonjour à toutes et à tous, nous vous souhaitons la bienvenue à cette session.

Nous souhaitons juste vous informer que M. Alain Berset a été élu secrétaire général du Conseil de l'Europe et nous lui adressons nos plus vives félicitations.

(Applaudissements.)

Bonne session à toutes et à tous !

INFORMATIQUE NEUCHÂTELOISE**23.044**

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
concernant le schéma directeur des systèmes d'information
pour les années 2024-2029**

à l'appui

- d'un projet de décret portant sur l'octroi d'un crédit de 44'046'000 francs en faveur du développement des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel ;
- d'un projet de décret portant octroi d'un crédit de 31'238'552 francs en faveur du renouvellement des infrastructures informatiques ;
- d'un projet de loi modifiant la loi sur le guichet sécurisé unique (LGSU)

(Du 20 décembre 2023)

Propositions de la commission parlementaire

M. Niel Smith occupe le siège de rapporteur.

*Débat d'entrée en matière**La présidente* : – Nous sommes dans un débat libre.

M. Niel Smith (VertPOP) : – Après avoir brièvement discuté de la pertinence de l'attribution de ce rapport à la commission des finances – vous pouvez vous y attendre –, cette dernière s'est mise au travail et a examiné le rapport qui nous intéresse ici au cours de quatre séances pendant cette année, en présence de la cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD) ainsi que de la cheffe du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), que nous remercions toutes deux pour la qualité des réponses données au cours des travaux.

De manière générale, la commission a salué le travail de fond de ce rapport et reconnu le besoin de traiter les défis liés à la transition numérique. Mais elle a également souligné la difficulté de se positionner politiquement sur des sujets aussi techniques et complexes, surtout compte tenu de l'importance des crédits demandés. À ce sujet, quelques commissaires n'ont pas manqué de comparer les crédits demandés à ceux alloués à d'autres priorités, comme le Plan climat, par exemple.

Pour rapporter au mieux les travaux de la commission, nous allons vous présenter ici un résumé des principales préoccupations soulevées et discutées.

Pour commencer, le risque d'exclusion et la santé au travail. De manière récurrente durant nos discussions, la commission a insisté sur le fait que la numérisation doit rester accessible à toute la population, et elle s'inquiète de l'exclusion d'une part ou de l'autre de celle-ci. En d'autres termes, notre commission souhaite que l'informatique soit au service de la population et non l'inverse, ce que l'on entend en long, en large et en travers.

D'autre part, quelques commissaires ont relevé que les aspects liés à la santé au travail et au droit à la déconnexion des employés de l'État n'étaient pas traités dans ce rapport. Ces questions seront traitées via des objets complémentaires.

Ensuite, il a été question de la priorisation des projets. Celle-ci reste floue pour les commissaires, car le niveau de détail élevé du rapport rend la priorisation des projets difficile. Pour la direction du projet, le comité de pilotage de la digitalisation assurera la priorité des projets en fonction des six principes directeurs de la stratégie digitale cantonale, et nous ne devrions pas nous en inquiéter.

Ensuite – vous pouviez bien vous y attendre –, la sécurité et l'identité numérique reconnue (INR). Plusieurs commissaires ont remarqué que la sécurité informatique n'était que peu abordée dans ce

rapport. Des compléments d'information sur les compétences internes en cybersécurité et sur le recours éventuel à des prestataires externes ont été demandés. Bon nombre de réponses ont été données par le département durant nos séances, mais celles-ci ne peuvent pas figurer au rapport pour des raisons de... sécurité ! Nous voulions voir si vous nous suiviez !

Plus spécifiquement, la modification de la loi sur le guichet sécurisé unique (LGSU), qui autorise à présent les prestataires externes à délivrer des INR, a suscité des préoccupations. Le Conseil d'État nous a rassurés, car il souhaite travailler à futur avec l'INR, utilisée pour le dossier électronique du patient (DEP), qui est SwissID, afin de rendre l'accès à ce service et au Guichet unique compatible et facilité, ce qui nous a rassurés.

Maintenant, l'impact énergétique du projet et des data centers a fait l'objet de quelques discussions. L'audit de l'impact énergétique – en annexe au rapport, pour ceux qui l'ont remarqué – est jugé insuffisant par une grande partie des commissaires, car il ne permet pas de mesurer clairement les sacrifices nécessaires pour respecter les objectifs énergétiques du canton. Le Conseil d'État rappelle que la sobriété énergétique est un principe clé de la stratégie digitale et fera donc l'objet d'une attention particulière. Il n'empêche que l'efficacité énergétique des data centers, notamment celui de La Chaux-de-Fonds, a été critiquée dans les débats. Des questions sur l'hébergement de données privées ont notamment été posées. Le département nous a confirmé qu'il n'y a pas d'intention d'attirer des clients externes et que des discussions sur les pratiques cantonales en matière de compensation énergétique ont bien lieu.

Le Wi-Fi public est questionné par une partie de la commission, mais, selon le département, il répond bien à une large demande, y compris au-delà du secteur touristique, avec environ 40'000 utilisateurs qui se connectent régulièrement. Donc, sujet à ne pas remettre en question.

Maintenant, pour terminer, il a été longuement question des projets spécifiques et de leurs coûts de fonctionnement. Les projets HELIUM, INOV et Justitia 4.0, bien que mentionnés dans le rapport, ne sont pas entièrement chiffrés, soulevant des discussions quant aux coûts de fonctionnement futurs et aux coûts de personnel nécessaires à l'acquisition ou au développement des projets. Selon le département, les ressources internes pour ces projets seront financées par le compte de fonctionnement, mais la méthode proposée ici ne fait pas l'unanimité au sein de la commission et est à l'origine d'un amendement que l'on traitera dans quelques instants.

Le Conseil d'État rappelle qu'INOV est un programme neuchâtelois essentiel, car le système actuel de perception de l'impôt est obsolète. Les programmes HELIUM et Justitia 4.0 sont imposés par la Confédération et les coûts de personnel nécessaires ne sont pas encore précisément quantifiables.

En conclusion, avant la discussion sur les amendements proposés, selon notre commission, le rapport 23.044 présente une vision ambitieuse pour l'informatique neuchâteloise, mais nécessite une attention plus marquée pour répondre aux préoccupations politiques et techniques. La commission s'attend particulièrement à des efforts supplémentaires pour garantir une priorisation adéquate, la sécurité, l'efficacité énergétique et la transparence des coûts liés aux projets futurs.

La présidente : – La parole est aux groupes.

M. Antoine de Montmollin (S) : – Rien n'est-il trop beau lorsque l'on parle de développement informatique ? C'est la première question que le groupe socialiste s'est posée en s'emparant de ce rapport. En effet, le Conseil d'État nous propose aujourd'hui d'investir 75 millions de francs sur cinq ans, soit 15 millions de francs par année pour les systèmes et infrastructures informatiques du canton de Neuchâtel.

Si l'on compare ce chiffre au crédit de 22 millions de francs sur cinq ans, soit 4,4 millions de francs par année, qui accompagnait de manière spécifique le Plan climat, on reste quelque peu songeur. Et on l'est tout autant quand on pense aux débats à rallonge que nous avons au sein de ce parlement chaque année au moment du budget, lorsque nous demandons quelques millions de francs supplémentaires de subsides d'assurance-maladie pour soutenir la classe moyenne et les plus précaires.

Dans tous les cas, l'ampleur de cette demande de crédit prouve que la situation financière de l'État est suffisamment bonne aux yeux de l'exécutif pour consentir à des investissements conséquents, et nous nous réjouissons de poursuivre dans cette voie, notamment en matière écologique et sociale.

Cela dit, notre groupe souligne le travail de fond et de qualité qui a été fourni pour préparer ce rapport et qui débouche sur une liste de mesures concrètes et étayées. Les explications sont détaillées pour la plupart des points, et les compléments que nous avons reçus en commission ont été, dans la plupart des cas, très convaincants, et nous en remercions d'ailleurs le Conseil d'État ainsi que les services, en particulier la cheffe du SIEN, qui a participé à nos séances. Comme cela est souligné dans le rapport de commission, il est parfois difficile de se positionner politiquement sur l'ensemble de ces considérations, somme toute très techniques, contenues dans le rapport du Conseil d'État. Il semble néanmoins que les projets qui nous sont présentés sont à la fois justifiés et maîtrisés.

À l'avenir et pour un prochain rapport sur le sujet, le groupe socialiste demande qu'une plus grande attention soit portée à l'analyse de ce qui se fait dans d'autres cantons et des recommandations en la matière provenant des milieux scientifiques, cela afin d'éviter de foncer tête baissée dans des projets qui ne seraient pas les plus pertinents sur le long terme. Dans cette situation, notre groupe a proposé et soutenu en commission des amendements permettant de garantir un contrôle démocratique, à la fois par le parlement et par l'exécutif, quant à l'utilisation des crédits concernés.

À l'évidence, en abordant la thématique de l'informatique, de multiples questions se posent et chacune d'entre elles pourrait faire l'objet d'une session complète de notre parlement. On pourrait notamment débattre de l'impact de la digitalisation croissante des services de l'administration sur la fracture numérique, de la perte de la relation humaine que cela peut induire, de la dépendance des prestations étatiques à des programmes et solutions informatiques mis en place par des grands groupes internationaux parfois, du droit à la déconnexion des employés de l'État et de la population en général, ou encore de la protection des données et de la sécurité du stockage informatique de manière générale. Plusieurs de ces points ont d'ailleurs été abordés en séance de commission, et le groupe socialiste conçoit qu'un rapport traitant spécifiquement du développement de l'informatique neuchâteloise ne puisse couvrir l'entier de ces questions.

C'est pourquoi notre groupe agit en parallèle de ce rapport avec plusieurs objets sur ces thématiques. Tout d'abord, avec le projet de postulat concernant la santé au travail et le droit à la déconnexion que nous avons déposé dans le cadre du traitement de ce rapport et que nous allons traiter ici même tout à l'heure. Ensuite, par la proposition d'introduire dans la Constitution un droit à l'intégrité numérique et à la vie hors ligne, que notre parlement a acceptée et qui sera soumise à la population neuchâteloise prochainement. Enfin, avec le postulat 24.105, qui est à notre ordre du jour également et qui traite de la relation entre l'intelligence artificielle, les prestations fournies par l'État et la population neuchâteloise.

Pour en revenir à l'objet du présent rapport, et en phase avec les considérations financières évoquées en début d'intervention, notre groupe sera favorable aux amendements permettant de limiter l'enveloppe globale du crédit à des objets ayant d'ores et déjà fait l'objet d'études et de chiffrages suffisants. De plus, le groupe socialiste propose un amendement supplémentaire pour retirer le vote électronique du présent crédit, et nous présenterons les motivations sur cet amendement lors du débat amendement par amendement.

Si les principaux amendements proposés par la commission sont acceptés, le groupe socialiste acceptera les deux projets de décrets amendés et suivra globalement la position de la commission des finances sur les propositions de classement des motions et postulats liés au rapport.

M. Damien Humbert-Droz (LR) : – Ce n'est pour une fois pas tellement la fracture numérique, mais bien la facture numérique qui nous intéresse, et c'est certainement pour cela que le rapport 23.044 a été renvoyé non pas à la commission Digitalisation, mais à la commission des finances.

Cette boutade pour commencer et pour dissiper, nous dirions, toutes les discussions qu'il a pu y avoir au sein de notre commission des finances, mais aussi au sein du bureau du Grand Conseil. Pourquoi renvoyer finalement un rapport sur l'informatique neuchâteloise non pas à une commission thématique qui devait logiquement le recevoir, mais à une commission des finances ? Eh bien, c'est parce que, Mesdames et Messieurs, prendre note ou prendre en considération l'infrastructure informatique aujourd'hui, ce n'est pas considérer toutes ses spécificités techniques, parce qu'il y a certainement une centaine de spécialistes dans la salle, en considérant aussi, bien évidemment, le Conseil d'État et les services associés, donc des spécialistes en matière informatique, bien sûr qu'il y en a, mais c'était considérer la demande ou les nécessités informatiques dans un cadre bien plus général des efforts et des dépenses de l'État.

Se replonger ou se plonger dans ce rapport 23.044, c'était aussi se souvenir du rapport 15.054 de 2016, pour certains qui étaient présents ici. En 2016, 50 millions de francs, si on considère l'indexation et l'évolution générale des coûts, il y a huit ans donc ; 75 millions de francs aujourd'hui sollicités par le Conseil d'État. Les rapports, en tout cas en termes de dépenses, peuvent sembler toujours assez pertinents : il y avait 15,5 millions de francs pour la sécurisation, 9,6 millions de francs pour les systèmes d'information et près de 25 millions de francs pour l'infrastructure informatique. C'est aussi considérer qu'en 2016, c'étaient 83'000 utilisateurs pour l'infrastructure informatique neuchâteloise ; c'était aussi embrayer les prémices d'une fusion entre le SIEN et le Centre électronique de gestion (CEG), par exemple.

Que dire, donc, de ces huit années qui nous séparent de la discussion du printemps 2016 et des discussions sur ce rapport, avec un fort émoi dans cet hémicycle sur l'intensité de la dépense pour l'informatique neuchâteloise ? Eh bien, nous avons repris ces éléments en commission des finances avec, sans en relire les procès-verbaux, certainement beaucoup de préoccupations similaires sur l'effort et sur le coût de l'infrastructure informatique.

En 2024, chères et chers collègues, le rapport qui nous a été présenté par le Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) et par son service peut être qualifié de complet – certains ont même dit trop complet –, mais, finalement, les 49 pages qui forment ce rapport sont extrêmement complètes. Elles ciblent, d'une part, le hardware et le software, donc ce sont le corps et l'esprit de l'infrastructure informatique, et sur ces éléments-là, que ce soit avec 44 millions de francs ou avec 31 millions de francs, eh bien, ce n'est pas tellement la dépense en intensité telle qu'elle est présentée qui a fait la discussion, mais plutôt quelques éléments particuliers qui l'ont formée.

La priorisation des initiatives a fait l'objet d'intenses discussions. Faut-il tout faire tout de suite ? Eh bien, effectivement, en matière de sécurité informatique, en matière d'obsolescence programmée des outils, tout est important et tout doit être fait tout de suite. Et c'est peut-être cet élément-là qui a été le plus discuté, en tout cas le plus décevant si nous ne voulons pas être trop péjoratif pour le département et le service, mais on ne peut pas systématiquement dire que tout est important, que tout est urgent. La priorisation fait effectivement et inévitablement partie d'une stratégie informatique.

Nous souhaitons dire aussi la bonne surprise du groupe libéral-radical d'avoir vu l'annexe au rapport, et ce n'est plus 49, mais ce sont même 53 pages qui ont fait l'objet d'une étude approfondie, intéressante sur l'impact énergétique de la digitalisation et de l'évolution de l'outil informatique. Alors, qu'en retient finalement notre groupe si ce n'est des beaux calculs, des belles intentions ? Il en retient peut-être un chiffre ou un élément que nous ne ferons jamais, c'est planter annuellement 32'500 arbres pour compenser notre évolution, notre bilan des émissions, vu les dépenses faites en matière d'informatique. Cela aurait peut-être rassurer quant à certaines questions qui ont vu le jour au moment du traitement des comptes, puisqu'il semble être clair aujourd'hui que les forêts neuchâteloises ne seront plus assez garnies pour fournir l'énergie nécessaire au chauffage à distance. Replanter annuellement 32'500 arbres, cela peut sembler extrêmement intéressant ; nous ne le ferons pas. Donc, cette annexe au rapport est extrêmement intéressante. Il s'agit plutôt de la considérer sur le long terme, de savoir que nos investissements, les besoins de notre société, de l'État et du canton de Neuchâtel en matière d'informatique ne sont pas totalement neutres, comme nos activités et, nous dirions, notre activité quotidienne.

Sur des éléments peut-être plus précis, sans en venir aux amendements, peut-être dire quelques mots quand même sur la discussion qu'il y aura sur le vote électronique. Une surprise quand même du groupe libéral-radical de voir que le vote électronique n'était pas encore chose acquise en 2024 au sein de la population et des partis politiques, et cet émoi a été renforcé ici, dans cette salle, il y a de cela bientôt deux heures, lorsque le groupe socialiste a refusé le classement de l'objet 20.133, qui demandait justement l'étude de la signature électronique, entre autres sur les objets de l'État.

Pour nous, il y a une incohérence – c'est une parenthèse liée à nos discussions d'il y a deux heures, sinon nous ne nous serions pas permis cette incartade dans le positionnement politique – entre, d'un côté, considérer que le vote électronique doit être sorti – et nous nous réjouissons d'entendre le développement du porte-parole du groupe socialiste sur cet élément-là –, donc les 800'000 francs dédiés dans le rapport doivent être enlevés en acceptant leur amendement, et, d'un autre côté, considérer que le classement de l'excellent objet 19.107, mais aussi celui de l'objet 20.133, refusé tout à l'heure au moment du traitement des comptes, doivent être acceptés.

Donc, pour en venir au vif du sujet des travaux de commission, le groupe libéral-radical considère que la dépense est certes importante, mais que pour les éléments liés à l'informatique – s'ils peuvent être abordés avec un peu plus de bienveillance, où l'on fait ce que l'on veut avec nos outils informatiques privés –, lorsque l'on parle de l'État, de son outil, de sa sécurisation, il n'y a pas lieu de tergiverser. Par contre, il nous tenait à cœur et il nous semblait extrêmement important d'y accorder une vigilance de tous les instants. Nous avons connu des dérapages sur les outils informatiques au niveau de la Confédération, nous ne souhaitons bien évidemment pas qu'ils se reproduisent au niveau du canton, et c'est pourquoi les éléments qui n'étaient pas complètement chiffrés, les quelques innovations qui n'étaient pas chiffrées – nous pensons à INOV, à HELIUM ou à Justitia 4.0 –, nous avons, au gré d'un amendement, souhaité les sortir. Certes, ce sont des projets d'importance. Le service des impôts appelle INOV de ses vœux ; son outil informatique n'est aujourd'hui plus à jour, il nécessite rapidement – et on parle d'un début des travaux en 2026 – un effort conséquent en la matière. Eh bien, par exemple, sur INOV, nous attendons avec impatience, de la part du gouvernement et des services, non pas des bribes, ou en tout cas des bribes financières, mais aussi des éléments bien plus pratiques dans la mise en place de cet outil attendu. Pour HELIUM et Justitia 4.0, bien évidemment nous les attendons aussi, mais nous souhaitons avant tout qu'ils soient chiffrés de manière précise, afin que nous ne puissions pas, de manière un peu arbitraire, aussi à futur, dire au Conseil d'État que les dépenses n'étaient pas celles que l'on imaginait, et que le gouvernement nous réponde que nous étions bien évidemment avertis, au gré de la discussion du jour, que cela engendrerait des dépenses conséquentes. Ce sont donc ces éléments un peu arbitraires, sortis du contexte, que nous avons enlevés au travers de l'amendement du groupe libéral-radical, pour non pas diminuer l'enveloppe globale, mais en tout cas retrancher des éléments extrêmement précis du rapport.

Les efforts doivent être partagés. Au moment du bouclage 2023 – là, on n'est plus il y a deux heures, mais il y a cinq heures dans cet hémicycle –, les groupes politiques ont salué les efforts faits par l'administration dans la bonne gestion et la bonne tenue, nous dirions, des dépenses. On parle ici souvent au mois de novembre de dépenses somptuaires dans certains groupes de dépenses. Il nous a semblé aussi assez raisonnable – et là, c'est avec quand même une émotion assez particulière que nous avons pu soutenir l'amendement du groupe VertPOP qui demandait justement une diminution des deux crédits, de 44 à 40 millions de francs pour le premier, de 31 à 30 millions de francs pour le second. Certes, l'arrondi de 3% pour le second, par exemple, peut sembler assez anecdotique ; il est quand même assez symptomatique des efforts que nous devons faire dans tous les domaines de dépenses de notre canton, aussi importante la dépense globale soit-elle.

Au final, c'est donc un groupe libéral-radical qui acceptera deux dépenses de crédits-cadres de 30 millions de francs pour le renouvellement de l'infrastructure informatique, tout comme le développement des systèmes d'information. Ces éléments-là sont donc appelés de nos vœux, avec une gestion toute particulière et avec toute la rigueur que notre groupe aux dépenses publiques. Nous accepterons également la modification de la loi sur le guichet sécurisé unique (LGSU) qui est proposée par le Conseil d'État.

Au niveau des deux objets, parfois discutés en commission, déposés après nos séances de groupe, soit le postulat et la recommandation, nous solliciterons une interruption de séance pour partager avec notre groupe la position définitive sur ces objets et pour que nous puissions traiter en bonne et due forme l'entier du rapport.

Donc, le groupe libéral-radical remercie le gouvernement aussi d'avoir fait un effort dans la dépense qu'il sollicitait et sa réduction. Cela montre que les discussions en commission doivent pouvoir amener des compromis entre la variante maximale et finalement ce que l'on peut faire, ce que l'on peut faire bien, mais avec une enveloppe un peu tronquée. C'est donc quand même un élément de satisfaction de l'issue des travaux de commission sur cette dépense de 60 millions de francs.

Voilà, Madame la présidente, chères et chers collègues, ce que le groupe libéral-radical pouvait dire sur ce rapport.

M^{me} Mireille Tissot-Daguet (VL-LC) : – L'informatique neuchâteloise est un sujet transversal, crucial et important pour le futur de l'État. Nous émettons quelques remarques sur ce rapport pour le moins fourni.

La planification présentée est parfois peu claire, en mettant sur un même plan la suite Office 365, l'intelligence artificielle ou encore la sécurité des données. Pour notre groupe, il manque un peu de

priorisation des thématiques et des domaines. De plus, la structure du document ne permet pas d'avoir une bonne vision transversale des thématiques. Nous déplorons cette lecture un peu difficile, qui a sûrement valu une défiance et une coupe dans les montants proposés de la part de nombreux groupes.

Pour notre groupe, il est important d'avoir une administration et un État avec un système informatique performant pour avoir une facilité administrative et une meilleure efficacité. Pour que cela fonctionne, les outils informatiques ne suffisent pas ; il faut aussi « digitaliser les utilisateurs » pour que les outils soient bien utilisés. Il semble que ces éléments soient observés et pris en compte dans la mise en place de la digitalisation de l'administration.

Un des défis majeurs de la mise en place des objectifs est le manque de main-d'œuvre qualifiée en informatique, qui peut ralentir certains projets. Nous sommes rassurés que les collaborations avec la Confédération, les autres cantons et des acteurs privés augmentent et se font naturellement. Il ne faut pas toujours réinventer la roue en informatique, mais utiliser le travail déjà fait ou en cours d'élaboration dans d'autres cantons, et ensuite faire des améliorations ou des perfectionnements qui pourront aussi se créer à l'interne.

Les modifications apportées à la loi sur le Guichet unique nous semblent pertinentes et bienvenues pour améliorer et étoffer l'offre de l'administration en ligne. Il est important pour notre attractivité, surtout économique, que les tâches administratives faites en ligne soient possibles et faciles. Le fait de pouvoir s'identifier avec d'autres outils, SwissID ou autre, semble pertinent pour avoir un accès simplifié.

La prise en compte de la sobriété énergétique semble être présente dans le rapport, mais tout reste encore à faire et nous espérons que ces questions seront prises au sérieux. Il semble que la gestion des ordinateurs de l'État fait partie d'une réflexion globale avec une maintenance et une seconde vie pour les différents appareils. Mais en dehors de l'utilisation du matériel et du comportement des utilisateurs, la gestion de données est aussi un thème énergivore. Il doit être réfléchi et contrôlé, ce qui semble être le cas.

Notre groupe s'opposera aux différents amendements concernant les différents montants. Pour notre groupe, ce n'est pas dans l'informatique que nous devons couper aussi drastiquement. Nous avons du retard dans différents domaines, concernant l'imposition et au niveau de l'administration numérique. De plus, des défis vont venir dans les prochaines années et des outils devront être mis en place, tels que Justitia 4.0 qui devra être déployé dès 2026 pour toutes les communications entre tribunaux, ministères et avocats. Nous pensons que de ne pas octroyer le crédit maintenant, malgré le fait qu'il soit difficile de connaître les coûts exacts, ralentira une telle mise en œuvre. Devoir produire un nouveau rapport avant de pouvoir commencer la mise en place du programme risque d'être compliqué pour un déploiement rapide, et nous pouvons aussi le regretter pour le projet INOV, qui est crucial pour une meilleure gestion de la fiscalité du canton et une meilleure transparence. Ce projet répond à un vrai besoin de l'administration de l'État.

Nous pouvons aussi faire confiance aux services, comme nous avons pu le voir au sein des comptes, pour que les dépenses soient réfléchies et bien gérées, même si les montants ne sont pas exacts. Mais nous avons eu un peu l'impression de nous battre tout seuls, et un peu plus que le Conseil d'État, contre ces amendements qui nous paraissent couper une grosse partie, ce qui demandera de produire de nouveaux rapports pour les futurs programmes à mettre en place, comme Justitia 4.0, mais aussi HELIUM et INOV. Nous nous opposerons donc aux amendements qui demandent une diminution des enveloppes.

Nous accepterons, par contre, l'amendement du décret qui crée l'article 5, qui nous paraît pertinent pour avoir un bon suivi de l'avancement de ces investissements.

Concernant les objets 24.169 et 24.170, nous demanderons aussi une suspension de séance.

M. Patrick Erard (VertPOP) : – Madame la présidente, chères et chers membres connectés, mais pas encore avatars, cette intervention sera-t-elle exempte de l'intervention de ChatGPT ou d'une autre intelligence artificielle (IA) ? Rien n'est moins sûr, car en effectuant des recherches sur la toile ou en acceptant les propositions de correction orthographique du traitement de texte, il est probable que des puces Nvidia aient turbiné, pour le plus grand bonheur de leurs actionnaires.

Cependant, nous allons nous efforcer d'éviter de ne fonctionner qu'en 0 et 1, et utiliser ce que la langue nous offre comme solutions pour nuancer le propos.

Ainsi, afin d'éviter tout malentendu et d'être accusés de démagogie ou de populisme, précisons d'emblée qu'aussi bien la stratégie digitale cantonale que le rapport qui nous est présenté sont d'excellente facture. Il faudra, en revanche, admettre que tout le monde ne tire pas les mêmes conclusions et que des inquiétudes surgissent au vu de l'évolution rapide et drastique à envisager.

Pour planter le décor, il semble essentiel de revenir sur la phrase introductive de la stratégie digitale de l'État de Neuchâtel, publiée le 11 mai 2023 : « *La digitalisation n'est pas une démarche technologique ou informatique, mais bel et bien une démarche globale d'évolution de la société.* » Ce sont donc bien les enjeux sociétaux qui ont principalement animé les débats du groupe VertPOP sur le rapport de l'informatique cantonale. Il est fréquent en ces circonstances de ne pas trouver d'unité et on ne peut pas exclure que, selon la tournure du débat, certaines voix de notre groupe refusent ou s'abstiennent lors du vote final.

Revenons au texte et rapport qui nous occupe. Celui-ci indique : « *Les nouvelles technologies doivent permettre d'automatiser, d'optimiser, de simplifier les processus, de réduire la bureaucratie et d'augmenter la transparence. L'individu reste toutefois l'acteur central et, sans le remplacer, les technologies repensent et réorientent ses tâches, notamment par la revalorisation de son rôle décisionnel.* » En simplifiant, on comprend que c'est l'axiome qui a servi de justificatif à la plus grande partie des propositions qui fondent l'armature de ce rapport. Permettez-nous d'émettre quelques doutes concernant la simplification, la réduction de la bureaucratie et la transparence. Ce n'est pas vraiment ce que bien des employés perçoivent. Nous pouvons sans grand risque affirmer que ce n'est également pas le cas pour la population dans son ensemble.

Une réglementation touffue, des demandes de renseignements toujours plus importantes et parfois redondantes, des réponses qui tardent à venir, quand elles arrivent. La facilité déconcertante avec laquelle il est devenu possible de transmettre des éléments fait que les boîtes de courrier électronique débordent. Ce qui, convenons-en, provoque souvent un stress, sans parler des incompréhensions fréquentes liées à la nécessité de ne pas être exhaustif afin de ne pas être trop long ; sans oublier l'indiscutable déficience liée à l'absence des apports du non-verbal dans la communication. Il y a donc très probablement un décalage profond entre les vertueuses intentions affichées et le ressenti, ainsi que le vécu, d'une bonne frange de la population et des employés.

Dans le paragraphe cité plus haut, il est également fait mention de la revalorisation en tant qu'individu comme acteur central et décisionnel. Ici aussi, on imagine bien l'honnêteté des intentions et que, dans un monde idéal, le progrès technologique en fait partie. Ne doit-on pas également s'accorder sur les peurs et la méfiance intrinsèque de l'humain au changement ? Ne peut-on pas imaginer que la perte de son emploi, la crainte d'avoir un niveau de connaissances insuffisant, la rapidité de l'évolution, la nécessité d'être connecté en permanence ou la surveillance soient autant d'éléments déstabilisateurs ? Alors, si, comme le rapport l'affirme, il y a des personnes pour qui le travail sera plus intéressant et adapté à leur désir de prendre des responsabilités, il existe un risque d'oublier les personnes qui aspirent à la simplicité, même répétitive, d'un travail exempt de prises de décision exigeantes.

Nous distinguons une autre menace. Malgré l'indéniable volonté affichée de favoriser l'inclusion, cette menace consiste à négliger celles et ceux pour qui l'accès à l'information devient toujours plus compliqué. Que vous soyez né avant la moitié du siècle passé, que vous viviez dans une situation de handicap, que le pays d'où vous venez ne soit pas aussi en avance que le nôtre, que votre intérêt pour la technologie soit moindre, comment ne pas progressivement se sentir exclu dans une société où l'utilisation des outils numériques devient incontournable et évolue sans cesse, et rapidement ? Ceci pour le profit, non pas prioritairement des utilisatrices et des utilisateurs, mais des sociétés qui font pour la plupart des bénéfices mirobolants, en nous tenant par la barbichette.

Et comment ne pas mentionner les craintes que suscitent les cyberattaques et la multiplication des fraudes, en constante augmentation, sans omettre l'arrivée en fanfare de l'intelligence artificielle et son corollaire, l'accumulation des données et les interférences avec notre vie privée ?

Il nous semblait essentiel de commencer par ce long prologue pour qu'il soit bien compris que l'approche politique du groupe VertPOP est et restera en permanence orientée vers l'humain, même lorsque l'on aborde des crédits d'équipements informatiques et de développement de systèmes d'information ; surtout dans ces cas.

À présent, il convient d'apprécier ces demandes de crédits en développant quelques points et sans faire une relecture du rapport. Il ressort clairement une cohérence entre la stratégie et ce que nous pouvons considérer comme un plan d'action. Et si, plus haut, il était principalement question des

menaces et des risques, il serait politiquement et intellectuellement incorrect de placer sous l'étouffoir les opportunités et le potentiel d'amélioration du développement proposé.

Il est plutôt ardu de faire une synthèse des 35 initiatives listées. Nous saluons les projets qui visent à une meilleure collaboration avec la Confédération, les cantons et les communes. Nous comprenons la nécessité de l'adaptation aux normes et protocoles, surtout lorsqu'il s'agit de sécurité. En effet, la dématérialisation exige une prudence de tous les instants, sous peine de se retrouver en panne. En revanche, nous sommes très critiques devant la multiplication des écrans d'affichage, surtout quand ceux-ci diffusent des informations non pertinentes. Si l'amélioration du réseau Wi-Fi, qui est en effet moins énergivore que la 4G ou la 5G, pose quand même la question de la multiplication des sources rayonnantes, nous pouvons admettre une rationnelle installation dans des endroits choisis avec soin. Remarquons, et cela a été évoqué en commission, qu'il est piquant que notre parlement soit très majoritairement connecté sur un réseau Wi-Fi non sécurisé.

En résumé, progressons, mais, comme cela est souligné dans le rapport, en adaptant le rythme à la capacité du public concerné à vivre les changements le plus sereinement possible. Ne commettons pas l'erreur d'oublier les aspects sociologiques et psychologiques en ne nous concentrant que sur la technologie. La recherche de l'efficacité à tout prix peut provoquer des dégâts immenses en termes d'épuisement professionnel, qui ont un coût humain inconsidéré.

Toute une série d'initiatives concerne des développements qui proviennent de besoins signalés dans différents domaines de notre administration. Pour la plupart, nous comprenons bien que le train est lancé et qu'il est inconcevable d'en sauter en marche. Le défi, et il est de taille, est de mettre un nouveau moteur à la locomotive, tout en avançant sans perdre de vitesse. Nous sommes convaincus qu'il est important d'adapter la vitesse à notre capacité à progresser, un peu comme dans le domaine des chemins de fer, pour arriver à l'heure et sans accident, et pour prendre la prochaine correspondance.

Sans revenir dans le détail sur la douzaine d'initiatives du chapitre suivant, nous ne pouvons qu'approuver la volonté d'harmoniser les processus, d'offrir les outils utiles aux services et de sensibiliser à la sobriété énergétique, sujet qui, vous le savez bien, nous est très cher. Les projets comme INOV, dans le domaine de la fiscalité, Justitia 4.0 et HELIUM, pour le domaine de la sécurité, semblent incontournables. Sans remettre en question leur futur déploiement, le groupe VertPOP était partagé quant à savoir si nous devons conserver ces trois programmes dans le crédit-cadre ou en faire des objets particuliers. C'est finalement cette dernière option qui nous semble la plus pertinente pour un meilleur suivi. Nous avons donc retiré notre amendement au profit de celui de la commission.

Comme il n'est prévu que quinze minutes pour le porte-parole du groupe, nous ne pouvons pas creuser l'important chapitre des données. Le groupe VertPOP est pourtant très sensible à la question de la protection de la vie privée et des droits fondamentaux des personnes. Ces aspects devront faire l'objet d'une surveillance particulière. La question de la localisation et de la sécurisation des données est centrale. La situation géopolitique actuelle doit nous préoccuper et orienter les décisions vers un maximum de relocalisations. Notre totale dépendance, par exemple au géant de Redmond en matière de logiciels, est aussi un sujet de vive inquiétude, qui ne semble malheureusement pas toujours partagé. Gardons à l'esprit que les ogres de la tech ne sont pas des philanthropes.

La culture digitale est également un sujet particulièrement sensible et suscite toujours des débats animés. Si vous y intégrez le domaine de la formation, vous avez un objet hautement explosif. La délicate question de ce que nous devons attendre des écoles et de la formation au sens large polarise les avis. Là aussi, le groupe VertPOP sera très attentif à ce que l'humain reste au centre, avec ce que cela implique finalement en termes d'imperfection, d'irrationnel, de corporel et de culturel.

Les dernières initiatives concernent surtout le cadre dans lequel le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) devra évoluer à l'interne et vers l'externe, tout en assurant le développement et le renouvellement des infrastructures. Comme indiqué en début d'intervention, nous pensons qu'il y a un pilotage qui connaît sérieusement son métier. Il s'agira de bien manœuvrer et à la bonne vitesse pour qu'au passage des aiguillages, les passagers et les passagères ne soient pas trop bousculés. Un défi consistera à gérer les ressources humaines très convoitées et déjà très occupées. Nous voyons d'un très bon œil toutes les collaborations intercantionales et estimons que cette voie doit être renforcée.

Vous observerez qu'il n'a pour l'instant pas été question des aspects financiers ou des répercussions sur le personnel. C'est un peu la structure du rapport qui en a décidé ainsi, malgré les montants considérables – nous n'allons pas les détailler ici. Cependant, en interprétant nos propos, vous comprendrez pourquoi nous avons d'emblée demandé de resserrer la ceinture d'un trou. Nous pensons qu'il est illusoire d'imaginer tout faire dans le laps de temps imparti et que, de plus, les aléas liés à la rapide évolution du domaine ainsi que les difficultés à recruter le personnel qualifié ne permettront pas d'avancer aussi vite que prévu. Au surplus, les finances de l'État exigent de fixer des priorités.

De même, concernant le second crédit, et par analogie, nous estimons qu'il est parfaitement supportable de réduire l'enveloppe sans qu'il y ait péril en la demeure. Un des moyens de limiter les frais est de conserver le matériel plus longtemps en fonction. Il y a une prise de conscience actuelle qui nous fait penser qu'il sera possible, sans trop de difficultés, de faire admettre cela aux employés.

Au début de notre intervention, nous avons cité la phrase introductive, à laquelle nous allons à présent ajouter une seconde citation également mise en exergue : « *Une très fine complication, qui demandera de prendre le temps nécessaire pour un résultat de qualité.* » Impossible de ne pas y voir une allusion au célèbre « *Aussi vite que possible, aussi lentement que nécessaire* » de l'ancien conseiller fédéral et nouveau secrétaire du Conseil de l'Europe Alain Berset.

Le groupe VertPOP accueille donc ces deux demandes de crédits avec des réserves, mais les approuvera, avec potentiellement quelques votes différents. Il va de soi que si les amendements de la commission devaient ne pas trouver de majorité allant dans le sens de nos orientations, il en irait tout autrement.

Au sujet du projet de modification de la loi sur le guichet sécurisé unique (LGSU), service très prisé si on en croit le rapport – même si, parfois, sans liberté de choix, typiquement pour les fiches de salaire –, notre groupe en a discuté avec intérêt. Le député Armin Kapetanovic reviendra brièvement, plus tard, sur ce point.

Concernant les classements, nous suivons les propositions de la commission, mais notre groupe refusera le classement du postulat 20.149, Pour une compensation du coût énergétique de l'éducation numérique, déposé par le député Daniel Ziegler. S'il est réjouissant que le matériel soit moins rapidement renouvelé, nous estimons que la question de la compensation n'est absolument pas abordée. On dépense moins, c'est en ordre, mais on ne rembourse rien. Mais que dirait l'office du recouvrement de l'État ? Vous comprenez donc que la réponse ne nous satisfait aucunement.

Concernant la recommandation VertPOP 24.170, Pour une campagne cantonale d'information, de promotion de la santé et de prévention auprès de la population neuchâteloise sur les risques liés à l'usage des outils numériques, nous laisserons la députée Brigitte Neuhaus la développer le moment venu.

Nous arrivons gentiment au terme de cette très longue intervention. Un bref changement de casquette pour rapidement évoquer la question de l'attribution de ce rapport à la commission des finances plutôt qu'à la commission Digitalisation. S'il est indiscutable que les montants en question sont très importants et que le passage en commission des finances pouvait se justifier uniquement à ce titre, il apparaît que les enjeux aussi bien technologiques que sociétaux auraient largement pu autoriser un traitement par la commission Digitalisation. De manière générale, comme il est tout de même assez rare que les rapports n'entraînent aucune conséquence financière, doit-on comprendre que seule la commission des finances a les compétences de les traiter ? Poser la question, c'est aussi s'interroger sur le droit de veto que peut exercer un seul ou une seule membre du bureau dans l'attribution des rapports. La commission des finances a traité ce rapport avec beaucoup de rigueur et de sérieux, là n'est pas la question. Cependant, l'angle était clairement orienté « aspects financiers ». Or, vous ne rencontrez aucun chiffre dans notre prise de position. Pas sûr que si vous aviez demandé à OpenAI de rédiger le texte, vous auriez observé la même chose.

M. Quentin Geiser (UDC) : – Le groupe UDC a pris connaissance du rapport de la commission des finances relative à l'informatique de l'État.

Notre groupe est conscient de l'importance d'avoir un outil informatique performant. Le montant des deux crédits étant important et vu le manque de lisibilité sur certains chiffres, notre groupe rejoint la position de la commission. Notre groupe acceptera le rapport et les amendements de la commission, la modification de la loi sur le guichet sécurisé unique (LGSU) et le classement des divers objets.

Nous demanderons une suspension de séance avant le vote des objets qui ont été déposés après notre séance de préparation.

La présidente : – La parole est au Conseil d'État.

M^{me} Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation : – D'abord, peut-être vous remercier de l'accueil réservé à cet important rapport, que nous qualifierions globalement de favorable, et de l'attention que vous lui avez apportée. Nous avons pu constater que vous l'avez lu avec beaucoup d'intérêt. Nous pensons qu'il en valait la peine, non pas par sa qualité, mais par les moyens qui seront potentiellement engagés – aussi par la qualité, nous dit notre collègue !

Merci également aux porte-parole des groupes qui, nous croyons, ont été très complets, ce qui nous permettra de raccourcir notre intervention. Mais nous profitons aussi de remercier le service, et en particulier la cheffe du service, M^{me} Martine Margairaz, qui nous suit en *live* – enfin, si cela marche, puisque vous ne nous avez pas encore accordé le crédit, on n'est pas sûr !

Cela étant, le précédent schéma directeur avait été adopté par votre Autorité pour la période 2016-2020, puis il a été prolongé pour la période 2021-2023. En l'occurrence, dès 2022, le Conseil d'État a lancé les travaux pour une stratégie digitale cantonale, avec l'engagement de l'actuelle cheffe de service, alors déléguée à la digitalisation.

Une réflexion quant à l'importance et à la place que souhaitait donner le Conseil d'État à cette digitalisation, à la méthode qu'il souhaitait appliquer pour digitaliser et aux impacts de celle-ci sur les individus, sur la société et sur les modes d'organisation et de fonctionnement a été menée. Il en résulte qu'avant tout, la digitalisation doit avoir du sens, qu'elle doit apporter une plus-value, et en cela, la démarche est destinée à se construire au service des bénéficiaires que sont la population, les institutions publiques et les entreprises. Les nouvelles technologies – cela a été rappelé et cité par le député Patrick Erard – doivent permettre d'automatiser, d'optimiser, de simplifier les processus, de réduire la bureaucratie et d'augmenter la transparence, mais elles ne savent ni penser ni sentir. Elles offrent, par contre, l'opportunité de valoriser le rôle central de l'individu. Cela impose une nouvelle appréhension systémique et transversale, qui nécessite de repenser les manières de travailler et notamment les processus au sein de l'administration cantonale, ainsi que vis-à-vis des partenaires de l'État, pour tendre vers une transformation digitale et non pas vers une limitation numérique.

Peut-être qu'à ce stade, pour rebondir sur les propos de M. Patrick Erard, qui mettait en avant, finalement, une certaine complexité ressentie par la population, par les employés, en lien avec tout ce qui est digital, eh bien, l'objectif, avec cette stratégie, c'est justement de pouvoir aller vers une simplification. Nous croyons qu'aujourd'hui, nous sommes toutes et tous conscients que nous ne sommes pas à l'apogée de la simplification en la matière, mais pour simplifier, il faut retravailler les processus. On ne peut pas juste mettre une couche de numérique sur des choses qui existent déjà. Il y a tout un travail de réflexion à mener avant d'ajouter le digital, le numérique par-dessus des processus.

Au final, et comme vous l'avez relevé, une très fine complication qui demandera de prendre le temps nécessaire pour un résultat de qualité. Le Conseil d'État a validé la stratégie digitale cantonale en mars 2023. Elle se compose de six principes : la sobriété, l'inclusion, l'optimisation, la transversalité, l'innovation et la sécurité. Chacune des initiatives envisagées devra être confrontée à ces six principes directeurs, qui devront jalonner la transformation digitale. Une fois ce mécanisme central posé, cette stratégie permet également de définir les axes sur lesquels l'État entend travailler. Pour mettre en œuvre cette stratégie, ce sont les deux demandes de crédits qui vous sont présentées : la première demande de crédit, qui vise à mettre en œuvre une feuille de route composée d'initiatives digitales qui s'échelonnent tout au long des années 2024 à 2029, et la seconde demande de crédit, qui vise, elle, à assurer les investissements nécessaires à la sécurisation et au maintien en conditions opérationnelles et à l'évolution des infrastructures techniques qui soutiennent les services d'information.

Le schéma directeur, dans sa conception, s'appuie, pour celui-ci – ce qui n'était pas forcément le cas du précédent –, sur un changement de paradigme. Le choix a été fait de ne pas présenter une liste de solutions informatiques, mais de mettre en place une stratégie construite autour d'initiatives qui doivent permettre de ne pas figer des solutions alors que la technologie évolue rapidement. Et

là, nous entendons volontiers les demandes d'amélioration qui sont adressées par votre Autorité pour le prochain schéma directeur informatique, notamment la demande de M. Antoine de Montmollin en lien avec les aspects intercantonaux. Peut-être, sur cet aspect-là, le rassurer quant au fait que d'ici là, le travail intercantonal de coordination continuera. Nous croyons qu'il y a vraiment une prise de conscience des cantons et de la Confédération de la nécessité de se coordonner. Nous avons la chance de pouvoir avoir une place pour représenter la Romandie au sein de l'Administration numérique suisse (ANS) et d'être présidente de la Conférence latine des directeurs du numérique (CLDN), ce qui doit nous permettre de pouvoir partager et d'être dans ce domaine, nous avons envie de dire, plus intelligents à plusieurs.

Peut-être encore revenir sur les propos de M. Damien Humbert-Droz concernant l'annexe au rapport et le nombre d'arbres à replanter, le cas échéant, pour compenser, et nous aimerions aussi vous rendre attentifs au plan d'action qu'il y a dans cette annexe et qui propose tout un panel de recommandations que nous souhaitons mettre en œuvre dans le cadre de ces réflexions.

Finalement, nous concluons à ce stade, pour ne pas entrer dans tous les détails qui ont déjà été évoqués, avec une question : indigestion informatique au Château, une réalité ? Eh bien, nous dirions que non. Peut-être juste un titre probablement bien vu pour la une d'un tirage papier de la presse locale. Nous dirions plutôt des débats nourris, constructifs en commission, et nous en profitons pour remercier les commissaires qui ont analysé d'un regard critique et détaillé un rapport qui comportait des montants importants – 75 millions de francs au total de crédits qui étaient sollicités –, et nous trouvons plutôt rassurant que la commission puisse analyser avec ce regard critique les rapports que lui soumet le Conseil d'État. Nous reviendrons tout à l'heure sur les amendements, mais nous sommes aussi obligée de dire que nous saluons les compromis qui ont pu être trouvés en commission, mais nous y reviendrons tout à l'heure. En tout cas, nous vous remercions de votre travail et votre écoute à ce stade, et nous revenons tout à l'heure.

La présidente : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. Daniel Sigg (VertPOP) : – Le rapport contient énormément de points, mais nous nous permettons de soulever un point très critique et très technique pour la sécurité, qui est évoqué à la page 15 du rapport. Il s'agit du point 3.2.2 : renforcer le *Security Operations Center* (SOC). Nous vous l'avions dit, il est technique !

Le SOC étant le centre névralgique pour la majorité des actions concernant la sécurité informatique par rapport aux menaces diverses, il est évident qu'augmenter d'un facteur de 2,5 dans les deux ans les capacités de traitement du SOC est complètement sous-dimensionné. Les événements vont augmenter largement plus vite avec l'utilisation de plus en plus soutenue des services externes, donc le système ne sera plus assez efficace très rapidement. Il est impératif de développer les capacités du système pour en faire une solution fiable, évolutive, rapidement extensible et complète. Soit on fait une implémentation d'un SOC efficace, soit on ne le fait pas, car il va poser plus de problèmes qu'il ne va en résoudre.

M. Armin Kapetanovic (VertPOP) : – Nous allons être beaucoup moins technique.

Comme évoqué par notre collègue Patrick Erard, nous revenons brièvement sur la loi sur le guichet sécurisé unique (LGSU), pour dire que le groupe VertPOP a eu d'emblée des réticences en lien avec, entre autres, la nouvelle lettre *k* de l'article 3, qui dit notamment que « *l'identité numérique est établie par l'exploitant ou par un fournisseur d'identité externe* », externe pouvant être évidemment non étatique.

Il s'agit d'un sujet sensible : nous rappelons que la population suisse avait refusé en mars 2021 à 64% la gestion du système par des entités privées, et même à 69% pour la population neuchâteloise. Un nouveau projet de la Confédération, où l'identité est gérée par l'État, a été approuvé en novembre dernier au niveau fédéral. Du coup, il était discutable pour notre groupe que le Conseil d'État vienne avec une modification de loi dans ce sens.

Néanmoins, suite aux travaux de commission et également à des échanges avec M^{me} la conseillère d'État Crystel Graf, le groupe VertPOP a retiré un amendement qu'il avait initialement déposé, mais ceci contre l'engagement du Conseil d'État qu'il cherchera à favoriser l'e-ID commun de la Confédération, et qu'il respectera finalement sa propre prise de position du 19 octobre 2022 lors de la consultation de l'avant-projet de Loi fédérale sur l'identité électronique, donc la deuxième version

suite au refus populaire, où le Conseil d'État disait, dans les grandes lignes, qu'il soutiendrait le nouveau projet de loi, qui prévoit que l'émission de l'e-ID relève d'une instance publique, et également la notion de gratuité de l'e-ID pour les particuliers, ce qui contribuera à l'adhésion de la population.

La présidente : – Y a-t-il encore des demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc prendre le projet de décret n°1. L'acceptation de l'entrée en matière est-elle combattue ? Cela ne semble pas être le cas, **l'entrée en matière du projet de décret est donc acceptée.**

Débat article par article

Décret portant octroi d'un crédit-cadre de 44'046'000 francs en faveur du développement 2024-2029 des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel

Article premier. –

La présidente : – Nous sommes en présence d'un amendement de la commission qui propose une réduction concernant le développement des systèmes d'information et des logiciels INOV, Justitia 4.0 et HELIUM. Il a été accepté par 12 voix contre 1 abstention par la commission.

Cet amendement se présente comme suit :

Un crédit d'engagement de 29'800'000 francs est accordé au Conseil d'État sous forme d'un crédit-cadre en faveur du développement 2024-2029 des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel.

La parole est au rapporteur.

M. Niel Smith (VertPOP) : – Dans un premier temps, les commissaires VertPOP ont suggéré une réduction de 4'046'000 francs, justifiée notamment par les retards inévitables pris dans les projets, dus aux difficultés de recrutement dans ce domaine pointu. On peut imaginer un simple arrondi, mais c'est vrai que ce n'est pas négligeable. Ils ont également souligné l'importance de proportionner les investissements informatiques par rapport à d'autres projets publics, comme le Plan climat, tel que nous le mentionnions tout à l'heure.

Les commissaires libéraux-radicaux se sont montrés sensibles aux arguments précédents et ont proposé une réduction supplémentaire de 10'200'000 francs, visant cette fois-ci les coûts d'acquisition des logiciels INOV, Justitia 4.0 et HELIUM. Ils ont regretté le manque de clarté dans la présentation des coûts par le Conseil d'État et ont insisté sur la nécessité de quantifier séparément les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement.

Ce dernier point n'a pas fait l'unanimité au sein de la commission, mais après discussion, un consensus s'est dégagé pour une majorité de la commission, afin de réduire le projet de décret initial des montants prévus pour les projets HELIUM, INOV et Justitia 4.0. Le coût de ces projets n'étant à l'heure actuelle pas chiffré, il est souhaité que ces derniers fassent l'objet d'un rapport complémentaire au Grand Conseil en temps voulu.

Ainsi, avec 12 voix pour et 1 abstention, la commission vous propose de réduire le montant total de la demande de crédit de 14'246'000 francs, fixant la somme finale à 29'800'000 francs.

La présidente : – La parole est-elle demandée sur cet amendement ?

M^{me} Crystal Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation : – Oui, juste en deux mots, nous souhaiterions donner la position du Conseil d'État et dire qu'effectivement, lors des travaux de commission, trois objets ont fait l'objet d'une attention particulière, INOV pour les impôts et HELIUM pour la police, les deux projets étant chiffrés dans le

rapport à 10,2 millions de francs, ainsi que Justitia 4.0 pour la justice, lequel n'a pas du tout été chiffré.

Le Conseil d'État avait inclus les projets dans le rapport tout en étant très transparent sur le fait que, dans les 10,2 millions de francs, il n'y avait que les coûts des logiciels qui étaient inclus, que les projets n'étaient pas assez aboutis pour chiffrer les charges dites internes. La commission des finances, dans une réflexion que le Conseil d'État peut suivre, propose de sortir ces trois projets, et donc les 10,2 millions de francs qui s'y rapportent, pour l'achat de ces logiciels-là. Le Conseil d'État présentera, le cas échéant, un rapport qui comprendra l'ensemble des coûts, y compris ceux qui n'avaient pas été chiffrés dans ce rapport-là. Le Conseil d'État se rallie donc à cette proposition, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une coupe, mais bien d'une séparation, puisque les 10,2 millions de francs correspondent à ces trois projets et feront l'objet d'une demande séparée.

Pour le reste de l'amendement, il s'agit d'arrondir les montants d'à peu près 3,2 millions de francs sur les 60 millions de francs au final, et, là aussi, le Conseil d'État peut suivre, dans la mesure où, sur une durée de six ans, on peut aussi imaginer qu'il y ait la nécessité de faire des efforts, comme on le fait partout ailleurs.

La présidente : – Cet amendement est-il combattu ? Cela ne semble pas être le cas, **l'amendement est accepté.**

Toujours à l'article premier, nous sommes également en présence d'un amendement du groupe socialiste, qui propose une réduction concernant le vote électronique, qui a été refusé par 9 voix contre 3 et 1 abstention par la commission et qui se présente comme suit :

Un crédit d'engagement de 29'000'000 francs est accordé au Conseil d'État sous forme d'un crédit-cadre en faveur du développement 2024-2029 des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel.

Le rapporteur de la commission veut-il prendre la parole ?

M. Niel Smith (VertPOP) : – Effectivement, les commissaires socialistes ont exprimé des doutes quant à la sécurité et à la légitimité du vote électronique, et ont souhaité déduire encore 800'000 francs, correspondant aux coûts de celui-ci.

Toutefois, les autres commissaires sont assurés que le SIEN garantira la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des scrutins avant de poursuivre ses développements. C'est la raison pour laquelle la commission vous suggère de rejeter cet amendement.

M. Antoine de Montmollin (S) : – Vous l'aurez compris, l'amendement que nous discutons maintenant vise à retirer du projet de décret le montant lié au développement du vote électronique dans le canton de Neuchâtel.

En effet, notre groupe est, sur le fond, opposé au développement du vote électronique à l'échelle cantonale, de cette manière, en l'état des connaissances et des pratiques, car il présente, à notre sens, des défauts rédhibitoires.

Tout d'abord, et cela n'aura échappé à personne, nous vivons à l'heure de la remise en question du débat démocratique, de la mise à mal des vérités communes et de la multiplication des *fake news*. Le numérique constitue peu à peu une réalité parallèle, dans laquelle tout peut être manipulé et dirigé. Dans cette situation, il nous semble essentiel que pour un acte aussi important et fondateur que le vote, un procédé tangible, concret et dont les mécanismes sont compréhensibles par toutes et tous soit conservé.

L'introduction du vote électronique rendrait en effet tout recomptage, et c'est évident, par un citoyen dépourvu de compétences informatiques impossible. De plus, de manière très concrète, nous serions contraints de nous en remettre à la compréhension d'une poignée d'expertes et d'experts pour nous assurer de la sécurité et de la fiabilité des méthodes utilisées. Nous imaginons que la plupart des députés dans cette salle, comme nous, n'auraient d'ailleurs pas les compétences techniques pour vérifier et comprendre le fonctionnement et surtout s'assurer que, malgré les nombreuses mises à jour qui seront nécessaires au fur et à mesure de l'exploitation du logiciel, la sécurité reste parfaitement garantie. Les votantes et les votants qui ont aujourd'hui la capacité de

vérifier le déroulement des votations et des élections devraient déléguer de fait cette compétence, ce qui est incontestablement une perte de contrôle démocratique.

De plus, il est clair qu'une sécurité à 100% d'un logiciel n'existe pas. Des failles peuvent exister et ne sont, par ailleurs, parfois jamais découvertes. Le risque, certes très faible, doit être mis en relation avec les conséquences qu'il peut avoir dans le cas que l'on observe ici. En effet, si une large part de l'électorat a accès au vote électronique et l'utilise, il est clair qu'un seul piratage informatique, possiblement réalisé par une seule personne avec des moyens très limités à sa disposition, pourrait modifier le résultat d'une votation et donc le quotidien d'une partie de la population du canton, mais aussi la réalité politique et démocratique de notre canton. Et la possibilité d'attaques, vous le savez toutes et tous, sur notre démocratie n'est pas une lubie ou une hypothèse farfelue aujourd'hui, on le voit encore ces derniers temps avec des cyberattaques sur les systèmes informatiques de la Confédération en lien avec la situation géopolitique ou les tentatives de déstabilisation démocratique que l'on observe à travers le monde.

Enfin, il apparaît, selon des études récentes, que le vote électronique n'augmente pas le taux de participation lors des votations pour les personnes domiciliées en Suisse. En effet, ce n'est pas en banalisant ou en désacralisant le droit de vote et son processus que l'on attire de nouvelles votantes et de nouveaux votants aux urnes.

Quant au refus de classer le postulat 20.133 dans le cadre des comptes sur lequel nous interpellait le député Damien Humbert-Droz, vous aurez peut-être remarqué en premier lieu que nous nous sommes abstenus, à titre personnel, mais nous avons simplement suivi la proposition de la commission de gestion et d'évaluation (COGES), qui est de proposer ou non le classement d'objets dans le cadre du rapport de gestion et qui, en l'occurrence, ne le proposait pas. Par ailleurs, il n'échappera pas au député Damien Humbert-Droz, qui connaît parfaitement les mécanismes du parlement et en particulier les mécanismes financiers, que le classement de postulats n'a pas la même incidence que la validation d'un crédit, qui permet concrètement la réalisation du projet dès le jour où il est voté.

Nous rajoutons encore, pour celles et ceux d'entre nous qui sont plus sensibles à l'argument financier, que le vote électronique coûte cher. Rien que dans ce crédit que nous avons à voter, il s'agit d'une dépense de 800'000 francs, alors qu'en réalité, le système devrait être remis à disposition des cantons clé en main par la Confédération, suivant le système qui sera développé. Et ces coûts de 800'000 francs sont sans commune mesure avec les frais qui seront nécessaires au niveau de la maintenance, des mises à jour et de l'exploitation des logiciels.

Pour toutes ces raisons, et au-delà de tous les clivages partisans, le groupe socialiste vous invite à accepter cet amendement.

M^{me} Mireille Tissot-Daguet (VL-LC) : – Le groupe Vert'Libéral-Le Centre s'opposera à cet amendement. En effet, si le vote électronique peut avoir ses inconvénients, on ne peut pas non plus le diaboliser. Nous pensons que si on a peur qu'il y ait des fraudes au vote, on arrête aussi le vote par correspondance. Disons qu'une personne peut brûler beaucoup de boîtes aux lettres de vote par correspondance. Enfin, nous pensons qu'il y a aussi des choses qui peuvent être faites sans avoir forcément le numérique.

Ensuite, nous pensons aussi que l'on peut faire confiance aux cantons et au système qui sera mis en place pour le vote électronique. En effet, il y a eu des failles, il y a eu des mauvaises expériences avec le vote électronique il y a quelques années, qui a pu être piraté par des *hackers* lors d'essais, et du coup qui a été retiré de suite. Nous pensons qu'il faut pouvoir être conscient des dangers, mettre tout en œuvre pour garantir la sécurité, mais nous pensons que c'est un outil, aussi, qui peut être intéressant, avec aussi une nouvelle génération qui est peut-être plus proche de l'électronique, ce qui peut donner envie aux jeunes de voter, et cela va avec la suite du dossier démocratie que l'on a discuté en plénum il n'y a encore pas si longtemps.

M. Humbert-Droz Damien (LR) : – Le groupe libéral-radical n'est bien évidemment pas insensible aux arguments développés par le porte-parole du groupe socialiste. Effectivement, tous les éléments liés à l'acte fort du droit civique du citoyen, à son exercice, à sa relation étroite et à la manière dont on peut et on doit surveiller une élection, une votation, sont essentiels.

Néanmoins, au-delà de ces considérations, le seul regret que nous pouvons avoir, c'est qu'à l'image du dossier électronique du patient ou d'autres éléments, ce ne soit pas une solution informatique

au niveau fédéral qui soit développée. Alors, si on parle bien effectivement des éléments d'implantation au sein de l'administration et pas de l'entier du développement, sachant qu'il faut quand même replacer les éléments de manière très factuelle, ce que nous regrettons, c'est peut-être l'absence d'une solution fédérale au vote électronique. Mais quand même, débloquer 60 millions de francs pour le développement de l'outil informatique et de sa sécurisation, et en extraire la possibilité pour le citoyen de l'utiliser, au-delà des actes très réguliers qu'il a avec l'administration, avec l'État au sens large et noble du terme, ce serait une immense déception pour notre groupe, et c'est pourquoi nous refusons cet amendement.

Sur des bases purement financières, on pourrait se réjouir de cette économie de 800'000 francs, mais sur une considération bien plus large, au contraire, nous refuserons l'amendement et nous soutenons le développement de cette solution pour le citoyen et aussi pour sa participation à la vie de l'État.

La présidente : – Nous passons la parole au Conseil d'État.

M^{me} Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, des finances et de la digitalisation : – Nous souhaitons vous dire que le Conseil d'État vous invite également à rejeter l'amendement du groupe socialiste, qui s'oppose finalement à un outil qui devrait être, de nos jours, encore là, nous avons envie de dire, puisqu'il avait déjà été instauré une première fois.

Cette prestation doit permettre de mettre à disposition de toutes les citoyennes et de tous les citoyens un outil de vote qui correspond simplement à la société d'aujourd'hui, et d'augmenter, oui, le nombre de votants aussi, puisque les dernières études que vous mentionniez font état, quand même, d'une augmentation du nombre de Suisses de l'étranger qui sont amenés à voter.

Et dernier élément quand même : nous avons lu avec attention les pétitions qui sont ressorties de la session inclusive qui s'est déroulée ici même le 13 juin, et, si vous regardez la pétition n°2 de la session inclusive, eh bien, la possibilité de vote en ligne est une des demandes explicites des participants à cette session. Donc, pour cette raison-là également, nous vous invitons à refuser l'amendement socialiste.

M. Patrick Erard (VertPOP) : – Vu que nous avons été particulièrement long tout à l'heure, nous serons particulièrement court cette fois-ci. Il y a des bons arguments de part et d'autre de la salle et c'est pour cette raison que notre groupe sera partagé.

M. Blaise Courvoisier (LR) : – Nous allons redire ce qu'a dit M^{me} Crystel Graf, c'est-à-dire que nous avons eu cette séance inclusive très intéressante, et durant cette séance, il y a eu une pétition, et il y a un des items de cette pétition qui révèle que pour les personnes qui vivent avec un handicap, le vote électronique est très important parce que certaines ne peuvent pas se déplacer, d'autres ont plus de peine, donc nous pensons que si on veut faire aussi de l'inclusivité, on doit faire ce vote électronique.

M. Cédric Haldimann (LR) : – Nous aimerions également apporter un élément supplémentaire pour le vote électronique. Nous avons eu la chance de pouvoir discuter avec une des personnes qui ont développé le premier système ici à Neuchâtel. Bien sûr que la voie électronique a peut-être des failles, pourrait avoir des failles, comme les autres méthodes. Et le seul moyen pour être sûr que le vote est juste, c'est d'avoir plusieurs moyens de vote. Parce que si le vote électronique a une faille, alors on remarquera par le vote par correspondance, par le vote au bureau de vote qu'il y a un problème. Donc, plus on a de modes de vote, plus on est sûr que le résultat est juste.

M. Antoine de Montmollin (S) : – Sans vouloir trop allonger le débat, juste faire remarquer que, évidemment, suivre l'air du temps est toujours une tentation que l'on peut avoir au sein d'un parlement et que, évidemment, on a tendance à aller vers le tout-numérique et que l'on se dit que du moment que l'on part dans un programme de numérisation, cela vaudrait la peine d'aller de l'avant aussi sur le vote électronique. Mais quand même, il y a certains sujets sur lesquels on a une capacité de décision dans ce parlement, et c'est le cas aujourd'hui, et on est quand même, nous pensons, ici, sans argument qui nous permette de nous assurer de la sécurité de ces systèmes et avec objectivement des rapports d'experts qui nous montrent que ces systèmes ne seront jamais

sécurisés complètement et que l'on n'aura pas de contrôle démocratique sur ces questions.

Donc, nous appellerions quand même le Grand Conseil, dans cette situation, à faire preuve de bon sens, à conserver le système actuel, qui donne satisfaction sur quand même énormément de points, et puis, s'il doit y avoir des études dans un avenir proche sur ces questions ou pour faciliter le vote d'une partie de la population et pour mettre en place des mesures inclusives pour une partie de la population, nous pensons qu'il y a d'autres manières que celles qui pourraient mettre en danger notre système démocratique, et surtout la confiance que les citoyens ont dans notre système démocratique.

M^{me} Christine Ammann Tschopp (VertPOP) : – Nous aimerions juste dire notre point de vue personnel. À titre personnel, nous voterons contre l'amendement socialiste, non pas que nous pensions que le vote électronique soit, comme le disait la conseillère d'État, une nécessité incontournable, si nous avons bien compris sa position, mais simplement parce que nous faisons confiance au SIEN de ne faire aucune concession sur la sécurité du système.

La dématérialisation, effectivement, pose des problèmes au niveau de la sécurité. Néanmoins, on voit qu'actuellement, il y a des techniques numériques comme la blockchain, par exemple, qui permettent d'assurer la sécurité de beaucoup de démarches numériques, et nous pouvons très bien imaginer que l'on puisse, d'ici quelques années, ou peut-être quelques mois, ou peut-être que cela existe déjà, trouver des systèmes qui s'appuient sur une sécurité qui soit suffisante et suffisamment claire.

Par ailleurs, on voit que le vote papier induit aussi des erreurs, comme on a pu le constater à Val-de-Ruz récemment, ne serait-ce que dans les instructions et la communication qui l'entoure. Donc, nous refuserons l'amendement, mais nous insistons beaucoup pour que, si on détecte la moindre faille de sécurité, on stoppe le projet, comme on a su le faire, et c'est cela qui nous rassure, avec la version précédente du vote électronique.

M. Alexis Maire (LR) : – De qui se moque-t-on ici ? On fait 25 séances pour la démocratie cantonale, pour augmenter la participation, on refuse 800'000 francs sur un crédit de 60 millions de francs qui pourrait largement augmenter la participation des jeunes.

Deuxième chose, actuellement le vote papier : jusqu'à nouvel avis, les comptes ne sont pas amenés de main à main sur un papier à la chancellerie, cela reste informatique. Celui qui veut manipuler les résultats d'une élection, il le fait sur la base des résultats enregistrés, il ne va pas aller voter fictivement. Donc, si on a un problème de sécurité informatique actuellement, on aurait déjà tous les résultats des dernières votations qui seraient faux. Cela nous paraît être un non-sens d'enlever cela.

M. Evan Finger (UDC) : – C'est un conservateur qui va avouer le progrès. Nous osons imaginer, nous avons essayé de faire quelques recherches, mais nous n'avons pas réussi à trouver quelle était la position des différents partis quand on a voulu introduire le vote par correspondance. Nous pensons que notre parti n'a pas dû être très favorable à cette mesure. On le prend comme une banalité aujourd'hui, mais c'est un système qui a aussi beaucoup de défauts. Le nombre de possibilités qu'un citoyen qui ne vote jamais voit son enveloppe être volée par son voisin ou le nombre de possibilités que l'on essaie de voter à la place d'une autre personne est réel aujourd'hui. Il y a encore des lacunes aujourd'hui dans les moyens pour les communes pour vraiment vérifier. Pourtant, c'est banal et cela ne pose plus de questions.

Le vote électronique est une grande avancée. Quand le vote par correspondance a été amené, il a amené aussi une hausse de la participation. Cela ne sera peut-être pas le cas avec le vote électronique, mais il serait regrettable de vouloir le refuser aujourd'hui ou ne même pas vouloir essayer de le mettre en place, alors que si on voit qu'à un moment, il y a des difficultés ou que la sécurité n'est plus garantie, on peut revenir en arrière, et cela a été dit, on peut arrêter à tout moment. Aujourd'hui, nous voyons mal le fait de vouloir s'arrêter alors que, nous le maintenons, le vote par correspondance n'a jamais été une banalité. Il l'est aujourd'hui, mais il y a vingt ans, il y a vingt-cinq ans, ce n'était pas du tout une banalité et aujourd'hui – petit jeu de mots – on peut le voir comme une lettre à la poste, donc nous pensons qu'il faudrait vraiment accepter ce vote électronique.

M. Andreas Jurt (LR) : – En faisant une synthèse de ce qui a été dit par les quatre, cinq derniers préopinantes ou préopinants, Neuchâtel se gargarise, à juste titre, et se vante d'être en amont de l'innovation technologique blockchain. Et puis, aujourd'hui, c'est un moyen, cela a été dit, qui n'est pas moins sûr que le vote par correspondance. Il y a toujours des failles, il y a toujours des risques. Et puis, le député Cédric Haldimann l'a dit, de toute façon, statistiquement, avec l'échantillonnage, vous pouvez tout de suite voir s'il y a une incohérence. Nous trouverions cela vraiment dommage si un truc banal, civique, démocratique n'était pas mis en place, pour une fois que Neuchâtel n'est pas précurseur, c'est vrai ; comme le disait le député Damien Humbert-Droz, le nirvana, ce serait que la Confédération en prenne le *lead*.

Et puis, nous poserions une question par l'intermédiaire de la présidente au député Antoine de Montmollin par rapport à la cohérence : d'un côté, cet hémicycle est pour le dossier électronique du patient, mais n'est pas pour un moyen qui pourrait un peu stimuler, favoriser la participation démocratique. Alors, nous nous réjouissons d'avance de l'écouter.

M. Romain Dubois (S) : – Nous aimerions juste relever quelque chose, notamment suite à l'intervention de M^{me} Christine Ammann Tschopp sur la confiance que l'on pourrait faire au SIEN : nous croyons que le débat que l'on a actuellement, ce n'est pas une question de confiance, c'est une question de risque inhérent aux systèmes informatiques et au fonctionnement des systèmes informatiques.

On sait que tant la CIA ou le Pentagone que d'autres systèmes de vote électronique à l'étranger se sont déjà fait attaquer. Il y a déjà eu des failles, il y a des failles dans leur système de sécurité. Nous pensons que l'on est toutes et tous d'accord sur le fait de dire que si on doit faire confiance à une entité pour mettre en place un système de défense électronique, on penserait notamment à la CIA, et pourtant ces systèmes-là sont des systèmes qui sont faillibles.

Et donc, dès le moment où on sait que ce sont des systèmes qui sont faillibles, la question que l'on doit se poser en utilisant un système électronique, c'est : est-il nécessaire ? Est-ce un risque que l'on doit prendre en l'utilisant ou, au contraire, peut-on s'en passer parce que l'on a un système « traditionnel » qui fonctionne très bien ? Eh bien, à notre sens, on a quand même un système aujourd'hui qui fonctionne bien et qui, contrairement à ce que disait M. Alexis Maire, a quand même une différence avec un système informatique, c'est qu'il permet une vérification par n'importe quel citoyen.

Et d'ailleurs, on a de temps en temps, lorsqu'il y a des contestations avec des votations, ce que l'on appelle un recomptage. Un recomptage, très concrètement, c'est simple à expliquer : on prend les papiers, on compte et puis on regarde ce qui se passe. Au niveau électronique, maintenant, si vous devez faire un recomptage et puis aller voir les algorithmes et les systèmes de vote au niveau informatique pour voir comment cela fonctionne, nous vous mettons au défi – alors, peut-être qu'il y a quelques informaticiennes et informaticiens ici dans cette salle – d'aller voir que le fonctionnement du vote n'a pas été entaché d'attaques extérieures ; c'est beaucoup plus compliqué. Alors, bien sûr, on peut falsifier des bulletins de vote papier, mais c'est quand même plus compliqué et c'est quand même plus facile à prouver que si c'est la falsification d'un système de vote électronique.

Finalement, concernant l'argument concernant les jeunes et le soutien que cela ferait à la participation des jeunes, simplement relever – le député Antoine de Montmollin l'a déjà fait tout à l'heure – qu'il n'y a non seulement pas de chiffres qui montrent que cela augmenterait la participation, mais que les chiffres et les données qui existent aujourd'hui semblent plutôt montrer le contraire. Il y a des études qui montrent que cela n'a pas d'influence notable sur le taux de participation, donc ce n'est pas un argument recevable.

M^{me} Anne Bramaud du Boucheron (S) : – Nous aimerions revenir sur certains points qui ont été évoqués dans la discussion.

Le premier, ce serait la question de la sécurité des données. La blockchain, oui ; nous rejoignons tout à fait M. Andreas Jurt sur l'innovation que porte le canton de Neuchâtel dans le domaine. Aujourd'hui, à notre connaissance, les blockchains ne sont pas utilisées dans la digitalisation de l'administration, donc pourquoi pas effectivement imaginer que ce soit une cryptographie qui permette le vote électronique. Mais, aujourd'hui, il nous semble que ce soit un petit peu tôt. On parle de crédits qui vont pouvoir débloquer des projets aujourd'hui et maintenant, et nous pensons que

l'hémicycle est convaincu qu'à terme, les choses peuvent changer et être beaucoup plus sécurisées. Mais là, maintenant, il nous semble, et cela a été évoqué par l'un d'entre vous, que l'on est peut-être quatre, cinq ou six ans trop tôt et que l'on peut tout à fait revenir avec ce sujet dans quelques années.

La deuxième chose : il a été évoqué le dossier électronique du patient (DEP) et notamment le fait que beaucoup puissent le soutenir. Nous nous trompons peut-être, mais aujourd'hui, le peu de dossiers ouverts dans le canton de Neuchâtel témoigne surtout d'une grande défiance de la population à l'égard des objets électroniques, notamment après le scandale du dossier sur la vaccination, donc on a une vraie galère dans le canton pour faire ouvrir des DEP ! Nous n'avons donc pas l'impression que l'on vive tous exactement à la même vitesse que la population, et nous sommes bien désolée que vous n'en teniez pas compte.

En tout cas, nous espérons que certains douteront et soutiendront l'amendement.

M^{me} Amina Chouiter Djebaili (S) : – Nous voudrions juste aborder quelques petits points que nous avons relevés.

Nous avons eu un rapport très complexe avec des finances qui sont très importantes et un soutien financier très important au système informatique. Alors, nous avons quelques questions : sommes-nous dans le besoin de développer un système de vote électronique maintenant ? Nous croyons que ce n'est pas le cas. Au niveau sécuritaire, sommes-nous sûrs que ce soit une situation sécuritaire pour notre fonctionnement au sein de notre canton ? Nous croyons que ce n'est pas le cas. A-t-on la nécessité d'un développement du système informatique ? Cela, on en est convaincu, mais on a travaillé un petit peu sur les investissements financiers et comment faire pour les prioriser.

Donc, nous, nous voyons plus une fonction par étapes, et comme en parlaient nos collègues par rapport aux personnes qui sont en situation de handicap, qui ont besoin de pouvoir, par exemple, voter à distance, c'est quelque chose qui doit se faire après une certaine réflexion. Nous pensons donc que c'est quelque chose que l'on peut très bien reprendre dans un deuxième temps. Et puis, entre nous, ces 800'000 francs sont un point supplémentaire, mais c'est quelque chose que l'on pourra prendre d'une manière beaucoup plus correcte, peut-être, dans un an ou deux ans.

M^{me} Sarah Curty (LR) : – Nous aimerions revenir sur certains propos, notamment ceux de notre préopinante du groupe socialiste, M^{me} Anne Bramaud du Boucheron. Nous pensons que le DEP ne souffre pas de personnes qui sont en train d'avoir de la défiance vis-à-vis de l'informatique, mais plutôt d'un désintérêt justement de la part des jeunes générations. D'ailleurs, nous vous avouons que nous-même, nous n'avons pas ouvert notre propre DEP, parce que, malheureusement, nous sommes une mauvaise représentante de ce côté-là, non pas parce que nous avons une défiance vis-à-vis de l'État et du SIEN surtout, mais parce que, simplement, pour le moment, nous n'en voyons pas spécifiquement l'intérêt. Nous allons nous faire taper sur les doigts, mais c'est comme cela. Nous pensons donc qu'il ne faut pas non plus tout mélanger.

Par ailleurs, nous tenons quand même juste à vous signaler que l'ensemble des dossiers des patients qui sont hospitalisés dans nos hôpitaux, que ce soit au Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) ou au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), sont gérés électroniquement sur une application qui est gérée par le SIEN. Et puis, nous croyons que nous n'avons absolument aucune faille dans la gestion de ces données, qui sont confidentielles, et nous pensons que l'on a une totale confiance en ce que fait le SIEN. Et là, on est en train d'essayer, en fait, d'avoir cette espèce de défiance vis-à-vis du vote électronique, alors qu'en fait, on a déjà un certain nombre de données qui sont, finalement, déjà numérisées. Nous avons vraiment de la peine à comprendre pourquoi tout à coup, maintenant, il faudrait que l'on ait une défiance vis-à-vis des capacités du SIEN à protéger nos données et donc à protéger la démocratie.

Nous ne comprenons pas ce combat, en fait. Nous avons vraiment de la peine à comprendre vos arguments, et nous en sommes navrée, mais la machine est déjà en marche, il y a déjà un certain nombre de données sur le canton que l'on pourrait aller voler et qui sont, à notre avis, en sécurité, par contre. Donc, arrêtons vraiment de peindre le diable sur la muraille.

M. Alain Rapin (LR) : – Pour ne pas rallonger le débat, mais juste préciser que pour le vote électronique, l'équipe qui fait le cryptage ou qui le développe est à Neuchâtel, c'est dans l'Hôtel des Postes. Et pour ceux qui aimeraient y aller et voir comment cela se passe, ils font des portes

ouvertes ce week-end à Neuchâtel, à l'Hôtel des Postes. Donc, ceux qui seraient intéressés à voir comment cela fonctionne et à en apprendre plus, c'est à 500 mètres d'ici, ce week-end.

M. Maxime Auchlin (VL-LC) : – Nous n'allons pas non plus prolonger trop longtemps, mais juste pour surenchérir sur les propos du collègue Andreas Jurt et la question, vraiment, du signal d'un Grand Conseil qui est, à notre sens, inutilement frileux sur cette question et qui manque singulièrement de vision, alors que l'on est un canton qui a été parmi les premiers à avoir le vote électronique, qui était un formidable outil de démocratie ; nous en avons fait l'usage pendant nos études quand nous étions aux États-Unis, nous trouvions cela extrêmement pratique, cela permettait encore d'être actif dans le débat.

Donc, vraiment, nous sommes étonné, notamment quand on voit que l'on se gargarise, effectivement, d'être une « plaque tournante » du numérique et éventuellement de la blockchain en Suisse, alors qu'un signal récent était que la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) lâchait l'environnement blockchain. Maintenant, le Grand Conseil va se demander si cela vaut bien la peine de continuer le vote électronique ou non, pour une enveloppe, nous le rappelons, de 800'000 francs sur un budget de 60 millions de francs. Nous pensons que l'on peut quand même faire cet effort. Les technologies ont passablement évolué, on a beaucoup appris de la première expérience. C'est vraiment le moment, à notre avis, de remettre cela sur la table, et ce n'est pas avec cette enveloppe de 800'000 francs que l'on prend un immense risque, à notre sens.

M. Andreas Jurt (LR) : – Effectivement, nous pensons que l'on peut statuer. Nous avons une statistique de BlackBerry qui classifie au niveau mondial le *cyber risk*, qui dit qu'à 65%, ce sont les États-Unis qui sont exposés, puis après cela descend, avec le Pérou à 2%, mais il n'y a pas la Suisse. Nous ne voulons pas dire que le risque cyber n'existe pas, que le risque zéro n'existe pas, mais simplement, il y a des verrous. Comme M^{me} la conseillère d'État l'a quand même bien expliqué, le SIEN a des compétences ; peut-être que le terme n'est pas approprié, mais nous aimons bien l'expression « *no risk, no fun* ». Si le risque est limité, et nous croyons qu'ici, il est relativement limité si on regarde sur une échelle mondiale, alors n'ayons pas trop peur, sincèrement, de nous lancer avec tous les verrous de sécurité.

M^{me} Yasmina Produit (S) : – Nous sommes un peu surprise de voir que ceux qui mettent dans l'amendement, finalement, un doute raisonnable, qui vient d'être encore évoqué – le risque zéro n'existe pas –, soient simplement cloués au pilori par ceux qui ne voudraient pas rentrer dans la modernité ou dans une actualité plus moderne, pour faire en sorte que le canton de Neuchâtel rayonne en termes d'innovation. Donc, vouloir être, on va dire, prudent, ne veut pas forcément dire que l'on veut ne pas avoir de vote électronique à l'avenir. Nous invitons donc tout le monde et tout un chacun à soutenir cet amendement parce que c'est juste un élément de prudence actuelle. Et peut-être que dans une année, nous serons dans une autre dynamique.

La présidente : – Il ne semble plus y avoir de demandes de prise de parole, nous allons donc pouvoir procéder au vote sur cet amendement.

On passe au vote.

L'amendement est refusé par 57 voix contre 31.

Article premier. – Adopté.

Article 2. –

La présidente : – Pour votre information, en cas d'adoption de ce projet de décret, le texte de cet article sera adapté avec le nom du nouveau département de tutelle, à savoir le Département de la formation, des finances et de la digitalisation.

Article 2. – Adopté.

Articles 3 et 4. – Adoptés.

Article 5. –

La présidente : – Nous sommes en présence d'un amendement de la commission, adopté sans opposition, qui se présente comme suit :

Article 5 (nouvelle teneur)

La répartition des dépenses liées au présent crédit d'engagement en différents crédits d'objets fait l'objet d'une présentation détaillée dans le cadre du rapport annuel sur la gestion et les comptes.

Nous donnons la parole au rapporteur de la commission.

M. Niel Smith (VertPOP) : – Vu les montants importants dont il est question ici et compte tenu de notre inquiétude présentée tout à l'heure quant à la priorisation des projets, cet amendement, initialement proposé par les commissaires socialistes, est proposé et soutenu à l'unanimité par la commission, afin de permettre au parlement de suivre de près l'utilisation des fonds alloués. Vous êtes donc invités à l'accepter à votre tour.

La présidente : – Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas. Y a-t-il une opposition à cet amendement ? Cela ne semble pas être le cas, **l'amendement est accepté.**

Article 5. – Adopté.

Article 6. – Adopté.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final, à la majorité qualifiée des 3/5.

Le projet de décret amendé est accepté par 88 voix sans opposition.

La présidente : – Nous passons au projet de décret n°2. L'entrée en matière est-elle contestée ? Cela ne semble pas être le cas, **l'entrée en matière du projet de décret est acceptée.**

Débat article par article

**Décret
portant octroi d'un crédit-cadre de 31'238'552 francs pour le renouvellement
des infrastructures informatiques 2024-2029**

Article premier. –

La présidente : – Nous sommes en présence d'un amendement de la commission, qui se présente comme suit :

Un crédit d'engagement de 30'000'000 francs est accordé au Conseil d'État sous forme d'un crédit-cadre pour le renouvellement des infrastructures informatiques 2024-2029.

Y a-t-il des oppositions à cet amendement ?

M^{me} Mireille Tissot-Daguette (VL-LC) : – Désolée, nous embêtons juste ! Le groupe Vert'Libéral-Le Centre s'oppose à l'amendement, même si on peut comprendre que quand on a un crédit de 31 millions de francs qui est au franc près, c'est assez étonnant, mais on trouve qu'une coupe aussi longitudinale est aussi étonnante. Du coup, nous nous opposerons à l'amendement.

La présidente : – Nous donnons la parole au rapporteur.

M. Niel Smith (VertPOP) : – On n'est pas tout à fait dans le bon ordre, mais ce n'est pas grave !

L'amendement dont il est question ici, initialement déposé par le groupe VertPOP, propose d'arrondir le montant destiné à ce financement de 1,2 million de francs pour amener la somme finale à 30 millions de francs, ceci afin d'inciter l'administration à prolonger la durée de vie du matériel, sans toutefois remettre en cause les investissements nécessaires à la sécurité.

Cet amendement a été accepté par 12 voix pour et 1 abstention par la commission des finances.

La présidente : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc procéder au vote.

On passe au vote.

L'amendement est accepté par 82 voix contre 13.

Article premier. – Adopté.

Articles 2 à 6. – Adoptés.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final, à la majorité qualifiée des 3/5.

Le projet de décret amendé est adopté par 90 voix sans opposition.

La présidente : – Nous prenons maintenant le projet de loi modifiant la loi sur le guichet sécurisé unique (LGSU). Y a-t-il des oppositions à l'entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas, **l'entrée en matière du projet de loi est acceptée.**

Débat article par article

**Loi
modifiant la loi sur le guichet sécurisé unique (LGSU)**

Article premier de la loi de révision. – Adopté.

Articles 2 et 3 de la loi de révision. – Adoptés.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final.

Le projet de loi est accepté par 86 voix sans opposition.

La présidente : – Dans le cadre de ce rapport, nous devons encore nous prononcer sur le classement de plusieurs propositions.

CLASSEMENT DE PROPOSITIONS

La présidente : – Nous commençons par la proposition de classement du postulat du groupe libéral-radical 15.156, du 23 juin 2015, « Faciliter la vie des entreprises : des économies pour l'État et pour les entreprises ». Le classement est-il combattu ? Ce n'est pas le cas, **le classement du postulat est accepté.**

Nous passons au classement du postulat du groupe socialiste 18.125, du 23 mars 2018, Favoriser le Guichet unique par un bonus financier. Le classement est-il combattu ? Ce n'est pas le cas, **le classement du postulat est accepté.**

Nous avons ensuite le classement du postulat Daniel Ziegler 20.149, du 12 juin 2020, Pour une compensation du coût énergétique de l'éducation numérique. Le classement est-il combattu ? Cela semble être le cas.

M. Patrick Erard (VertPOP) : – Comme cela a été dit pendant notre intervention, nous n'acceptons pas le classement de ce postulat parce que la réponse du Conseil d'État n'est que partielle pour l'instant et il n'y a en tout cas pas de remboursement, même si des efforts ont été faits.

La présidente : – Nous allons donc passer au vote concernant le classement de ce postulat.

On passe au vote.

Le classement du postulat est accepté par 64 voix contre 28.

La présidente : – Nous passons au postulat Anne Bramaud du Boucheron 22.158, du 29 avril 2022, Mesurer les coûts environnementaux et pouvoir choisir la sobriété numérique. Le classement est-il combattu ? Cela ne semble pas être le cas, **le classement du postulat est accepté.**

Nous passons maintenant à la motion du groupe libéral-radical 19.107, du 23 janvier 2019, Actes civiques pour personnes inscrites au Guichet unique. Le classement est-il contesté ? Ce n'est pas le cas, **le classement de la motion est accepté.**

Et, pour terminer, nous passons à la recommandation du groupe libéral-radical, 22.228, du 17 octobre 2022, Stratégie digitale cantonale. Le classement est-il contesté ? Ce n'est pas le cas, **le classement de la recommandation est accepté.**

Concernant le postulat 24.169 et la recommandation 24.170, une suspension de séance est demandée. Nous vous proposons, durant la suspension de séance, de traiter également l'amendement au rapport 24.011, « Établissements médico-sociaux – Cautionnements », qui a été déposé le 24 juin 2024 et dont la recevabilité a été acceptée par le bureau.

M^{me} Mireille Tissot-Daguette (VL-LC) : – Nous proposons de faire quinze minutes de suspension de séance.

La présidente : – Cela nous semble être une bonne proposition. Nous suspendons la séance.

(Suspension de séance.)

La présidente : – Mesdames et Messieurs, nous vous prions de reprendre place. Nous vous

proposons de terminer ce rapport avec le postulat et la recommandation, et nous nous arrêtons là pour ce soir.

POSTULAT

DFFD

24.169, ad 23.044

20 juin 2024, 21h35

Postulat du groupe socialiste

Informatique neuchâteloise et santé au travail

En parallèle des développements informatiques prévus dans le rapport 23.044, Informatique neuchâteloise, le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'étudier et d'identifier les mesures nécessaires ainsi que les moyens adéquats pour préserver la santé au travail face à la digitalisation croissante.

Il s'agira en particulier de traiter de l'effet de l'augmentation du temps passé devant un écran sur la santé neurologique, visuelle et comportementale. Le droit à la déconnexion des collaborateur-trice-s de l'État ainsi que les impacts de la fragmentation du temps de travail et du télétravail devront également être abordés.

Développement

Les crédits d'engagement sollicités par le Conseil d'État auprès du Grand Conseil dans le cadre du rapport 23.044 contribuent à l'intensification de la numérisation des processus administratifs. Cette dynamique est souhaitable sur certains points et surtout inéluctable dans son ensemble. Le groupe socialiste est toutefois convaincu que l'impact de cette numérisation sur la santé des collaborateur-trice-s doit être pris au sérieux et faire l'objet de mesures adéquates.

Le rapport 23.044 ne traite pas de la santé au travail, ni du droit à la déconnexion. Le groupe socialiste propose dès lors un postulat pour que ces points fassent l'objet d'une réflexion en parallèle. De plus, ce postulat s'inscrit dans les mesures à entreprendre pour garantir l'intégrité numérique et la protection du droit à une vie hors ligne.

Première signataire : Anne Bramaud du Boucheron.

La présidente : – Ce postulat est-il combattu ? Cela semble être le cas.

M. Damien Humbert-Droz (LR) : – Durant l'interruption de séance, le groupe libéral-radical a donc traité des deux objets déposés après les séances de groupe.

Si notre groupe n'est pas insensible, nous croyons qu'il faut être très objectif face à la problématique soulevée, face à, globalement, ce que le groupe socialiste considère comme une préoccupation d'importance, l'impact sur la santé neurologique, visuelle et comportementale, mais aussi sur le droit à la déconnexion. Ce sont donc des éléments auxquels notre groupe n'est pas insensible.

Il convient toutefois, là aussi, comme nous en avons discuté que ce soit sur le vote électronique ou sur d'autres objets, de ne pas considérer les Neuchâtelois comme très différents d'autres populations, qu'elles soient helvétiques ou encore plus globales, au niveau mondial. Donc, vouloir prévoir, au travers de ce postulat, un rapport du Conseil d'État sur ces éléments spécifiques nous semble un peu exagéré, considérant aussi qu'il s'agit de mobiliser des ressources pour établir ce rapport.

Donc, globalement, notre groupe est plutôt opposé à ce postulat, tout en considérant, nous le répétons, que certains de ses fondements, que certaines de ses préoccupations méritent d'être étudiés. Doivent-ils l'être au travers de ce postulat ? Nous n'en sommes pas persuadés.

La présidente : – La première signataire souhaite-t-elle développer ce postulat ?

M^{me} Anne Bramaud du Boucheron (S) : – Malgré l'heure tardive, nous allons essayer de vous convaincre de soutenir ce postulat malgré la prise de position du groupe libéral-radical.

Nous saluons le travail réalisé en commission Fiscalité sur le rapport 23.144. Malgré cela, nous tenons à déplorer quand même un traitement uniquement financier sur le sujet de la digitalisation. Cela a déjà été souligné au moment du traitement du rapport.

Effectivement, la digitalisation des services publics est en marche et, d'un côté, il est tout à fait normal de vouloir rester dans la course, de se maintenir au niveau des autres collectivités supracantoniales, de garantir une interopérabilité toute fédérale, et pourtant, de l'autre côté, des adaptations de l'environnement de travail adviendront.

La digitalisation de l'État amènera, pour certains des collaborateurs, une diminution de la relation directe au public, une mise à distance des collaborateurs avec l'augmentation du télétravail, l'utilisation de FlexOffice, une polyvalence des plateformes numériques et une accessibilité rendant difficile la déconnexion, l'augmentation du rythme de travail due à la possibilité d'une communication immédiate, qui brouille la frontière entre la vie personnelle et la vie professionnelle, et parfois, des exigences possiblement paradoxales en lien à la non-déconnexion : cela pourrait devenir un critère de performance.

Des études donnent à voir des conséquences sur la santé mentale, avec l'isolement social qui en découle, sur l'augmentation des troubles physiques ; on parle de troubles posturaux, visuels, etc. Une étude, l'enquête Esener 2019, qui a été réalisée par l'agence d'information de l'Union européenne (UE) en matière de sécurité et de santé au travail, montre que moins d'une entreprise sur quatre qui utilisent des technologies numériques dans l'UE a organisé des discussions sur les possibles effets de ces technologies sur la sécurité et la santé des travailleurs.

Alors, oui, la technologie numérique n'est ni bonne ni mauvaise en soi, elle sera ce que nous en ferons, mais il est de notre avis de demander à l'État plus que de la vigilance, de la proactivité et des moyens concrets de prévention. Pour faire le lien avec l'intervention du député Damien Humbert-Droz, c'est tout à fait en lien avec l'intention du service de la santé publique d'augmenter les budgets de prévention pour, effectivement, ne pas louper le coche du soin à prendre des collaborateurs et de la population.

Donc, en conclusion, la digitalisation doit être accompagnée d'une réflexion approfondie sur ses impacts humains et organisationnels pour que les bénéfices attendus, auxquels vous croyez tous, ne se transforment pas en de nouveaux risques. Un accompagnement adapté et des mesures préventives permettront de maximiser les avantages, tout en minimisant les inconvénients pour les travailleurs et les citoyens.

M^{me} Mireille Tissot-Daguette (VL-LC) : – Le groupe Vert'Libéral-Le Centre refusera ce postulat. Même si on peut comprendre les préoccupations des signataires, une grande partie de ces préoccupations sont déjà prises en compte dans la loi du travail, et, pour nous, il n'est pas nécessaire de déposer ce postulat.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) : – Pour le groupe UDC, ce postulat n'a effectivement pas lieu d'être. Quand on parle de surconsommation d'écrans, de droit à la déconnexion, d'outils électroniques, c'est avant tout, quand même, un combat à mener sur le plan personnel. Cela commence, par exemple, par ne pas consulter son téléphone avant d'avoir mis un pied hors du lit ; par ne pas consulter ses notifications Facebook, Instagram, WhatsApp pendant que l'on boit son café le matin ; par ne pas regarder le fil d'actualité sur TikTok pendant le trajet en bus ou en train vers son lieu de travail ; par ne pas passer ses pauses avec ses collègues ou ses amis à regarder les dernières vidéos marrantes sur YouTube ou les dernières photos Snapchat qu'untel ou unetelle nous a envoyées, et ensuite par ne pas répéter cette routine en rentrant du travail, pendant le souper, ou encore se mettre devant la télé le soir avant d'aller se coucher, non sans avoir une dernière fois regardé son téléphone pour envoyer un ultime message à ses copains, ses collègues.

Bref, vous l'aurez compris, c'est avant tout une question personnelle, c'est avant tout sur le plan personnel qu'il faut déjà lutter sur les problèmes liés aux écrans ou à la surconsommation numérique, avant de vouloir s'atteler à vouloir, une fois de plus, traiter la fonction publique de manière différente quant à sa consommation des outils numériques, ce qui pourrait d'ailleurs glisser sur une énième fragmentation du travail, alors que, finalement, les professions, notamment dans l'administration, requièrent inéluctablement l'usage des outils informatiques. S'il y a un endroit où il

faut les consommer, c'est bien sur son lieu de travail avant tout.

M. Patrick Erard (VertPOP) : – Comme la première signataire, la prévention et la promotion de la santé font partie des préoccupations essentielles des membres du groupe VertPOP.

Nous l'avons d'ailleurs clairement signalé lors de notre intervention sur l'entrée en matière. Au surplus, notons qu'accessoirement, l'écran est non seulement l'interface dans notre vie professionnelle, mais également lors de notre temps libre. Il est donc raisonnable et pertinent d'étudier ce que cela représente de manière plus spécifique sur la santé pour le personnel de notre administration.

C'est donc à l'unanimité que nous accepterons ce postulat.

La présidente : – Y a-t-il encore des demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc voter sur l'acceptation de ce postulat.

On passe au vote.

Le postulat est accepté par 47 voix contre 42.

RECOMMANDATION

DFFD

24.170, ad 23.044

21 juin 2024, 13h15

Postulat du groupe VertPOP

Pour une campagne cantonale d'information, de promotion de la santé et de prévention auprès de la population neuchâteloise sur les risques liés à l'usage des outils numériques

Le Conseil d'État est invité à élaborer et à coordonner une campagne d'information, de promotion de la santé et de prévention sur les risques tant sanitaires que psychosociaux liés à l'usage excessif des outils numériques, pour toute la population, quel que soit l'âge.

Développement

Suite au rapport 19.032, Éducation numérique, et à la stratégie digitale cantonale, le rapport 23.044, Informatique neuchâteloise, est un jalon de plus dans le développement de l'utilisation des outils numériques, tant pour l'administration cantonale que pour les administrés.

Cette incitation forte pour la population à s'équiper d'appareils numériques et à utiliser ces outils au quotidien, notamment pour ses relations avec l'État, favorise aussi un usage purement privé. Or, on le constate de plus en plus, si ces outils permettent des simplifications dans les processus, une accélération des démarches, une diminution des déplacements et de nombreux avantages pour l'analyse et la statistique, le tout-digital apporte aussi son lot de problèmes de santé publique.

On relèvera particulièrement :

- La problématique de la captation excessive de l'attention exercée par les outils numériques, qui peut avoir des conséquences plus ou moins graves sur les individus, ce indépendamment de leur âge : des troubles de la concentration, des troubles de l'attention, des difficultés d'apprentissage, des risques d'obésité, de troubles musculosquelettiques, de myopie ou encore, pour la petite enfance, un retard de développement psychosocial, du langage, de la motricité, pour ne citer que les principaux ;
- Les risques en lien avec les réseaux sociaux, dont le cyberharcèlement ;
- Des troubles somatiques dus à l'électrosensibilité et les autres effets dus aux rayonnements des téléphones portables, comme l'atteinte à la fertilité.

À ce propos, le Conseil d'État, dans son rapport [19.032](#), pages 12-13, relevait les risques sanitaires et de dépendances, ainsi que la nécessité de mener une campagne cantonale de prévention : «

L'éducation aux médias recouvre la prévention des risques liés à l'utilisation des outils numériques et la promotion des bons usages. Ces éléments font partie du cursus de l'éducation numérique. [...] Il serait opportun d'élargir le programme à des interventions en lien avec les risques sanitaires et de dépendances relatifs à l'utilisation excessive des technologies. [...] Un message cantonal augmente les chances d'atteindre une majorité de parents. »

Dans ce sens, le canton du Valais, par exemple, a établi une stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé, intitulée [Éducation numérique](#), qui propose « un ensemble de mesures à destination des enfants et adolescent-e-s, des parents et des enseignant-e-s tout au long d'un parcours de formation ».

Qu'en est-il dans notre canton pour la population en général ?

Le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnelles et les professionnels des établissements scolaires (CAPPES) dispose certes d'un certain nombre de ressources sur ce thème, mais qui ne sont pas librement accessibles, et les mesures cantonales publiques (hors cadre scolaire), le cas échéant, sont restées très discrètes.

Aussi, le Grand Conseil invite le Conseil d'État à élaborer et coordonner, avec les partenaires engagés sur ces thématiques, des campagnes régulières d'information, de promotion de la santé et de prévention des risques tant sanitaires que psychosociaux que peut induire l'utilisation des outils numériques à destination de toute la population neuchâteloise.

Première signataire : Brigitte Neuhaus.

La présidente : – La première signataire souhaite-t-elle développer cette recommandation ?

M^{me} Brigitte Neuhaus (VertPOP) : – Trois heures et trente minutes par jour en semaine hors du cadre scolaire et plus de cinq heures le week-end, c'est le temps moyen passé sur les écrans par les jeunes en 2022. La tendance est à la hausse.

Depuis 2017, l'usage d'internet fait partie des enquêtes de santé de l'Office fédéral de la santé (OFS) sur la population suisse. Il est considéré comme un déterminant de la santé. Selon les indices utilisés par l'OFS, la proportion de jeunes souffrant d'un usage problématique d'internet a doublé en cinq ans pour la catégorie des 15-24 ans, passant de 11% en 2017 à 22% en 2022. À ce groupe, on peut ajouter les 19% des 15-24 ans qui en ont un usage qualifié de symptomatique, ce qui fait environ 40% des jeunes qui sont impactés dans leur vie quotidienne par l'usage d'internet.

Les impacts négatifs reconnus aujourd'hui ne sont pas anodins. On citera les atteintes à la qualité et à la quantité de sommeil, les atteintes à la capacité d'apprentissage, à la capacité de concentration et d'attention, ou encore le développement de la gestion des émotions qui peut être perturbé, le cyberharcèlement, l'isolement social ou enfin une détérioration de la santé mentale, pour ne citer que quelques exemples.

Nombre de parents se trouvent démunis face à leurs adolescents dans la gestion du temps de connexion ou face à un usage excessif des outils numériques. De même, les parents d'enfants en bas âge ignorent ou se questionnent sur les risques de l'usage des écrans par leurs enfants d'âge préscolaire, alors qu'eux-mêmes ont leur attention très, trop souvent captée par leur écran. Enfin, les personnes hypersensibles à l'électromagnétisme sont en constante augmentation.

Or, le rapport 23.044 qui nous occupe aujourd'hui est un jalon de plus dans le développement de l'utilisation des outils numériques tant pour l'administration cantonale que pour les administrés. L'augmentation des prestations en ligne, l'augmentation des connexions sans fil, telle que visée dans le projet pour notre administration cantonale, l'utilisation de smartphones, d'ordinateurs portables connectés par WiFi et le FreeWiFi développé dans l'espace public : tous ces éléments participent à l'hyperconnexion et à l'augmentation de l'électromagnétisme.

Si le rapport 19.032, Éducation numérique, relevait qu'il serait « *opportun d'élargir le programme à des interventions en lien avec les risques sanitaires et de dépendances relatifs à l'utilisation excessive des technologies* », les dimensions sanitaires et psychosociales, la santé au travail ou le droit à la déconnexion sont totalement absents du rapport 23.044 et son annexe.

Certes, ces rapports traitent de la charge environnementale, de l'atteinte aux différentes ressources et des coûts énergétiques du digital, ce qui est déjà un pas important. Par contre, l'impact sur la santé humaine lié à l'extraction de métaux rares, aux transports et aux déchets ou à l'usage excessif

des outils numériques est laissé de côté. Quant aux réseaux sociaux, ils n'y sont que très brièvement abordés sous les seules dimensions de la consommation des données et des coûts énergétiques. Les conséquences néfastes potentielles sur la santé et la santé mentale citées précédemment ne sont pas évoquées.

C'est pour combler cette lacune que la recommandation 24.170 demande au Conseil d'État d'élaborer et de coordonner une campagne d'information, de promotion de la santé et de prévention sur les risques tant sanitaires que psychosociaux liés à l'usage excessif des outils numériques, campagne destinée à toute la population neuchâteloise.

Le but est d'intensifier la sensibilisation qui se fait déjà dans le cadre scolaire ou parascolaire et de l'étendre à destination de toute la population, afin que les mesures de prévention et les bonnes pratiques gagnent en visibilité, soient mieux comprises et puissent être appliquées.

De plus, même si, actuellement, un usage excessif des outils numériques touche principalement les adolescents et les jeunes adultes, la campagne doit s'adresser à toute la population adulte, car celle-ci doit endosser un rôle crucial dans l'accompagnement et l'encadrement des jeunes, que ce soit au sein des familles, des milieux scolaires ou des milieux professionnels.

Enfin, nous rappellerons que, parallèlement à ces campagnes, la mise à disposition en suffisance de structures d'accueil de la petite enfance, d'espaces dédiés aux activités sportives et de loisirs pour les jeunes et moins jeunes participera aussi à assurer une vie équilibrée favorable à la santé mentale et physique de la population. Mais ce dernier point n'est pas l'objet de la présente recommandation.

Nous vous remercions pour votre attention malgré l'heure tardive et vous invitons à soutenir cette recommandation.

La présidente : – Nous avons cru comprendre que cette recommandation était combattue. Y a-t-il encore des demandes de prise de parole ?

M. Damien Humbert-Droz (LR) : – Effectivement, le groupe libéral-radical, tout comme pour le précédent postulat, s'il ne se fait pas d'illusions sur, peut-être, l'issue du vote, souhaite quand même relever que parmi les éléments souhaités dans le développement de la recommandation – même si nous n'aurons finalement pas grand-chose à en dire, puisque le Conseil d'État, en cas d'acceptation, en fera ce qu'il en veut et considère peut-être d'ailleurs déjà que les campagnes de prévention liées à l'utilisation de l'informatique, des outils informatiques au sens large, font partie des objectifs à l'attention d'une part des plus jeunes publics, et cet élément-là existe déjà au travers du programme scolaire –, peut-être y a-t-il ici, dans notre société, une brèche dans l'éducation numérique, et l'élément peut être d'intérêt, et peut-être que des populations ou en tout cas des générations qui ne sont pas nées avec des outils informatiques entre les mains n'ont pas la même sensibilité à l'éducation vis-à-vis des plus jeunes publics. Et cet élément-là est peut-être à relever, et peut-être que la campagne, telle qu'elle a été développée aussi par la première signataire de la recommandation, peut faire sens.

Néanmoins, en demander toujours plus sur des objets où, finalement, la spécificité neuchâteloise que nous mentionnions tout à l'heure en parlant du postulat est là aussi un leurre. C'est notre société, qu'on le veuille ou non, qui est confrontée à cette évolution de la numérisation et du contact au quotidien avec les outils informatiques.

Lorsque nous venons de débloquer 60 millions de francs, d'une part, pour l'informatique, deux fois 30 millions de francs, plutôt sur la partie développement des systèmes d'information, nous croyons qu'il faut être clair que derrière cet élément-là, il y a une volonté d'améliorer l'offre de l'État vis-à-vis du citoyen dans l'usage des différents outils informatiques. Donc, nous ne nous opposons pas, nous le répétons, de front à de telles campagnes, mais nous souhaitons quand même relativiser les choses et, si cela est possible pour le Conseil d'État, d'intégrer cela aux campagnes de prévention habituelles et de ne pas en refaire une couche supplémentaire.

M^{me} Mireille Tissot-Daguette (VL-LC) : – Nous accepterons cette recommandation, même si, en effet, dans le développement, certains points ne plaisent pas à tout le monde. Mais nous pensons que les écrans sont un vrai risque et que des campagnes d'information doivent être mises sur pied, surtout chez les plus jeunes, avec une certaine sensibilité. On peut constater de plus en plus que, dans le

domaine de l'addiction, les écrans en font partie pleinement, et dans les tout jeunes âges, les parents doivent aussi être prévenus des risques sur le développement de l'enfant, qui se font de plus en plus sentir dans des études, avec des troubles du langage. Nous pensons que ce sont quand même des points qui doivent être soulevés. C'est le cas à tout âge, mais nous pensons qu'il y a des publics cibles différents et qui doivent rentrer dans les campagnes de sensibilisation déjà faites par l'État.

M. Antoine de Montmollin (S) : – Même si la recommandation est par certains aspects un peu trop généraliste aux yeux du groupe socialiste pour être pleinement efficace, elle va dans le bon sens et elle permet de compléter judicieusement le rapport du Conseil d'État et la discussion que nous avons eue cet après-midi. Nous l'accepterons donc à l'unanimité.

La présidente : – Il ne semble plus y avoir de demande de prise de parole. Nous vous proposons donc de passer au vote sur cette recommandation.

On passe au vote.

La recommandation est acceptée par 70 voix contre 20.

La présidente : – Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un bon retour chez vous. À demain !

Séance levée à 22h00.

La présidente,

M.-C. FALLET

Le secrétaire général,

M. LAVOYER-BOULIANNE

TRENTE-DEUXIÈME SESSION DE LA 51^e LÉGISLATURE

Session du Grand Conseil des 25 et 26 juin 2024

Séance du mercredi 26 juin 2024, à 8h30, au Château de Neuchâtel

Présidence de M^{me} Mary-Claude Fallet, présidente

PARTIS REPRÉSENTÉS AU GRAND CONSEIL ET GROUPES POLITIQUES

Les partis représentés au Grand Conseil forment cinq groupes désignés par les sigles suivants :

LR	Groupe libéral-radical	groupe formé par les membres du parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
S	Groupe socialiste	groupe formé par les membres du parti socialiste neuchâtelois (PSN)
VertPOP	Groupe VertPOP	groupe formé par les membres du parti Les Verts et du parti ouvrier et populaire (POP) ¹⁾
UDC	Groupe Union démocratique du centre	groupe formé par les membres de l'Union démocratique du centre (UDC)
VL-LC	Groupe Vert'Libéral-Le Centre	groupe formé par les membres du parti Vert'Libéral (VL) et du parti Le Centre (LC) ²⁾

PRÉSENCE

Présents : 89 députées et députés, 9 députées suppléantes et députés suppléants

<i>Députées et députés excusés</i>	<i>Députées suppléantes et députés suppléants en remplacement</i>
M ^{me} Patricia Borloz	M ^{me} Edith Aubron Marullaz
M ^{me} Anita Cuenat	M. David Moratel
M ^{me} Katia Della Pietra	M ^{me} Françoise Jeanneret
M. Arnaud Durini	–
M ^{me} Cloé Dutoit	M. Yves Pessina
M. Richard Gigon	M ^{me} Catherine Loetscher
M. Armin Kapetanovic	M ^{me} Ella Romelli
M ^{me} Pascale Ethel Leutwiler	M. Olivier Favre-Bulle
M. Sébastien Marti	–

1) Le soulignement d'une lettre du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.
Exemples : groupe VertPOP : membre des Verts = VertPOP, membre du POP = VertPOP.

2) Le soulignement de lettres du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.
Exemples : groupe VL-LC : membre VL = VL-LC, membre LC = VL-LC.

M. Ahmed Muratovic

M^{me} Jacqueline Zosso

M^{me} Sophie Rohrer

M. Alain Rabin

La présidente : – Bonjour à toutes et à tous.

En vue des débats, nous vous rappelons aujourd'hui encore que, suite à l'adoption d'une nouvelle disposition de notre loi d'organisation, il vous revient d'annoncer en préambule de vos prises de parole vos éventuels liens d'intérêts avec le sujet traité. Il peut notamment s'agir d'un mandat exercé au niveau d'une association, d'une fondation, d'un établissement de droit public, d'une société ou d'une collectivité. Cela n'implique pas la récusation formelle, mais contribue à une meilleure transparence du débat.

Nous profitons également de l'occasion pour vous rappeler que cette session est la dernière qui se tient selon le modèle qu'on lui connaît. En effet, conformément aux modifications apportées à la loi d'organisation du Grand Conseil le 1^{er} novembre 2022, notre parlement continuera de siéger en sessions ordinaires dix fois par année, mais dorénavant à raison de deux séances le mardi, ainsi qu'une séance le mercredi matin à l'occasion de l'examen du budget.

PROPOSITIONS DÉPOSÉES

Les propositions suivantes ont été déposées et transmises aux membres du Grand Conseil et du Conseil d'État :

DDTE

24.175

25 juin 2024, 22h04

Interpellation des députés Vert'Libéraux

Un pas en avant, deux pas en arrière : de l'insoutenable immobilisme neuchâtelois dans les développements éoliens

À la lumière de l'annulation des permis de construire qui concernent le projet de parc éolien de la montagne de Buttes, les signataires formulent les questions suivantes à l'attention du Conseil d'État :

- La motivation de la décision de justice est-elle issue d'une interprétation d'un-e juge, d'une loi ou d'un règlement ?
- Un tel cas de figure est-il arrivé ailleurs en Suisse, notamment dans les autres cantons romands ?
- Quel est l'impact de cette décision de justice sur le reste des parcs éoliens projetés ?
- Était-il connu du Conseil d'État que la question du modèle d'aérogénérateur pouvait mener à une décision de justice défavorable à l'avancée des projets ?
- En tenant compte de la décision du Tribunal fédéral, rapportée par la presse le 17 novembre 2023, de rejeter les recours concernant, justement, la montagne de Buttes, y a-t-il lieu d'anticiper un cas similaire pour cette décision de justice ?
- Plus de dix ans après la votation, quand le canton de Neuchâtel pourra-t-il enfin brancher son premier parc éolien ?

Développement

D'emblée, il convient de rappeler que la population neuchâteloise a massivement plébiscité les cinq parcs éoliens soumis au vote du 18 mai 2014, soit il y a dix ans ! Et, dernièrement, la loi sur l'énergie a été acceptée massivement au niveau fédéral. En 2020, l'auteur s'inquiétait, dans son [interpellation 20.140](#), de la lenteur de la concrétisation des projets éoliens dans le canton de Neuchâtel. Les signataires ne peuvent donc que s'agacer de ce nouvel accroc, qu'ils considèrent comme un énième déni de démocratie, et s'inquiètent de l'érection au rang de discipline olympique de l'état d'esprit « *not in my backyard* ».

Voici désormais que le modèle d'éolienne doit être connu pour confirmer un permis de construire. Une décision de justice et une interprétation de la loi peu visionnaires à notre sens. Il y a de quoi être inquiet : l'ensemble des projets neuchâtelois est-il sur la sellette à la suite de cette décision ? Il y a de quoi, aussi, redouter un prolongement insupportable des procédures : avec l'annulation du permis, une nouvelle demande devra être émise, ouvrant à son tour de nouvelles possibilités de recours.

Sachant aussi que les modèles d'aérogénérateurs évoluent vers de meilleurs rendements, il s'agit d'une position frontalement opposée aux énergies renouvelables. Exiger un modèle au moment du dépôt, notamment au vu de la lenteur extrême des projets, est un formalisme dont le but caché n'est que l'échec de toute procédure visant à la concrétisation d'un parc éolien. Elle semble par ailleurs parfaitement contre-productive : y aurait-il dès lors lieu de donner un permis pour un modèle d'éolienne vieux de vingt ans (donc moins efficient, plus bruyant, etc.) ? Le temps de concrétisation des projets est si long qu'en cas d'obsolescence des turbines choisies initialement, si elles ne devaient plus être disponibles, un retour à zéro systématique semblerait inévitable, provoquant à coup sûr le découragement des promoteurs desdits projets.

Il nous semble, en conclusion, que la lecture très formaliste du Tribunal cantonal est douteuse, alors que le canton s'est imposé, par son Plan climat, la neutralité carbone à 2040. Le temps presse et les manœuvres dilatoires des opposants, qui contredisent la *vox populi*, ne cessent de retarder le progrès du canton vers un futur décarboné, alors que la Suisse est régulièrement mise à l'index pour son inaction climatique.

Premier signataire : Maxime Auchlin.

Autres signataires : Brigitte Leitenberg, Magali Brêchet, Aël Kistler, Jennifer Hirter, Caroline Plachta, Pierre-Yves Jeannin, Mireille Tissot-Daguette, Sarah Pearson Perret, Sébastien Marti.

ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX – CAUTIONNEMENTS**24.011**

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

à l'appui

d'un projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement d'un montant de 65'000'000 francs, destiné au cautionnement d'emprunts pour la modernisation et le développement des infrastructures des établissements spécialisés (EMS et pensions)

(Du 14 février 2024)

Propositions de la commission parlementaire

M^{me} Magali Brêchet occupe le siège de rapporteur.

Débat d'entrée en matière

La présidente : – Nous sommes dans un débat libre. La parole est à la rapporteure.

M^{me} Magali Brêchet (VL-LC) : – La commission Santé s'est réunie le 25 avril 2024 pour débattre du rapport 24.011, en présence du chef du Département de la santé, des régions et des sports (DSRS), d'une chargée de missions au DSRS, du chef du service de la santé publique (SCSP) et d'une juriste du service juridique (SJEN).

Le rapport 24.011 s'inscrit dans la continuité des travaux relatifs à la planification médico-sociale (PMS). Le rapport 12.013 PMS du 14 mars 2012 contenait déjà des projections de l'évolution des besoins liée au vieillissement démographique dans le domaine des établissements médico-sociaux (EMS).

Le présent rapport propose d'octroyer un crédit-cadre d'engagement d'un montant de 65 millions de francs, destiné au cautionnement d'emprunts pour la modernisation et le développement des infrastructures des établissements spécialisés, EMS et pensions.

Ce rapport fait suite à l'accès de certains exploitants aux marchés financiers. Environ la moitié d'entre eux sont devenus financièrement assez solides pour accéder par eux-mêmes aux marchés financiers et envisager des constructions ou rénovations ; pour l'autre moitié, cela n'est pas possible. Afin de leur donner les moyens de concrétiser leurs projets et de répondre aux besoins cantonaux estimés par la PMS d'ici 2035, l'État propose donc de les soutenir avec un cautionnement simple.

Les projets soumis nécessiteront 434 millions de francs d'investissements au total. L'État cautionnera 15% de ce montant, soit 65 millions de francs.

Certains commissaires ont relevé que la problématique d'engorgement des lits d'hôpitaux en attente de placement en EMS avait déjà été longuement évoquée en 2022.

Une commissaire a relevé que le rapport prévoit davantage de lits, mais pas davantage de soignants, ce qui pose la question du recrutement du personnel nécessaire pour la prise en charge des personnes âgées.

Des commissaires ont soulevé la nécessité de prendre en compte le réchauffement climatique lors du choix des matériaux à utiliser pour la rénovation ou construction d'EMS. Les représentants du SCSP et du DSRS ont confirmé que les directives sur l'architecture exigent des constructions à l'aide de poteaux et de dalles, ce qui encourage le recyclage et la réaffectation des espaces, toutes sortes de cloisons pouvant facilement être adossées à des poteaux ou en être détachées. En outre, le Conseil d'État a validé dernièrement un arrêté favorisant l'usage du bois local dans la construction.

Il a été répondu de la manière suivante aux questions des commissaires.

Le Val-de-Travers dispose déjà actuellement d'un trop grand nombre de lits par rapport aux besoins exprimés. En vertu de la projection du vieillissement démographique d'ici à 2035, une baisse du nombre de lits a donc été prévue dans cette région pour éviter une surcapacité.

Les 65 millions de francs de cautionnement répondent essentiellement aux besoins d'agrandissement ou de rénovation d'établissements existants, et ne seront, en principe, pas alloués à des investisseurs étrangers.

L'urgence à démarrer les travaux dans certains EMS ne devrait pas engorger le pilotage des projets par le service des bâtiments (SBAT), mais, le cas échéant, des ajustements des équipes seraient possibles.

Concernant les éventuelles faillites, « *le cautionnement de l'État apporte des garanties aux instituts bancaires en cas d'insolvabilité d'un EMS, ce qui a pour corollaire des taux d'intérêt plus avantageux par rapport au marché standard* », selon le rapport 24.011 du Conseil d'État.

Le cautionnement est libéré via un crédit d'engagement. Il n'y aura aucune dépense effective de l'État, qui cautionnera les prêts que contracteront les porteurs de projets auprès des établissements bancaires.

Au vu des moyens nécessaires pour se mettre aux normes, certains exploitants éprouveront des difficultés à s'adapter et annonceront la fin de leur exploitation. Actuellement, 527 lits ne sont plus aux normes et s'avèrent difficilement adaptables ; il est prévu de les compenser. Quinze EMS devront être construits dans les onze prochaines années, ce qui représente un défi. Cependant, de nombreux investisseurs ont fait part de leur intérêt à les construire. Le service est très optimiste à cet égard. La difficulté consiste essentiellement à trouver les parcelles nécessaires en zone d'utilité publique, surtout sur le Littoral.

Concernant l'entrée en matière, à l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret, puis de le modifier comme suit.

À l'article premier : « *Le Conseil d'État est autorisé à donner le cautionnement simple pour la modernisation et le développement des infrastructures des établissements spécialisés à concurrence d'un crédit-cadre d'engagement de 65 millions de francs, en garantie des emprunts bancaires souscrits par les établissements médico-sociaux.* » Cet amendement de la commission a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Le groupe Vert'Libéral-Le Centre a proposé de rattacher le traitement du postulat 24.148 au présent rapport, car il estime que leurs thématiques sont liées. Un traitement conjoint permettrait de réfléchir à la manière de rapprocher les crèches et les EMS d'un point de vue architectural. Les enfants auraient leur espace personnel, de même que les personnes âgées. Le but est de créer des espaces communs où les rencontres intergénérationnelles peuvent avoir lieu. Le groupe Vert'Libéral-Le Centre a aussi demandé si la commission Santé acceptait de se saisir de ce postulat en son nom. Les députés ont fait part d'un préavis négatif, car, selon une majorité de la commission, le rapport concerne les infrastructures des EMS et non leur mission.

En conclusion, la commission Santé vous suggère d'accepter ce projet de décret ainsi que l'amendement de la commission.

La présidente : – Nous donnons la parole aux groupes.

M. Mathias Gautschi (S) : – C'était juste pour suggérer à la rapporteure de parler dans son micro pour qu'on la comprenne bien du fond de la salle. Sinon, nous n'avions pas d'avis, ce n'est pas à nous de parler au nom du groupe.

M^{me} Aurélie Gressot (VertPOP) : – Le groupe VertPOP a pris connaissance du rapport 24.011 avec un projet de décret, afin d'octroyer aux EMS qui en feraient la demande un cautionnement pour leur emprunt pour différents projets d'amélioration, de rénovation ou de construction. Pour notre groupe, il est essentiel de garantir à nos aînés des conditions dignes et des lieux de vie adaptés à leurs besoins, qui soient agréables et qui permettent de favoriser une vie sociale. Notre groupe acceptera le rapport afin de donner les moyens d'atteindre ces objectifs. Cependant, quelques doutes et inquiétudes subsistent.

En effet, le vieillissement de la population et l'augmentation du besoin en places demanderont, comme mentionné dans le rapport, une augmentation du personnel soignant – cela a été évoqué – et 15 EMS devront être construits durant cette prochaine décennie. Des défis de taille, donc, et des besoins qui susciteront convoitises du privé et mobiliseront énormément de ressources et d'adaptations dans un domaine qui semble déjà bien fragile et vulnérable.

Les charges engendrées par ces différentes pressions, par ces différents chantiers, ne doivent pas se reporter sur le dos de nos aînés et du personnel qui devront faire face au stress engendré par tous ces changements à venir. Travailler dans un environnement agréable et bien pensé est d'une grande importance. De bonnes conditions de travail avec des salaires suffisants pour boucler ses fins de mois doivent aussi être au cœur de nos préoccupations. Ce sont toutes ces conditions qui permettront d'arriver à créer un environnement sain, vivant, stimulant l'esprit d'équipe et de coopération, essentiel donc pour que les structures puissent garantir le mieux-être au travail et, *de facto*, une meilleure prise en charge des résidents.

Concernant l'amendement de la commission, celui-ci sera accepté par notre groupe.

Nous avons pris connaissance également de l'amendement du groupe socialiste, déposé après la fin des travaux de la commission. Même si nous pouvons comprendre le fond de l'inquiétude exprimée, notre groupe sera partagé. Nous avons besoin encore d'entendre les arguments du Conseil d'État par rapport à cela, et nous nous positionnerons en conséquence.

M^{me} Amina Chouiter Djebaili (S) : – Nous débattons aujourd'hui du rapport 24.011 du Conseil d'État qui discute la possibilité d'un projet de décret portant octroi d'un montant de 65 millions de francs destiné aux cautionnements d'emprunts pour la modernisation et le développement des infrastructures des établissements spécialisés : établissements médico-sociaux et autres pensions, accueil de jour et de nuit, etc.

Nous n'allons pas reprendre l'historique de la planification médico-sociale, mais nous souhaiterions juste apporter trois points dans le fil conducteur. Cette PMS est arrivée en 2012, le second rapport en 2015 donnait les orientations stratégiques du Conseil d'État, et le troisième rapport en 2021 faisait l'état des lieux de l'avancement des travaux et annonçait les prévisions et les actions futures.

Dans sa partie prospective, ce dernier rapport de PMS aborde l'importance de l'évaluation du parc immobilier des EMS, qui est maintenant connu par ce rapport, et celle de mettre en place des dispositions qui révisent le règlement sur l'autorisation d'exploitation et la surveillance des institutions (RASI).

Il apparaît donc, à la lecture des différents rapports de la PMS, que les enjeux, les défis et l'organisation de la santé autour des aînés et des personnes fragilisées ont pris différentes trajectoires, nécessaires à l'évolution actuelle et à la prise en charge complexe de cette frange de la population.

L'importance du maintien au domicile a été maintenant bien investiguée, avec la mise en place de la loi sur l'accompagnement et le soutien à domicile (LASDom), la reconnaissance de NOMAD comme une organisation de droit public et la création de l'association Accueil Réseau Orientation Santé et Social (AROSS) : tous ces acteurs pour soutenir les personnes dans leur milieu de vie et leur permettre de maintenir une organisation des soins autour de la personne aînée.

Mais, à un moment donné de la vie, il arrive que le maintien à domicile ou en appartement protégé, malgré toute la volonté de la personne, des soignants, des proches, du Conseil d'État et de tout le monde ne soit plus possible.

Ce rapport 24.011 qui nous est soumis lance donc cette phase de développement de la PMS, phase urgente pour la création et la rénovation des EMS. Ces besoins ont été évalués et bien décrits dans le rapport avec les besoins financiers qui y sont relatés. C'est une réponse aux besoins liés au vieillissement démographique, avec un chiffrage des besoins en investissements et, comme nous vous l'avons dit, du nombre d'EMS.

Ce rapport permet de mettre un cadre au soutien de l'État aux EMS qui ne disposent pas d'une capacité d'autofinancement suffisante et de leur donner ainsi accès à des emprunts bancaires qui permettront le financement du développement et de la modernisation de leurs infrastructures.

Il aborde les points liés aux infrastructures, les conditions de cautionnement par le Conseil d'État, conformément au règlement de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et la

nécessité d'une évaluation financière selon le RASI, donc de la surveillance des institutions. Nous saluons le fait que ces cautionnements ne soient pas gratuits et se fassent à des taux fixes raisonnables. Nous espérons que le soutien aux EMS leur permettra de donner les moyens d'investissements et de se lancer dans la rénovation des lieux d'accueil de nos aînés.

Concernant la création d'EMS, le soutien à l'investissement répondra à une partie du besoin, et nous espérons que les autres moyens pourront être mis en place rapidement, comme décrit dans la loi de santé (LS) à son article 84 pour soutenir le développement d'institutions reconnues d'utilité publique.

Ce rapport est associé à un projet de décret, amendé quant à lui par la commission Santé à son article premier, amendement que notre groupe soutiendra, car il ajoute de la clarté aux objectifs des bénéficiaires de ce financement.

De plus, notre groupe soumet à votre approbation un amendement à l'article 2 que nous aurons l'occasion de reprendre par la suite, qui demande expressément au Conseil d'État en sa compétence d'identifier les entités bénéficiaires des cautionnements, avec une attention particulière aux institutions d'accueil qui ne poursuivent aucun but lucratif, comme stipulé clairement dans l'article 84 de la loi de santé (LS), dans son alinéa 1.

Ce rapport donne donc un début de réponse à un défi de santé publique. Il permettra ainsi de relancer des projets de rénovation et de création d'infrastructures d'accueil des aînés dans des structures aux normes prenant en compte non seulement les personnes âgées devenues dépendantes, mais aussi les normes énergétiques, le tout avec une certaine flexibilité qui permettra d'adapter, nous l'espérons, les lieux de besoins populationnels aux générations futures.

Nous restons confiants et conscients que les défis du Conseil d'État restent entiers. Pour n'en citer que quelques-uns : soutenir la formation en lien avec les besoins en personnel qui vont en découler, soutenir le réseau local lors de la création d'emplois, le choix différencié des lieux de constructions qui devront se faire dans le respect de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) et avec une certaine collaboration avec les communes.

Vous l'aurez compris, notre groupe accepte le rapport 24.011 ainsi que le projet de décret amendé portant octroi d'un crédit d'engagement de 65 millions de francs destiné à la modernisation et au développement des infrastructures des établissements publics, et nous aurons l'occasion, nous pensons, de redébattre de notre amendement qui est arrivé après la fin des travaux, dans un deuxième temps.

M^{me} Christiane Barbey (UDC) : – Le présent rapport propose d'octroyer un crédit-cadre de 65 millions de francs destiné au cautionnement d'emprunts pour la modernisation et le développement des infrastructures des établissements spécialisés, EMS et pensions.

La moitié environ des exploitants actuels d'EMS sont assez solides financièrement pour envisager des constructions ou des rénovations ; pour l'autre moitié, cela n'est pas possible. Afin de leur donner les moyens de concrétiser leurs projets et de répondre aux besoins cantonaux estimés par la PMS d'ici à 2035, l'État propose de les soutenir avec un cautionnement simple.

Ces dernières années, il était nécessaire de diminuer le nombre de lits résidentiels en EMS pour développer le maintien à domicile et favoriser la création d'appartements avec encadrement, ce qui a été réalisé.

Certaines régions de notre canton devront diminuer le nombre de leurs lits et d'autres l'augmenter pour arriver à un certain nombre de lits par région et par habitant. Il faut s'attendre à voir arriver de nouveaux investisseurs, majoritairement des entreprises helvétiques. Ces derniers viendront investir dans le bâti, mais sans forcément exploiter eux-mêmes les EMS.

Le groupe UDC demande au Conseil d'État de rester vigilant sur ce dernier point pour que notre canton ne se retrouve pas dans les mêmes situations que dans d'autres cantons et que l'argent prime sur le bien-être de nos aînés.

Notre groupe acceptera à l'unanimité ce projet de décret.

M^{me} Sarah Curty (LR) : – C'est avec grand intérêt que notre groupe a pris connaissance du rapport sur le cautionnement d'emprunts pour la modernisation et le développement des infrastructures des EMS et des pensions.

Un rapport très attendu car, nous le rappelons, cela fait plus de deux ans que plusieurs députés de cet hémicycle s'inquiètent ponctuellement de la situation du manque de places dans les EMS. Un manque de places qui provoque un engorgement continu dans le système et contraint le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) à accueillir, à l'heure actuelle, plus de 30 patients par jour dans ses lits de soins aigus et de réadaptation. Une histoire sans fin puisque nous déplorons cet état de fait depuis maintenant deux ans, avec des conséquences financières conséquentes pour l'État, car, en finalité, c'est lui qui compense à la fois le manque à gagner et le coût de ces patients.

Nous ne ferons pas le raccourci malhonnête de sous-entendre que le service de la santé publique découvre aujourd'hui que nous allons manquer de lits d'EMS. Certes non, car la planification médico-sociale (PMS) de notre canton date de 2012 et ce rapport s'inscrit dans la continuité de travaux entrepris alors, avec la décision de créer à la fois la structure NOMAD et des appartements protégés.

Ces dernières années, il y a eu un énorme travail d'évaluation de toutes les infrastructures existantes, et les 53 EMS et pensions de notre canton ont fourni à la fin 2023 des plans quinquennaux leur permettant de se mettre aux normes nouvelles. Ce travail conséquent permet aujourd'hui d'avoir une vision sur les dix prochaines années.

À savoir que sur les 2'157 lits actuels, 500 ne sont plus aux normes et, au total, 900 nouveaux lits devront être construits d'ici dix ans. Un défi conséquent en regard de la pénurie de personnel soignant qui demande les mêmes défis et que nous traiterons tout à l'heure dans le rapport 24.012 sur la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. Nous saluons donc la précision du travail qui transparait dans le rapport soumis aujourd'hui à notre Autorité, et nous remercions le service de la santé publique pour son travail de qualité.

Cependant, la fermeture des lits d'EMS ces dernières années, alors que le système était sous pression, pourra paraître un peu paradoxale. Certes, la PMS d'alors demandait de diminuer le nombre de lits d'EMS dans notre canton pour s'aligner sur la moyenne suisse, en proposant des alternatives, comme le développement du maintien à domicile à travers la construction des fameux logements sur l'ensemble des communes et le développement de NOMAD, et la création de places de court séjour (UAT), des alternatives aux lits d'EMS dont nous poursuivons le développement en parallèle et qui nécessiteront également notre attention, puisque ces développements entrent également dans les plans d'aménagement local (PAL) des communes. Une situation donc paradoxale de poursuivre la vision d'une PMS obsolète plutôt que d'anticiper sur la nouvelle planification.

Aujourd'hui, nous souhaitons savoir comment il est prévu de planifier la fermeture des 500 lits hors normes en parallèle de la création des 900 nouveaux lits et de l'extension de 300 lits dans les homes existants. Allons-nous nous retrouver avec un manque chronique de places en EMS durant plusieurs années ou est-il prévu de ne fermer un lit hors normes que lorsqu'un nouveau lit sera disponible, ou même de garder les lits hors normes plus longtemps afin de compenser en attendant que l'ensemble des nouveaux lits ait pu être construit ? Quelle est la vision du Conseil d'État sur cette problématique qui risque d'engendrer une pression supplémentaire sur notre système s'il fait une lecture trop linéaire du présent rapport ?

Pour en revenir au système de cautionnement, notre groupe est tout à fait satisfait de la proposition de cautionnement simple sans investissement de l'État, ce qui devrait suffire, d'une part, à éviter les cessations d'exploitation par manque de moyens d'investissements et, d'autre part, à encourager les exploitants actuels ou futurs à développer des infrastructures garantissant la bonne prise en charge de notre population vieillissante, à des taux d'intérêt avantageux.

Rappelons qu'il est pour l'État indispensable de soutenir d'une façon ou d'une autre les projets de rénovation ou d'agrandissement des EMS s'il souhaite atteindre les objectifs fixés par la PMS, notamment la construction de 15 nouveaux homes d'ici 2035. Cependant, nous demandons à l'État de favoriser le soutien aux investisseurs régionaux, ceci afin d'éviter ce qui se passe actuellement en France avec des chaînes de homes tenues par de gros investisseurs étrangers, favorisant parfois le profit plutôt que le bien-être de leurs résidents.

Nous saluons également la vision de flexibilité des bâtiments et la qualité des infrastructures qui permettront à notre canton et nos communes de faire évoluer ce parc immobilier en fonction des besoins à plus long terme, et de pouvoir ainsi réaffecter les bâtiments lorsque les besoins d'accueil en EMS seront en baisse, si c'est un jour le cas.

Concernant les ressources supplémentaires engagées pour l'évaluation et l'accompagnement des nouveaux projets de construction, celles-ci se monteront à 1,8 équivalent plein temps, probablement couvertes par les intérêts facturés par l'État, puisque les cautionnements ne seront pas gratuits. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

C'est donc dans sa très grande majorité que le groupe libéral-radical acceptera ce rapport. Il acceptera également l'amendement de la commission puisqu'il s'agit d'une précision somme toute implicite. Cependant, notre groupe s'opposera à l'amendement du groupe socialiste, mais nous y reviendrons le moment venu.

M^{me} Magali Brêchet (VL-LC) : – Le groupe Vert'Libéral-Le Centre a pris connaissance et étudié attentivement le rapport sur le cautionnement des EMS.

Le canton de Neuchâtel doit répondre à la demande croissante des besoins en lits en EMS, à savoir plus de 15 EMS qui devront sortir de terre à l'horizon 2030 pour répondre au vieillissement de la population. Le cautionnement par l'État est un risque minime par rapport à d'éventuelles faillites d'établissements. Actuellement, seulement un EMS privé a des soucis financiers.

En revanche, nous demandons au Conseil d'État de ne pas lâcher et de favoriser le maintien à domicile, les foyers de jour pour personnes âgées ainsi que le soutien à Pro Senectute Arc jurassien pour la distribution des repas à domicile.

Il ne faut pas non plus négliger le manque de lits en EMS actuel, qui fragilise l'hôpital public avec en permanence environ 30 personnes qui sont en attente d'un placement en EMS via les lits C, ces lits qui coûtent bien plus cher à la collectivité que des lits supplémentaires en EMS.

Le groupe Vert'Libéral-Le Centre avait suggéré de lier le postulat 24.148 pour la création de pôles intergénérationnels en EMS afin de donner l'impulsion aux futurs promoteurs immobiliers de créer des établissements qui réuniront homes pour personnes âgées et crèches ou parascolaires, afin de lutter contre la solitude des personnes âgées.

Les futurs EMS devront, selon notre groupe, être modulables en fonction de la demande. Si la demande en EMS baisse, ces établissements doivent pouvoir être adaptés à d'autres groupes de personnes, soit crèches, parascolaires, foyers pour personnes en situation de handicap, etc.

Parce que le groupe Vert'Libéral-Le Centre souhaite que nos aînés puissent vieillir correctement, dans des conditions favorables à leur bien-être physique et psychique, nous acceptons à une très large majorité le présent rapport et nous vous invitons à faire de même.

Concernant l'amendement de dernière minute du groupe socialiste, nous pensons que des partenariats public-privé doivent être faits également en matière d'EMS. Le parc d'EMS cantonal est composé principalement d'EMS affiliés au parapublic et, de surcroît, à la convention collective de travail (CCT) Santé 21. Libre à qui veut l'entendre d'entreprendre la construction d'un EMS. Nous devons plutôt encourager les EMS privés à souscrire à la CCT Santé 21 afin d'avoir des conditions de travail optimales et attractives. Nous refuserons l'amendement socialiste ; cela n'a rien à faire dans une loi, mais dans un règlement d'application.

La présidente : – Il ne semble plus y avoir de demande de prise de parole. Le Conseil d'État veut-il prendre la parole ?

M. Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports : – C'est avec plaisir que nous avons pris connaissance des positions exprimées par les groupes en faveur de ce projet, un projet important.

Nous croyons que chaque groupe a souligné la nécessité de se doter de moyens pour accompagner les structures à développer de nouveaux EMS vu les enjeux qui nous attendent en termes de vieillissement de la population, en termes de nécessité d'offrir des infrastructures de qualité, non seulement aux aînés qui en ont besoin, mais aussi au personnel qui y travaille, et nous aurons la possibilité de discuter tout à l'heure également de la question de pénurie de personnel, qui a été évoquée par certains groupes.

Une question précise a été posée par le groupe libéral-radical, sur laquelle il est bon de revenir quant à la planification de fermeture des lits qui ne répondent plus aux normes, en lien avec celle d'ouverture des nouveaux lits. Le service de la santé publique entend se montrer souple à cet

égard : les lits qui, aujourd'hui, ne répondent plus aux normes ne vont pas être supprimés du jour au lendemain. Les EMS concernés ont, ces derniers jours, reçu les préavis de la santé publique avec, pour ces EMS-là, des préavis négatifs sous conditions, les conditions étant d'essayer de voir dans quelle mesure les conditions peuvent être améliorées de manière temporaire quand elles le peuvent, et quand elles ne le peuvent pas – pour autant évidemment que la sécurité des résidents soit assurée –, que les conditions de travail pour le personnel soient de bonne qualité également ; nous allons pouvoir maintenir ces lits jusqu'au moment où les nouveaux lits pourront prendre le relais. Il y a donc un double mouvement qui va se mettre en place, avec des principes de fermeture qui vont être affinés au fil du temps et au fil des nouveaux projets. L'objectif n'est effectivement pas de mettre encore plus qu'aujourd'hui le système sous tension. Il a été rappelé qu'effectivement, nous avons aujourd'hui un manque moyen d'une trentaine de lits en EMS, qui se reporte sur le RHNe avec une trentaine de lits C qui sont occupés en permanence. Les réflexions sont ouvertes aussi du côté de la santé publique pour voir dans quelle mesure nous arrivons aussi à accélérer ce mouvement de création de nouveaux lits pour réussir à faire en sorte que cette pression mise sur le RHNe puisse être réduite aussi rapidement que possible.

Pour rassurer en tout cas le groupe libéral-radical, nous n'entendons pas rajouter de la pression à un système qui, aujourd'hui, a besoin d'un nombre de lits supplémentaires.

Nous reviendrons tout à l'heure sur les amendements, en précisant que le Conseil d'État ne s'oppose pas à l'amendement de la commission qui, effectivement, apporte une précision bienvenue. En revanche, il vous invitera à s'opposer à l'amendement du groupe socialiste, mais nous aurons l'occasion d'en reparler tout bientôt.

La présidente : – L'entrée en matière ne semble pas être combattue. **L'entrée en matière du projet de décret est donc acceptée.**

Débat article par article

**Décret
portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement d'un montant total
de 65'000'000 francs, destinés au cautionnement des emprunts des établissements
médico-sociaux**

Article premier. –

La présidente : – Nous sommes en présence d'un amendement de la commission, qui se présente comme suit :

Article 1

Le Conseil d'État est autorisé à donner le cautionnement simple *pour la modernisation et le développement des infrastructures des établissements spécialisés*, à concurrence d'un crédit-cadre d'engagement de 65'000'000 francs, en garantie des emprunts bancaires souscrits par les établissements médico-sociaux.

La parole est au Conseil d'État.

M. Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports : – Juste une petite précision. Effectivement, le Conseil d'État ne s'oppose pas à cet amendement qui permet de préciser le but du crédit octroyé. Une petite précision néanmoins quant au terme établissements spécialisés : il faut évidemment l'entendre en termes d'établissements médico-sociaux. L'amendement permet d'éviter une répétition, mais vu la multiplicité d'établissements spécialisés que nous pouvons avoir dans le canton selon les domaines d'activité, là, en l'occurrence, évidemment, il est bel et bien question d'EMS, puisque c'est l'objet du décret.

La présidente : – Il ne nous semble pas avoir entendu d'opposition à l'amendement à l'article premier de la part des groupes. C'est bien le cas, **l'amendement est donc accepté.**

Article premier. – Adopté.

Article 2. – Nous sommes en présence d'un amendement du groupe socialiste déposé le 24 juin 2024 dont la recevabilité a été acceptée par le bureau :

Article 2

Le Conseil d'État est compétent pour :

- identifier le cercle des entités bénéficiaires des cautionnements *avec une priorité aux acteurs qui poursuivent un but non lucratif* ;

(Suite inchangée)

Motivation

La tendance à la privatisation du secteur des EMS se poursuit : en 2022, presque la moitié des EMS étaient privés (47,3%), contre 45,6% en 2021 (statistiques fédérales).

La forte progression du volume des prestations s'accompagne de l'émergence de sociétés à but lucratif. Entre 2021 et 2022, le nombre d'entreprises à but lucratif a augmenté de manière nettement plus franche que celui des EMS à but non lucratif.

Premier signataire : Antoine de Montmollin

Autre signataire : Amina Chouiter Djebaili

M^{me} Sarah Curty (LR) : – Comme annoncé en préambule, le groupe libéral-radical s'opposera à l'unanimité à cet amendement.

Le Conseil d'État dans son rapport est très, très clair quant aux limites et règles qu'il va définir pour accéder au cautionnement, excluant dès lors les grands groupes aux reins financiers suffisamment solides.

Cependant, nous regretterions que ce cautionnement ne favorise que les structures paraétatiques au détriment des structures privées déjà existantes, et nous prendrions ainsi le risque de pousser à la faillite certains EMS privés qui n'ont pas la possibilité financière de rénover leurs structures et, *in fine*, d'avoir des fermetures de lits absolument non souhaitées.

Les conséquences en seraient paradoxales, puisque nous nous retrouverions à fermer des lits supplémentaires alors que nous essayons plutôt d'en ouvrir de nouveaux, renforçant ainsi les difficultés que notre système connaît déjà et sur lesquelles nous ne reviendrons pas. Cet amendement risque donc de nous faire rater notre cible.

M^{me} Amina Chouiter Djebaili (S) : – Notre groupe a soumis à votre approbation cet amendement. Si l'on prend l'article 84 de la loi de santé (LS), il dit que « *Les institutions peuvent être reconnues d'utilité publique, au sens de la loi, lorsqu'elles sont intégrées dans la planification établie et qu'elles ne poursuivent aucun but lucratif* », puis, dans l'alinéa 2, « *en cas de besoin, le Conseil d'État peut subordonner la reconnaissance à d'autres conditions.* » Il nous paraissait donc clair que, de toute façon, les institutions qui ne poursuivent aucun but lucratif peuvent être reconnues d'utilité publique, mais qu'un bon nombre d'institutions et EMS ont adopté la forme de société commerciale et de société anonyme, avec une activité qui peut être à but lucratif.

Donc, sachant que les institutions privées peuvent avoir un soutien de l'État de toute manière, il était important pour nous, en sachant qu'il y a des dérogations qui peuvent être données de toute façon pour les institutions à but lucratif par le biais d'un contrat de prestations selon la loi sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS) et la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), de souligner que nous aimerions qu'il y ait une priorité qui soit donnée aux institutions qui poursuivent un but non lucratif.

Ces institutions ont, *de facto*, des difficultés et des défis différents des institutions qui sont au bénéfice de finances sécuritaires, qui ont de bons reins qui fonctionnent correctement. Sachant que ces obstacles vont limiter leur efficacité, vont limiter leur capacité de réaliser pleinement leur mission sociale, et ayant besoin d'un soutien qui mérite une attention particulière du Conseil d'État, cette priorité devra se mettre en place dans le cadre des compétences du Conseil d'État.

C'est pour cela que nous avons demandé qu'un amendement soit introduit dans la loi actuelle, dans le soutien financier, pour s'occuper de manière précise des institutions à but non lucratif, sans oublier bien sûr que les activités privées peuvent être soutenues – de toute façon, elles sont notées dans la loi actuellement dans l'alinéa 2 de l'article 84 de la LS.

C'est pour cela que nous vous proposons de soutenir cet amendement qui permet de donner plus d'importance aux activités non lucratives, parce que, sinon, les lits seront fermés, les EMS seront fermés, les petits EMS n'auront plus la possibilité de rénover leurs lits et seront fermés, et ce sera une perte pour nous.

M^{me} Christiane Barbey (UDC) : – Juste pour vous dire que le groupe UDC refusera l'amendement.

M^{me} Aurélie Gressot (VertPOP) : – Nous l'avons déjà évoqué tout à l'heure, mais notre groupe reste partagé parce que nous avons l'impression quand même que c'est peut-être une fausse bonne idée et qu'effectivement, la question des lits, du nombre de lits est une grande inquiétude pour notre groupe.

M^{me} Mireille Tissot-Daguette (VL-LC) : – Notre groupe s'opposera aussi à cet amendement qui n'apporte rien au niveau de la loi. C'est plus une position politique. Nous pensons que l'on a vraiment besoin de lits et faire une restriction comme cela dans la loi ne nous paraît pas adéquat.

La présidente : – La parole est au Conseil d'État.

M. Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports : – En prolongement des propos des deux dernières intervenantes, nous aimerions apporter quelques éléments de contexte pour expliquer aussi pourquoi le Conseil d'État propose de s'opposer à cet amendement.

Actuellement, sur l'ensemble du nombre de lits en EMS que nous avons dans le canton, un tiers environ se trouvent dans des institutions privées. Sur les 53 EMS que compte le canton, 16 sont aujourd'hui des établissements privés dits familiaux, c'est-à-dire que l'on exclut de ces 16 EMS les établissements qui appartiennent à des grands groupes qui, de fait, ne sont pas ou peu concernés par le projet de décret. Comme on l'indique dans le rapport, ce n'est en tout cas pas à ces groupes-là que se destine le projet de décret, et on peut même douter qu'il y ait une envie de ces grands groupes de solliciter un cautionnement qui aurait un coût qui alourdirait encore les charges de leur projet.

Comme cela a été rappelé, on fait face à des défis vraiment importants. La création de 900 nouveaux lits dans un horizon d'une douzaine d'années n'est de loin pas encore acquise et, à ce titre-là, nous avons vraiment besoin de toutes les forces et de toutes les bonnes volontés, y compris celles des petits EMS familiaux, « petit » étant à prendre avec des pincettes puisque l'on attend quand même aussi des EMS d'atteindre aujourd'hui une taille critique suffisamment élevée pour assurer leur rentabilité.

Mais, à ce titre-là, il nous semble effectivement que l'amendement proposé est un frein à l'atteinte des objectifs qui ont été fixés, et nous relevons aussi une difficulté d'application, puisque lorsqu'il est indiqué « *en priorité* », cela signifie-t-il que, pendant dix ans, il ne faut aider que des EMS publics, puis garder les deux dernières années et les montants potentiellement disponibles pour les EMS privés ? Cela nous semble relativement difficile et, encore une fois, contraire aux objectifs qui sont affichés par le rapport. Nous vous invitons donc à refuser cet amendement.

M. Antoine de Montmollin (S) : – Simplement pour préciser que nous comprendrions les arguments qui ont été évoqués par les différents intervenants si la proposition du groupe socialiste visait à exclure le cautionnement des organismes à but lucratif. En l'occurrence, ce n'est pas le cas, c'est une simple priorité qui est donnée et qui sera dans la marge d'application du Conseil d'État. Cela nous semble en l'occurrence être une mesure de bon sens.

La présidente : – La parole ne semble plus être demandée. Nous allons donc passer au vote sur l'amendement à l'article 2.

On passe au vote.

L'amendement est refusé par 69 voix contre 27.

Article 2. – Adopté.

Articles 3 à 5. – Adoptés.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final, à la majorité qualifiée de 3/5.

Le projet de décret amendé est adopté par 97 voix sans opposition.

**MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE SUR LES SOINS INFIRMIERS
PHASE I – PREMIER RAPPORT****24.012**

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

à l'appui

- **d'un projet de loi d'exécution de la loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers**
- **d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 21'100'000 francs destiné à la mise en œuvre de l'encouragement des prestations fournies par les acteurs de la formation pratique de l'offensive de formation prévue par l'initiative sur les soins infirmiers pour la période 2024-2032 et à de premières mesures d'accompagnement**

(Du 14 février 2024)

Propositions de la commission parlementaire

M^{me} Aurélie Gressot occupe le siège de rapporteur.

Débat d'entrée en matière

La présidente : – Il s'agit d'un débat libre. La parole est à la rapporteure.

M^{me} Aurélie Gressot (VertPOP) : – La commission Santé s'est saisie du rapport 24.012 qui concerne la première phase sur la mise en œuvre de l'initiative fédérale « Pour des soins infirmiers forts », acceptée par le peuple le 28 novembre 2021. Dans notre canton, cette initiative a été acceptée à 64%.

Ce premier rapport englobe une loi-cadre relative à l'encouragement de la formation et un projet de décret pour un octroi d'un crédit d'engagement de 21'100'000 francs destiné à la mise en œuvre de l'encouragement des prestations fournies par les acteurs de la formation pratique pour la période 2024-2032.

La commission s'est réunie le 23 mai 2024 pour discuter de ce rapport. Étaient présents le chef du Département de la santé, des régions et des sports (DSRS), le chef du service cantonal de la santé publique, la secrétaire générale du DSRS, un juriste de l'État ainsi qu'un responsable et chargé de projet et d'une assistante parlementaire.

À savoir que ce premier rapport traite de la partie sur la formation. Un deuxième rapport suivra prochainement pour traiter de la partie sur les améliorations des conditions de travail. M. Aurélien Shaller, chargé de projet, nous a exposé par différents axes stratégiques comment allaient être mis en place les différents objectifs de l'offensive de formation. Les commissaires ont pu poser leurs questions au département et au chargé de projet concernant cette première phase.

Différents points ont suscité plus de réactions que d'autres. De manière générale, il a été regretté que l'offensive de formation prévoit seulement de soutenir les études du niveau certificat fédéral de capacité (CFC), haute école spécialisée (HES) et école spécialisée (ES), qui demandent un niveau de connaissances et un bagage scolaire assez élevés pour pouvoir y prétendre. Le ratio ES-HES a également été questionné par certains commissaires, avec notamment l'inquiétude d'une dévalorisation de la fonction et que nous formions trop de ES et pas suffisamment de HES, dans un contexte où les soins se sont complexifiés.

Le nombre de formateurs à former durant ces prochaines années a également été évoqué et semble un enjeu majeur, puisqu'il faudra trouver des incitatifs pour encourager à devenir ces mêmes formateurs. Le département nous a effectivement confirmé l'urgence de trouver des solutions par certains moyens plus contraignants pour les institutions.

Le financement de la promotion a questionné certains d'entre nous, avec l'inquiétude de mettre trop de moyens dans celle-ci plutôt que dans la formation en elle-même. Le département, très conscient des enjeux, nous a rappelé que nous étions dans l'urgence de trouver des solutions rapides et que le rapport devrait être traité pour recevoir les premiers montants de la Confédération cet été.

Concernant certaines filières, il est envisagé d'utiliser les premières mesures d'accompagnement afin de promouvoir les auxiliaires de santé au titre d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). L'État nous a également confirmé que le ratio ES-HES pourrait évoluer selon les besoins, et a affirmé ne pas vouloir tout chambouler au niveau institutionnel.

À noter aussi que le déploiement de l'offensive de formation prendra quelques années, car il est difficile de recruter suffisamment de formateurs, et l'idée est bel et bien de susciter des vocations.

Sans opposition, la commission vous propose d'entrer en matière.

La présidente : – La parole est aux groupes.

M. Blaise Courvoisier (LR) : – Si les prévisions des offices statistiques nationaux et supranationaux européens se révèlent justes, et que ces mêmes statistiques ne sont pas entièrement modifiées par la survenue d'une pandémie terriblement mortifère ou par l'action insensée d'un dirigeant adepte de l'Armageddon, les années à venir seront marquées par l'émergence d'un vieillissement encore plus important de la population de ce grand groupe que l'on appelle les « baby-boomers », nés dans les années 1950 à 1980.

Rappelons ici qu'en vingt ans, de 2002 à 2022, l'espérance de vie des hommes s'est accrue de 3,8 ans, passant à 81,6 ans, et que celle des femmes s'est accrue de 2,3 ans, passant à 85,4 ans.

Les besoins en soignants vont donc croître exponentiellement avec cette population sénescence, et nous devons donc, aux niveaux national et cantonal, mettre en place une incitation forte pour attirer des étudiants et étudiantes dans le domaine des soins.

Durant la période 2024 à 2032, le service cantonal de la santé publique (SCSP) estime ces besoins à 1'100 soignants de niveau 3, soit HES et ES, et 800 de niveau 2, soit des assistants en soins et santé communautaire (ASSC). C'est un chiffre énorme, et ce besoin se retrouve aussi bien dans tous les cantons que dans tous les pays européens, ce qui rendra bientôt impossible la solution facile actuelle d'attirer dans nos établissements, par de confortables salaires, des soignants venus de pays voisins, comme nous le faisons régulièrement et abondamment.

Nous souhaitons, dans cette prise de parole au nom du groupe libéral-radical, mettre l'accent sur trois points qui nous paraissent essentiels pour parvenir aux buts énumérés dans ce rapport.

Tout d'abord, il conviendra de définir clairement, et en concertation avec les parties concernées, l'étendue et les limites précises des attributions des tâches des diverses catégories de personnel soignant, que ce soit les HES, les infirmiers en pratique avancée (IPA), les ES, les ASSC, etc., ceci pour éviter des crispations dues à des chevauchements de territoires, entraînant des frustrations qui rendent toute activité harmonieuse au sein des institutions de soins parfaitement impossible et qui mènent donc à des situations de personnel ingérables. Cette problématique récurrente aurait dû, à notre sens, être empoignée de longue date au niveau national et être associée aussi à la définition précise des attributions des divers types d'hôpitaux, ce qui n'a malheureusement jamais été fait au niveau fédéral. Il convient donc de le faire avec courage et fermeté au niveau cantonal.

Le deuxième point important sera de trouver un moyen, suffisamment diplomatique mais néanmoins assez contraignant, pour que celles et ceux qui bénéficieront de l'aide à la formation, restent actives et actifs dans cette même formation durant un temps minimal à définir. Nous avons proposé un amendement en ce sens, que nous avons retiré après avoir admis en discussion que cela devait entrer dans le cadre des travaux de la phase II de la mise en œuvre de l'initiative.

Finalement, il conviendra encore de réussir à attirer un nombre suffisant de bons formateurs et de bonnes formatrices pour faire profiter les étudiants et étudiantes en soins de formations efficaces et, surtout, enthousiasmantes.

Le groupe libéral-radical acceptera ce rapport ainsi que le projet de loi afférent à sa très grande majorité, avec tous les amendements qui ont été proposés par la commission.

M^{me} Brigitte Neuhaus (VertPOP) : – En préambule, nous annonçons notre lien d'intérêt avec l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), dont nous sommes membre retraitée.

Nous remercions le Conseil d'État pour le rapport 24.012. Celui-ci marque la première étape de mise en œuvre de l'initiative « Pour des soins infirmiers forts » et, surtout, l'engagement de notre Autorité pour tenter de réduire la pénurie de personnel soignant que nous vivons actuellement.

Le but de l'initiative, déposée en 2017 déjà, acceptée par le peuple en 2021, est d'assurer des soins de qualité et en suffisance à la population ces prochaines années. Les deux principaux axes d'action sont une meilleure attractivité de la profession et la réduction du nombre d'abandons de la profession. Elle demande également un effort supplémentaire de formation pour la filière des soins infirmiers. Aujourd'hui, nombre de places de travail ne sont pas repouvues et entraînent souvent la fermeture de lits. Toute la Suisse est touchée, la pénurie est mondiale, nous ne pouvons et nous ne devons plus compter sur les pays voisins pour nous fournir en personnel de santé indispensable.

Aussi, le groupe VertPOP salue l'engagement du Conseil d'État dans ce premier rapport, qui vise l'augmentation du nombre de places de stage par une obligation de former et une aide financière aux institutions formatrices. Des quotas de formation seront imposés. Ils devront bien sûr concerner toutes les institutions où sont prodigués des soins infirmiers, qu'elles soient privées ou publiques, du domaine de la santé ou du social. Si le nombre de semaines de stage à mettre à disposition sera fixé par le service de la santé publique, les travaux de commission ont permis de clarifier que les institutions seront libres de choisir selon leurs besoins si elles souhaitent former des infirmières de niveau ES ou HES, ce qui répond à une préoccupation de notre groupe.

L'objectif du service de la santé publique, à savoir de former 40% d'infirmières ES et 60% d'infirmières HES, repose sur une notion dite historique, qui nous est peu compréhensible. Actuellement, les proportions sont de l'ordre de 15% à 20% pour les ES et de 80% à 85% pour les titres HES. L'augmentation générale des titres visée ne justifie pas de changer les pratiques actuelles sur ce point. La commission Santé elle-même, à l'instar de notre groupe, privilégie le maintien de ces proportions, car le niveau HES permet une meilleure complémentarité avec les profils ASSC de niveau CFC et facilite une répartition judicieuse des compétences et des actes de soins. De plus, les postes de soignants dont nous avons tant besoin seront assumés par les infirmières HES également ou ES, et représentent un bassin de recrutement pour les praticiens formateurs, les futurs professeurs ou encore les infirmières et infirmiers de pratique avancée.

Ce qui nous paraît également primordial dans ce projet est de soutenir les institutions face au défi de l'augmentation de leurs places de formation et, le cas échéant, la mise en place de réseaux de formation. Pour cela, notre groupe a déposé un amendement pour renforcer les moyens alloués à la qualité de la formation et à l'encadrement des étudiants.

Notre groupe soutiendra unanimement le projet de décret concernant le crédit d'engagement qui nous est soumis.

Par contre, nous regrettons que la phase I, sur l'encouragement de la formation, et la phase II, centrée sur les conditions-cadres de travail, comme l'ont fait plusieurs cantons romands, n'aient pas pu être traitées conjointement en raison de l'attente des propositions de la Confédération, car l'hémorragie des soignants se poursuit et rendra peut-être vains les premiers efforts en matière de formation.

Concernant le projet de loi, il couvre non seulement l'encouragement de la formation pratique, mais également les bases légales nécessaires aux aides spécifiques pour les candidats et candidates à une formation tertiaire dans les soins infirmiers. La hauteur de l'aide et les conditions d'octroi seront définies dans le cadre d'un règlement rédigé ultérieurement, mais il nous a paru important d'ouvrir d'ores et déjà cette aide aux candidats à une formation tertiaire, non seulement en reconversion, mais aussi lors d'une deuxième formation – cela vise particulièrement les ASSC –, ce qui a justifié le dépôt d'un amendement.

Le groupe VertPOP soutiendra unanimement le projet de loi tel qu'amendé par la commission.

M^{me} Anne Bramaud du Boucheron (S) : – Il s'agit de 8 milliards de francs sur huit ans, dont 4 au plus financés par les cantons : premiers arrivés, premiers servis. On pourrait en rire ; cela ressemble à une course pour attraper le pompon.

Pour le canton de Neuchâtel, ce sont 21 millions de francs sous forme de crédit d'engagement, au plus, qu'il nous est demandé de dédier à l'offensive de formation du personnel soignant, dont la moitié sera couverte par la Confédération.

On pourrait en rire s'il ne s'agissait pas de former 1'100 infirmières et infirmiers, entre autres, alors qu'aujourd'hui, sort chaque année après trois ans de formation environ une centaine de diplômés dans le canton de Neuchâtel. On pourrait en rire si notre croyance est qu'il suffit de vouloir pour pouvoir. Or, il ne s'agit ni de croyance ni de rire.

La pénurie des vocations et la pénurie du personnel sont une réalité. Rien ne garantit que les ressources humaines nécessaires, au regard des projections des besoins, seront disponibles. Rien ne garantit la capacité des institutions à participer à cet effort de formation, en termes de solidarité entre elles aussi bien qu'en termes de capacité à absorber la tâche quotidienne de formation, et ce malgré l'introduction de quotas.

En cela, les mesures d'accompagnement portées dans le rapport et réévaluées à la hausse par la commission Santé sont de nature à contribuer à la qualité et à l'efficacité du dispositif.

La vigilance et la souplesse annoncées du service quant à la gestion du bon déroulé des opérations sur le terrain sont de bon augure, et nous pouvons, dans ce contexte tendu, souligner l'exemplarité des Autorités cantonales dans le traitement de ce dossier, par l'intermédiaire de son département de la santé. Célérité, coordination, écoute et co-construction des et avec les milieux concernés ont été le leitmotiv des porteurs de projets. Qu'ils en soient remerciés.

C'est donc très sérieusement que le groupe socialiste soutiendra le projet de loi et le projet de décret, ainsi que les amendements tels que proposés par la commission Santé. Un petit message à l'égard des commissaires de la commission pour les remercier de la qualité du travail de collaboration qui a eu lieu sur ce rapport.

Le groupe socialiste sera vigilant sur le risque de dévalorisation des formations, par exemple la promotion maximale de professionnels les moins coûteux, sur le risque de dévalorisation des compétences, notamment la diminution dans les équipes de soins des personnels suffisamment à même de gérer des situations complexes, et sur le risque de dévalorisation des salaires qu'amène potentiellement le traitement de la crise des soignants au niveau suisse.

Le groupe socialiste sera également vigilant sur la deuxième partie du dossier concernant les conditions de travail qui, comme cela a été rappelé, est en cours de consultation au niveau fédéral et attendue pour l'année 2025. Ce travail sur les conditions de travail est nécessaire, sinon, tout effort de formation n'améliorera pas la durée de vie professionnelle des soignants.

M^{me} Christiane Barbey (UDC) : – Le groupe UDC s'est penché avec attention sur le rapport du projet de loi d'exécution de la Loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers, et du projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 21'100'000 francs destiné à la mise en œuvre de l'encouragement des prestations fournies par les acteurs de la formation pratique de l'offensive de formation prévue par l'initiative sur les soins infirmiers pour la période 2024-2032 et à de premières mesures d'accompagnement.

L'initiative « Pour des soins infirmiers forts » sera en effet mise en œuvre en deux phases ; cette première partie propose une offensive de formation. Dans ce cadre, l'objectif est de poser des fondations solides pour assurer à l'entier de la population neuchâteloise des soins de qualité.

Aujourd'hui, 40% des personnes formées dans le domaine des soins quittent la profession durant les cinq premières années. La loi contraindra les institutions de santé à former des infirmiers et infirmières de niveau tertiaire ainsi que des assistantes et assistants en soins et santé communautaire de niveau secondaire II. Cette obligation de formation sera introduite progressivement, en bonne intelligence avec les partenaires.

Notre groupe acceptera le projet de loi et le projet de décret amendé.

M^{me} Magali Bréchet (VL-LC) : – Le groupe Vert'Libéral-Le Centre a pris connaissance et étudié attentivement le rapport du Conseil d'État sur l'application de l'initiative sur les soins infirmiers, acceptée à 61% par le peuple suisse le 28 novembre 2021.

Le manque de personnel soignant se fait déjà ressentir actuellement et ne va que s'aggraver dans les années à venir. C'est pour cela que nous devons accepter ce premier volet de la loi qui réglera en partie tout l'aspect de la formation des soignants.

La guéguerre des infirmières et infirmiers HES-ES n'a pas lieu d'être, car les deux sont complémentaires. Ce dont nous avons besoin, ce sont des soignants, que cela soit des infirmières HES ou ES, des ASSC, des aides-soignantes ou des auxiliaires de santé. Un infirmier ou une infirmière HES sera plus dans la partie administrative du travail que sur le terrain. Une infirmière ou un infirmier HES voudra-t-elle ou voudra-t-il faire des toilettes ou changer les protections des patients ou résidents ? Nous en doutons.

Nous devons favoriser les stages dans les établissements de santé du canton, afin de ne pas participer à la fuite des diplômés en soins hors canton.

Nous sommes étonnés qu'il y ait un peu de corporatisme des infirmiers et infirmières au sein de la commission Santé qui défendent leur propre intérêt plutôt que celui des bénéficiaires de soins.

Le groupe Vert'Libéral-Le Centre s'étonne de l'amendement de 1 million de francs au lieu des 800'000 francs initialement prévus par le Conseil d'État, mais le groupe se ralliera à la proposition de la commission, car il a bien compris qu'un consensus a été trouvé en commission.

L'amendement avec ou sans maturité est inutile selon certains membres de notre groupe. Au nom du groupe Vert'Libéral-Le Centre, nous pensons que les amendements proposés alourdissent la loi et devraient être dans un règlement d'application plutôt que dans la loi elle-même.

Malgré ces quelques remarques pertinentes, et pour répondre au manque crucial de personnel soignant, le groupe Vert'Libéral-Le Centre acceptera dans sa grande majorité le présent rapport et remercie le Conseil d'État pour son travail.

La présidente : – Le Conseil d'État veut-il prendre la parole ?

M. Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports : – Pour remercier l'ensemble des groupes pour leur entrée en matière favorable pour ce rapport important. Remercier aussi la commission Santé, qui a réussi à traiter de ce rapport en une seule séance. Il y avait effectivement une urgence pour que nous soyons dans les premiers cantons à déposer les demandes de contribution auprès de la Confédération, mais vu la complexité du dossier, nous tenons à souligner le travail de qualité qui a pu être fait en commission, avec les consensus qui ont pu être trouvés et les amendements déposés auxquels le Conseil d'État ne s'opposera pas.

Ainsi que cela a été relevé, nous faisons face ici à des enjeux vraiment importants, des enjeux en termes de pénurie de personnel, liés notamment à la reconnaissance de la profession d'infirmier et d'infirmière, liés à l'amélioration des conditions de travail de celle-ci, avec une manière de travailler qui a été fixée par la Confédération, puisque, comme cela a été relevé, l'amélioration des conditions de travail est prévue pour la phase II qui est maintenant mise en consultation par la Confédération. Et puis, dans un premier temps, un travail dit d'offensive de formation sur lequel le canton a souhaité travailler rapidement. Pour mesurer la complexité du dossier, ainsi que vous avez pu le lire dans le rapport, ce sont trois départements qui sont concernés par la mise en œuvre de cette initiative.

Les défis à relever seront importants, indépendamment de l'octroi de ces moyens supplémentaires. Des défis importants pour les institutions de formation elles-mêmes : les contacts, évidemment, ont été pris avec elles pour s'assurer de leur capacité à former 1'100 infirmiers et infirmières de plus dans l'horizon temporel qui a été fixé. Des défis importants aussi pour les institutions qui prodiguent des soins, puisqu'il leur faudra être en capacité de former les nouveaux soignants. Aussi, des attentes envers les institutions de soins d'être elles-mêmes porteuses de cette nécessité de revaloriser le travail à la fois dans les conditions de travail, ce qui viendra dans la phase II, mais aussi dans l'image elle-même qui est donnée de la profession d'infirmier et d'infirmière. On a parfois des retours de jeunes stagiaires qui, une fois qu'ils arrivent dans des institutions, sont plutôt dissuadés de poursuivre dans cette voie ; mais, là aussi, il y a un rôle important à jouer par les institutions elles-mêmes, qu'elles soient vraiment des ambassadrices de cette revalorisation indispensable du métier d'infirmière et d'infirmier.

Comme cela a été relevé par plusieurs groupes, nous avons actuellement un champ de tension dans les types de formation qui permettent de mener à ces professions, entre la formation ES et la formation HES, avec des pratiques totalement différentes entre la Suisse romande et la Suisse

alémanique, où les ratios HES-ES sont diamétralement opposés selon que l'on se trouve en Suisse romande ou en Suisse alémanique.

La lecture de la situation qui a été faite par le Conseil d'État est de dire qu'à ce stade, nous avons besoin, comme pour les EMS d'ailleurs, de toutes les bonnes volontés, que les deux formations sont indispensables au secteur de la santé et qu'il appartiendra effectivement aussi aux acteurs de la santé eux-mêmes de définir davantage leurs besoins. Actuellement, nous n'avons pas, ni dans notre canton ni dans d'autres, de vision très précise des tâches qui relèvent d'une formation ES, d'une formation HES.

Des questions se posent aussi en termes de classification du personnel infirmier du côté de la CCT Santé 21 avec, du côté de la CCT elle-même, l'incapacité à ce jour de proposer des tâches différentes, non seulement selon le niveau de formation, mais aussi selon les tâches effectivement réalisées. Cette clarification-là, le Conseil d'État ne peut pas la faire lui-même directement, ce n'est même pas souhaitable. C'est vraiment aux acteurs de la santé de réussir à s'entendre sur ce qui est attendu, non seulement en termes de formation, mais aussi en matière de prestations, sujet qui devrait être précisé avec le temps. Dans l'immédiat, le ratio qui a été fixé – 60% HES, 40% ES – nous semble, d'une part, permettre de fixer un cap, d'autre part, permettre aux institutions de formation de savoir quelles sont les proportions attendues de leur côté, et nous verrons avec le temps, aussi selon l'intérêt des personnes qui se formeront, si ce ratio est éprouvé sur le terrain ou pas ou s'il doit évoluer. L'essentiel n'est pas là ; l'essentiel est bien qu'au bout du compte, nous arrivions à trouver un nombre de soignants suffisant.

Ce qui permet de dire aussi que cette mise en œuvre de l'initiative n'est de loin pas la seule réponse qui peut être apportée à la question de la pénurie. Celle-ci demandera sans aucun doute des réponses beaucoup plus larges en termes d'organisation de notre système de santé, puisqu'il convient aussi de rappeler que la profession d'infirmière et d'infirmier n'est de loin pas la seule dans le domaine de la santé à souffrir de pénurie, et, plus largement, d'autres formations aussi dans d'autres secteurs souffrent aujourd'hui d'une pénurie, et quand on voit les moyens que l'on doit affecter aujourd'hui à ce dossier, avec 21 millions de francs pour la seule première phase, on voit bien l'ampleur du défi qui s'offre à nous pour la suite.

Ainsi que nous l'avons indiqué, la phase II est aujourd'hui mise en consultation par la Confédération. Donc, dès le moment où les lignes directrices auront été posées, nous serons en mesure de travailler sur le volet cantonal de cette deuxième phase, puis de revenir vers la commission Santé d'abord et vers vous ensuite.

Dans l'immédiat, en tout cas, on vous remercie d'entrer en matière et de nous permettre de travailler activement à la mise en œuvre de cette initiative sur le plan cantonal.

M^{me} Anne Bramaud du Boucheron (S) : – Nous nous permettons d'émettre et de faire un petit rapport d'étonnement sur le contenu de l'intervention de la représentante du groupe Vert'Libéral-Le Centre, qui contient à notre avis des jugements négatifs sur le travail réel des infirmières et des accusations de corporatisme.

Dans le contexte évoqué, ce genre de propos dénigrants d'une élue ne nous semble pas de nature à contribuer à ce qui motive ce rapport, qui est de régler un problème de système de santé.

La présidente : – Il n'y a plus de demande de prise de parole, selon ce que nous voyons à l'écran. L'entrée en matière ne nous semble pas être combattue, **l'entrée en matière du projet de loi est donc acceptée.**

Débat article par article

Loi d'exécution de la loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers

Article premier. – Adopté.

Article 2. – Adopté.

Article 3. –

La présidente : – Nous sommes en présence de deux amendements de la commission. Le premier se présente comme suit :

Article 3, alinéa 1

¹Le département en charge de la santé établit *avec les institutions concernées* une planification en vue de couvrir les besoins en personnel dans le domaine des soins infirmiers et des ASSC.

L'amendement est-il combattu ? Cela n'est pas le cas, **l'amendement est donc accepté.**

Nous passons maintenant au second amendement de la commission à l'article 3, qui se présente comme suit :

Article 3, alinéa 2, lettre *b*

b) une évaluation des besoins en places de formation en école pour les soins infirmiers selon les filières ES, HES et pour les ASSC *avec ou sans maturité professionnelle* ;

L'amendement est-il combattu ?

M^{me} Manon Freitag (VL-LC) : – Notre groupe est contre cet amendement à l'article 3, alinéa 2, lettre *b*.

En effet, bien que nous ne soyons pas contre le sujet en lui-même, il nous semble que ce n'est pas dans une loi qu'un tel amendement doit être noté, mais plutôt dans un règlement d'application, et nous ne voyons pas l'utilité que l'ajout « *avec ou sans majorité professionnelle* » apporte, puisque si on ne le mentionne pas, de toute façon, c'est avec ou sans.

Donc, d'un point de vue logistique, le groupe s'y opposera.

La présidente : – Puisque cet amendement est combattu, nous allons procéder au vote.

On passe au vote.

L'amendement est accepté par 83 voix contre 14.

Article 3. – Adopté.

Articles 4 et 5. – Adoptés.

Article 6. –

La présidente : – Nous sommes en présence d'un amendement de la commission, qui se présente comme suit :

Article 6, alinéa 2

³Elles s'assurent que la formation pratique qu'elles offrent soit encadrée par un nombre suffisant de formateur-trice-s bénéficiant des compétences requises, de manière à offrir aux personnes formées un encadrement de qualité. *Elles se constituent en réseaux si les objectifs de formation le nécessitent.*

Cet amendement est-il combattu ?

M^{me} Magali Brêchet (VL-LC) : – Le groupe Vert'Libéral-Le Centre refusera cet amendement.

On passe au vote.

L'amendement est accepté par 85 voix contre 12.

Article 6. – Adopté.

Articles 7 à 9. – Adoptés.

Article 10. –

La présidente : – Nous sommes en présence d'un amendement de la commission, qui se présente comme suit :

Article 10, alinéa 1

¹Les personnes domiciliées dans le canton qui s'engagent dans une formation en soins infirmiers dans un processus d'insertion, de réinsertion, de reconversion, (*suppression de :* *ou*) d'intégration *ou de deuxième formation* peuvent prétendre à une aide à la formation au sens de l'article 7, de la loi fédérale, aux conditions et selon les modalités fixées par le Conseil d'État.

Cet amendement est-il combattu ? Cela ne semble pas être le cas, **l'amendement est donc accepté.**

Article 10. – Adopté.

Article 11 et 12. – Adoptés.

Article 13. –

La présidente : – Nous sommes en présence d'un amendement de la commission, qui se présente comme suit :

Article 13, alinéa 1

¹Le Conseil d'État évalue les conséquences de l'application de cette loi sur le développement de la formation dans le domaine des soins infirmiers et de la profession d'ASSC et remet au Grand Conseil un rapport au plus tard *cinq* (*suppression de : six*) ans après l'entrée en vigueur de la loi.

Cet amendement est-il combattu ? Cela ne semble pas être le cas, **l'amendement est donc accepté.**

Article 13. – Adopté.

Article 14. – Adopté.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final, à la majorité qualifiée de 3/5.

Le projet de loi amendé est adopté par 98 voix sans opposition.

La présidente : – Nous passons maintenant au projet de décret. L'entrée en matière ne semble pas

être combattue, **l'entrée en matière du projet de décret est donc acceptée.**

Débat article par article

Décret

portant octroi d'un crédit d'engagement de 21'100'000 francs destiné à la mise en œuvre de l'encouragement des prestations fournies par les acteurs de la formation pratique de l'offensive de formation prévue par l'initiative sur les soins infirmiers pour la période 2024-2032 et à de premières mesures d'accompagnement

Article premier. –

La présidente : – Nous sommes en présence de deux amendements de la commission. Le premier se présente comme suit :

Article 1, alinéa 2

²Le crédit d'engagement visé à l'alinéa premier est destiné à financer :

- Les semaines de stage dispensées dans les institutions (*suppression de : de soins*) dans lesquelles des soins sont prodigués pendant le cursus de formation HES et ES ;

L'amendement est-il combattu ? Ce n'est pas le cas, **l'amendement est accepté.**

Nous passons au deuxième amendement de la commission, au deuxième tiret, qui se présente comme suit :

Article 1, alinéa 2

Les premières mesures d'accompagnement, *qui seront au minimum d'un montant total de 1'000'000 francs.*

M^{me} Mireille Tissot-Daguette (VL-LC) : – Nous nous opposerons à cet amendement.

Nous savons bien que c'est un compromis trouvé rapidement par la commission, mais nous nous étonnons quand même qu'il y ait des montants minimaux qui soient mis dans un décret.

Lorsque l'on parle – nous en avons discuté hier, en tout cas – de réduire les factures et de ne pas trop dépenser, et que l'on parle parfois de 800'000 francs, là, on parle d'un minimum de 1 million de francs. Alors, nous comprenons bien aussi qu'il y a un besoin d'argent et une envie que cet argent soit utilisé pour les mesures d'accompagnement, mais nous trouvons qu'un montant minimum dans un décret n'est pas forcément le bienvenu, donc nous nous opposerons.

M. Blaise Courvoisier (LR) : – Alors, dans le projet de décret de base, il était prévu 800'000 francs pour les mesures primaires, primitives, et la commission avait un amendement qui parlait plutôt de 2 millions de francs. Nous sommes arrivés à un consensus sur 1 million de francs.

Cette différence de 200'000 francs ne s'ajoute pas au crédit que nous vous demandons, c'est simplement intégré dans le crédit ; une partie du crédit sert donc à faire ces premières mesures et ensuite vous avez des mesures additionnelles.

Pour nous, il est important d'imaginer qu'un certain montant a été affecté à la mise en œuvre des premières mesures, parce que ce plan nécessite, effectivement, des mesures urgentes pour pouvoir être mis en place ; on a donc besoin de ce minimum de 1 million de francs qui a été demandé.

La présidente : – Le Conseil d'État veut-il prendre la parole ?

M. Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports : – Très brièvement. Effectivement, le Conseil d'État, dans le chiffrage qui a été fait sur les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement, était arrivé à une estimation

de 800'000 francs. Les travaux en commission ont abouti à un consensus qui vise à augmenter un peu ces montants, avec la demande d'inscrire dans le projet de décret lui-même un minimum à atteindre.

C'est toujours particulier d'avoir un encouragement à dépenser, et on peut comprendre la réserve exprimée par le groupe Vert'Libéral-Le Centre, vu les enjeux auxquels nous devons faire face dans le domaine, vu la nécessité de promouvoir ces formations, nécessité aussi d'accompagner les institutions elles-mêmes, de soins ou de formation.

Nous estimons que c'est effectivement un effort supplémentaire bienvenu, et c'est aussi une manière pour le Conseil d'État de pouvoir continuer de travailler avec ces institutions en leur disant que les moyens sont là, qu'ils sont prévus aussi pour les accompagner dans ce défi qu'elles doivent relever avec nous.

C'est donc pour cela que nous vous encourageons aussi à accepter cet amendement de la commission.

La présidente : – Il ne semble plus y avoir de demande de prise de parole, nous allons donc procéder au vote.

On passe au vote.

L'amendement est accepté par 86 voix contre 12.

Article premier. – Adopté.

Articles 2 à 4. – Adoptés.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final, à la majorité simple.

Le projet de décret amendé est adopté par 98 voix sans opposition.

INTERPELLATION AVEC DEMANDE D'URGENCE

La présidente : – L'urgence est-elle combattue ? Cela ne semble pas être le cas, **l'urgence est acceptée.**

DDTE

24.173

24 juin 2024, 10h02

Interpellation Christine Ammann Tschopp

Horaire 2025 du transport régional de voyageurs : tout le monde n'est pas gagnant !

L'horaire 2025 du transport régional de voyageurs est synonyme d'améliorations de la desserte régionale ferroviaire sur la ligne du Pied du Jura. Par contre, les correspondances en gare de Neuchâtel pour les voyageurs venant notamment du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz seront fortement dégradées. Le Conseil d'État est donc prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil d'État envisage-t-il de remédier à cette dégradation de l'offre ?
2. Pourquoi les Conférences régionales des transports (CRT) et le Conseil des transports n'ont-ils pas participé aux réflexions sur la refonte de l'horaire 2025 ? Pourquoi le Conseil d'État n'implique-t-il pas ces organes consultatifs pour trouver des solutions adéquates ?

3. Pourquoi l'ensemble des projets d'horaires n'ont-ils pas été publiés sur la plateforme officielle tp-info ?
4. Pourquoi la communication du canton de Neuchâtel relative au nouvel horaire 2025 n'est-elle pas disponible sur le site officiel de la Confédération (tp-info) comme celles de presque tous les autres cantons ?
5. Des modifications sont-elles encore prévues, suite à la consultation publique qui s'est déroulée du 23 mai au 9 juin ? Par qui et dans quels délais les propositions déposées durant la consultation seront-elles étudiées ? Les CRT et le Conseil des transports seront-ils enfin impliqués activement (et pas seulement passivement) dans le processus ?

Si l'on considère, comme cas d'école, l'exemple de la ligne 421 qui assure la desserte entre la gare de Neuchâtel et le Val-de-Ruz, le Conseil d'État peut-il répondre aux questions suivantes :

6. Pourquoi la desserte locale de la ville de Neuchâtel est-elle privilégiée par rapport à la ponctualité et aux correspondances avec le trafic national en gare de Neuchâtel ?
7. Pourquoi, dans ses réponses aux consultations des horaires des années précédentes, le service cantonal des transports (SCTR) ne mentionne-t-il jamais les remarques faites au sujet de cette ligne ?

Développement

Le projet d'horaire 2025 des transports publics mis récemment en consultation présente des changements importants, découlant notamment de l'entrée en vigueur du nouvel horaire des Chemins de fer fédéraux (CFF) sur la ligne du Pied du Jura. Si l'on peut saluer la nouvelle offre en transports régionaux entre Yverdon et Bienne et l'amélioration notoire des liaisons régionales pour Fribourg au départ de Neuchâtel, on constate aussi que les horaires du trafic régional, notamment au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz, voire à La Chaux-de-Fonds, n'ont pas été repensés pour être en correspondance avec l'offre nationale.

Ainsi, un habitant de Noiraigue qui met 1h20 aujourd'hui pour se rendre à Lausanne, devra compter 1h30 dès décembre 2024, avec 20 minutes d'attente à Neuchâtel. Une personne de Chézard-Saint-Martin désirant se rendre à Lausanne met aujourd'hui 1h22. Elle aura besoin de 1h50 dès 2025. Si elle souhaite se rendre à Bienne, 50 minutes lui suffisent aujourd'hui. Dès 2025, son trajet demandera 1h06 au minimum. Quant aux habitants de Montmollin désirant se rendre au-delà de Neuchâtel, ils devront transiter par Les Geneveys-sur-Coffrane dès le mois de décembre, ce qui rendra le trajet plus onéreux pour les utilisateurs en raison du changement de zone supplémentaire. Il s'agit là de quelques exemples montrant que les horaires du transport régional n'ont pas été optimisés, ce qui risque de rendre dissuasif l'usage des transports publics pour de nombreuses personnes, alors que l'objectif affiché par le plan directeur cantonal est un « *report modal fort vers les TP [transports publics] et les MD [mobilités douces]* » et que le plan climat vise à favoriser l'utilisation des transports publics.

Il est surtout navrant de savoir que le canton n'a travaillé ni avec les Conférences régionales des transports (CRT), ni avec le Conseil des transports pour réaliser ce projet d'horaire, et s'est contenté d'informer ces organes. Ne s'agit-il pas pourtant d'acteurs clés susceptibles d'être force de proposition ?

En outre, alors qu'une grande majorité des cantons ont transmis dans les temps les projets d'horaires et les commentaires aux CFF, qui gèrent la plateforme nationale d'information sur les transports publics, le canton de Neuchâtel n'a pas été en mesure de tenir les délais. Les données du canton de Neuchâtel sont ainsi lacunaires, ce qui oblige les personnes et associations souhaitant faire part de propositions sur cette plateforme à réaliser des exercices compliqués de comparaison entre les données de cette plateforme et celles publiées sur le site du canton.

Enfin, l'exemple de la ligne 421 qui relie Cernier à Neuchâtel en passant par Savagnier constitue un cas d'école. Cette ligne, dont le taux de couverture des coûts est largement supérieur à la moyenne cantonale et même nationale, dessert, en plus du trafic régional, le trafic local en ville de Neuchâtel, en parallèle de la ligne 109 qui offre une desserte à une cadence de 10 minutes.

Depuis plusieurs années, les usagers du Val-de-Ruz demandent de supprimer cette desserte locale, ce qui permettrait d'améliorer la ponctualité de l'offre de la ligne 421. Jusqu'ici, le Conseil d'État n'a jamais donné suite à cette demande, et s'est toujours contenté de réponses évasives. Il faut aussi noter qu'il s'agit de la seule ligne de bus du canton qui dessert à la fois le trafic local et le trafic

régional. Or, cette desserte locale peut, en raison des arrêts, retarder le bus de plusieurs minutes, ce qui conduit à des retards et à des ruptures de correspondances en gare de Neuchâtel et à Cernier.

Cette demande devient encore plus pressante, car sans cette amélioration la correspondance pour les habitants du Val-de-Ruz avec les trains à destination de Zurich se transforme en une attente rédhibitoire de plus de 30 minutes à Neuchâtel. De quoi garantir de beaux jours à la mobilité individuelle et à l'encombrement du réseau routier !

Première signataire : Christine Ammann Tschopp.

Autres signataires : Clarence Chollet, Daniel Sigg, Adriana Ioset, Marc Fatton, Jasmine Herrera, Niel Smith, Catherine Loetscher, Michèle Gillard.

La présidente : – Y a-t-il une demande de développement ? Ce n'est pas le cas, nous passons donc la parole au Conseil d'État.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Une interpellation avec cinq, six, sept questions ; nous y répondons volontiers en cinq chapitres. Tout d'abord, l'horaire 2025 et son processus de mise en œuvre, puis la gouvernance, puis sa publication et, enfin, un focus sur la ligne 421, qui vous intéresse particulièrement, n'est-ce pas ? Et, en dernier point, la suite des opérations.

Tout d'abord, un rappel du processus de mise en œuvre. Il convient de rappeler que l'horaire 2025 est une exigence, vous vous en souvenez, des CFF pour permettre le rattrapage des travaux d'entretien sur le réseau ferroviaire romand, ainsi que pour améliorer la stabilité de l'horaire. Le premier horaire 2024, à l'époque, a été rejeté par le canton de Neuchâtel et la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO). Sachez, par ailleurs, que la première mouture de l'horaire 2025 a aussi été refusée par le canton de Neuchâtel, qui a toutefois dû se ranger à la majorité. Le canton a donc participé aux discussions avec la CTSO et les CFF en particulier pour obtenir les réparations, les compensations et garanties nécessaires en raison des dégradations annoncées pour les correspondances, notamment en gare de Neuchâtel.

Ces réparations, compensations et garanties sont essentiellement, nous le rappelons ici, dans le domaine ferroviaire, la cadence à la demi-heure vers Lausanne via Renens, très intéressante pour la desserte du pôle Université de Lausanne et École polytechnique fédérale lausannoise (EPFL), qui concerne pas mal de Neuchâtelois et aussi nos relations avec l'EPFL, bien sûr, par la même, la possibilité d'aller à Genève via une cadence à la demi-heure. Donc, une desserte intéressante, voire très intéressante.

Deuxième point, l'obtention d'une ligne RER entre Yverdon, Neuchâtel et Bienne, à la cadence horaire dès 2025, puis à la cadence demi-heure dès 2030. Nous en sommes très satisfaits, puisque ce n'était pas prévu en 2035. Nous avons donc gagné pas mal de temps sur cette desserte qui nous semble très intéressante en termes de report modal pour les usagers et usagères neuchâtelois-es.

Nous citons encore les six relations journalières aux heures de pointe obtenues entre Neuchâtel et Genève-Aéroport, mais encore la cadence à la demi-heure entre Neuchâtel et Fribourg, et, finalement, le soutien de la CTSO et des CFF pour une nouvelle halte du côté de Perreux, et la confirmation du soutien large obtenu pour la réalisation de la ligne directe.

Ensuite, au-delà de ces questions ferroviaires, des adaptations des réseaux de bus sont nécessaires, bien sûr, avec un important travail de fond qui a été fait par le service des transports, avec transN et avec CarPostal. Nous citerons ces lignes : la ligne 640 à Gorgier, qui est une offre de substitution à la desserte de la halte de Vaumarcus qui, malheureusement, va être fermée ; sur la ligne 612-613 à Boudry et Cortaillod, avec des correspondances dans les gares de Gorgier et Boudry CFF, dont les communes concernées sont particulièrement satisfaites ; la ligne 122, avec le prolongement de Vauseyon à la gare de Corcelles-Peseux pour permettre de rétablir des correspondances en gare de Neuchâtel vers Zurich et Bâle – vous savez que la navette ferroviaire Corcelles-Neuchâtel assure les correspondances, elle, sur Lausanne et Berne ; finalement, les lignes 380 et 421, avec l'adaptation de la trame horaire avec le rajout de paires courses supplémentaires. La ligne 421 passe ainsi de 16 à 18 paires courses journalières.

Nous citons au passage aussi la possibilité dans l'horaire 2025 de faire passer la ligne 424, qui concerne le Val-de-Ruz ouest, également par Malvilliers, un souhait que nous avons de longue date avec la commune de Val-de-Ruz. Ainsi, cette demande sera satisfaite dès le mois de décembre.

Les points qui sont encore en traitement, puisque tout n'est pas terminé, ce sont les correspondances avec le Val-de-Travers en gare de Neuchâtel, correspondances qui sont moins bonnes, il faut effectivement le reconnaître, et qui posent un problème. La Confédération, suite à nos demandes aussi, a proposé de réaliser techniquement la permutation des points de croisement au Val-de-Travers, entre Noiraigue et Môtiers, pour rétablir les correspondances et donner plus de souplesse dans l'horaire, mais c'est une question technique pas simple à régler, les points de croisement sont souvent des millions de francs d'investissements. Sachez qu'un mandat, aujourd'hui, a été transmis dans ce sens à transN et aux CFF. L'Office fédéral des transports (OFT) prévoit le financement d'ores et déjà dans le message ferroviaire 2026, c'est le prochain, il sera mis en consultation l'année prochaine. Nous aimerions encore rappeler au passage que plus de 80% des voyageurs et voyageuses en provenance du Val-de-Travers restent en ville de Neuchâtel, et eux et elles ne seront donc pas touché-e-s par cette problématique de correspondances. C'est rassurant pour eux et elles, bien sûr ; pour les autres, plus problématique.

Il s'agit aussi pour nous d'adapter encore certaines lignes de bus à Neuchâtel, pour lesquelles il n'a pas été possible de renforcer les cadences jusque-là pour rétablir toutes les correspondances. On pense notamment à la ligne 380 qui sera encore adaptée pour permettre de bonnes correspondances avec Berne.

Au passage – et cela vous semblera, nous pensons, important –, sachez que le Conseil d'État n'a pas fait d'économies dans l'affaire, bien au contraire. Les impacts financiers sont une augmentation des indemnités du trafic régional estimée à quelque 4 millions de francs ; c'est beaucoup d'argent. Le cofinancement de la Confédération est par ailleurs encore incertain, donc des risques ont été pris pour réparer les faiblesses de l'horaire 2025, lorsque c'était, bien sûr, techniquement possible.

Nous en venons maintenant à la gouvernance du travail effectué. Comme déjà indiqué, l'exigence des mesures de compensations ferroviaires a été faite par le canton auprès des CFF en coordination avec la CTSO. Les discussions avec les acteurs ont été très exigeantes en convictions, en tensions et en temps nécessaire, puisque nous avons travaillé jusqu'à ce mois de mai 2024 encore au niveau ferroviaire pour caler l'horaire 2025.

Le canton a régulièrement informé les communes, via entre autres les Conférences régionales des transports (CRT), de la problématique des horaires 2025 et de l'avancement des travaux, tout en rappelant qu'il n'avait pas le pilotage au niveau ferroviaire. Le Conseil consultatif des transports a également été informé, mais il n'a pas de rôle opérationnel dans la gestion des lignes de transport, c'est bien normal. Par contre, des groupes de travail ont été mis sur pied régionalement pour les thématiques des lignes 640 ainsi que 612 et 613. La refonte totale de l'offre au niveau régional justifiait de tels groupes de travail. Les autres lignes ne nécessitaient pas de tels groupes de travail, et les discussions en CRT n'ont pas fait ressortir d'autres besoins particuliers.

On peut quand même citer ici quelques divergences en CRT. Vous l'avez entendu dans les médias : toute la discussion de la desserte Fleurier-Les Verrières-Pontarlier, avec la perte de plus de 800'000 francs de subvention fédérale si nous maintenons la desserte comme prévu initialement vers Pontarlier, une desserte qui pose des problèmes puisqu'elle se situe dans un gros étranglement de trafic et ne connaît pas le succès espéré, bien au contraire, qui montre aussi des problèmes de sécurité et, aussi sur proposition de transN, eh bien, nous avons dû redéployer cette ligne ou l'améliorer sur le territoire suisse entre Fleurier et les Verrières, en desservant convenablement, mieux que jusque-là, les localités neuchâteloises.

Ce redéploiement est indispensable pour maintenir la subvention fédérale, c'est-à-dire pour maintenir la desserte des Verrières. De ce point de vue-là, la commune des Verrières était satisfaite de l'adaptation de l'horaire que nous avons proposée. La commune de Val-de-Travers est un peu frustrée de la situation, mais nous avons l'espoir qu'il y ait de la compréhension, puisque la France ne voulait pas, et depuis quelques années maintenant, assumer sa part des frais de cette desserte entre les Verrières et Pontarlier, et, dans la situation financière très difficile que nous connaissons sur cette ligne et de manière plus générale, il n'était pas envisageable d'assumer pour la France des coûts de 400'000 francs environ, quand, au passage, cette desserte aurait provoqué la perte d'une subvention fédérale de plus de 800'000 francs. Il nous semble que les éléments sont très clairs pour considérer que ce redéploiement sur sol helvétique est tout à fait indispensable et juste. Alors, là, il y avait une divergence dans la CRT entre les Verrières et Val-de-Travers. Le canton,

bien sûr, a poussé cette position raisonnable de redéployer sur sol suisse en préservant les intérêts et les finances neuchâteloises. Sachez encore que le canton organisera bientôt une rencontre avec le Val-de-Travers au sujet, cette fois, de la modification des points de croisement sur la ligne du Val-de-Travers, avec ses forces et ses faiblesses.

Il convient aussi de rappeler ici que le rythme de travail a été très soutenu ces derniers mois, vous le constatez, en raison du délai fixé par les CFF. De nombreuses études de variantes ont dû être menées par le service des transports avec des mandataires, avec les entreprises de transport. Nous dirions que plus en termes d'engagement de notre personnel, de nos ressources, de mandats n'aurait pas été possible, vu les ressources cantonales déjà très engagées par ailleurs sur différents projets ; nous citons naturellement le projet de ligne directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, tellement stratégique.

Nous en venons à la publication des horaires 2025. Vu l'intensité des travaux que nous avons rappelée il y a quelques secondes maintenant, les horaires des lignes CarPostal ont encore été adaptés à la dernière minute, avant la publication officielle des horaires. Cette publication a été mise en consultation, vous le savez. En raison de ces délais très courts, CarPostal n'a pas été en mesure d'intégrer ces nouveaux horaires 2025 dans le calculateur en ligne, ce qui a conduit à des incertitudes pour certains usagers et certaines usagères, on le comprend bien. Les horaires des lignes CarPostal ont été dès lors spécialement publiés sur le site du service cantonal des transports pour éviter tout malentendu, ou plus de malentendus.

Par ailleurs, un courrier a été envoyé au CRT, et un communiqué de presse a été publié le 21 mai 2024 et est encore disponible sur le site du service cantonal des transports. Nous pensons que, de ce point de vue, notre devoir de transparence, de communication et d'information a été assumé très clairement et solidement.

Finalement, il est à souligner, encore une fois, que le canton a commandé l'adaptation de l'offre 2025 sans connaître le niveau de cofinancement de la Confédération. On se bat donc pour l'obtenir ; il s'agit d'un risque financier pris au vu des enjeux de bonne desserte des régions neuchâteloises concernées.

Nous en venons à la ligne 421. Cette ligne, qui fait l'objet de questions spécifiques, est actuellement dotée de 16 paires courses par jour et passera à 18 paires courses dès décembre 2024, soit le maximum pour la desserte de base selon les critères de l'OFT. Au passage, c'est un coût supplémentaire pour le canton de quelque 200'000 francs. Un bus supplémentaire sera également injecté aux heures de pointe pour renforcer la robustesse de l'offre.

On l'a lu dans vos questions, on sait que certains usagers sont très intéressés par cette ligne et sa potentielle refonte. Cette demande de refonte de la ligne 421, sachez-le, Mesdames et Messieurs, a fait l'objet d'une étude approfondie de transN – c'était en 2021, ce n'est pas vieux – et cela a été présenté en CRT 5, la CRT du Val-de-Ruz. Il en ressort que le potentiel d'accélération de cette ligne est faible et varie très fortement selon l'ordre de circulation des bus, car, généralement, le bus de la ligne 421 circule derrière un bus urbain.

Ainsi, la situation ne s'améliorera guère pour les correspondances en gare de Neuchâtel en faisant sauter les arrêts de bus urbains en ville de Neuchâtel, comme demandé par ces usagers. Donc, l'idée de certains, c'est de dire « On fait sauter les arrêts de bus en ville de Neuchâtel, on va directement en gare, et tout ira bien dans le meilleur des mondes ». Malheureusement, ce n'est pas aussi simple pour différentes raisons exprimées, et il y a un défaut aussi assez important, c'est le chargement des bus, parce qu'en chargeant les bus en ville de Neuchâtel dans la descente – ou à la montée –, c'est l'opportunité d'avoir des clients, beaucoup de clients même, et d'avoir un taux de couverture qui se renforce et qui permet justement de renforcer la desserte à 18 paires courses et pas de rester à 16.

Par ailleurs, en termes de correspondances dans l'horaire 2025 en gare de Neuchâtel, pour ce qui est de la ligne 421, les correspondances direction Lausanne – celles-là sont les plus fortes, les prioritaires – seront bonnes, et nous vous rassurons. Celles en direction de Berne seront satisfaisantes, un peu tendues mais présentes, et c'est une bonne chose. Malheureusement, la correspondance vers Zurich, qui interpelle certains usagers en particulier, ne sera pas bonne, puisque probablement de plus d'une vingtaine de minutes, mais malheureusement, avec les changements de l'horaire CFF 2025 et le nœud de Neuchâtel qui s'affaiblit, on n'arrive pas à donner des bonnes correspondances des deux côtés, et, de ce point de vue-là, une priorité a été donnée à la plus grande fréquentation : c'est bien sûr vers l'Arc lémanique, vers Renens, vers Genève, vers

Lausanne, vous le pensez bien. On ne peut pas donner satisfaction à tout le monde ; il y a des limites techniques à l'exercice, vous devez aussi le comprendre, et ce malgré des investissements financiers complémentaires du canton.

Nous terminons en parlant de la suite des opérations, le dernier chapitre. Le canton va maintenant analyser les retours de la consultation quant à l'horaire 2025. Une réponse aux questions principales sera publiée sur le site du service des transports. Pour des raisons de ressources du service, des réponses individuelles de qualité ne sont pas possibles, vous le savez bien ; nous n'en avons par ailleurs pas l'obligation légale. Nous répondons déjà au maximum aux prises de position quant à cet horaire, nous le faisons volontiers lorsqu'elles sont les plus importantes, collectives, mais nous n'arrivons pas à répondre tout le temps à tout le monde. Nous savons aussi que l'on a quelques usagers qui aiment bien revenir souvent, très souvent, sur des problématiques qui nous sont connues, mais qui ne peuvent pas être résolues si facilement pour des raisons techniques ou parfois même aussi financières.

Par contre, les travaux se poursuivent, notamment sur deux dessertes : l'adaptation de la trame horaire de la ligne 380 et, d'autre part, des discussions seront menées avec la commune de Val-de-Travers sur la question des gares de croisement au Val-de-Travers. Si on devait réussir à créer un croisement en gare de Môtiers, ce serait idéal pour pouvoir donner de la souplesse et de l'efficacité aux correspondances en gare de Neuchâtel, avec l'horaire 2025, mais plus généralement, nous pensons aussi pour l'horaire 2035. Donc, nous essayons de nous projeter dans l'avenir avec, là, une possibilité financière, en principe, de soutien de la Confédération pour doter cette gare de Môtiers d'un point de croisement. Y arrive-t-on encore dans le timing prévu par transN dans ces travaux, puisque le projet est déjà lancé ? Nous l'espérons, le travail est en cours. Il s'agira encore de discuter avec Val-de-Travers.

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous croyons qu'avec cela, nous avons pu répondre de manière, nous pensons, assez exhaustive aux questions et sous-questions de M^{me} la députée Christine Ammann Tschopp.

La présidente : – Nous donnons la parole à M^{me} Christine Ammann Tschopp pour son indice de satisfaction.

M^{me} Christine Ammann Tschopp (VertPOP) : – Merci, Monsieur le conseiller d'État, pour ces explications qui, nous l'espérons, n'auront pas trop fait patienter le reste de l'hémicycle.

Une question qui nous interpelle est ce que l'on entend par des commissions consultatives. On les consulte, prend-on leurs inputs et leurs bonnes remarques pour les intégrer ? Utilise-t-on toutes ces informations-là pour optimiser les horaires ? Parfois, l'impression est que ce n'est pas le cas et que l'on informe ces commissions sans reprendre leurs propositions. On remarque que le canton de Vaud, par exemple, a sur son site une page qui est beaucoup plus complète et qui permet notamment aux personnes qui veulent participer à ce travail d'optimisation de trouver toutes les informations dans le même cadre.

Quelques détails peut-être : le 421 n'est pas derrière le 109, mais devant. On pourrait certainement bien améliorer cette ligne qui dessert tout le Val-de-Ruz puisqu'elle va jusqu'à Cernier, et c'est quelque chose que l'on néglige parfois.

ASSERMENTATION D'UNE PROCUREURE AU MINISTÈRE PUBLIC

La présidente : – Lors de sa séance du 28 mai 2024, le Grand Conseil a élu M^{me} Geneviève Robert-Grandpierre aux fonctions de procureure au Ministère public.

Selon l'article 6 de la loi sur la magistrature de l'ordre judiciaire et la surveillance des autorités judiciaires (LMSA), les membres de la magistrature de l'ordre judiciaire sont assermentés par le Grand Conseil.

Nous allons procéder maintenant à cette assermentation.

Nous invitons le public, l'assemblée et les représentants de la presse à se lever. Nous prions l'huissière de faire entrer une délégation du bureau du Conseil de la magistrature et de la commission administrative des autorités judiciaires, qui s'installera derrière la tribune.

(Entre la délégation de la magistrature judiciaire et de la commission administrative des autorités judiciaires.)

Nous prions l'huissière de faire entrer la nouvelle procureure dans la salle.

(Entre M^{me} Geneviève Robert-Grandpierre.)

Madame la procureure, nous vous donnons lecture de la formule du serment. À l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et déclarer « je le promets » ou « je le jure » ou « je le jure devant Dieu ».

Je promets de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyennes et des citoyens, d'observer strictement la Constitution et les lois constitutionnelles et de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.

M^{me} Geneviève Robert-Grandpierre : – Je le promets.

La présidente : – Nous vous remercions et vous prions de prendre place à côté de vos nouveaux collègues.

(Applaudissements.)

La présidente : – Nous donnons maintenant la parole à la présidente de la commission administrative des autorités judiciaires (CAAJ).

M^{me} Celia Clerc, présidente de la commission administrative des autorités judiciaires (CAAJ) : –

Madame la présidente du Grand Conseil,
Madame la présidente du Conseil d'État,
Madame la conseillère d'État, Messieurs les conseillers d'État,
Mesdames et Messieurs les député-e-s,
Madame la chancelière d'État,
Mesdames et Messieurs,
Chères et chers collègues,

Les opportunités pour la commission administrative des autorités judiciaires de se présenter devant vous sont rares, puisqu'elles sont pratiquement limitées aux seuls assermentations et départs à la retraite de magistrates et magistrats. Aujourd'hui, les autorités judiciaires sont là pour accueillir une nouvelle magistrate. Nous pourrions évoquer les difficultés auxquelles le pouvoir judiciaire – en particulier la première instance et la chaîne pénale – fait face, difficultés relevées et partagées par le Conseil de la magistrature dans les rapports de gestion 2022 et 2023. Nous nous contenterons de relever que votre parlement, à l'instar d'autres parlements cantonaux, a accepté la création d'un nouveau poste de procureur, pourvu au 1^{er} octobre 2024. La révision du Code de procédure pénale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, donc cette année, implique en effet pour le Ministère public la tenue d'audiences supplémentaires et, pour les juridictions d'appel et de recours, de statuer impérativement dans les douze mois, respectivement les six mois, dès la notification du jugement de première instance. À noter que cette révision s'inscrit dans une évolution procédurale, jurisprudentielle et sociétale qui a vu le contentieux pénal neuchâtelois augmenter globalement depuis 2011 de plus de 75%. Le renfort ainsi accordé au Ministère public par le pouvoir politique est donc le bienvenu, et la commission administrative des autorités judiciaires tient à profiter de la parole qui lui est ici donnée pour remercier votre Conseil d'avoir accepté la création de ce nouveau poste.

Le pouvoir judiciaire est heureux de pouvoir accueillir en son sein une personne aux compétences professionnelles saluées et reconnues ici et ailleurs, et dont la rigueur juridique et l'efficience, à

l'instar du sens des responsabilités, ne sont plus à démontrer. M^{me} Geneviève Robert-Grandpierre est en effet connue pour être une personne consciencieuse et investie, disposant tant d'une personnalité agréable que d'une haute expertise juridique, tout particulièrement en droit pénal économique, domaine de compétence qui sera indéniablement d'une grande utilité pour le Ministère public.

Après l'obtention de deux bachelors, l'un en droit de l'Université de Neuchâtel, accrédité de la mention bien, l'autre en arts, discipline fondamentale flûte traversière, de la Haute École de Musique de Genève, la prénommée a mené avec succès un master en droit auprès de cette même université, se voyant également attribuer la mention *cum laude* et ayant été, par ailleurs, lauréate du premier prix du concours international de médiation auprès du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris. Consécutivement à l'obtention de son brevet d'avocate en 2017, elle a encore complété sa formation juridique par deux certificats d'études avancées (CAS), l'un en magistrature pénale auprès de l'École romande de la magistrature pénale, l'autre en investigation financière, délivré par l'Institut de lutte contre la criminalité économique. Avocate au sein d'une étude de la place de 2017 à 2019, M^{me} Geneviève Robert-Grandpierre officie depuis lors, soit depuis cinq ans maintenant, en qualité de greffière-rédactrice à la Cour pénale genevoise, plus exactement à la Chambre pénale d'appel et de révision, autorité qui ne tarit pas d'éloges à son égard, soulignant l'excellence de ses prestations, de même que sa conscience professionnelle et son engagement sans faille.

C'est partant avec un grand plaisir que les autorités judiciaires accueillent M^{me} Geneviève Robert-Grandpierre au sein de la magistrature neuchâteloise. Sa personnalité dynamique et son grand professionnalisme seront, nous en sommes sûrs, appréciés par toutes et tous. M^{me} Geneviève Robert-Grandpierre, nous vous souhaitons la bienvenue, ainsi que de vous épanouir dans vos nouvelles fonctions.

(Applaudissements.)

INTERPELLATION

La présidente : – Nous reprenons par l'objet B1 23.250, interpellation du groupe Vert'Libéral-Le Centre, du 30 octobre 2023, « Bois et bois-énergie : bientôt un croisement des courbes entre potentiel et projets existants/déposés, aussi à Neuchâtel ? » Y a-t-il une demande de développement ?

M^{me} Mireille Tissot-Daguette (VL-LC) : – Nous ne souhaitons pas développer l'interpellation qui est déjà assez complète.

La présidente : – Alors, une réponse vous parviendra lors de la prochaine séance.

RECOMMANDATION

DDTE

23.251

30 octobre 2023, 8h34

Recommandation de député-e-s interpartis

Reconnectons le Val-de-Ruz ouest au réseau ferroviaire : la halte de Montmollin-Montezillon doit rouvrir !

Alors que le Conseil d'État a communiqué récemment sur l'agenda défini pour le projet de « ligne directe », l'horizon initialement prévu s'éloigne considérablement. Or, depuis 2015 et la fermeture de la gare de Montmollin-Montezillon, la vie quotidienne du village de Montmollin et du hameau de Montezillon s'est vue amputée du raccordement au réseau ferroviaire « pour quelques années ». Considérant cet élément temporel désormais profondément inacceptable, les députés soussignés demandent au Conseil d'État de prendre toutes les mesures nécessaires pour la remise à l'horaire, dans le cadre de la révision du plan directeur des transports publics ainsi que lors de la révision du prochain horaire des transports publics, de cette gare.

Développement

Déjà questionné ce printemps, le Conseil d'État était resté évasif sur ses intentions au sujet de l'avenir de la halte ferroviaire de Montmollin-Montezillon, se cantonnant à des aspects purement techniques. C'est insatisfaisant pour une population (environ 1'500 habitants) qui se voit dépourvue d'une offre pourtant à portée de main. Aucun élément physique n'a été désaffecté depuis 2015, seul un treillis protège actuellement les voies. Les dessertes en bus (extension de la ligne 424) ne sont qu'un leurre, étant peu ou pas utilisées, tant l'horaire proposé que la fréquence en sont presque dissuasifs. Sans parler de l'impact des bus à énergie fossile sur une route de campagne au gabarit routier pas prévu à cet effet. Enfin, au niveau du temps de parcours et des points de croisement, éléments centraux de la décision prise il y a bientôt dix ans, il semble aujourd'hui que tant le matériel roulant utilisé que les temps de battement permettraient de prévoir un arrêt « sur demande » sur l'une des deux liaisons prévues par heure.

La situation est donc insatisfaisante et a conduit nombre de résidents à reprendre leur véhicule privé plutôt que de privilégier une offre ferroviaire efficace et appréciée. Entre quinze et vingt ans, c'est le laps de temps qui nous sépare de la mise en service de la future offre ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. C'est long, trop long, et cela ne doit pas jeter dans l'oubli des régions bien centrées mais pourtant délaissées pour les vingt prochaines années. La réaffectation d'une gare, c'est redonner vie à un espace, et surtout donner à ses habitants la possibilité de se connecter au performant réseau ferroviaire suisse.

Premier signataire : Damien Humbert-Droz.

Autres signataires : Hermann Frick, Christine Ammann Tschopp, Boris Keller, Francis Krähenbühl, Clarence Chollet, Caroline Juillerat, Mary-Claude Fallet, Manon Roux, Andreas Jurt, Fabio Bongiovanni, Niel Smith, Vincent Martinez, Sarah Curty, Cloé Dutoit, Sandra Menoud, Sophie Rohrer, Yves Pessina, Claudine Geiser, Ludovic Kuntzer, Diane Skartsounis, Quentin Di Meo, Armelle von Allmen Benoit, Jasmine Herrera, Pascale Ethel Leutwiler, Béatrice Haeny, Marie-France Vaucher, Nadia Chassot, Michel Zurbuchen, Brigitte Neuhaus, Alain Rapin, Richard Gigon, Céline Barrelet, Marc Fatton.

La présidente : – Y a-t-il une demande de développement ?

M. Damien Humbert-Droz (LR) : – Quel bonheur de pouvoir enfin développer cette recommandation devant notre hémicycle, huit mois après son dépôt !

Il était question dans le texte d'un élément dont nous avons parlé avant la pause et qui était un des éléments de l'objet déposé par notre collègue du Val-de-Ruz est, mais toujours sur la problématique des transports publics. Comme quoi, à huit mois d'intervalle et au hasard de notre calendrier parlementaire, nous parlons en une heure d'une thématique extrêmement importante des transports publics au Val-de-Ruz.

C'est aussi finalement une légère déception, Madame la Présidente, puisqu'il y a un mois, nous avions bon espoir, le mercredi matin, qu'au gré de l'avancement des travaux, nous pourrions traiter cet objet qui tombait à point nommé, puisque, finalement, dans la réalité du transport quotidien, ce n'est pas seulement le moment de parler de considérations techniques, de ruptures de charge, de ruptures de correspondances, mais c'est bien pour le citoyen de recoller au quotidien, à son quotidien. Et le quotidien d'il y a un mois, Madame la Présidente, c'était la réception en votre honneur à Savagnier, et c'était l'occasion de dire, lorsque l'on parle du Val-de-Ruz est et ouest, qu'au terme de votre réception, eh bien, il nous aurait fallu quitter Savagnier à 21h02, soit juste après la première assiette du souper, mais bien avant la fin des représentations, avant le café et tout le côté convivial de votre réception, pour arriver à une heure que certains qualifient de convenable, de l'autre côté du Val-de-Ruz, tout en passant par Neuchâtel, pour remonter aux Geneveys-sur-Coffrane. Eh bien, c'est cela la réalité, chères et chers collègues, de cette recommandation.

Cette recommandation, elle touche certes une population réduite, mais une population qui est située spatialement au centre du canton et qui, il y a quinze ans, a vu son offre en transports publics largement se dégrader. Nous ne disons pas qu'il n'y a plus rien aujourd'hui, mais lorsque l'on parle de dégradation de l'offre en transports publics, donner des éléments concrets c'est aussi dire que pour venir au Grand Conseil, ici à Neuchâtel, en transports publics, à l'arrêt le plus proche, il y a sur la ligne chaque heure deux trains qui montent et deux trains qui descendent en direction de

Neuchâtel et/ou inversement de La Chaux-de-Fonds, avec auparavant une possibilité de se connecter au réseau ferroviaire. Aujourd'hui, dans des heures qui nous permettraient d'arriver ici à Neuchâtel au début de la session, c'est une seule correspondance dans le secteur à 6h54. Nous personnalisons un peu l'intervention, vous nous en excuserez, mais c'est vraiment pour montrer que pour l'habitant de cette région, le quotidien a changé.

Nous pouvons vous assurer, chers collègues, que dans quelques années, nous traiterons du même objet pour ce qui se passe actuellement à la gare de Vaumarcus. Les éléments techniques sont clairs, mais aujourd'hui, est-ce une solution de fermer une gare ? Vous nous excuserez et nous répondons clairement non à cet élément. Une gare existante, une infrastructure existante qui est aujourd'hui fermée, c'est dire clairement aux gens que le report modal n'existe plus dans leur région. Mettre quelqu'un dans sa voiture au départ de son habitation le matin, c'est bien souvent le faire aller jusqu'à son lieu de travail dans son véhicule privé. C'est donc cet élément-là, Mesdames et Messieurs, le corps de cette recommandation. Ce n'est pas dire au Conseil d'État qu'il n'a rien fait et qu'il ne fait rien, conscient des difficultés du maillage ferroviaire et des transports publics, mais c'est quand même enfoncer le clou, encore une fois, sur cette fermeture de la gare de Montmollin-Montezillon, dont il avait été dit qu'elle était liée aussi aux travaux Léman 2020. Aujourd'hui, les choses doivent être dites clairement : l'horizon, c'est 2040 et l'ouverture de la ligne rapide pour les prochains changements. C'est donc un horizon extrêmement lointain, et c'est décevant de se dire que d'ici cette échéance, il ne se passera plus rien, que la situation est acquise et qu'elle ne changera plus.

La population, les signataires de la recommandation ne demandent donc pas plus. C'est aussi être conscients des moyens limités de notre canton en matière de transports publics. Ce n'est pas toujours demander plus, mais c'est demander mieux. La desserte en car, aujourd'hui, qui a été mise en place est une desserte de substitution qui est insuffisante et qui, en comparaison à une desserte même à l'heure, même en arrêt sur demande comme nos collègues bernois et fribourgeois, n'est que très peu appliquée dans le canton de Neuchâtel ; l'arrêt sur demande existe encore et est encore possible, eh bien, c'est demander mieux. Ce n'est pas mettre en opposition un village et un hameau de l'ouest du Val-de-Ruz que sont Montmollin et Montezillon, mais c'est bien vouloir les intégrer au réseau ferroviaire suisse.

Voilà, Madame la présidente, si notre loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) devait être complétée, eh bien, l'objet « cri du cœur » prendrait sa place, parce que la recommandation a ce côté, bien évidemment, très organisationnel, mais plus qu'une recommandation, c'est donc un cri du cœur en faveur de cette zone et de sa desserte en transports publics.

La présidente : – La parole est au Conseil d'État.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Monsieur le député, merci pour ce cri du cœur !

Votre attachement pour les transports publics nous réjouit, nous y travaillons, avec des succès, parfois avec des défis. L'horaire 2016 était un défi, c'était l'horaire qui a obligé la suppression de la halte de Montmollin-Montezillon, dont on a déjà beaucoup parlé. L'horaire 2025, c'est de nouveaux défis et des opportunités, mais qui ne permettent malheureusement pas la réouverture de la halte de Montmollin-Montezillon.

Au-delà du cri du cœur que l'on peut saluer, votre recommandation est très claire, très précise, elle demande la remise à l'horaire de la desserte de cette gare, et, comme indiqué à plusieurs reprises, ce n'est techniquement plus possible – ce n'est pas une question financière – depuis 2016, où la cadence à la demi-heure entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds a été introduite. En fait, ce n'est pas vrai. Si on dit que l'on se passe de la cadence à la demi-heure entre le Haut et le Bas, alors on peut réintroduire la desserte de Montmollin-Montezillon. Mais, en termes de report modal, c'est une aberration absolue, excusez-nous d'être très clair. On parle de milliers d'usagers. La desserte connaît une belle progression entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, la part modale augmente, on doit s'en réjouir et, malheureusement, la halte de Montmollin-Montezillon en a fait les frais en 2016, indépendamment de notre volonté. Les minutes sur le réseau, les croisements ne permettent pas de réintroduire cet arrêt. Si on pouvait le faire, on le ferait, sans difficulté. Faudrait-il encore convaincre les CFF et Berne-Lötschberg-Simplon (BLS), puisque la concession n'est plus une concession cantonale, on parle de concession grandes lignes aujourd'hui.

Vous nous direz que l'on a réussi à introduire, il y a trois, quatre ans maintenant, le système ETCS et les nouvelles rames Flirt qui sont plus efficaces, et le système de contrôle ETCS devrait l'être aussi. Mais on se rend compte que, finalement, l'efficacité des trains est bonne, mais le système de contrôle, devenu automatisé, provoque des pertes de temps sur la ligne. Donc, ce que l'on a gagné d'un côté, on l'a perdu de l'autre et, à la fin, balle au centre, on se retrouve dans la situation où on n'a pas les minutes complémentaires nécessaires pour rouvrir cette gare. Nous vous promettons que ce n'est pas par manque d'avoir essayé, parce que l'on s'est posé quasiment chaque année la question, et dans le cadre de l'horaire 2025, en se disant que maintenant on a peut-être une marge en gare de Neuchâtel et que, de ce point de vue-là, on pourra retravailler cette halte et la remettre à l'horaire. Eh bien, non, ce n'est techniquement pas possible. Le temps n'est pas à disposition.

Dès lors, il faut vivre avec cette situation où la halte de Montmollin-Montezillon ne sera pas rouverte actuellement, sauf à dire que l'on remet en question la cadence à la demi-heure entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Et c'est le choix que vous allez faire. Si vous soutenez la recommandation, cela veut dire qu'en conséquence, le Conseil d'État doit réfléchir à remettre en question la cadence à la demi-heure entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, c'est vrai. Et de ce point de vue-là, on comprend le cri du cœur, mais il y a des réalités techniques qui font que l'on doit faire des choix, que l'on doit prioriser. Et même si on a beaucoup de respect pour Montmollin-Montezillon, ses habitants, usagers, etc. – quelques dizaines de personnes –, qui utilisaient ce train à cet arrêt-là, on doit faire des choix et favoriser un vrai report modal vers les transports publics, qui profite plus globalement à tout le canton. Et, de ce point de vue-là, nous pensons que les décisions que nous avons prises il y a bientôt dix ans furent de bonnes décisions.

Vous dites « Vaumarcus est supprimée, c'est aussi scandaleux ». Oui, c'est un problème. Nous avons voulu défendre la halte Vaumarcus, mais à un moment donné, si vous voulez la cadence à la demi-heure entre Bienne, Neuchâtel et Yverdon, qui a un potentiel de report modal extraordinaire pour le bas du canton – tous ceux qui transitent d'est en ouest de Neuchâtel pour y travailler, étudier, etc. –, vous ne pouvez plus techniquement garder la halte de Vaumarcus. Alors, nous avons dû faire ce choix. C'est une cinquantaine de personnes qui prenaient le train à Vaumarcus, c'est problématique pour elles, mais ce sera beaucoup plus de personnes qui profiteront de la desserte en RER sur le littoral neuchâtelois à terme. C'est pour cela qu'en substitution, nous avons mis en place une desserte de bus que nous pensons performante pour la gare de Vaumarcus – en plus, donc – vers Gorgier, Concise, Yverdon, pour que ces personnes puissent profiter malgré tout d'une bonne desserte de transports publics et des bons nœuds de correspondance que sont Yverdon, Neuchâtel un peu moins, mais nous espérons remonter en puissance dans les années à venir.

Et puis, vous nous dites « Mais on a perdu Montmollin-Montezillon, on perd Vaumarcus aujourd'hui, c'est un problème ». Oui, c'est un souci compensé par une desserte ferroviaire globale renforcée, plus compétitive et attractive ; puis, de l'autre côté, où l'on peut, on a rouvert des haltes. La halte des Forges entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle est rouverte, aujourd'hui à l'heure, tout bientôt à la demi-heure, et montre un potentiel d'usagers et d'usagères vraiment intéressant. On va ouvrir la halte de l'Orée du Bois, au Bas-du-Reymond, sur la ligne des Ponts-de-Martel. Eh bien, on a là un quartier qui s'est développé, qui va encore connaître un développement dans les années à venir. Il y a un potentiel de développement ; techniquement, on arrive à glisser cette halte sur l'horaire, on met des moyens financiers, on rouvre une halte.

Donc, dès que techniquement il y a une possibilité, qu'économiquement ce soit aussi défendable, que l'on puisse aussi bénéficier des soutiens de la de la Confédération, on ouvre aussi des haltes. Ce n'est donc pas une volonté de dire « On supprime des haltes à travers le canton », mais quand il y a des malheureuses réalités d'horaires et des défis techniques qui ne permettent pas de faire autrement, malheureusement, cela peut arriver et c'est arrivé pour Montmollin-Montezillon dans le cadre de l'horaire 2016. Par contre, on a travaillé sur une desserte par la ligne de bus 424 vers Cernier – Montezillon-Montmollin-Cernier –, qui a, nous pensons, de la qualité, qui va vers la gare des Geneveys-sur-Coffrane, qui est à la demi-heure pour Neuchâtel et pour La Chaux-de-Fonds, et puis nouvellement, on va passer par Malvilliers, qui est aussi intéressant, parce que Malvilliers, même si ce n'est pas un pôle économique, connaît aujourd'hui un développement.

Donc, on optimise avec les moyens qui nous sont donnés, mais aussi avec les capacités techniques à réaliser. Et, encore une fois, nous sommes désolé de vous le dire, eh bien, la halte de Montmollin-Montezillon on ne peut pas la rouvrir si on veut garder une cadence à la demi-heure entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, c'est une pure réalité. Il faut vivre avec, et cette recommandation qui demande cela précisément, on ne peut que vous demander de la refuser.

La présidente : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. Aël Kistler (VL-LC) : – Le groupe Vert'Libéral-Le Centre, une fois n'est pas coutume, pourrait presque paraphraser notre conseiller d'État.

Malheureusement – et vraiment malheureusement dans le sens où, en étant conséquentialistes, bien sûr que pour un report modal, il faut voir où est le plus gros enjeu –, ce n'est vraiment pas de gaieté de cœur que l'on attendait la réponse du Conseil d'État pour savoir si c'était techniquement faisable, mais si, effectivement, il est risqué pour la cadence à la demi-heure entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, c'est un prix que nous n'étions pas prêts à payer. Donc, probablement qu'à l'unanimité ou en tout cas avec une large majorité, nous refuserons malheureusement cette recommandation.

Restent quelques points, mais qui dépassent en fait la recommandation. Sur les lignes, typiquement, il a été évoqué Vaumarcus. Puisque cela dépasse de nouveau la recommandation, on a quand même quelques surprises, et personne au sein du groupe ne se prétend ingénieur en transport et en mobilité, mais il est un peu surprenant pour nous de fermer Vaumarcus et potentiellement ouvrir sur la même ligne, mais plus proche de la ville, typiquement entre Boudry et Bevaix, à la halte de Perreux. Là encore, pourquoi ces minutes pouvaient être reprises et pas plus en amont – ou plus en aval, cela dépend dans quel sens on regarde – le long de la même ligne, ce qui n'influence en rien notre vote sur la recommandation ?

M. Yves Pessina (VertPOP) : – Depuis le 13 décembre 2015, la liaison ferroviaire entre les Montagnes neuchâteloises et le Littoral est cadencée à la demi-heure. Cette avancée notoire en matière de transports publics a été et est toujours saluée.

Cette date est pourtant celle d'un événement sombre pour les villages de Montmollin et Montezillon. En effet, depuis ce jour, plus d'un millier de personnes dans la région ont perdu l'accès au réseau ferroviaire via la gare Montmollin-Montezillon, pourtant active depuis 1859. Cette dernière avait d'ailleurs été refaite à neuf et mise aux normes quelques années auparavant. On est passé d'un train par heure à plus rien du tout. Enfin, ce n'est pas exact ; les trains passent encore toutes les trente minutes à travers ces localités, mais malheureusement ne s'y arrêtent plus.

Bien sûr, un service de substitution a été mis en place avec le bus 424 reliant parfois Rochefort, mais surtout Montmollin à Cernier et desservant la gare des Geneveys-sur-Coffrane. Cependant, la qualité de la desserte s'est notoirement péjorée. Si, en semaine, pendant les heures de travail, elle est acceptable, elle devient carrément médiocre en soirée, et c'est encore pire en fin de semaine.

Si on ajoute à cela que les titulaires d'un abonnement Onde Verte doivent maintenant acheter une zone supplémentaire pour pouvoir prendre un train aux Geneveys-sur-Coffrane, on comprend rapidement que les obstacles s'accumulent pour les usagers et usagères des transports publics de cette région de l'ouest du Val-de-Ruz. En résumé, soit ils et elles sont contraint-e-s et captif-ve-s car non motorisé-e-s, soit ils et elles sont simplement des forcené-e-s comme votre serviteur.

On pourrait rétorquer qu'il existe la ligne de bus 380, qui relie la région directement à la ville de Neuchâtel. C'est correct, mais cette liaison est clairement insatisfaisante aux heures de pointe. Essayez simplement d'attraper une correspondance en gare de Neuchâtel après avoir traversé en bus Peseux et le carrefour de Vauseyon à ces heures. C'est une problématique que les usagers de train ne connaissent pas. Pas plus tard que ce matin, nous avons failli arriver en retard, nous étions bloqué dans les bouchons avec ce bus.

À l'horizon 2035-2040, la colonne vertébrale de la mobilité de cette région allant de Rochefort à l'ouest élargi du Val-de-Ruz est vouée à disparaître selon le projet actuel. On parle quand même d'un moyen de transport efficace et écologique qui dessert 5'000 Neuchâtelois et Neuchâteloises. Et les projets d'aménagement des futures lignes de bus « de remplacement » se font attendre.

Nous avons la possibilité d'envoyer un signal fort à la population locale en acceptant cette recommandation et d'apporter la preuve que notre parlement se soucie de la mobilité basse en émission carbone pour tous ses concitoyens et toutes ses concitoyennes. Oui, la ligne directe révolutionnera la mobilité d'une majorité des Neuchâtelois et Neuchâteloises, mais disons-le clairement avec ce message : habitantes et habitants de la commune de Rochefort et de l'ouest du

Val-de-Ruz, vous n'êtes pas oublié-e-s et vous méritez vous aussi une desserte convenable, tant aujourd'hui que dans quelques années, quand notre ligne directe verra le jour.

De plus, nous comprenons bien que, techniquement, ce n'est pas possible de rajouter la halte de Montmollin-Montezillon directement. Par contre, nous aimerions savoir si ce ne serait pas imaginable de prolonger la navette qui s'arrête à Corcelles-Peseux jusqu'à Montmollin-Montezillon.

Pour ces raisons, le groupe VertPOP soutiendra cette recommandation.

M^{me} Patricia Sörensen (S) : – Nous vous faisons lecture de la position du groupe socialiste, rédigée par M^{me} Anita Cuenat.

Depuis 2015, avec la cadence à la demi-heure, la halte de Montmollin-Montezillon n'est plus desservie. Les dessertes en bus mises en place pour pallier ce déficit ne sont que peu utilisées. En effet, actuellement, le temps de parcours en bus n'est pas concurrentiel : une quarantaine de minutes est nécessaire pour atteindre la gare de Neuchâtel, alors qu'avec le train, le trajet était d'une dizaine de minutes.

Il est donc compréhensible que les 1'500 habitants et habitantes de Montmollin-Montezillon se sentent lésé-e-s, et que, dans ces circonstances, ils et elles recourent à la voiture individuelle.

Le groupe socialiste est sensible à cette situation. Nous estimons que ce contexte – et les comportements qui en découlent – n'est pas en accord avec le Plan climat et la volonté cantonale d'améliorer le transfert modal vers les transports publics.

La ligne directe La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel sera effective dans une quinzaine d'années. D'ici là, il n'est pas imaginable de laisser la situation telle quelle. Il est donc essentiel d'améliorer cette desserte. Cependant, il nous importe de préciser que si un arrêt à la demande devenait possible à la halte concernée, la cadence à la demi-heure sur la ligne actuelle ne devrait pas être prétéritée.

Si cela ne peut être envisagé, nous suggérons que le Conseil d'État propose la mise en place de navettes, type minibus, si possible électriques, voire autonomes, reliant les villages de Montmollin et de Montezillon à la gare de Chambrelieu.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutiendra la recommandation, dans l'idée d'une meilleure liaison entre le Val-de-Ruz ouest et le réseau ferroviaire, sans perte de la cadence à la demi-heure.

M. Hermann Frick (LR) : – Nous avons personnellement beaucoup de peine avec l'argumentation concernant le problème technique.

En effet, quand c'est passé à la cadence à la demi-heure, à l'introduction de la ligne Berne-La Chaux-de-Fonds, il y avait le matin et l'après-midi une correspondance qui n'était pas garantie parce que l'on craignait que, justement, on ne puisse pas garantir la demi-heure ; c'était, sauf erreur, à 10h le matin qu'il n'y avait pas de train qui allait jusqu'à Berne et à 15h l'après-midi. Cela a duré six mois et on a pu réintroduire parce que cela ne posait pas de problème. Et, à ce moment-là, l'argumentation était justement qu'avec le matériel roulant, ce n'était pas possible techniquement.

Depuis, on a donc réintroduit cela, cela n'a pas posé de problème, on a changé de matériel roulant, qui est plus performant, et c'est toujours malgré tout le même argumentaire que, techniquement, ce n'est pas possible. C'est donc pour cela, et nous ne sommes pas le seul, que nous prenons la parole. Dans nos villages, vraiment, les gens se demandent « Alors pourquoi a-t-on changé le matériel roulant, si, finalement, on en est au même stade que ce qui était avant, alors qu'à ce moment-là, on disait que c'était à cause du matériel roulant ? » Nous avons donc un peu de la peine avec cet argumentaire.

La question n'était pas de mettre cela à l'horaire sur les deux lignes. Nous croyons que c'est évident pour tout le monde que la ligne directe Berne-La Chaux-de-Fonds, ce n'est pas là qu'il faut forcément faire un arrêt encore sur demande à Montmollin. Par contre, sur l'autre qui part de Neuchâtel et qui va au Locle, celle-là, sur demande, nous restons persuadé, bien que n'étant pas du tout un spécialiste, que ce serait techniquement possible, qu'il faut un peu de bonne volonté.

La présidente : – La parole est-elle encore demandée par le Conseil d'État ?

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Vous devinez bien que la parole sera encore redemandée par le Conseil d'État, après tout ce que l'on a entendu !

Nous sommes bien obligé, parce que nos textes légaux sont faits ainsi, de nous appuyer sur la demande, la recommandation que vous avez déposée, qui est la réouverture de la halte de Montmollin-Montezillon à l'horaire, donc une desserte régulière, pour le moins à l'heure. On peut discuter de bus longtemps, on peut refaire tout Mobilité 2030, le concept 2035, 2040, nous sommes prêt, nous avons du temps, tout va bien ; mais nous croyons qu'il faut quand même, à un moment donné, voter sur les textes qui sont déposés, sinon, on ne sait plus comment travailler, et l'administration non plus. Et la demande, c'est donc bien cela : on rouvre la gare, on remet un train qui s'arrête idéalement à l'heure, même à la demi-heure, sur demande ou pas sur demande, etc. Nous sommes bien obligé de vous le dire, de le souligner encore une fois : ce n'est pas possible, sinon, il faut supprimer la demi-heure pour les Montagnes. Donc, si vous votez oui, vous nous donnez le mandat de remettre en question la demi-heure pour les Montagnes. On ne peut pas faire comme si on ne voyait que la moitié du texte, et puis, finalement, on fait tout du bus et pas du train. On a une loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), on a des objets parlementaires, il y a des vrais textes et on vote dessus. C'est bien d'exprimer toute sa compréhension, et nous-même, nous avons toute compréhension pour cette desserte que l'on perd. Et cela ne nous a pas fait plaisir, avec l'horaire 2016, de se trouver dans cette situation. Mais il n'empêche que si vous soutenez cela, c'est un mandat clair de dire « On fait tout pour rouvrir la gare », parce que c'est le texte qui est déposé et qui le demande.

Nous revenons sur quelques questions. Nous l'avons dit tout à l'heure, Monsieur Hermann Frick. Alors, vous ne comprenez pas pourquoi, etc. ; nous vous l'avons déjà expliqué une ou deux fois, nous le refaisons volontiers. (*Rires.*) On avait de vieux trains assez performants déjà à l'époque, les trains des BLS, avec un système de sécurité qui n'était pas automatique – pas l'ETCS –, il avait donc une certaine autonomie. Mais quand même, on savait que la desserte à la demi-heure était très serrée. On a fait des tests dans les nouveaux trains – nous y sommes allé, en pleine nuit –, on a chargé les trains, les Flirt de transN – les nouveaux –, pour voir si cela allait, si cela tenait. Eh bien, les CFF estimaient que ce n'était pas possible. Les BLS ont démontré que c'était possible avec les trains Flirt de transN. Nous y étions. Mais cela ne se jouait à rien. Et c'est pour cela que dans l'horaire, on avait fait deux trous – ou quatre trous, nous ne savons plus – pour recalculer les horaires, parce que l'on perdait du temps. Vous savez qu'à une époque, on n'arrivait plus à assumer la ponctualité. Il y a des gens que l'on faisait descendre aux Hauts-Geneveys, etc., parce que l'on n'arrivait plus à assumer la demi-heure, notamment l'automne et l'hiver quand il y a des feuilles sur la ligne – cela, vous le connaissez tous, cela va moins vite, cela patine, etc. –, on n'y arrivait plus. On avait mis ces trous dans l'horaire et, finalement, on a changé les trains. Les nouveaux sont effectivement performants et permettent de bien réussir cette cadence à la demi-heure, bien mais sans réserve. On a donc supprimé les trous en se disant « Maintenant, il faut la cadence à la demi-heure complète ». On a toujours quand même, de temps en temps, des problèmes l'automne et l'hiver.

Le problème d'ETCS, le système de contrôle et de sécurité de freinage des trains, qui est nouveau, qui est automatique, est qu'il ne permet plus au pilote, au chauffeur d'avoir de l'autonomie, et puis de gagner de temps en temps vingt secondes ici ou dix secondes ailleurs, ce qui fait que ce que l'on a un peu gagné avec les Flirt, eh bien, on l'a perdu avec le système de contrôle, et cela se joue en secondes, cela ne se joue pas en minutes. Et puis, au bout du compte, on se retrouve dans la même situation, heureusement, à pouvoir assumer la demi-heure toute la journée, mais plus, ce n'est pas possible. Et un arrêt sur demande, c'est que, de temps en temps, il n'y a plus de demi-heure, parce qu'il y a quelqu'un qui s'est arrêté à Montezillon. Ce n'est juste pas imaginable.

Donc, véritablement, c'est un choix : demi-heure ou pas demi-heure. Si vous dites oui à la recommandation, on devra la remettre en question. Sinon, si vous dites que la 424, il faut encore l'améliorer etc., eh bien, c'est un message. Vous refusez la recommandation, on entend ce message, on regarde. Ou alors, vous déposez quelque chose sur la 424 ou même sur la 380, mais vous ne déposez pas sur le train quand vous voulez du bus. Il faut savoir ce que vous voulez. Nous, on peut s'étonner, on peut même de temps en temps un peu tousser, mais on a une administration qui ne comprend plus ce qui se passe, ce que vous voulez. Donc, il faut quand même faire un petit peu attention dans la lisibilité des décisions politiques que vous prenez.

La navette qui va à Corcelles, pourrait-on la repousser jusqu'à Montmollin-Montezillon ? Non, on n'a pas cette réserve de temps. C'est déjà une innovation que l'on a mise dans l'horaire de se dire

« On a le train, il est en gare de Neuchâtel, on a quelques minutes à disposition, on fait vite un aller-retour à Corcelles ». On a pris les petits bouts de minutes que l'on avait pour vite aller jusqu'à Corcelles et puis donner là une meilleure desserte. Super, on est tous contents ! Surtout que la H10, effectivement, connaît une saturation, mais plus, on ne peut pas, c'est comme cela. Vous pouvez y croire ou ne pas y croire, c'est la dure réalité de la desserte ferroviaire sur cette ligne comme sur d'autres lignes.

À part cela, la 380, on oubliait de la citer, qui fait Neuchâtel-Montmollin-Les Ponts-de-Martel-Le Locle, marche très bien. Du reste, on l'a renforcée. Il y a même, nous croyons, aux heures de pointe de la demi-heure ; on va rajouter même quelques bouts de paires de courses, vous l'avez entendu, dans l'horaire 2025 et c'est heureux, mais elle existe et elle dessert Montmollin. On parle de Montmollin, d'accord ; Montezillon, c'est à combien, 200 mètres, 300 mètres ? 300 mètres, en mobilité douce, cela nous semble tout à fait possible aujourd'hui. De ce point de vue-là, on ne peut pas dire que Montezillon n'est pas du tout desservi. Il y a la 424 qui passe, alors pas à l'heure, c'est clair, mais on a, à côté, la 380.

Pour les questions de zonage, de billets et de prix, effectivement ce sont deux zones, le fait d'aller aux Geneveys-sur-Coffrane pour prendre le train et redescendre à Neuchâtel, mais on a fait un système de bons pour que les usagers de Montezillon ne soient pas péjorés par cette situation. On pense à ces problèmes et on apporte des soutiens aux personnes qui là, malheureusement, effectivement, n'ont plus de desserte ferroviaire.

Voilà, nous vous proposons que l'on ne fasse pas toute la politique des transports de l'ouest du Val-de-Ruz aujourd'hui. On pourrait s'arrêter là en vous demandant simplement de lire le texte encore une fois, de voir que l'on nous demande de rouvrir la halte de Montmollin-Montezillon, que techniquement c'est possible seulement si on retire la demi-heure entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Vous en jugerez, on en prendra acte. Si c'est oui, eh bien, on devra se reposer des questions de ce point de vue-là. Cela nous paraît complètement contre-productif sur tous les objectifs climatiques de transport public, de report modal que vous poussez avec nous, mois après mois. Mais si c'est votre choix...

M. Aël Kistler (VL-LC) : – Question de béotien, et nous pensons qu'il serait plus judicieux de la traiter en commission Mobilité, mais dans quelle mesure serait-il envisageable non pas de faire un report par bus, mais de faire une espèce de mini navette qui relie Montmollin-Montezillon à une autre gare, la gare suivante la plus proche, que ce soit Chambrelieu ou Les Geneveys-sur-Coffrane, voire Les Hauts-Geneveys, où il pourrait y avoir des voies de garage ? Nous ne demandons pas une réponse technique tout de suite, c'était juste pour évaluer la pertinence de faire un report qui soit autre chose que sur un bus diesel et quelles seraient les conséquences financières en personnel et techniques d'une telle question.

M. Damien Humbert-Droz (LR) : – Nous ne souhaitons pas répondre, mais aller juste quand même au-delà du texte. Effectivement, comme le Conseil d'État l'a bien souligné, la demande est explicite et demanderait la réouverture. Par contre, nous aimerions l'aider dans la future rédaction de sa réponse à la recommandation qui, nous l'espérons encore et toujours, sera acceptée par notre hémicycle.

Il n'y a en aucun cas l'intention d'opposer les régions, de s'opposer bien évidemment à la cadence à la demi-heure sur la ligne Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds, vous le savez très bien, Monsieur le conseiller d'État. Nous comprenons votre intervention dans le but de faire hésiter ceux qui étaient déjà un peu hésitants. Ce n'est pas l'objet de notre recommandation, vous le savez très bien, nous demandons à votre service de trouver techniquement les possibilités de le faire sans bien évidemment mettre en péril le joyau qu'est la cadence à la demi-heure sur la ligne La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel. Vous le savez, mais nous tenions à vous le répéter quand même.

M. Yves Pessina (VertPOP) : – C'est juste que nous sommes assez néophyte ici, mais nous avons l'impression qu'une recommandation n'est pas contraignante. Donc, si on considère que c'est une mauvaise idée de rouvrir la halte Montmollin-Montezillon parce que cela met en péril la cadence à la demi-heure, nous imaginons que c'est jouable, vu que c'est une recommandation et pas une obligation. Mais peut-être que nous nous trompons.

Et juste une remarque sur les cartes qui sont données aux habitants de Montmollin et de

Montezillon : cela concerne les gens qui avaient déjà un abonnement avant la fermeture de la halte. Les nouveaux utilisateurs ne sont, à notre connaissance, pas bénéficiaires de cela.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Monsieur le député Damien Humbert-Droz, nous aimerions bien vous voir à notre place un jour pour répondre au Grand Conseil à ce sujet-là. (*Rires.*)

Vous ne pouvez pas simplement dire « On veut la halte de Montmollin-Montezillon, puis on ne veut pas savoir ce qui se passe pour y arriver ». Pour y arriver, c'est la demi-heure qui est retirée. On veut la demi-heure, bien sûr, mais l'effet direct, c'est cela, ou alors on crée une double ligne Neuchâtel-Vauseyon-Chambrelieu-Montezillon, etc., mais on est en train, même pas de rêver en couleur, de divaguer. Personne ne serait prêt à payer cela. On ne peut donc pas séparer la proposition et son effet, c'est un pack, c'est la réalité. Et puis, la marge de manœuvre, on l'a exploitée déjà vers Corcelles. Il n'y a pas d'autre marge de manœuvre en lien au point de croisement sur la ligne qui nous permettrait de dire « On va jusqu'à Chambrelieu, on va jusqu'à Montezillon, etc. ». C'est malheureux, mais c'est la réalité.

Le grand projet sur le long terme au Val-de-Ruz entre le Haut et le Bas, c'est bien sûr la ligne directe. De ce point de vue-là, la desserte ouest se fera en bus, et nous souhaitons rassurer : on est déjà en train de réfléchir avec Val-de-Ruz sur une desserte bus dans le concept 2040 qui soit vraiment qualitative. Pour l'ouest du Val-de-Ruz – et de l'est, bien sûr au passage, Madame Christine Ammann Tschopp –, on parle de cadence à la demi-heure pour drainer certains vers Cernier, la plupart, et d'autres vers Neuchâtel, respectivement vers Corcelles, puisque l'on garde un quart d'heure du côté de Corcelles avec le *shuttle*. Donc, tout cela est en travail, et les usagers et usagères seront content-e-s, nous en sommes assez convaincu à cet horizon-là, à l'ouest du Val-de-Ruz également.

Alors, c'est clair que la recommandation, vous l'entendez déjà, on ne va pas la suivre. C'est tellement une ineptie en termes de transports publics que de dire « On rouvre la halte de Montmollin-Montezillon au niveau ferroviaire, et puis on fracasse la demi-heure entre le Haut et le Bas », c'est tellement faux en termes de report modal, de politique énergétique et climatique, de politique des transports publics, qu'on ne le fera pas. Nous sommes désolé, nous vous engageons un peu, chers collègues, mais nous imaginons que nous aurons quelques chances de vous convaincre, notamment en parlant des coûts, le cas échéant, et de la technique. (*Rires.*)

Mais, disons, à un moment donné, il faut être cohérent avec ses choix politiques. Voulons-nous cela pour privilégier quelques dizaines d'usagers et usagères, qui peuvent prendre le bus aussi ? Sur le bus, on y travaille. On mise tout là-dessus, ou alors on dit que l'on continue de développer la desserte entre le Haut et le Bas avec un joli report modal, une jolie progression depuis une petite dizaine d'années maintenant grâce à l'horaire 2016 et malheureusement cette fermeture de la gare, que l'on regrette bien sûr, mais vous l'avez compris, on ne peut pas faire les deux.

Merci donc de refuser cette recommandation qui est claire et précise au niveau de son mandat.

M. Daniel Berger (UDC) : – Fort intéressant ce que le conseiller d'État nous explique. Bien sûr, le groupe UDC va refuser cela, mais on propose de continuer d'utiliser les voitures privées, comme cela, le problème est réglé.

La présidente : – Nous vous proposons de passer au vote sur cette recommandation.

On passe au vote.

La recommandation est acceptée par 38 voix contre 30.

PROJET DE RÉSOLUTION

DDTE

23.253

30 octobre 2023, 11h33

Projet de résolution du groupe Vert'Libéral-Le Centre

Prochain arrêt : hausses de prix, tout le monde descend !

Le Grand Conseil neuchâtelois demande aux Commissions des transports et des télécommunications des Chambres fédérales de :

- s'assurer que la compétence concernant la fixation des prix des transports publics, comme stipulé dans l'article 15 de la Loi sur le transport de voyageurs, soit respectée ;
- préserver l'attractivité des transports publics, tant sur le plan national que sur le plan régional.

Motivation

Le 15 octobre 2023, nous apprenions dans un article du *SonntagsBlick* (via la RTS) que la Confédération aurait fait pression sur la branche des transports publics (réunis sous la houlette de l'Alliance Swisspass) pour appliquer l'augmentation des tarifs 2024 que nous connaissons depuis ce printemps. Selon le journal alémanique, le Conseil fédéral mettrait sous pression en particulier l'échelon régional.

Cette vision s'inscrit à contre-courant de ce que la Suisse doit mettre en place pour respecter ses engagements pris lors de la ratification de l'Accord de Paris. Une telle politique s'oppose frontalement au report modal tant nécessaire pour la limitation de l'impact des transports sur le climat, et notamment aux mesures mises en place par le canton de Neuchâtel, comme, par exemple :

- sa mesure A_21 du plan directeur cantonal, traitant d'un report modal fort vers les transports publics ;
- le plan climat neuchâtelois, avec le but de neutralité carbone à 2040.

L'article 15 de la Loi fédérale sur le transport de voyageurs (LTV) prévoit, dans son alinéa 1, que « *les entreprises établissent les tarifs de leurs prestations* ». Il n'est par contre pas prévu d'intervention ou de responsabilité de l'Office fédéral des transports (OFT), mis à part si ce dernier demande les bases de calcul relatives à l'établissement des tarifs. En l'espèce, l'OFT n'a pas à faire pression sur les entreprises de transport, ni sur les communautés tarifaires ou les offices cantonaux concernés dans le registre de la tarification.

Le contexte actuel est à la dégradation des prestations, comme l'horaire 2025 (qui prétérite, notamment, la ligne ICN 5 du Pied du Jura), les conséquences du manque d'investissements et d'entretien dans le domaine du rail, ce qui génère une perte d'attractivité sous-jacente. De plus, la hausse des prix de l'énergie – en particulier fossile – grève le pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens suisses et frappe de plein fouet les entreprises de transport, notamment régionales. Il est donc incompréhensible que la Confédération fasse pression pour augmenter les prix.

Une alliance de villes du Pied du Jura, qui comprend entre autres les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, mais aussi Bienne, Yverdon-les-Bains, Soleure, Bâle et Genève, lutte actuellement pour obtenir des CFF et de l'OFT une amélioration sensible de l'offre prévue en 2025 (maintien autant que possible des dessertes directes de et vers Genève, transbordement quai à quai à Renens en cas de rupture de charge, durée aussi brève que possible des travaux, etc.). Mais la perspective 2035 ne s'annonce à ce stade pas sous les meilleurs auspices.

On apprend heureusement que les CFF s'opposaient à cette hausse : l'ex-régie fédérale comprend parfaitement les enjeux ; depuis le Covid-19, le trafic de voyageurs n'a pas encore repris toutes ses couleurs. Il est donc capital de garantir l'attractivité du rail, de même que celle de l'offre régionale de transports en commun. Elles constituent un investissement sur l'avenir de notre mobilité et de celle des générations futures qui vivront l'après-pétrole. Les personnalités fondatrices de la Suisse ferroviaire telles qu'Alfred Escher l'avaient bien compris en leur temps : il s'agit de perpétuer leur héritage, grâce notamment à l'adoption de la population.

Source :

Article RTS : <https://www.rts.ch/info/suisse/14392091-la-confederation-aurait-fait-pressure-pour-augmenter-les-prix-des-transports-publics.html>

Loi fédérale (LTV) : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2009/680/fr>

Premier signataire : Maxime Auchlin.

Autres signataires : Brigitte Leitenberg, Jennifer Hirter, Mireille Tissot-Daguette, Magali Brêchet, Caroline Plachta, Sarah Pearson Perret, Aël Kistler, Pierre-Yves Jeannin, Sébastien Marti, Manon Freitag, Michelle Grämiger, Blaise Fivaz, Nathalie Schallenberger, Laurent Suter.

La présidente : – Le premier signataire n'est pas présent. Y a-t-il une demande de développement ?

M^{me} Mireille Tissot-Daguette (VL-LC) : – Nous allons lire la prise de position du premier signataire, M. Maxime Auchlin.

Le projet de résolution qui vous est soumis est complémentaire à celui déposé par la députée Cloé Dutoit, et voté avec la clause d'urgence il y a plusieurs mois déjà. Il ressort des inquiétudes qui concernent aussi le groupe Vert'Libéral-Le Centre quant aux mesures d'économies envisagées au niveau national, imposées au transport de passagers. Si un répit semble poindre pour 2025 à la suite de la croissance du nombre de voyageurs – annonce de fin mars –, notre groupe ne se fait pas d'illusion : à la vue des majorités en place à Berne et des enjeux financiers résultant de l'acceptation de l'initiative pour une 13^e rente AVS, ce sujet risquera d'être exploité par les majorités en place pour rogner dans les budgets dédiés aux transports publics.

Dans un contexte où une marche vers un report modal du transport individuel motorisé vers d'autres modes de mobilité devient de plus en plus pressante pour notre pays, la tendance actuelle suivie par la Confédération est un problème à nos yeux. Une première question nous vient donc : le canton de Neuchâtel, par l'entremise du Conseil d'État, fait-il suffisamment son travail de lobby en faveur d'un report modal permettant de tendre vers nos objectifs climatiques ? Nous sommes évidemment reconnaissants du travail de fond consenti en faveur des contournements des Montagnes et de la ligne directe, mais à l'heure où nous ne pouvons l'espérer que pour 2040, dix-sept ans s'écouleront et des choix de sociétés devront être encore pris aujourd'hui.

Alors que nous constatons déjà un impact délétère de certains choix, ou plutôt d'absence de choix stratégiques fédéraux au niveau du rail, avec le malheureux exemple de l'horaire 2025 pour notre région, et ce malgré des améliorations marginales annoncées, il s'agit dès lors d'inverser la vapeur et d'améliorer l'offre et la desserte. Cette intention sera de nature à inciter, et surtout intéresser, les voyageurs et pendulaires à préférer le rail, le bus et les autres modes de mobilité douce à la voiture. L'enjeu est plus que jamais actuel, à notre sens, surtout après de nouvelles habitudes qui se sont installées dans la ligne de la pandémie. Au niveau régional, transN et autres compagnies de transport doivent être dotées de moyens, qu'ils soient fédéraux ou cantonaux, qui leur assurent une pérennité et une capacité de développement meilleure qu'actuellement. Ce n'est qu'en fidélisant tôt les gens, en particulier les jeunes, qu'une tendance compatible avec nos objectifs climatiques pourra se déployer.

Enfin, et surtout afin de ne pas nous prêter de mauvaises intentions dans un débat qui peut devenir très émotionnel, nous répéterons encore une fois que les Vert'Libéraux en particulier ne sont pas « anti-bagnole ». En revanche, nous sommes clairement en faveur d'une utilisation plus raisonnée de ce mode de transport. La collectivité n'en sera que gagnante. Par exemple, une proportion plus importante de covoiturage permettrait de réduire significativement le trafic, les inconvénients de celui-ci sur la population, les surcoûts en infrastructures routières et, bien entendu, la pollution. Si une voiture reste, elle doit être à notre sens électrique, et nous sommes aussi de l'avis que nos infrastructures routières doivent être entretenues. Il s'agit simplement de rester raisonnables et de ne pas créer d'appel d'air tel que, par exemple, une augmentation de la capacité routière comme les voies d'autoroute.

Dans ce contexte et à la lumière d'éléments rapportés par la presse au moment du dépôt de ce projet de résolution, à savoir que des pressions semblent avoir été faites sur les régions afin que les compagnies locales augmentent leurs tarifs, nous souhaitons que notre Autorité interpelle la Berne fédérale sur la problématique du respect de l'indépendance des compagnies de transport dans la fixation des tarifs, hors pression d'organes de la Confédération. Nous vous invitons ainsi à soutenir notre projet.

La présidente : – La parole est au Conseil d'État.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Oui, sans refaire toute la politique des transports du canton, c'est déjà fait. (Rires.)

Nous aimerions donner quelques éléments de réflexion au Grand Conseil quant à ce projet de résolution qui évoque surtout la question tarifaire, de savoir jusqu'où la Confédération joue un rôle ou n'en joue pas sur les questions de fixation des tarifs des transports publics dans les différents cantons. Nous, nous aimerions vous rassurer : dans les cantons, et le canton de Neuchâtel en particulier, c'est bien sûr Onde Verte qui fixe les tarifs et qui exerce ses compétences globalement librement, à savoir s'il souhaite le *statu quo* ou alors réaliser des augmentations de tarifs, qui ont été mises en œuvre effectivement pour l'horaire 2024 cette fois, donc c'est bien réalisé.

Ce choix a été fait, bien sûr, par les communautés tarifaires, mais aussi au niveau national dans une discussion au niveau de l'Alliance SwissPass, qui est un petit peu l'organe faïtier des communautés, qui a fait le constat que les coûts dans le domaine des transports sont en forte augmentation ou en augmentation depuis quelques années. On annonce même des augmentations complémentaires pour les années qui suivent. La base de calcul de l'Alliance SwissPass et des communautés tarifaires, c'était 7% de renchérissement depuis la dernière augmentation, et la proposition qui a été faite initialement était à +4,3%, finalement +3,7%. La composante attractivité des transports publics a donc été prise en compte, en indexant les tarifs de manière plus faible que le renchérissement, ce qui était, nous pensons, une position raisonnable, qui permet aussi de faire rentrer de l'argent, il faut le savoir, dans les entreprises de transport, pour les cantons, qui payent de ce point de vue-là moins d'indemnités, ou pas plus, parce qu'en général, on ne fait jamais d'économie – cela ne baisse pas, cela ne fait qu'augmenter –, et notamment dans le canton de Neuchâtel, vous l'avez vu, le budget a été augmenté en matière de transports publics de 25 millions de francs en trois, quatre ans. Vingt-cinq millions de francs à desserte relativement stable, cela montre que les coûts ont augmenté passablement ces dernières années dans le domaine des transports publics, et, de ce point de vue-là, une part raisonnable d'augmentation des tarifs permettait d'apporter aussi de l'argent au système.

Il faut savoir, par ailleurs, que la Confédération, et notamment l'Office fédéral des transports (OFT), que vous visez un peu dans votre projet de résolution, laisse une marge de manœuvre aux cantons et aux communautés tarifaires. On peut avoir des tarifs qui sont un peu plus bas que la moyenne nationale, et c'est le cas dans le canton de Neuchâtel. On a une marge de manœuvre, une tolérance, si on veut bien, de 20%. Et cette tolérance, on l'utilise aujourd'hui, puisque l'on est, selon les derniers chiffres, à 80,1% de la moyenne des tarifs en Suisse. Après, cela veut dire que si on est en dessous, on paye toute la différence : tout ce que l'on aurait rabaisé comme tarif qui irait en dessous des 80%, eh bien, c'est à la charge du canton pleinement. Ce serait un immense défi, bien sûr, pour le canton de Neuchâtel dans cette situation.

Nous aimerions vous dire aussi que l'OFT, bien sûr, joue son rôle à travers la Suisse, et notamment dans le domaine des infrastructures, nous vous y rendons sensibles. Avec l'OFT, on a une collaboration qui est constructive pour réussir les infrastructures que l'on a à faire dans le canton pour les prochaines années. Des petites infrastructures, on a parlé des Forges, de l'Orée du Bois et d'autres dessertes où l'on a des appuis de l'OFT, et, bien sûr, le gros projet de ligne directe qui demande une excellente collaboration avec cet Office, et on peut dire qu'en l'état, cette très bonne collaboration est en place.

De ce point de vue-là, nous trouvons que le projet de résolution est par trop piquant pour une telle situation. D'accord, on peut critiquer l'augmentation des tarifs, mais, globalement, les communautés tarifaires avaient toutes leurs compétences, l'Alliance SwissPass aussi. Simplement critiquer, au passage, la Confédération, respectivement l'OFT, nous semble contre-productif dans la bonne situation de collaboration que nous avons aujourd'hui pour défendre les grands projets neuchâtelois, ceux-là mêmes que vous citez en début d'intervention en disant « Battez-vous à Berne pour les obtenir ».

Nous les avons déjà obtenus pour une bonne partie, notamment la base du financement. Restent encore des étapes à franchir, des victoires et des soutiens financiers à obtenir, notamment pour la ligne directe. Cela passe par des centaines de millions de francs complémentaires, il faut le savoir, et nous aimons, de ce point de vue-là, cultiver notre bonne relation avec l'Office fédéral.

M. Ludovic Kuntzer (LR) : – Dans ce projet de résolution 23.253, il est proposé que le Grand Conseil demande aux Commissions des transports et des télécommunications des Chambres fédérales de s'assurer que la compétence concernant la fixation des prix des transports publics est assurée, de préserver l'attractivité des transports publics également.

Après discussion au sein de notre groupe, bien que nous ne remettions pas en cause le fait que les articles de loi doivent être respectés, ce projet de résolution ne nous convainc pas pour les raisons suivantes. Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis de nombreuses années, alors que les coûts ont, quant à eux, beaucoup progressé. Ensuite, il semblerait que le Conseil fédéral souhaitait une augmentation d'une certaine importance, mais comme il a déjà été dit, elle serait passée autour des 4% à 3,7%, ce qui est en dessous du pourcentage des coûts. Finalement, l'attractivité dans notre canton est notamment améliorée en accordant dans le contre-projet à l'initiative Transports publics gratuits une remise de 5% du prix de l'abonnement pour les jeunes.

Dans le développement de ce projet de résolution, il est mentionné que, selon l'article 15 de la Loi sur le transport de voyageurs (LTV), la compétence pour les tarifs est de la responsabilité des entreprises. Le groupe libéral-radical suit également cette démarche, mais retient néanmoins que selon l'article publié dans le *Blick*, ce n'est pas clair. Il fait aussi mention du montant des subventions qui ont été revues à la baisse en raison des besoins d'économies de manière générale sur le budget de la Confédération. Moins de subventions, c'est plus de coûts pour les entreprises de transport.

Finalement, un fait réel et incontestable est que l'ensemble des charges pour le transport public a fortement augmenté, ce qui, malheureusement, a un impact sur le prix des billets. Dans ce cas, il est de notre avis que les utilisateurs doivent aussi participer aux augmentations.

Le groupe libéral-radical comprend les interrogations que soulève cet objet, mais compte tenu des remarques citées précédemment et de l'impact que peut avoir un projet de résolution, il le refusera dans sa grande majorité.

M^{me} Clarence Chollet (VertPOP) : – Le groupe VertPOP soutient avec force le projet de résolution du groupe VertLibéral-Le Centre.

Effectivement, il est absolument inacceptable que les tarifs des transports publics augmentent dans le contexte actuel où le report modal est plus important que jamais. Cette augmentation de tarifs est d'autant plus choquante qu'elle s'inscrit dans un contexte de péjoration de l'offre en Suisse romande. Le fait que la Confédération ait pu faire pression pour une telle augmentation paraît incompréhensible dans nos rangs.

Afin de concrétiser ce report modal essentiel, nous avons besoin d'un réseau de transports publics dense, performant et fiable, et nous avons besoin de prix attractifs. Plusieurs pays voisins l'ont compris et offrent des prix très attractifs pour amener les usagers vers les transports publics, à l'image de l'Allemagne et de son *Deutschland Ticket*. En Suisse, nous péjorons l'offre et augmentons les tarifs.

Nous vous invitons donc à soutenir, comme notre groupe, ce projet de résolution, afin d'envoyer un signal clair aux Commissions des transports et des télécommunications des Chambres fédérales.

La présidente : – Nous vous remercions d'être synthétiques étant donné l'heure qui avance.

M. Hugo Clémence (S) : – Nous nous faisons le relais de notre collègue M^{me} Katia Della Pietra, qui devait prendre cette intervention mais qui n'est pas là aujourd'hui.

Le groupe socialiste est évidemment acquis à la volonté de rendre l'accès aux transports publics aussi large et aussi juste que possible. Nous sommes ainsi plus que sensibles à la question des prix et donc aux conséquences de son augmentation sur la population et sur le climat.

Nous sommes vraiment choqués par la volonté de la Confédération de baisser ses subventions aux transports publics, tout en injectant des milliards supplémentaires pour les autoroutes, une pression sur les entreprises de transport aussi injuste que néfaste.

Toutefois, nous pensons que l'utilisation d'une résolution pour demander à une Commission fédérale de faire son travail est inappropriée. Elle ne traite ni d'un objectif politique ni d'une demande à la Confédération d'agir sur une question urgente. D'ailleurs, toutes ces questions font l'objet d'un

vaste travail politique au sein des instances parlementaires fédérales prévues à cet effet, et, pour ces raisons, le groupe socialiste s'abstiendra dans son intégralité.

La présidente : – Nous ne voyons plus de demande de prise de parole, nous allons donc procéder au vote.

On passe au vote, à la majorité de 2/3.

Présents : 96. Majorité qualifiée : 64.

Le projet de résolution recueille 40 voix contre 30 et 25 abstentions, il est donc refusé.

La présidente : – Nous allons terminer nos travaux ici. Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, pour votre collaboration, et vous souhaitons un bel été.

Séance levée à 11h55.

Session close.

La présidente,

M.-C. FALLET

Le secrétaire général,

M. LAVOYER-BOULIANNE

